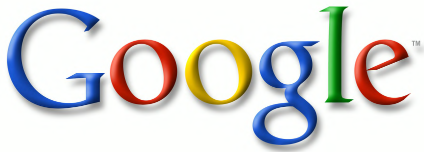
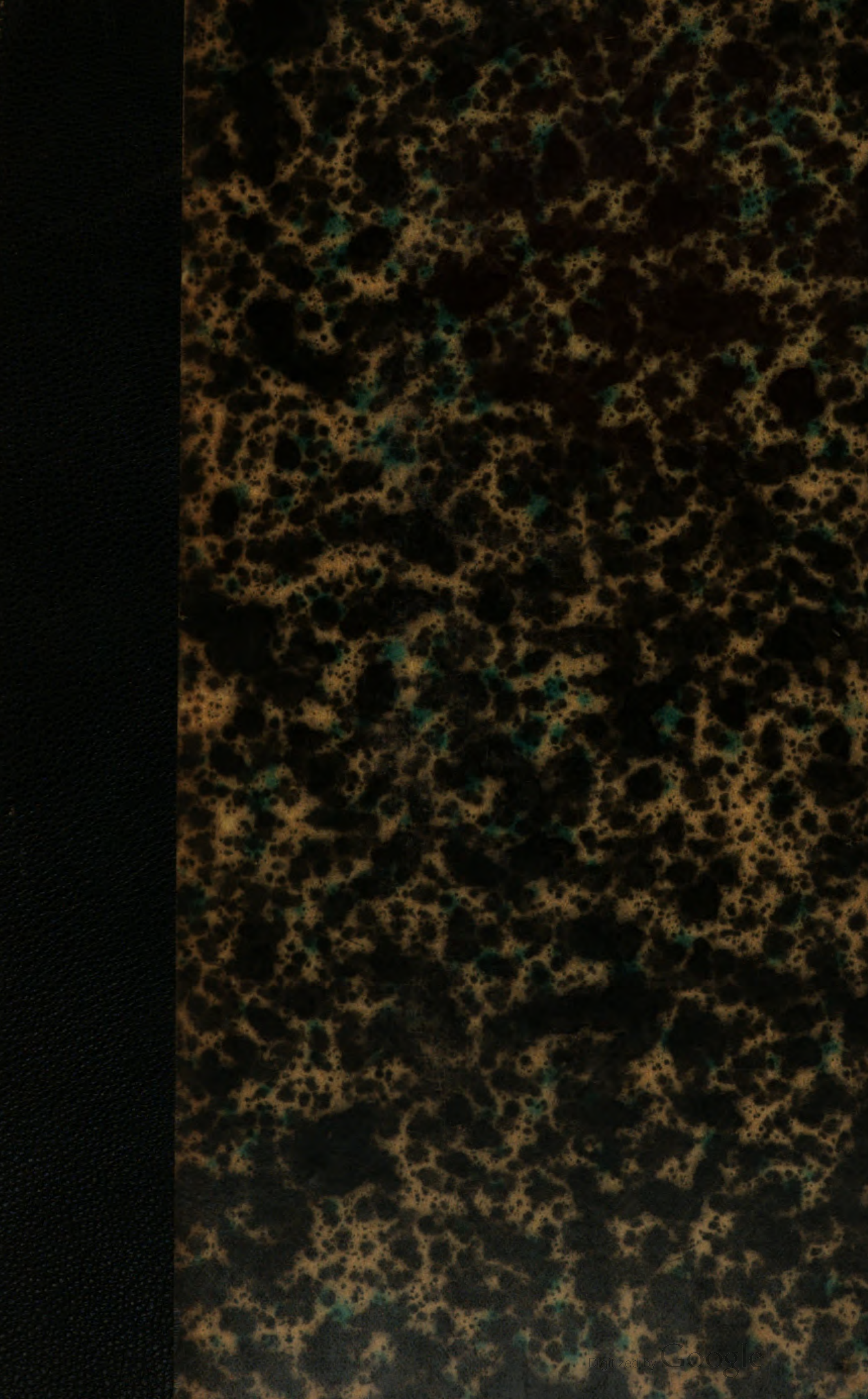





HARVARDIANAE
ACADEMIAE
SIGILLVM
VE
RI
TAS


ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
-82-
PARIS VIe ARROND
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

LETTRES, SCIENCES & ARTS

des

ALPES-MARITIMES

Tome V.



NICE
IMPRIMERIE ET PAPETERIE ANGLO-FRANÇAISE, MALVANO-MIGNON
62, rue Gioffredo, 62

1878

SOCIÉTÉ

DES

LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DES ALPES-MARITIMES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ

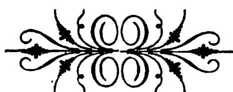
DES

LETTRES, SCIENCES & ARTS

des

ALPES-MARITIMES

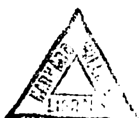
Tome V.



NICE
IMPRIMERIE ANGLO-FRANÇAISE
MALVANO & Co.
(ANCIENNE MAISON CAISSON ET MIGNON)
Rue Gioffredo, 62
et chez tous les libraires

PARIS
H. CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ
15, Quai Malaquais

1878



L'IDIOME NIÇOIS

SES ORIGINES, SON PASSÉ, SON ÉTAT PRÉSENT

PROLÉGOMÈNES

Divers écrivains se sont demandé ce que pouvait bien être la langue populaire parlée à Nice. *Il linguaggio che comunemente si usa in Nizza è un mescuglio del latino, italiano, aragonese e provenzale,* dit le niçois Scalier ou Scaliero, qui a laissé plusieurs manuscrits conservés aux Archives de la Ville.

« C'est, prétend le docteur Fodéré *(Voyage aux Alpes-Maritimes),* un patois grossier propre au pays, et qui n'est ni provençal ni piémontais. » — Évidemment Fodéré, très-savant médecin, était encore plus mauvais linguiste que maître Scaliero.

D'autres, tout en reconnaissant que ce qu'ils appellent aussi le *patois* de Nice vient d'une langue romane (laquelle ?), croient devoir nous apprendre que ce patois renferme du celte, du grec, du goth, du bourguignon, du lombard, de l'arabe, de l'italien, de l'espagnol, du portugais et *même* du français. Ils en ont fait ainsi une sorte d'*olla podrida*.

Ces derniers se sont tenus presque aussi loin de la vérité que les deux autres.

Qu'est-ce donc que l'idiome niçois?

Je réponds avec les romanistes de tous les pays, et je prouverai par un nombre suffisant de documents littéraires, que *cet idiome est tout simplement un dialecte de la langue d'oc,* l'une des quatre langues romanes nées en Occident de la corruption du latin. Les trois autres sont la langue d'*oil* (ancienne langue française), l'italien (langue de *si)* et l'espagnol [1].

Les quelques mots d'origine celtique, grecque, germaine ou arabe que l'on rencontre dans l'idiome niçois appartiennent originairement à la langue romane d'*oc.* Il y en a tout autant et peut-être davantage dans le français, dans l'italien et dans l'espagnol d'aujourd'hui, où ils existent aussi de longue date.

Quant aux mots italiens, dont le nombre est bien moindre qu'on ne le croit généralement (car loin d'avoir beaucoup emprunté à sa sœur la langue de *si*, c'est au contraire la langue d'*oc* qui lui a largement prêté [2]), quant aux mots italiens, dis-je, un petit nombre ont pu en effet venir, dans les temps modernes, enrichir le glossaire niçois; quelques mots espagnols en ont sans doute fait autant : mais il ne s'est produit en cela rien qui ne se voie dans toutes les langues. Ainsi, par exemple, des mots anglais, *lord*, *miss*, *verdict*, *rail*, *tender*, *wagon*, *cab*, *turf*, etc., des locutions italiennes, *aqua-tinta*, *far-niente*, *mezzo-termine*, *tutti-quanti,* des mots tels que *agio*, *banqueroute* (banco rotto), *cambiste*, *faquin* (facchino), *opéra*, *piano*, etc., ont pris place dans le vocabulaire des Français; l'espagnol lui-même en a fourni sa part : s'ensuit-il que la langue française ne soit qu'un misérable mélange de plusieurs langues mortes ou vivantes? « qu'une vraie macédoine de mots, où le premier venu peut trouver son compte » comme quelqu'un l'a dit, fort inconsidérément, de l'idiome usité à Nice et dans le comté de ce nom?

Cet idiome est, je le répète, un rameau de la langue

1. Le portugais se rattache à l'espagnol. Voir Littré, *Histoire de la langue française.* Introd. p. XIV.

2. Ce sera démontré plus loin.

d'*oc*, appelée aussi, selon les temps et les lieux, langue limousine, provençale et même catalane.

Arrêtons d'abord notre attention sur la tige et ses racines, afin de mieux connaître ensuite la nature et le caractère du rameau.

Le fond de la langue d'*oc*, est le latin, comme il l'est aussi de l'italien, du français et de l'espagnol ; et c'est pourquoi l'on donne à ces langues l'épithète de *néo-latines*. Lorsqu'on les considère dans leur premier âge, on les désigne plus particulièrement par l'expression de *langues romanes* [1].

Il n'entre nullement dans mon cadre de faire voir comment les langues romanes se sont formées de la décomposition du latin, déjà profondément altéré par l'ignorance ou le dédain des règles grammaticales, par le mélange d'expressions celtiques, et définitivement corrompu par l'introduction d'un certain nombre de mots germains et la prononciation tudesque des hordes envahissantes. Il me suffira de constater avec M. Littré que la formation de ces langues est contemporaine et congénère : « Les langues romanes sont sœurs, et non pas mères ou filles : le travail qui les a produites fut simultané sur toute la face du monde romain. » (*Histoire de la langue française*, 2e édit. t. II, p. 98). Mais je ne saurais passer sous silence un fait extrêmement important : c'est que la langue d'*oc* et la langue d'*oil* gardèrent, pendant la période du moyen âge, deux des six cas de la déclinaison latine, savoir le nominatif ou sujet, et le cas oblique ou régime ; ce que ne firent pas les deux autres langues romanes, qui s'affranchirent de ce reste de déclinaison peu de temps après leur naissance.

Ce fait très-secondaire en apparence, contribua puissamment au prompt développement littéraire des deux langues romanes de la Gaule, développement qui précéda de plusieurs siècles celui de l'italien et de l'espagnol.

1. Au VIIe siècle le latin vulgaire avait subi une telle décomposition, « que, dit M. de Chevallet, il put être considéré comme un nouvel idiome, entièrement distinct de l'ancienne langue latine, à laquelle il devait son origine. La nouvelle langue fut appelée *romane*, parce qu'elle était l'idiome propre des vaincus, à qui l'on donnait le nom de Romains par opposition aux conquérants issus de *la noble race des Francs.* » (Origine et formation de la langue française : t. I, p. 27).

« Les échantillons de bas latin qui nous sont parvenus des premiers temps barbares, dit M. Littré, semblent montrer que l'état de la latinité où l'on ne connut plus que le nominatif et le complément, fut universel dans tout le domaine roman. Mais d'une part il s'incorpora dans le provençal et le français, d'autre part il s'effaça dans l'espagnol et l'italien, qui continuèrent d'une manière latente leur marche vers l'abolition des cas. Cette condition distincte se révéla au onzième siècle quand on commença d'écrire : le groupe hispano-italique usait d'un idiome pleinement moderne ; le groupe franco-provençal, d'un idiome intermédiaire.

« Au premier abord on peut se demander si, au moment où ces événements de langue se passaient, et en considérant l'aboutissement universel du roman à l'abolition des cas, ce n'est pas le premier groupe (hispano-italique) qui est en avance et le second en arrière ; c'est-à-dire, si le premier ne s'adapte pas plus tôt que le second à la nouvelle civilisation et ne témoigne pas d'un développement plus hâtif. Des faits connexes non-seulement ne permettent pas une telle conclusion, mais encore en suggèrent une tout opposée. Si, dès le onzième siècle, la langue italienne, transposant ses destinées, produisait Dante et sa *Divine comédie*, Pétrarque et ses poésies, Boccace et sa prose, il serait clair qu'à elle appartiendrait l'antériorité d'évolution, et, qu'en franchissant l'intermédiaire des deux cas, elle s'est mise, avant ses sœurs latines, dans la grande œuvre de production romane. Mais il n'en fut rien : Dante, Pétrarque, Boccace sont encore dans un lointain avenir ; c'est le quatorzième siècle qui les verra apparaître, et nous ne sommes encore qu'au onzième. Un vaste intervalle reste inoccupé ; ce désert est rempli par la langue d'*oc* et la langue d'*oil* ; c'est à elles deux qu'appartiennent les anciennes créations poétiques, non pas seulement quelques effusions isolées, mais tout un cycle longtemps inépuisable qui, enfanté par les gens de Provence ou de France, n'en devint pas moins un charme pour les esprits au-delà des Alpes, des Pyrénées, du Rhin et de la Manche. » *(Histoire de la langue française.* Introd. t. I, p. XXXV.)

M. Littré insiste plus d'une fois sur ce sujet, et non sans

raison ; car en mettant en lumière des faits peu connus d'histoire littéraire, il détruit plus d'un préjugé et redresse plus d'une idée fausse. « L'érudition, dit-il ailleurs, s'appuyant non sur la conjecture, mais sur les monuments, a, depuis longues années, trouvé, sans le chercher et contre son propre préjugé, que le développement poétique vint dans le provençal et le français avant de venir dans l'italien et dans l'espagnol... Tant que dans le domaine hispano-italique la syntaxe latine est allée se détériorant, l'esprit, n'ayant pas de soutien, n'a pu prendre son essor. Semblablement, dans le domaine franco-provençal, tant que la syntaxe latine subit sa dégradation, la composition littéraire ne commença pas : le temps antérieur au dixième siècle, temps où, entre latin et roman, l'un se défaisait et l'autre se faisait, est un vide ; le vide se prolongea davantage pour les langues hispano-italiques par cette même raison, à savoir, que le mouvement de décomposition latine se continue pour elles, et que le sol grammatical n'est encore qu'un sol sans consistance. Mais pourquoi n'eurent-elles pas, elles aussi, cet arrêt qu'ont rencontré la langue d'*oc* et la langue d'*oil* ? Pourquoi cette phase qu'elles ont traversée immanquablement n'a-t-elle point pris chez elles une stabilité, provisoire sans doute, mais suffisante ? C'est à l'histoire de répondre à cette question, et l'histoire dit : Ce n'est pas en Italie et en Espagne que se réorganisèrent d'abord les forces de l'Occident après l'absorption définitive des Barbares, mais en Gaule ; ce n'est pas en Espagne et en Italie, mais en Gaule que se consolida d'abord le régime féodal, qui fut la forme politique et sociale de ces temps, et qu'il trouva la poésie concordante à ses mœurs, à ses goûts, à ses aspirations. » (*Id.* t. II, p. 363.)

Ces deux pages, qui résument l'histoire des langues romanes, nous signalent en quelques mots l'importance du rôle que joua, du onzième au quatorzième siècle, la poésie des troubadours : ce qui suppose une certaine perfection relative dans les éléments constitutifs de la langue provençale elle-même. A la suite et par l'effet de graves événements politiques, cette langue perdit promptement la faveur dont elle avait longtemps joui chez tous les peuples de race latine et même de race germaine : elle fut éclipsée, supplantée par ses sœurs les langues d'*oil* et de *si*. Mais elle n'a pas cessé de

vivre; et elle jette encore de nos jours un assez vif éclat dans le midi de la France, dans ses antiques foyers, où, modifiant légèrement ses vieilles formes suivant les contrées, elle constitue des dialectes particuliers, comme jadis le grec, la plus belle des langues anciennes.

L'idiome niçois est un de ces dialectes. Ses origines, son histoire littéraire, ses principales règles grammaticales, sont les origines, l'histoire, les règles de la langue d'*oc* : parler de celle-ci, c'est donc parler de celui-là.

Mais, dira-t-on, le niçois actuel diffère beaucoup de la langue des troubadours et même de celle que l'on parlait à Nice au seizième siècle. Il n'en diffère pas plus que le français ne diffère de la langue d'*oïl* et du français que parlaient Rabelais, Marot, Amyot et Montaigne. L'italien d'aujourd'hui est-il absolument le même que celui de Brunetto Latini, du Barberino, de Fra Guittone, de Dante de Maïano, de Dante Alighieri, de Boccace, de Pétrarque? Ce n'en est pas moins toujours la même langue, toujours de l'italien. La différence du niçois de nos jours au niçois des temps anciens est plus apparente que réelle ; et la faute en est surtout à ceux qui l'ont revêtu de formes étrangères, en substituant à son orthographe primitive une orthographe contraire à son génie et à ses traditions littéraires.

M. Littré et avec lui de célèbres philologues français, italiens et allemands, ont rendu à la langue d'*oc* ses titres de noblesse. L'idiome niçois, vigoureux rameau de cette langue, ne peut qu'y gagner en considération ; mais il lui faut pour cela reprendre sa physionomie propre, celle qui constate son antique origine et sa glorieuse parenté. Nous allons prendre cet idiome à sa naissance et nous le suivrons à travers les siècles jusqu'à nos jours.

PREMIÈRE PÉRIODE

(DU VIIe AU XIIe SIÈCLE)

PREMIERS DOCUMENTS EN LANGUE D'OC

Un livre composé au septième siècle, la *Vie de saint Mummolin, évêque de Noyon*, fait pour la première fois mention de la langue romane; mais nous ne rencontrons qu'à la fin du siècle suivant les premiers vestiges de cette langue. On les trouve dans un chant d'église connu sous le nom de *litanies Carolines*. Ces litanies se composaient de deux parties : dans la première le clergé invoquait la Vierge et les saints, et à chaque invocation le peuple répondait *ora pro nos*; dans la seconde le clergé priait pour le pape Adrien, pour l'empereur Charlemagne ainsi que pour les membres de sa famille, et la réponse du peuple était ces trois mots : *tu lo juva*.

« Ce *nos* au lieu de *nobis*, répété jusqu'à quatre fois dans le texte, fait observer Raynouard, ce *lo* qui s'y trouve reproduit huit fois consécutives, appartenaient incontestablement à la romane rustique. De sorte qu'à ne considérer que ces deux pronoms personnels, on trouve dans les litanies Carolines deux éléments irrécusables de la langue romane; et de plus, les autres mots *ora, pro, tu, juva*, sont à la fois latins et romans : il y a donc tout lieu de penser que ces mots étaient aussi employés dans ces litanies comme éléments de ce dernier idiome. » (*Lexique roman*. I, p. xv.)

Au milieu du neuvième siècle, l'an 842, apparaît un document de la plus haute importance. Ce sont les fameux

serments dits de Strasbourg, prononcés par deux fils de Louis le Débonnaire, voici à quelle occasion. Charles le Chauve, roi de Neustrie ou de France, et Louis le Germanique, roi de Bavière ou de Germanie, s'unirent contre leur frère Lothaire, empereur et roi d'Italie, lequel menaçait les possessions qu'ils avaient eues en partage du vivant de leur père. Charles et Louis joignirent leurs armées à Strasbourg et se garantirent mutuellement leur indépendance, par un serment solennel prononcé devant les deux armées, en langue teutonique par Charles le Chauve, en langue romane par Louis. Chacune des deux armées fit un serment analogue.

Voici les deux serments en langue romane.

I. — Serments de 842.

1° *Serment de Louis le Germanique, prononcé devant l'armée de Charles le Chauve.*

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di en [1] avant, *in* quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et *in* adjudha et *in* cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist, in o *quid* il mi altresi fazet ; et ab Ludher nul plaid *nunquam* prindrai qui, meon vol, cist meon fradre Karle *in damno sit.*

2° *Serment des soldats de Charles le Chauve.*

Si Lodhwigs sagrament que son fradre Karlo jurat, conservat, et Karlus, meos sendra, de suo part non lo stanit, si io returnar non l'int pois, ne io, ne neuls cui eo returnar int pois, *in* nulla ajudha contra Lodhuwig nun li vi er.

Traduction littérale. 1° Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre commun salut, de ce jour en avant, en autant que Dieu savoir et

1. Dans le texte l'*e* de *en* est barré verticalement par un petit trait ayant la forme d'un *i*, ce qui fait que quelques personnes lisent *in avant.*

pouvoir me donne, je préserverai ce mien frère Karle [1] et par (mon) aide et en chaque chose, ainsi qu'on doit par droit [2] préserver son frère, en cela qu'il me fasse de même [3]; et avec Lothaire nul accommodement [4] ne prendrai jamais qui, par ma volonté, soit au préjudice de celui-ci mon frère Karle [5].

2° Si Ludhwig garde le serment qu'il jure à son frère Karle, et si Karle, mon seigneur, de son côté ne le tient pas, si je ne puis l'en détourner [6], ni moi, ni aucun que je puisse en détourner, nous ne lui serons en cela d'aucune aide contre Ludhwig.

Le texte de ces serments comprend cent quatorze mots; mais plusieurs d'entre eux sont reproduits soit identiquement, soit avec modification de forme suivant les exigences grammaticales, comme par exemple *Deo* au cas régime et *Deus* au cas sujet. En défalquant ces répétitions on n'a plus que soixante-quatorze mots, dont six seulement ont gardé leur forme purement latine, savoir : *pro*, *in*, *quid*, *nunquam*, *damno*, *sit;* lesquels, subissant bientôt une légère altération, donnèrent aux deux langues romanes de la Gaule les mots *por*, *en*, *cui*, *nonqua*, *oncas*, *oncques* et *onc*, *sia* (langue d'oc), *seit* (langue d'oil).

Restent donc définitivement soixante-huit mots qui s'offrent à nous comme appartenant dès lors à ces deux langues naissantes. Mais à laquelle plus particulièrement? « Le texte des serments des fils de Louis le Débonnaire, dit M. Littré, est difficile à classer soit dans la langue d'oc, soit dans la langue d'oil. » On ne saurait cependant nier qu'un grand nombre des soixante-huit mots déjà romans dès le neuvième siècle sont, aux siècles suivants, reproduits dans les poésies des troubadours du Midi avec des formes infiniment moins altérées que dans les compositions des trouvères du nord ; ce qui même de nos jours donne à ce vieux texte une physio-

1. Mon frère Karle que voilà.
2. Par justice.
3. A condition qu'il fasse de même pour moi.
4. Dans son grand dictionnaire, M. Littré a donné la phrase du texte et a traduit à tort le mot *plaid* par querelle. — « PLAID. Serm. 1. Accord, accommodement, transaction ; en basse latinité, *placitum* du verbe *placere;* accommodement qui se fait avec l'assentiment des deux parties contractantes, *quod placet consentientibus*. On disait *prendre plaid,* comme nous disons *prendre un arrangement*. « Adonc s'en torna li dus à son pavillon, et li baron avec lui, pour *plaid prendre*, et trouvèrent li messages en allés. » [Villehardouin] (De Chevallet. *Origine et formation de la langue française*. I, p. 181).
5. De mon frère Karle ici présent.
6. Le détourner de cette violation, le ramener à son devoir.

nomie beaucoup plus provençale que française. Tels sont les mots suivants :

Mots du texte	*En langue d'oc*	*En langue d'oil*
Christian..............	Chrestian	Chrestien.
Poble	Poble	Pople, pueple.
Salvament...............	Salvament.............	Salvement.
Ist	Est	Cist *et* cest.
Savir...................	Saber	Saveir *et* savoir.
Podir	Poder..................	Poer *et* pouoir.
Salvar, salvarai.........	Salvar, salvarai.........	Salver, salverai.
Eo, io..................	Eo, io, ieu.............	Io *ou* jo, je.
Fradre..................	Fratre, fraire...........	Frère.
Adjudha.................	Ajuda..................	Aiude *puis* aide.
Cadhuna	Caduna.................	Cascune *puis* chascune.
Cosa	Cosa, causa...........	Cose *puis* chose.
O (de *hoc*)............	O	(*néant*).
Mi	Mi	Me.
Ab......................	Ab.....................	Ap *puis* ob *et* od.
Vol	Vol	Vueil, voloir.
Sagrament	Sagramen..............	Serrement, serment.
Jurat...................	Jura...................	Jure.
Conservat	Conserva	Conserve [1].
Sendra..................	Senhdre, senher........	Seignur, seignor [2].
Suo.....................	Sua	Sa.
Returnar...............	Retornar	Returner, retourner.

Au dixième siècle nous trouvons un remarquable poëme sur Boëce, bien certainement antérieur à l'an 1000. En voici les deux premières strophes : elles suffiront pour constater les progrès faits par la langue d'oc dès cette époque lointaine.

II. — Poëme sur Boëce.

Nos jove omne, quamdius que nos estam,
De gran follia per folledat parllam,
Quar no nos membra per cui viuri esperam,
Qui nos soste tan quan per terra annam,
E qui nos pais que no murem de fam,
Per cui salves m'esper, pur tan qu'ell clamam.

1. Ce mot ne se montre que fort tard dans la langue d'oil.
2. Voir le grand Dictionnaire de Littré au mot *sire*.

Nos jove omne menam la mal jovent,
Que us non o preza, si s' trada son parent,
Senor ni par, si' ll mena malament;
Ni l'us vel l'aitre, si s' fai fals sacrament:
Quant o fait, mica no s'en repent,
E ni ves Deu non fai emendament.

Traduction littérale par Raynouard :

Nous jeunes hommes, si longtemps que nous sommes,
De grande folie par erreur parlons,
Parce que ne nous souvient par qui vivre espérons,
Qui nous soutient tant que par terre allons,
Et qui nous paît afin que ne mourions de faim,
Par qui *que* je me sauvasse j'espère, en tant que l'invoquons.

Nous jeunes hommes menons si mal jeunesse,
Que un ne cela prise, s'il trahit son parent,
Seigneur et pair, s'il le mène méchamment:
Et l'un voile l'autre, s'il fait faux serment:
Quand cela fait, mie ne s'en repent,
Et ni vers Dieu ne fait amendement.

J'emprunte au onzième siècle trois pièces fort intéressantes : 1° cinq strophes d'une prière à la Vierge, qui très-probablement se chantait dans toute l'étendue du domaine de la langue d'oc; 2° une charte de l'an 1075, premier document connu, en vieille langue d'oc, se rattachant à l'histoire de Nice; 3° le début d'une poésie des Vaudois intitulée *la nobla leyczon*, qui a été citée par Rancher dans son *Aperçu sur l'orthographe du patois nissard.*

III. — Prière à la Vierge.

(PREMIÈRE MOITIÉ DU XIe SIÈCLE)

O Maria! Deu maire
Deu [Deus] t'es e fils e paire;
Domna, preia per nos
To fils lo glorios.

E lo pair' aissamen
Preia per tota jen;
E s'el no nos socor,
Tornat no es a plor.

Eva creet serpen,
Un angel resplanden;
E so nos en vai gen :
Deus n'es om veramen.

Car de femna nasquet,
Deus la femna salvet;
E per quo nasquet hom
Que garit en fos hom.

Eva, moller Adam,
Car creet lo Satan,
Nos met en tal afan
Per qu'avem set e fam.

Traduction littérale par Raynouard :

O Marie ! de Dieu mère,
Dieu t'est et fils et père;
Dame, prie pour nous
Ton fils le glorieux.

Et le père également
Prie pour toute gent;
Et s'il ne nous secourt,
Tourné nous est à pleur.

Eve crut le serpent,
Un ange resplendissant;
Et cela nous en va bien [1] :
Dieu en est homme vraiment.

Parce que de femme naquit,
Dieu la femme sauva;
Et pour ce naquit homme
Que guéri en fut homme [2].

Eve, femme d'Adam,
Parce qu'elle crut le Satan,
Nous mit en telle peine
Par quoi nous avons soif et faim.

V. — Charte de 1075 en faveur de Raymon, évêque de Nice.

Acte authenthique mélangé de latin et de provençal [3].

Ego Fredulus et ego Rodulfus, etc. — Eu non ti decebrai *de tua vita, neque de tuis membris quæ ad corpus tuum juncta sunt*, ni non ti decebrai del castel de Drap, del bastiment que fait

1. *Felix culpa.*
2. Par lequel tout le genre humain fut sauvé.
3. Texte donné par Raynouard, évidemment plus pur que celui qui a été rapporté par d'autres écrivains.

i es, *ni in antea factus hic erit* per nom de *castello*, ni *homo* ni *femina per meum consilium* ni *per meum consentimentum* a ti, Raymon *episcopo, neque ipsos episcopos qui episcopi* seran de Nissa. *Et si homo erit* o *femina qui* a ti, Raymon, lo tolc e *ad* aqueis *episcopis qui episcopi* seran de Nissa, eu ab aquel ni ab aquella, ni ab aquels ni *ab* aquellas *finem* [1] n'aurai ni plac o *finem valeat*, si per lo castel a recobrar no o avia el aun [2] lo recobraria *in ipsa convenientia* vos en estaria; *et per quantas vices* tu, Raymon, lo'mi queras o m'en sommouras per nom de *sacramento* per ti o per *tuo misso* o per *tuos missos*, ti *illis episcopis qui venturi sunt post te* de Nissa *ego* vos rendrai sicurato [3] *infra octo dies*.

Traduction littérale. Moi Frédol et moi Rodolphe, etc. — Je ne te décevrai (te priverai frauduleusement) de ta vie, ni de tes membres qui sont joints à ton corps, ni ne te décevrai (déposséderai injustement) du château de Drap, du bâtiment qui y a été fait et qui dans l'avenir y sera fait comme château; ni homme ni femme *ne le fera* par mon conseil ni par mon consentement, à toi, évêque Raymon, ni aux mêmes évêques qui seront évêques de Nice. Et si homme sera ou femme qui le ravisse à toi, Raymon, ou à ces évêques qui seront évêques de Nice, moi avec celui-là ni avec celle-là, ou avec ceux-là ni avec celles-là accord n'aurai ni transaction qui vaille accord, si pour recouvrer le château ne portait la convention *que* je le recouvrerais à cette même condition qu'il vous resterait; et par autant de fois que toi, Raymon, me le demanderas ou m'en semondras en foi de serment, par toi ou par ton envoyé ou par tes envoyés, toi et ces évêques de Nice qui viendront après toi, je vous rendrai securité [4] dans l'espace de huit jours.

V. — Début de la Nobla leyczon.

POÉSIE DES VAUDOIS DE L'AN 1100.

O frayres, entende[tz] una nobla leyczon :
Sovent devem velhar e istar en oreson,
Car nos [5] veyem aquest mont esser pres del chavon.

1. Ce mot est ainsi défini dans le Glossaire de Du Cange : « *Finis* est judicialis illa transactio, qua quis ad majorem facti auctoritatem, coram justitiariis Regis terras vel tenimentum ad alium transfert et eorum subscriptionibus firmat. — *Finis* est amicabilis compositio et finalis concordia ex consensu et licentia Domini Regis, vel ejus Justitiatiorum. »

2. Prononcez *a-un*. Ce mot vient d'*aunar* (a-unar), réunir, assembler, et signifie *convention*, qui, de même que le latin *conventio* (de *convenire*), a pour première signification *assemblée, réunion*, et, par extension de sens, veut dire aussi accord, pacte, clause, ce dont on est convenu.

3. *Sicurato* n'a guère la physionomie provençale. Serait-ce une altération, par le fait du scribe qui nous a transmis cette pièce, du mot *segurtat* ou *securitat*, ou bien de *seguratz*, participe passé de *segurar*, assurer, rassurer, garantir? ou encore est-ce *sicuratos* pour *securatos*, mot de basse latinité ?

4. Ou je vous mettrai sous ma protection, je vous remettrai dans votre droit, je prendrai votre défense.

5. *Nos* pourrait être supprimé.

Mot curios deurian esser de bonas obras far,
Car nos[1] veyem aquest mont de la fin apropiar.
Ben ha mil e cent anz compli entierament
Que fo scripta l'ora car sem al derier temp;
Poc deurian cubitar, car sem al remanent.
Tot jorn veyem las ensegnas venir a compliment,
Acreisament de mal e amermament de ben.
Ayczo son li perilh que l'escriptura di :
L'evangeli o reconta, e sant Paul asi,
Que neun home que viva no po saber sa fi :
Per zo devem mais temer, car nos non sem certan
Si la mort nos penra o encuey o deman.

Traduction littérale par Raynouard :

O frères, écoutez une noble leçon :
Souvent devons veiller et être en oraison,
Car nous voyons ce monde être près de sa chute.
Moult curieux devrions être de bonnes œuvres faire,
Car nous voyons ce monde de la fin approcher.
Bien a mille et cent ans accomplis entièrement
Que fut écrite l'heure que nous sommes au dernier temps ;
Peu nous devrions convoiter, car nous sommes au reste.
Chaque jour voyons les signes venir à accomplissement,
Accroissement de mal et diminution de bien.
Ceci sont les périls que l'Écriture dit :
L'évangile ceci raconte, et saint Paul aussi,
Que nul homme qui vive ne peut savoir sa fin ;
Pour cela devons plus craindre, car nous ne sommes certains
Si la mort nous prendra ou aujourd'hui ou demain.

Comme spécimen de la langue provençale au douzième siècle, je citerai les deux couplets suivants d'une pièce curieuse d'Albert, marquis de Malespina, célèbre troubadour lombard[2].

VI. — Dialogue entre le marquis Albert et la dame de ses pensées.

Dona, a vos me coman,
C'anc res mais non amei tan.
— Amicx, be vos dic e us man
Qu'ieu farai vostre coman.

1. *Nos* pourrait être supprimé.

2. Un vieux manuscrit nous donne ce renseignement sur ce troubadour : « Albertz « Marques si fos del marques de Malespina. Valenz hom fo e larcx, e cortes, e en- « seignatz ; e saub ben far coblas e sirventes e cansos. » C'est-à-dire : Le marquis Albert était des marquis de Malespina. Ce fut un homme vaillant et généreux, courtois et instruit ; et il savait bien composer couplets, sirventes et chansons.

— Dona, trop mi vai tarzan.
— Amicx, ja no y auretz dan.

Dona, a la mia fe
Murray, s'aisi m'gayre te.
— Amicx, membre vos de me,
Qu' ie' us am de cor e de fe.
— Dona, ayatz en doncx merce.
— Amicx, si aurai ieu be.

Dame, à vous me recommande,
Car onques mais (jamais) rien n'aimai autant.
— Ami, bien vous dis et vous fais savoir
Que je ferai votre volonté *(ou* votre souhait).
— Dame, trop me va tardant.
— Ami, jà n'y aurez dam (détriment).

Dame, sur ma foi
Je mourrai, si ainsi guère me tiens (je suis).
— Ami, souvenez-vous de moi,
Que je vous aime de cœur et de foi.
— Dame, ayez-en donc merci (pitié).
— Ami, aussi aurai-je bien.

Millot *(Histoire littéraire des troubadours)* a donné de ces deux couplets la traduction libre que voici :

Je me recommande à vous, madame. Jamais je n'ai rien tant aimé que vous. — Ami, je vous dis et vous promets que je ferai ce que vous souhaitez. — Vous tardez trop, madame. — Ami, vous n'y perdrez rien.

Je vous jure ma foi, madame, que j'en mourrai, si vous différez d'un moment. — Ami, songez que je vous aime de bonne foi et de tout mon cœur. — Ayez donc pitié de moi, madame. — Aussi aurai-je, ami.



DEUXIÈME PÉRIODE

(DU XII[e] AU XIV[e] SIÈCLE)

TROUBADOURS DU COMTÉ DE NICE

Dès la première moitié du treizième siècle, nous rencontrons les troubadours du comté de Nice, lesquels troubadours nous fournissent une abondante moisson. Ce sont par ordre chronologique : Blacas, Blacasset, Bertrand du Puget, Raymond Féraud, Guillaume Boyer et Ludovic Lascaris.

BLACAS

Né à Nice, des seigneurs d'Eza, dit Raynouard [1]. Voici ce que rapportent de lui d'anciens manuscrits : « C'était un noble baron, riche, généreux, bien fait; qui se plaisait à faire l'amour et la guerre, à dépenser, à tenir des cours plénières; qui aimait la magnificence, la gloire, le chant, le plaisir et tout ce qui donne la considération dans le monde. Personne n'eut jamais autant de plaisir à recevoir que lui à donner. Il nourrit toujours les nécessiteux; il fut le protecteur des délaissés ; et plus il avança en âge, plus on le vit croître en générosité, en courtoisie, en valeur, en terres, en rentes et en gloire : plus aussi se fit-il aimer de ses amis et redouter de ses ennemis. » (Millot, *Histoire littéraire des troubadours.*)

Un sirvente extrêmement remarquable, composé à l'occasion de la mort de Blacas, par Sordello, son contemporain,

1. *Choix des poésies originales des troubadours.* III, p. 337.

prouve que ces éloges n'ont rien d'exagéré [1]. Il résulte aussi de ce sirvente que Blacas mourut non l'an 1300, comme le dit Jehan de Nostredame, mais avant 1245, date du décès de Raymond-Bérenger IV, dernier comte de Provence de la maison de Barcelone.

Il ne nous reste de ce brillant troubadour qu'un très-petit nombre de pièces, la plupart en fort mauvais état. Nous en citerons deux : 1° six strophes adressées à sa dame, mais dont nous ne donnerons que la première ; 2° une tenson avec le troubadour Pierre Vidal.

I. — Plaintes de Blacas à sa dame.

Lo belh dous temps m' platz
E la gaya sazos,
E'l chans dels auzellos;
E s'ieu fos tan amatz
Com sui enamoratz,
Fera gran cortezia,
Ma bella douss'amia.
E pus nulh be no m' fai,
Las! e donx que farai?
Tant atendrai aman
Tro morrai merceyan,
Pus ilh vol qu'aissi sia.

Le beau doux temps me plait
Et la gaie saison,
Et le chant des oiselets;
Et si je fusse autant aimé
Que je suis énamouré,
Ce serait grande courtoisie [2],
Ma belle douce amie.
Et puisque nul bien ne me faites,
Las! et donc que ferai-je?
Tant j'attendrai aimant
Jusqu'à *ce que* je mourrai implorant merci,
Puisqu'elle veut (vous voulez) qu'ainsi soit.

II. — Tenson avec Pierre Vidal [3].

Peire Vidal, pois far m'aven tenson,
No us sia greu, si us deman per cabal

1. Raynouard a donné, t. IV, p. 67 du *Choix des poésies*, etc., cette pièce, la meilleure peut-être du fameux Sordello.
2. Grand bon office, grand bienfait.
3. Célèbre troubadour, fils d'un pelletier de Toulouse; il se fit remarquer autant par la bizarrerie de son caractère que par son talent de poëte.

Per cal razon avetz sen tan venal
En mainz afars que no us tornon a pron,
Et en trobar avetz saber e sen;
E qui ja viels en aital loc aten
Et en joven n'es atressi passatz,
Meins a de ben que si ja no fos natz.

Blacatz, non ten ges vostre chan per bon,
Car anc partis plaich tan discominal;
Qu'ieu ai bon sen e fin e natural
En totz afars, perque m' par ben qui m' son;
Et ai m'amor messa, e (en) mon joven,
En la melhor et en la plus valen;
Non vuoill perdre los guisardos ni'ls gratz,
Et qui s'recre es vilans e malvatz.

Peire Vidal, ja la vostra razon
Non vuoill aver ab mi dons, que tan val;
Qu'ieu ill vuoill servir a totz jorns per engal,
E d'ela m' platz que m' fassa guizardon;
Et a vos lais lo lonc atendemen
Senes jauzir; qu'ieu vuoill lo jauzimen.
Car loncs atens senes joi, so sapchatz,
Es jois perdutz; qu'anc uns non fo cobratz.

Blacatz, ges ieu no sui d'aital faisson
Cum vos autres, a cui d'amor non cal.
Gran jornada vuoill far per bon ostal,
E lonc servir per recebre gent don.
Non es fis drutz cel que s'canja soven
Ni bona domna cella qui lo cossen :
Non es amors, ans es engans proatz,
S'uoi enqueretz e deman o laissatz.

Pierre Vidal, puisque m'advient faire tenson,
Ne vous soit pénible, si je vous demande principalement [1]
Par quelle raison avez l'esprit si vil [2]
En maintes affaires qui ne vous tournent à profit,
Et en *trouver* [3] avez savoir et sens;
Et (car) qui déjà vieux en pareil point demeure

1. Pierre Vidal, puisque j'ai à faire une tenson, qu'il ne vous déplaise que je vous adresse une question importante.

2. Ainsi traduit par Raynouard, *si inhabile* rendrait mieux le sens.

3. Composer, faire des vers.

Et en jeunesse en a de même agi [1],
Moins a de bien que si jamais *il* ne fût né [2].

Blacas, je ne tiens point votre chant pour bon,
Car onques je *ne* départis discussion si extraordinaire [3];
Certes j'ai bon sens et fin et naturel
En toutes affaires, par quoi je me montre bien qui je suis [4];
Et j'ai mon amour mise, en ma jeunesse,
En la meilleure et à la plus prisée [5]:
Je ne veux perdre les profits ni les avantages,
Et (car) qui se décourage est vilain et mauvais [6].

Pierre Vidal, jamais votre procédé
Ne veux avoir avec ma dame, qui tant vaut;
Car, je veux la servir toujours à jeu égal,
Et d'elle me plaît qu'elle me fasse guerdon [7]:
Et à vous *je* laisse la longue attente
Sans jouir; pour moi je veux la possession [8].
Car longue attente sans plaisir, sachez-le,
Est plaisir perdu; si bien que jamais un *seul* ne fut recouvré.

Blacas, point ne suis moi de telle façon
Comme vous autres, à qui amour ne chaut [9].
Grande journée je veux faire pour avoir bon gîte,
Et long service pour recevoir gent don [10].
N'est pas pur galant celui qui se change souvent [11]
Ni bonne dame celle qui le consent [12];
Non est amour, mais est tromperie prouvée (évidente)
Si aujourd'hui recherchez et demain le laissez [13].

BLACASSET

Fils de Blacas, ce troubadour se montra digne d'un tel père : bon, brave, généreux, excellent poëte comme lui. S'il faut en croire Jehan de Nostredame, Blacasset suivit le comte de Provence

1. Demeure au même point où il a passé sa jeunesse, menant mal ses affaires.
2. A mené une vie aussi inutile que s'il ne fût jamais né ; a vécu très-inutilement.
3. Traduction de Raynouard
4. On y reconnait bien quel homme je suis.
5. Traduction de Raynouard.
6. Lâche et infâme.
7. Qu'elle me récompense.
8. Littéral. la jouissance.
9. A qui amour n'importe nullement (du vieux français *chaloir*) : qui ne vous souciez point de l'amour.
10. Agréable salaire.
11. Qui change souvent, qui est inconstant.
12. Traduction de Raynouard. Millot a traduit par *qui se donne* facilement.
13. Ce n'est point aimer, c'est évidemment tromper, si vous demandez aujourd'hui et demain quittez la partie.

Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Naples (1266) et reçut de lui en récompense de ses services plusieurs fiefs en Provence. Il mourut vers l'an 1300, laissant un grand nombre de pièces de vers fort estimées de son temps : cinq seulement nous sont parvenues, en voici deux.

III. — Au troubadour Guillem ou Guillaume.

Nota. Ce troubadour avait comparé à la lune la dame de ses pensées; Blacasset l'en reprit en ces termes :

Amic Guillem, lauzan etz mal dissens,
Qu'en luna ven d'el soleill resplandors;
Donc, pos luna l'appellatz, ven d'aillors
En lieis beutatz et enluminamens;
E car clardatz de jorn tol resplandensa
A la luna, o negra noitz l'agensa,
Certz sui, Guillem, segon que dises vos,
Qu'en scur loc luz : per qu'el laus non es bos.

Amic Guillem, quan luna a pres creissensa
Pos ill merma; per qu'el laus no m'agensa.
Luna non es cil cui appellatz vos,
Pos, ses mermar, creis sos pretz cabalos.

Ami Guillem, en louant *vous* êtes mal disant [1],
Parce qu'à la lune vient du soleil la splendeur;
Donc puisque lune vous l'appelez, vient d'ailleurs
En elle beauté et lustre;
Et puisque clarté du jour enlève éclat
A la lune, où (tandis que) nuit noire la favorise,
Certain je suis, Guillem, selon que vous dites [2],
Qu'en obscur lieu elle brille [3] : *c'est* pourquoi la louange n'est pas bonne.

Ami Guillem, quand la lune a pris croissance
Après elle diminue; *c'est* pourquoi la louange ne me plait.
Lune non est (n'est pas) celle qu'*ainsi* vous appelez,
Puisque sans s'amoindrir croît son mérite suprême.

1 Vous dites mal, vous formulez mal vos louanges.
2. D'après votre dire.
3. Que votre dame ne brille que dans l'obscurité.

IV. — Sirvente en couplets monorimes [1].

Guerra mi play quân la vey comensar;
Qar per guerra vey los pros enansar,
E per guerra vey mantz destriers donar,
E per guerra vey l'escas larc tornar,
E per guerra vey tolre e donar,
E per guerra vey las nueigz trasnuechar :
Don guerra es drechuriera, so mi par;
E guerra m'play ses jamai entreugar.

A'n Agout man, qar n'es primier comes,
Q'el en fasa demanda, cui q'en pes,
Tal q'en sion mant colp donat e pres;
E no s'en clam, qar no seria bes,
Qe sos paires no s'en clamera ges
De nul home, per mal qu'om li feses;
Mas deman n'agra gran, fort e espes.

A'n Amieu prec, lo seinhor de Curban,
Q'el en pes tenga la guerra e'l masan,
Qe n'aion ops elm et escut e bran;
E'l bon guerrier doblon lur prez ugan.
A ambdos dic, en chantan lausor gran,
Pero us dels mi veira a son dan.

Bel m'es q'ieu veia en un bel camp rengatz
Els, et ill nos, per tal bruit ajostatz,
Q'al ben ferir n'i aia de versatz.
Aqi veirem manz sirventz peceiatz,
Mantz cavals mortz, mantz cavaliers nafratz.
Se nulls non torna, ja non serai iratz :
Mas val [2] murir qe viure desonratz.

Valens domna, a vos m'autrei e m'don,
Noveleta, de q'aten guierdon;
Et aurai l'en qan aurai servit pron
Vostre gen cors fazonat per rason;

1. L'orthographe de cette pièce est assez incorrecte dans le texte qu'en a donné Raynouard, t. IV, p. 215 de son *Choix des poésies*, etc. : On y lit *gerra, gerrier* pour *guerra, guerrier*, etc. J'ai cru devoir faire les corrections les plus importantes.

2. Le texte donné par Raynouard porte *mas vueilh* : ce doit être là une erreur du scribe ou du copiste.

Mas vueilh servir, domna, tos temps perdon
Vos qu'autra, e m'des ni anel ni cordon;
S'ieu mueir aman per vos, cug far mon pron.

Guerre me plait quand *je* la vois commencer;
Car par guerre je vois les preux s'illustrer,
Et par guerre je vois maints destriers donner,
Et par guerre je vois l'avare généreux devenir,
Et par guerre je vois prendre et donner,
Et par guerre je vois les nuits veiller :
Donc guerre est droiturière [1], ce me semble;
Et guerre me plait sans jamais avoir trêve.

A sire Agout je mande, car il est premier provoqué
Qu'il fasse demande [2], à qui que cela déplaise,
Tellement qu'en soient maints coups donnés et reçus;
Et ne s'en plaigne, car ce ne serait bien,
Vu que son père ne s'en plaindra nullement
De nul homme [3], pour mal qu'on lui fît;
Mais poursuite en fera grande, forte et pressante.

A sire Amiel je prie, le seigneur de Curban,
Qu'en poids (*ou* en pensée) il tienne la guerre [4] et le tumulte [5];
Que n'aient besoin (manque) heaumes et boucliers et épées;
Et *que* les bons guerriers doublent leur valeur cette année.
A tous deux je dis, en chantant grande louange,
Pour ce l'un deux me verra à son dam.

Beau m'est que je voie [6] en un beau camp rangés
Eux, et eux nous, pour tel tumulte rapprochés
Qu'au bien frapper *il* y en ait de renversés.
Là nous verrons maints servants dépecés,
Maints chevaux tués, maints cavaliers navrés (blessés).
Si nul n'en revient, jà n'en serai fâché :
Plus (mieux) vaut mourir que vivre déshonoré.

Vaillante dame, à vous m'octroie et me donne
De nouveau, de quoi j'attends récompense;
Et je l'aurai, quand j'aurai servi assez
Votre gent corps façonné par raison [7];
Plus veux servir, dame, tout temps gratuitement
Vous qu'autre, et ne me donnez ni anneau ni collier;
Si je meurs pour vous en aimant, je crois faire mon profit.

1. Fondée en droit, en raison, a sa raison d'être.
2. Qu'il fasse déclaration de guerre.
3. De la part de qui que ce soit.
4. Qu'il pense sérieusement à la guerre.
5. Ou massacre.
6. J'ai du plaisir à voir.
7. Votre belle personne faite en perfection.

BERTRAND DU PUGET

On sait de ce troubadour qu'il vivait en 1265. C'était un noble châtelain de Provence, de Théniers, dit un vieux manuscrit, excellent et généreux chevalier et bon guerrier. Il fit de bonnes *cansos* (chansons, chants d'amour) et de bons sirventes[1]. « La maison du Puget-Théniers était en effet de la plus ancienne noblesse de Provence, dit l'abbé Millot. Quant aux pièces de ce troubadour, elles se réduisent à deux chansons et un sirvente. »

V. — Chanson à sa dame.

Domna, ieu soi lo vostre amics aitals :
Francs e humils, vers, adreiz e leials;
E serai vos de servir tan venals,
Que ja no m'er afans a sofrir mals.
E vos, domna, si com etz de bon aire,
Retenetz me, que ben er vostre sals,
Ab tan qu'ieu ja de re vas vos non vaire.

Dame, je suis le votre ami tel :
Franc et humble, vrai, juste et loyal ;
Et serai à vous servir si soumis,
Que jamais ne me sera peine à souffrir maux.
Et vous, dame, ainsi comme êtes débonnaire [2],
Retenez-moi, que bien serai votre garde [3],
Pourvu que jamais en rien vers vous je ne change [4].

VI. — Sirvente.

De sirventes aurai gran ren perdutz,
E perdrai en enquera un o dos
Els rics malvatz on pretz es remasutz;
Qu'a lor non platz donar ni messios,
Ni lor platz res que taingna a cortezia;
Mas ben lor platz quant ajoston l'argen :
Per so n'a mais cel que lo met plus gen;
C'onors val mais que avols manentia.

1. Bertrand del Pojet si fo un gentils castellans de Proensa, de Teniers, valens cavalliers o larcx, e bons guerriers. E fes bonas cansos e bons sirventes.
2. Littéral. de bon air, de bonnes manières : très-aimable.
3. Votre protecteur.
4 Ce dernier vers a été traduit ainsi par Raynouard, au mot *vairar*.

Ja non serai dementitz ni vencutz
Qu'anc hom escars non fo aventuros;
E si n'i a un qu'en sia cregutz,
Doncs n'a el faig alcun fag vergoignos:
C'avers non vol solatz ni leugaria,
Ni vol trobar home larc ni meten;
Ans lo vol tal qu'estia aunidamen
E tal qu'endur so que manjar deuria.

Que val tesaurs qu'ades es rescondutz,
Ni c'al pro tenc a nuill home qu'anc fos?
Aitan n'ai eu (sol non sia mogutz)
Com an aquil que lo tenon rescos:
C'a mi non costa un denier si s'perdia,
Et ill an tot l'esmai e'l pensamen;
E quan perdon l'aver perdon lo sen,
Et a mi an pro donat de que ria.

Per valentz fatz es hom miells mantengutz
Et accuillitz et honratz per los bos;
E n'es hom miells desiratz e volgutz,
E'n pot menar plus honratz compaignos:
Que malvestatz ab pretz no s'aparia
Ni s'acordon, per lo mieu escien;
Que pretz vol dar e metre largamen,
E malvestatz estreign e serra e lia.

Lai a'n Guillem Augier, on pretz s'es clutz,
Tramet mon chant, car el es cabalos:
E'ls enemics ten sobratz e vencutz,
Et als amics es francs et amoros,
Larcs et adregs e senes vilania;
Et tot quant a dona e met e despen,
E non o fai ges ab semblan dolen:
Per qu'en val mais, ja tan pauc nen metria.

De sirventes j'aurai grande quantité perdu 1,
Et j'en perdrai encore un ou deux
Aux (à l'égard des) riches mauvais en qui mérite est placé 2;
Car à eux ne plait donner ni largesse,

1. J'ai écrit inutilement un grand nombre de sirventes.
2. A qui l'on accorde à tort du mérite.

Ni leur plaît rien qui convienne à courtoisie [1];
Mais bien leur plaît quand ils amassent l'argent :
Pour ce (pourtant) en a plus celui qui l'emploie plus noblement;
Car honneur vaut plus que vile richesse.

Je ne serai démenti ni vaincu (réfuté)
Disant que jamais homme avare ne fut entreprenant;
Et s'il y en a un qui en soit cru [2],
Alors il n'a fait aucune action honteuse (vilaine);
Car l'avoir ne veut soulas ni divertissements [3],
Et ne veut trouver homme libéral et dépensier;
Mais le veut tel qu'il se tienne honteusement
Et tel qu'il se prive de ce qu'il devrait manger [4].

Que vaut trésor qui pour le moment est caché
Et qui n'est à profit à nul homme qui onques fût?
Autant en ai-je (seulement ne soit mû [5])
Qu'en ont ceux qui le tiennent en cachette :
Car à moi ne coûte (importe peu) un denier s'il se perdait,
Et eux en ont tout l'émoi et le souci;
Et quand ils perdent l'avoir ils perdent le sens,
Et m'ont assez donné de quoi rire [6].

Par vaillants faits est *un* homme mieux considéré
Et accueilli et honoré par les bons [7];
Et n'est homme mieux désiré et recherché,
Et en peut mener davantage honorables compagnons [8];
Tandis que méchanceté avec mérite ne s'apparie [9]
Ni ne s'accordent, à mon escient;
Car mérite veut donner et employer libéralement,
Et méchanceté étreint et serre et lie [10].

Là à Guillem Augier où (en qui) mérite s'est enclos (réside),
J'envoie mon chant, car lui est parfait [11];
Et les ennemis il tient subjugués et vaincus;
Et aux amis (avec les amis) est franc et affectueux,
Libéral et juste et sans vilenie;
Et tout autant qu'il a il donne et emploie et dépense,
Et il ne le fait point avec mine chagrine [12];
C'est pourquoi en vaut mieux, ja si peu en donna-t-il [13].

1. Ce vers et le précédent ont été ainsi traduits par Raynouard.
2. Que l'on croit l'être, qui passe pour tel.
3. La passion de posséder fuit les plaisirs et les divertissements.
4. Du nécessaire.
5. A cette seule condition qu'il ne se soit tout entier envolé.
6. Et m'ont assez prêté à rire.
7. Par les gens de bien.
8. Peut par ses vaillants faits acquérir plus d'honorables compagnons.
9. Traduction de Raynouard, au mot *apariar*.
10. Les cordons de la bourse.
11. Est un seigneur accompli.
12. D'un air chagrin.
13. « La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne » (Corneille, *Le Menteur*). C'est la même idée.

RAYMOND FÉRAUD

Né vers l'an 1245, sinon à Nice même bien certainement dans le comté de ce nom. Il vécut jusqu'en 1324 ou 1325.

Son père, Guillaume Féraud III, seigneur d'Ilonse ou Ylonse, près de la rive droite de la Tinée, à 60 kilomètres N. O. de Nice, était le chef d'une branche des *Thorame*, famille issue des comtes de Forcalquier, qui descendaient eux-mêmes de Boson II, comte de Provence en 948.

De même que Blacasset, Raymond Féraud suivit Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Naples et resta attaché à la personne de ce prince ainsi qu'à celle de son successeur le roi Charles II. Malgré les faveurs dont il jouissait à la cour de Naples, notre poëte, jeune encore, renonça au monde et se retira au monastère de Lérins, après avoir jeté au feu tous ses *écrits d'amour*, suivant l'expression de Jehan de Nostredame. Il n'en rima pas moins sous le froc; mais sa muse ne s'exerça plus que sur des sujets d'une moralité incontestable, tel que la vie légendaire de saint Honorat, fondateur de Lérins, grand poëme qu'il termina l'an 1300 dans son prieuré de la Roque-Estéron et qui, de toutes ses œuvres, est la seule que nous possédions.

Nous ne pouvons donc juger du talent poétique de Féraud que par sa *Vida de sant Honorat*, vaste composition d'environ dix mille vers, qui, outre le vif intérêt d'une curieuse légende, nous présente un tableau naïvement fidèle des idées, des croyances, des sentiments, des passions, des mœurs de toute une époque historique. Ce qui ajoute encore une valeur incontestable à cette sorte d'épopée religieuse, c'est l'habileté de la forme, c'est la variété du rhythme et la justesse avec laquelle le poëte a su l'adapter à chaque sujet particulier, à tel point que, dans bien des parties, le lecteur est surpris d'y reconnaître une facture qu'il avait pu croire beaucoup plus moderne. Voici deux morceaux, pris au hasard, de cette œuvre singulière.

VII. — Charles (Charlemagne) prisonnier du roi Aygolant.

Aygolant, oncle de saint Honorat et l'un des rois sarrasins d'Espagne, a juré de détruire la loi du Christ : il lève une grande armée et marche contre Pépin, *duc de Bavière* (le roi de France Pépin le Bref), que notre poëte qualifie de champion et porte-enseigne de Rome. Une grande bataille s'engage, Pépin est vaincu; mais, dit le poëte :

Escapet per vertut de Dieu,
Et intret en sa terra;

Car tut son desconfich li sieu
En cella mortal guerra;
E Karlles, sons fiylls, y fom pres,
Et mant de son lynaje
Foron retengut et conquez
E mes en preysonaje.
A Tholeta los enmenet
Aygolantz, en sa terra;
En carces los encadenet
Com hom fay bestia fera.
Tres antz foron empreysonat;
Et a cascuna festa,
Mostravan Karle encadenat
Li jent de mala jesta.
Perque desirava la mort,
Karles; car mala vida
Li fasia suffrir a gran tort
Li mala jent marrida;
Ni non esperava jamays
Iyssir d'aquel repayre.
Am de cadenas un gran faiys
Li fasian pena trayre.

Il échappa par vertu de Dieu,
Et rentra dans sa terre [1];
Car tous sont déconfits les siens
En cette mortelle guerre;
Et Charles, son fils, y fut pris,
Et maints de son lignage
Furent retenus et conquis
Et mis en prison.
A Tolède les emmena
Aygolant, en sa terre;
En prison *il* les enchaîna
Comme on fait de bête féroce.
Trois ans *ils* furent emprisonnés;
Et à chaque fête
Ils montraient Charles enchaîné
La gent de male geste.
C'est pourquoi *il* désirait la mort,
Charles, car male vie
Lui faisait souffrir à grand tort
La male gent méchante;
Et il n'espérait jamais
Issir de ce repaire.
Avec de chaînes un grand faix
Ils lui faisaient peine traire [2].

1. Dans ses États.
2. Traîner, endurer, souffrir.

Comment Charlemagne fut-il tiré des mains des mécréants? Le poëte raconte longuement que ce fut par saint Honorat, à qui l'apôtre saint Jacques, dans une apparition, avait ordonné de se rendre en Espagne auprès d'Aygolant. Honorat arrive à la cour de son oncle et, sans se faire connaître, il guérit miraculeusement sa cousine Sibylle, possédée d'un démon que tous les savants enchanteurs, tous les devins et autres gens habiles dans les diableries et les mauvais arts, *e las malvaysas artz*, n'avaient pu chasser du corps de la jeune princesse. En récompense d'un tel service, Aygolant accorde à notre saint la liberté de Charlemagne et de ses compagnons.

VIII. — Miracle de Gualborc, femme du prince de Bellande.

Na Gualborcs, qu'era moyllers de Raynaut lo baron,
Lo prince de Bellanda, avia devocion
En las sanctas preguieras del cors sant precios ;
E cant vi lo miracle de Guigonet lo pros,
Mot i ac mays de fe que ennantz non avia :
Perque fazia gran ben a cellz de l'abadia ;
E mostrava defors gran solatz e burbantz,
Empero dinz son cor temia Dieu e l' cors santz.
Mot era bella donna ; perqu'esdevenc un dia
Qu'el baylles de Bellanda la reques de follia ;
Mays li donna per reu non y vol consentir,
Per gaps ni per promessa, per dons ni per gent dir.
Le bayles a ben vist que l' donna non consent :
A un autre trachor donet de son argent
Am que l'en fetz fugir ; et a pueys acusada
La donna am son seynor, e di que la trobada
Amb aquell escudier que s'en era fugitz.
Cant le prinpces o saup, anc non fom tan marritz.
Le prinpces demandet la donna mantenent,
Fellamentz et irada li vay dir son talent :
« Falsa desconoyssent, con e que ti fayllia?
« Non ti tenias paguada de la mia conpaynia,
« C'aias vituperat e mi e ton lignage,
« E ton cors envelit et gitat en putage?
« Ben ditz ver le proverbis que souven audit ay,
« Que tan grata li cabra tro pogna que mal jay.
« Ben as tu fag aytal que estavas onrada ! »
Mandament a donat que fos presa e liada :
Cant li donna s'escusa, sa rason non a luec,
Sententia fom donada c'on la cremes al fuec.
Ar menan li corrieu a la mort la gensor,
Que reclama en son cor, am lagremas am plor :

« Ay ! precios cor sant, seyner sant Honorat,
« Que a mantas caytivas as fag tanta bontat,
« E deslieuriest Sibilia de laia malautia,
« La donzella garist que'l nas perdut avia,
« E salviest Guigonet del malvays jujament,
« Seyner, per ta merce mas preguieras entent !
« Ben sabes que jujada suy aguda a gran tort,
« E ses tot'ucayson mi menan a la mort.
« Seyner, a tu comant mon dreg e ma rason,
« Que a Sant-Hermentari aucysist lo dragon. »

Fag avia gran molon de legna, le bayllons
Que accuset la donna am motz autres glotons :
En Camartz non laysset clausura ni paliza
Que non fezes portar en lo plan desotz Niza.
Presa l'an mantenent, li donna son cors seyna,
E meton la desotz .C. saumadas de leyna ;
Butan lo fuec enant e li flama s'estent :
Un demiey jorn cremet sens tot de fayllimen.
Mays cant li legna fom consumada e cremada,
Et ill viron la donna (qu'el fuec non l'a tocada),
Qu'estay sus en la braza, qu'era grant da toz laz,
Al prinpce lur seynor o manderon vivatz,
Que venc am cavalliers e cellz de la ciptat.
Tro que foron al fuec non si son estancat ;
E troban mantenent la donna sus la brasa,
Qu'era viva e sana, a qui que pes o plasa.

Cant le prinpces a vist los miracles tan grantz,
A fag partir lo fuec, e trayseron s'enantz,
E deslian la donna, qu'era encadenada
Sens tot corrompement : al prinpce l'an menada ;
Reguardan li las mans e'l vestir e'l clar vis,
Que fon aytan entiers con cant venc da Paris.
Le princes demandet a la bella Galbors
Con non l'avia tocada le fuec ni la calors.
Li donna respondet qu'ell glorios cors santz
L'a cuberta e salvada dedins las flamas grantz.
« Car m'avian acusada, li trachor, a gran tort :
« Le bars sant Honorat m'a salvada de mort. »
Le prinpces a fag penrre mantenent lo baylon
E los falses guarentz c'an fag la tracion ;
Recresut an lo fag e fetz los lapidar.

Dame Gualborc, qui était femme de Raynaut le baron,
Le prince de Bellande [1], avait dévotion (foi)
Aux saintes prières du corps saint précieux [2];
Et quand elle vit le miracle de Guigonet le preux [3],
Elle y eut beaucoup plus de foi qu'elle n'en avait avant :
C'est pourquoi elle faisait grand bien à ceux de l'abbaye;
Et montrait au dehors grande mondanité [4] et faste,
Néanmoins dans son cœur elle craignait Dieu et le corps saint.
Elle était fort belle dame : *c'est* pourquoi *il* advint un jour
Que le bailli [5] de Bellande la requit de débauche;
Mais la dame pour rien n'y voulut consentir,
Par menaces ni par promesses, par dons ni par douces paroles.
Le bailli a bien vu que la dame ne consent pas :
A un autre traître il donna de son argent,
Avec quoi il le fit s'enfuir; et a ensuite accusé
La dame auprès de son seigneur, et dit qu'il l'a trouvée
Avec cet écuyer qui s'était enfui.
Quand le prince le sait (l'entend), jamais ne fut si fâché.
Le prince demanda la dame sur le champ,
Cruellement [6] et en colère *il* va lui dire son sentiment :
» Méchante ingrate, comment et que te manquait-il ?
» Ne te tenais-tu payée de ma compagnie [7],
» Que tu aies déshonoré et moi et ton lignage,
» Et avili ton corps et livré au libertinage ?
» Bien dit le proverbe, que souvent j'ai entendu,
» Que tant gratte la chèvre jusqu'à ce qu'elle s'efforce de mal gésir [8].
» Bien as-tu fait pareil, *toi* qui étais honorée !
Ordre il a donné qu'elle fût prise et liée :
Quand la dame s'excuse, sa défense n'a lieu [9].
Sentence fut donnée qu'on la brûlât au feu.
Aussitôt les sergents [10] mènent à la mort la plus belle *des dames*,

1. Ancien château de la cité de Nice sur le rocher qui sépare la ville du port actuel. Il en reste au versant des Ponchettes une tour qui porte encore aujourd'hui le nom de Tour de Bellande ou Tour Clérissy.

2. Croyait dévotement à l'efficacité des prières adressées à saint Honorat.

3. Le récit de ce miracle précède immédiatement celui dont il s'agit ici. Ce Guigonet avait la garde du château de Bellande, qui renfermait les trésors du prince Raynaut, alors en guerre avec le marquis de Marseille. Des envieux l'accusèrent faussement de vouloir livrer ce château à l'ennemi, et le pauvre Guigonet fut condamné à être pendu. Trente jours après son exécution, ses parents et ses amis vinrent au lieu du supplice pour enlever le corps et l'enterrer : ils coupent la corde et Guigonnet saute, plein de vie, debout sur ses jambes. Saint Honorat, à qui Guigonet adressait souvent ses prières, avait empêché la strangulation et de plus nourri le patient pendant les trente jours qu'avait duré la pendaison.

4. Ou amour des plaisirs.

5. *Bailli* ou *baile* signifiait aussi gouverneur, intendant. Ce titre était encore sous l'ancien régime celui d'un officier royal d'épée, qui rendait la justice dans un certain ressort et avait droit de commander la noblesse lorsqu'elle était convoquée pour l'arrière-ban.

6. Ou d'un ton farouche.

7. Ton mari ne te suffisait-il pas ?

8. Qu'elle arrive à n'avoir plus qu'un mauvais lit de repos.

9. La dame veut se disculper, mais sa défense est vaine.

10. Les gens de justice.

Qui réclame en son cœur, avec larmes et pleurs :
» Ah ! précieux corps saint, seigneur saint Honorat,
» Qui à maintes malheureuses as fait (témoigné) si grande bonté,
» Et délivras Sibylle de laide maladie,
» *Qui* guéris la demoiselle qui avait perdu le nez,
» Et sauvas Guigonet d'une injuste condamnation [1],
» Seigneur, par ta merci, mes prières entends !
» Bien tu sais que j'ai été condamnée à grand tort,
» Et que sans toute cause [2] on me mène à la mort.
» Seigneur à toi je recommande mon droit et ma défense,
» *A toi* qui à Saint-Hermentaire occis le dragon [3]. »

Avait fait grand monceau de bois, le bailli
Qui accusa la dame avec beaucoup d'autres chenapans :
En Camarts [4] il ne laissa clôture ni palissade
Qu'il ne fît porter dans la plaine au-dessous de Nice [5].
On l'a prise sur-le-champ, la dame signe son corps [6],
Et ils la placent sous cent charges de bois;
Ils mettent le feu en avant et la flamme s'étend :
Un demi jour *il* brûla sans complet relâche.
Mais quand le bois fut consumé et brûlé
Et *ils* virent la dame (car le feu ne l'a pas touchée),
Qui était debout dans la braise, laquelle était grande de tous côtés.
Au prince leur seigneur *ils* l'ont vite mandé,
Lequel vint avec chevaliers et ceux de la cité.
Jusqu'à ce qu'ils fussent au feu *ils* ne sont arrêtés ;
Et *ils* trouvent alors la dame sur la braise,
Qui était vivante et en santé, au gré ou non des gens [7].

1. Gualbore rappelle ici trois miracles que le poëte a racontés précédemment, savoir: Sybille guérie par son cousin saint Honorat (voir ci-dessus le premier fragment), Guigonet pendu injustement (note précédente), et une demoiselle de Vellaron, à qui le fils du seigneur de ce castel avait coupé le nez, parce qu'elle s'était refusée à ses désirs. Saint Honorat remit le nez coupé et guérit le jeune homme, possédé du démon depuis le moment de son crime.

2. Sans nul motif réel, sans que je l'aie mérité.

3. Ce dragon se tenait aux environs d'Ampus, près de Draguignan, et en un lieu que le poëte appelle Saint-Hermentaire. Dix hommes, allant en pèlerinage à l'île de Lérins, passent près de cette dernière localité : le dragon saisit le premier qui se présente et le dévore ; les neuf autres pélerins arrivent au monastère et racontent ce cruel accident à l'abbé saint Honorat, qui se rend aussitôt à Saint-Hermentaire, attache avec sa ceinture le dragon au pied d'une grande roche où le monstre laissa ses os, que l'on montrait encore dans le bon vieux temps.

4. Place d'armes située sur un mamelon du roc qui portait le château de Nice. Elle reçut plus tard le nom de *Puey de la cuesta* (puy de la côte) et de *Place Saint-Jean*. Raynouard a cité ce vers au mot *paliza* de son Lexique roman; et, prenant *Camartz* pour un nom d'homme, il a traduit ainsi : « Le seigneur Camart ne laissa clôture ni palissade qu'il ne fit porter. »

5. La plus grande partie de la ville de Nice occupait autrefois le versant occidental du rocher sur lequel s'élevait le château : c'est beaucoup plus tard que les habitations s'étendirent dans la plaine comprise entre le pied du rocher et le lit actuel du Paillon.

6. Fait le signe de la croix.

7. Littéral. à qui que *cela* pèse ou plaise (ou fasse plaisir). C'était une locution proverbiale fort usitée.

Quand le prince a vu le miracle si grand,
Il a fait partager le feu (la braise), et *ils* se portèrent en avant.
Et *ils* délient la dame, qui était enchaînée
Sans aucun mal [1] : au prince *ils* l'ont menée ;
Ils lui regardent les mains et les vêtements et *son* brillant visage,
Qui fut (se trouva) aussi intact que quand *elle* vint de Paris.
Le prince demanda à la belle Gualborc
Comment ne l'avait atteinte le feu ni la chaleur.
La dame répondit que le glorieux corps saint
L'a protégée et sauvée dans les flammes immenses.
» Car m'avaient accusée, les traîtres, à grand tort :
» Le baron (le seigneur) saint Honorat m'a sauvée de mort. »
Le prince a fait saisir à l'instant le bailli
Et les faux témoins qui ont fait la trahison ;
Ils ont reconnu (avoué) le fait et *il* les fit lapider.

GUILLAUME BOYER

Né, suivant quelques-uns, à Châteauneuf près de Nice, à Nice même, d'après M. Toselli (*Biographie niçoise*). Jehan de Nostredame dit aussi qu'il naquit à Nice, ville surnommée *Cap de Proenza*.

Bon poëte, mathématicien, naturaliste, médecin même, Guillaume Boyer fut attaché au service de Charles II, roi de Naples et comte de Provence, puis à celui de Robert le Sage, fils et successeur de Charles II. Ces princes, dit-on, lui conflèrent la charge de podestat de la ville de Nice ; mais ce fait n'est rien moins que certain. Si l'on en croit Jehan de Nostredame, Guillaume Boyer dédia au roi Robert un savant traité sur la nature des métaux, sur les fontaines de Vaucluse, de Sorp, de Moustiers, sur diverses autres fontaines d'eaux minérales, sur les bains d'Aix et de Digne, sur les simples qui naissent dans les montagnes de la Provence, etc.

Ce docte poëte parvint à une grande vieillesse et mourut vers l'an 1355 ; il appartient donc à la fin du treizième siècle et à la première moitié du quatorzième. De toutes ses pièces de vers, dont la plupart furent dédiées par lui au roi Robert et au fils de celui-ci, Charles, duc de Calabre, il ne nous est parvenu que le premier couplet d'une chanson qu'il adressa à Marie de France, femme de ce duc.

1. Littéral, sans aucune altération.

IX. — Chanson dédiée à la princesse Marie de France.

NOTA. — Papon, dans son histoire de Provence, a donné un texte fort altéré et une traduction en vers de cette pièce. M. Toselli (*Biographie niçoise*) a reproduit ce texte avec quelques variantes plus ou moins heureuses ; en voici un autre plus correct :

Drech e razon es qu'ieu canti d'amor,
Vezent qu'ieu ai ja consumat mon age
A li complaire e servir nuech e jor,
Sens'aver de profiech ny avantage?
Encar el si fa cregne,
Dolent, e non si fegne:
Mi pogne la corada
De sa flecha daurada,
Embe son arc, qu'a gran pena el pot tendre,
Per so qu'el es un enfan jove e tendre.

Droit et raison est-ce [1] que je chante d'amour,
Voyant que j'ai déjà consumé mon âge (ma vie)
A lui complaire et servir nuit et jour,
Sans avoir de profit ni d'avantage?
Encore il se fait craindre,
Blessant, et ne se feint pas [2] :
Il me perce le sein (ou le cœur)
De sa flèche dorée,
Avec son arc, qu'à grand peine il peut tendre,
Parce qu'il est un enfant jeune et tendre.

Voici la traduction en vers par Papon :

Est-il raison que je chante l'amour,
Ayant passé le plus beau de mon âge
A le servir et la nuit et le jour,
Sans en avoir profité davantage?
Il se fait encor craindre ;
Hélas! je ne saurais plus feindre [3] :
D'un trait vainqueur
Il me perce le cœur,
Avec son arc, qu'à grand'peine il peut tendre,
Parce qu'il est un enfant jeune et tendre.

1. Est-il juste et raisonnable.

2. *Dolent*, participe présent du verbe *doler*, dont une des significations est faire du mal, faire souffrir. Quant à *si fegne*, il est tout à fait ici l'équivalent de *se feindre*, qui dans l'ancienne langue française signifiait souvent ne pas vouloir, hésiter à (Voir Littré au mot *feindre*) : *et ne se feint pas*, c'est-à-dire et n'hésite pas, et il est hardi, résolu.

3. Papon a remplacé le vers du texte par celui-ci : *E doulent iou non sai fegner* et il a traduit en conséquence. C'est un véritable contre-sens.

LUDOVIC LASCARIS

Fils de Guillaume-Pierre Lascaris, seigneur de Tende, la Briga et autres lieux voisins. Mort vers l'an 1379.

Bien que, selon Gioffredo, ce troubadour ait été illustre de son vivant « moins par l'éclat de sa naissance que par son active participation *aux travaux de Minerve et de Mars*, qui le mirent au rang des bons capitaines et des meilleurs poëtes de son temps [1]» je ne le citerai que pour mémoire. D'abord, parce que nous ne connaissons aucune de ses œuvres, et en second lieu, parce que comme poëte, il appartient entièrement au quatorzième siècle, c'est-à-dire à la dernière période de décadence de la littérature des troubadours.

Arrivés à ce terme fatal, jetons un coup d'œil rétrospectif sur la naissance et les rapides accroissements de cette littérature. Elle apparaît au onzième siècle et le plus ancien de ses représentants, le premier du moins dont nous connaissions les compositions poétiques, est un des princes les plus puissants de la France méridionale, le trop galant Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine (1071-1127)[2], grand-père de la fameuse Eléonore de Guienne, qui, répudiée par son premier mari, Louis VII, roi de France, épousa le comte d'Anjou, Henri Plantagenet, devenu peu après roi d'Angleterre, et qui fut la mère d'un autre troubadour bien célèbre à d'autres titres, le roi Richard Cœur-de-Lion (1157-1199) [3].

La muse provençale franchit bientôt les Pyrénées. En 1112, le comte de Barcelone, Raymond-Bérenger IV, épouse Douce, héritière de Gilbert, comte de Provence, et réunit ce

1. « Illustre non tanto per la splendore dei suoi natali, che per gli esercizi di Pallade e di Marte, che lo fecero annoverare non meno fra' buoni capitani che fra gli ottimi poeti del suo tempo.» (*Istoria delle Alpi marittime*. tome III, p. 365.)

2. La bibliothèque nationale possède neuf pièces de vers composées par ce prince « On ne peut douter, dit Millot, que ce troubadour n'ait eu des prédécesseurs ; les grâces de son style supposent un art déjà cultivé. C'est néanmoins à son époque qu'il faut considérer les progrès de la poésie provençale : c'est alors que prenant un vol rapide, elle pénétra dans les cours et fit les délices ou l'admiration d'une grande partie de l'Europe. » (*Histoire littéraire des troubadours*. Introd. p. XXII.)

3. Nous avons de ce roi poëte deux sirventes. On connait surtout celui qu'il composa dans la prison où le retenait l'empereur d'Allemagne Henri IV, et qui commence ainsi

Ja nuls hom non dira sa razon.

comté à celui de Barcelone [1]. Son fils, Raymond-Bérenger V, dit le Vieux, acquiert par mariage le royaume d'Aragon ; il meurt en 1162 et a pour successeur dans tous ses Etats son fils Alphonse II (Ier de Provence). Tous ces princes attirent à leur cour et protégent les poëtes du midi de la France. Non-seulement le roi Alphonse II se plaît à les entendre ; mais il les imite, il lutte avec eux, et sans trop de désavantage, comme on peut en juger par une assez jolie pièce, la seule que nous ayons de lui et dont voici les deux premiers vers ;

Per mantas guisatz m'es datz
Joys e deport e solatz [2].

Ce goût de la littérature provençale se continue chez les descendants de ce prince. Nous avons de son arrière-petit-fils, Pierre III, roi d'Aragon en 1276 et de Sicile six ans après [3], une intéressante pièce dirigée contre le roi de France Philippe le Hardi, qui s'apprêtait à envahir ses Etats espagnols. Frédéric Ier, son fils, devint roi de Sicile en 1296 ; menacé dans la possession de sa couronne par le roi de Naples, Charles II, d'Anjou, que soutenait le pape Boniface VIII, Frédéric composa une pièce de vers provençaux, dans laquelle il exprime énergiquement la confiance qu'il a en son bon droit et en la force de ses armes. Il adressa cette pièce à un seigneur catalan, le comte d'Empurias, qui lui répondit également en vers provençaux.

Durant le règne des princes de la maison de Barcelone et d'Aragon, l'influence de la langue d'Oc dans la Catalogne fut si puissante qu'aujourd'hui même l'idiome particulier de cette province espagnole n'est rien autre qu'un dialecte de cette vieille langue, tout comme l'idiome niçois ; et que les poëtes modernes qui composent en catalan fraternisent avec les *félibres* de nos provinces méridionales, prennent place aux banquets auxquels ceux-ci les convient et envoient leurs compositions aux concours ouverts à Montpellier, à Avignon, à Béziers et autres villes de nos départements méridionaux.

1. Comme comte de Provence, l'histoire l'appelle Raymond-Bérenger Ier.
2. Littéral. De maintes façons il m'est donné joie et divertissement et plaisir.
3. Il enleva la Sicile à Charles d'Anjou en 1282, à la suite des Vêpres siciliennes. Comme roi de Sicile il est appelé Pierre Ier.

Cependant, dès le douzième siècle le mouvement littéraire, porté au-delà des Pyrénées par les troubadours, s'étend de l'Aragon dans la Castille et pénètre de là jusqu'en Portugal [1]; et l'Espagne elle-même donne naissance à des poëtes qui expriment leurs idées et leurs sentiments en langue provençale. Parmi les plus remarquables d'entre eux, je citerai Pons Barba, Hugues de Mataplana, Guillaume de Bergedan, Giraud de Cabreira, Guillaume de Mur, Gerveri de Girone et Pons Hugues III, comte d'Empurias, celui qui, comme il a été dit ci-dessus, répondit au roi de Sicile Frédéric Ier.

La fortune de la langue d'Oc et de sa littérature fut tout aussi rapide et aussi brillante dans la haute Italie qu'en Espagne. En 1162, l'année même où Alphonse II succédait à son père Raymond-Bérenger le Vieux, en Catalogne et en Aragon, son cousin le comte de Provence, Raymond-Bérenger II, suivi de nombreux seigneurs de sa cour, se rendit à Turin pour prêter foi et hommage à l'empereur Frédéric Ier Barberousse, son suzerain, la Provence relevant à cette époque de l'Empire comme partie de l'ancien royaume d'Arles. Si l'on en croit les vieux historiens, Frédéric improvisa à cette occasion quelques vers provençaux, que Voltaire a cités dans son *Essai sur les mœurs* (chap. LXXXII) en les attribuant par erreur à Frédéric II, et dont voici les cinq premiers vers :

Platz mi cavalier frances
E la dona catalana
E l'onrar [2] del Ginoes
E la cort de Castellana,
Lo cantar provensales, etc.

Me plait le chevalier français et la dame catalane et l'honnête accueil du Génois et la cour de Castellane, le chanter provençal; c'est-à-dire la *canso*, la poésie provençale.

Ce qui prouve que depuis longtemps déjà les compositions des troubadours non-seulement avaient passé les Alpes, mais étaient fort goûtées même en Allemagne.

1. Le goût de la poésie provençale règna dans la cour d'Alphonse X, roi de Castille (1252-1284) comme dans celle des rois d'Aragon. L'un des meilleurs troubadours italiens Boniface Calvo, obligé par des raisons politiques de fuir Gênes, sa patrie, se réfugia auprès de ce prince, qui l'accueillit avec empressement et le combla de faveurs.

2. Quelques textes portent l'*ovrar* et l'*ouvrar*, l'industrie, le travail. Cette leçon est peut-être la meilleure.

J'ai donné ci-dessus (pag. 18) une pièce du marquis de Malespina, troubadour lombard du douzième siècle; je voudrais pouvoir citer aussi une pièce, au moins, de tous les autres poëtes italiens qu'inspira la muse provençale, et donner en même temps un nombre suffisant de détails biographiques sur chacun d'eux; mais ces poëtes sont nombreux et je dois me renfermer dans les limites de mon sujet. A mon grand regret donc, je ne presenterai ici qu'une liste de noms, et je renverrai à Raynouard *(Choix des poésies originales*, etc.*)* pour les compositions de ces trombadours, et à l'abbé Millot pour leurs biographies.

Lanza, marquis italien (*Première moitié du treizième siècle*). Etait contemporain du troubadour Pierre Vidal de Toulouse, qui se rendit aussi célèbre par son talent que par la bizarrerie de son caractère. Nous avons du marquis Lanza une satire contre ce troubadour.

Pierre de Caravana. Lieu de naissance inconnu. Il ne nous reste de ce troubadour qu'un sirvente historique par lequel il exhorte les Lombards à se bien défendre contre l'empereur Frédéric II.

Sordel ou Sordello. Né à Goïto dans le Mantouan; l'un des meilleurs troubadours de tous les pays. Nous avons de lui trente-quatre pièces : la plus remarquable est sans contredit sa complainte sur la mort de son ami Blacas, composée vers le milieu du treizième siècle.

Ferrari de Ferrare. (*Dernière moitié du treizième siècle*). Personne en Lombardie, assure un vieux manuscrit, n'entendit mieux que lui le provençal et ne composa aussi bien dans cette langue; il écrivit mieux qu'homme du monde, et resta toute sa vie attaché à la maison d'Este [1]. Aucune de ses compositions ne nous est parvenue.

Paul Lanfranchi, de Pistoie ou plutôt de Pise. On ne connaît de lui que quelques fragments de pièces écrites contre Charles Ier d'Anjou, nouvellement roi de Naples.

1. « Intendet meil de trobar proensal que negus om que fos mai en Lombardia, et meill entendet la lenga proensal, e sap molt bes letras, escrivet meil qu'hom del mons... e tos temps estet en la casa d'Est. »

Boniface Calvo, noble génois. Plusieurs sirventes et autres pièces exellentes. On a vu ci-dessus que, forcé de quitter sa patrie, Boniface Calvo se réfugia auprès du roi de Castille Alphonse X.

Bartélemy Giorgi ou Zorzi. D'une famille vénitienne qui a donné un doge à la république. Contemporain de Boniface Calvo, il lui adressa un vigoureux sirvente en réponse à une pièce dans laquelle celui-ci avait attaqué Venise, alors en guerre avec Gênes. Nous avons de Giorgi une vingtaine de pièces, dont une fort intéressante à l'occasion de la seconde croisade du roi saint Louis.

Lanfranc Cigala, de Gênes. « Juge et chevalier, dit un vieux manuscrit provençal ; il fit maintes bonnes *cansos*, dont Dieu fut principalement l'objet. » Lanfranc Cigala a laissé une trentaine de pièces.

Simon et son frère Perceval Doria, d'une illustre famille génoise. Ils étaient contemporains de leur compatriote Lanfranc Cigala ; moins heureux que lui leur nom seul nous est parvenu.

Dante de Maïano. Né à Maïano en Toscane, contemporain mais non parent de l'illustre Dante Alighieri. Il écrivit un grand nombre de sonnets italiens fort estimés de son temps, et en composa quelques-uns en provençal. Raynouard, à la page 504 de son Lexique roman, t. I, en a rapporté un commençant par ce vers : « Las ! so qe m'es el cor plus fis e qars. »

Dante Alighieri. Né en 1265, mort en 1321. « On sait, dit Raynouard (*Lexique Roman* t. I, dernière page de l'Introduction), que Dante était familiarisé avec la langue des poëtes du midi de la France, dont il cite quelquefois des passages dans son ouvrage de la *Volgare eloquenza*, et qu'outre les vers insérés dans la *Divina commedia*, il en composa quelques autres qui sont parvenus jusqu'à nous. »

Les vers de la *Divina commedia* dont il s'agit ici se trouvent au 26me chant du *Purgatoire* et sont prononcés par le troubadour Arnaud Daniel, que le Dante a prié de se faire connaître. Le texte de ce morceau a été tellement défiguré dans

les anciens manuscrits et dans les diverses éditions de l'épopée dantesque, qu'il est devenu presque inintelligible ; c'est pourquoi je crois devoir en proposer un meilleur. Le voici :

Tan m'abellis vostre cortes deman,
Qu'ieu non me puesc ni m'voil a vos cobrire.
Ieu sui Arnautz, que plor et vai cantant;
Consiros, vei la passada follor,
E vei jauzen lo joi qu'esper denan.
Ara vos prec, per aquella valor
Que us guida al som sens freich e sens calina,
Sovegna vos atemprar ma dolor.

Traduction littérale par Raynouard :

Tant me plait votre courtoise demande,
Que je ne puis ni ne me veux à vous cacher.
Je suis Arnaud, qui pleure et va chantant ;
Soucieux, je vois la passée folie,
Et vois joyeux le bonheur que j'espère à l'avenir.
Maintenant je vous prie, par cette vertu
Qui vous guide au sommet sans froid et sans chaud,
Qu'il souvienne à vous de soulager ma douleur.

L'influence de la littérature provençale fut telle en Italie, que plusieurs écrivains de ce pays n'ont pas hésité à reconnaître les troubadours comme les maîtres et les modèles de leurs plus anciens poëtes en langue vulgaire, c'est-à-dire en langue italienne. « I poeti provenzali, dit Crescimbeni dans « un écrit de 1695, padri della poesia volgare, i quali hanno « insegnato a tutti il poetar volgare, sono appellati perciò « onorevolmente da' Toscani col titolo di maestri. » Et presque de nos jours, Nannucci, en tête de son livre *Voci e locuzioni italiane derivate dalla lingua provenzale*, après avoir constaté l'analogie qui existe entre les deux langues sœurs, fait cette remarque : « Dietro agli scrittori provenzali si tennero così stretti, sì *nella materia che nella forma*, i padri « del nostro volgare, che non troverai ne' loro dettati quasi « parola, non frase, non costruzione, nelle quali non apparisca evidente il tipo primitivo e l'uniforme carattere di « queste due lingue. »

Par l'exposé sommaire qu'on vient de lire, on peut juger de la glorieuse place que les troubadours occupèrent dans toute

l'Europe occidentale durant l'une des plus intéressantes périodes du moyen âge [1]. Leur littérature brille d'un vif éclat plus de deux siècles; puis cet éclat s'éteint presque subitement. Quelles furent les causes de cette rapide décadence ? En premier lieu, la croisade contre les Albigeois, guerre atroce qui, pendant de longues années, porta le massacre et l'incendie à travers le pays le plus civilisé de l'Europe, et « dont les suites, « dit Fauriel [2], furent mortelles pour la poésie provençale. Les « procédures de l'Inquisition contre les personnages suspects « d'hérésie, l'institution d'une Université à Toulouse, *la « guerre déclarée aux livres écrits en langue romane*, etc. « accélérèrent la chute de la littérature provençale ; elles la « tuèrent en fleur, sans lui laisser le temps de porter des « fruits. »

Peu d'années après la guerre des Albigeois, les comtés de Toulouse et de Provence, foyers de cette littérature, perdirent leur autonomie presque toute entière. Ces deux puissants Etats en effet devinrent alors, et en même temps, le patrimoine de deux princes français, frères du roi saint Louis ; et dès ce moment nos provinces méridionales se trouvèrent en quelque sorte subordonnées au nord de la France.

Une dernière cause de ruine pour la langue d'Oc, ce fut l'essor que donna à la langue italienne, vers la fin du troisième siècle, la génie du Dante par son admirable création de la *Divine Comédie*, essor que soutinrent vaillamment après lui des écrivains de premier ordre, tels que Pétrarque et Boccace. Dès lors la littérature italienne, aux inspirations plus élevées, aux formes rendues plus parfaites par les progrès du temps, prit la place de la littérature des troubadours ; et la muse provençale partout délaissée, ne rendit plus que de faibles accents qui restèrent à peu près sans écho.

Ce n'est donc plus à des œuvres littéraires qu'à partir du

1. « Sous les dynasties rivales des Raymonds-Berangers, comtes de Provence (1112-1246) et des Raymonds de Toulouse, souverains du Languedoc, le Midi, y compris le Limousin et la Catalogne, atteignit un degré d'indépendance politique, de culture littéraire, de tolérance religieuse, d'élégance de mœurs et de prospérité matérielle, supérieur à l'état général du reste de l'Europe. Le règne de ces princes a un reflet de cette lumière qui dore dans l'histoire l'époque de Périclès et celle des Médicis. » (MISTRAL. *Calendau*, ch. IV, note 9.)

2. Introduction à l'*Histoire de la Croisade contre les hérétiques albigeois, écrite en vers provençaux par un poëte contemporain, traduite et publiée par Fauriel.* Paris, 1837.

quatorzième siècle il faut demander des spécimens du vieux dialecte niçois-provençal. Je n'ai pu en recueillir qu'un petit nombre, empruntés à quelques écrits qu'on ne saurait considérer comme appartenant à la littérature ; et la plupart de ces documents, transmis par l'historien Gioffredo, s'offrent à nous avec de nombreuses incorrections que j'ai dû faire disparaître.





TROISIÈME PÉRIODE

(DU XIVme AU XVIIme SIÈCLE)

DERNIERS DOCUMENTS EN VIEILLE LANGUE NIÇOISE

I. — Deux articles des Statuts de la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence. Année 1366.

Que tos officiers majors et minors que intron a lors officis sian tenguts et deian promettre et jurar tos privileges , libertas, franquesas, gracias, conventions, immunitat, capitouls de pas, statuts, édits, uses et bonas costumas del dich pays en general et particulier et en deguna maniera non contravenir. Et si per aventura scientament o ignorantamen, si estauvava que fasessan lo contrari et requises non o revocavan et tornavan al premier istat, tals ansins contrafaseus per non officiers sian; et de fach, sensa autra declaration, sieian per revocats de lors officis, et els non si puescan esser admesses a officis en lo dich pays, et de greuges nteresses, damages et despensas que ansins donat aurian sian tenguts......

Que las constitutions fachas, tant per la dicha Majesta Real quant per son illustrissime dich Monsur de Calabria, son fils, de bona memoria, sus la reformation et modification de justicia et scritturas de notaris, adjoutans que de dos florins en bas non deia entervenir procuradour; et si per aventura y entervenia son patrocin, el trabalh non si deia taxar en despensas de proces, si deian observar in concusse sus pena formidable.

Que tous officiers grands et petits, qui entrent en leurs offices (en fonction) soient tenus et doivent promettre et jurer tous privilèges, libertés, franchises, grâces, conventions, immunités, articles (conditions) de paix, statuts, édits, us et bonnes coutumes dudit pays en général et en particulier, et en aucune manière n'y contrevenir. Et si par aventure sciemment ou insciemment *il* se trouvait qu'ils fissent le contraire et *étant* requis ne le révòquaient et ne le tournaient (ne le remettaient) au premier état, tels ainsi contrefaisant (con-

trevenant) pour non officiers soient [1]; et de *ce* fait, sans autre déclaration, soient *tenus* pour révoqués de leurs offices, et eux ne puissent être admis à offices dans ledit pays, et de forts intérêts, dommages et dépens qu'ainsi auraient prononcés soient *eux-mêmes* tenus.....

Que les constitutions faites tant par ladite Majesté royale que par son très-illustre dit Monsieur de Calabre, son fils, de bonne mémoire, sur la réformation et modification de justice et écritures de notaires, ajoutant que de (pour) deux florins et au-dessous ne doive intervenir procureur ; et si par aventure y intervenait son patronage, le travail ne se doive taxer en dépens de procès, se doivent observer en concussion sur peine formidable (très-grave).

II. — Lettre du seigneur de la Voute aux Niçois (An 1380) [2].

Als nobles et honorables Sendegues et Conseilliers de la cieutat de Nissa, tres que cars frayres et amics mieus.

Tres que cars amics et honorables frayres, salutation davant anant.

Plassa vos assaber que lo 22 jorn de janvier ieu suy estat à Avignon, et alcuns amics mieus m'an descubert et revelat que nostre Senhor lo Papa es estat enformat que apres festa c'es (s'es) tengut en l'ostal de Mons. de Masselha, en la dicha villa, et a San-Canat, alcun conselh per diverses gentilshomes ; loqual conselh era en deshonor et en amermamen de la Reginal Majestat de la Reyna, ma Dama ez (e-z-) encar mais en lo dampnage del bon estament del païs de Proensa. Et ieu enformat de las causas sobradichas ay en parlat a nostre Seinhor lo Papa, escusant Frances dels Baus et lo senhor de Ceyresta, frayres mieus, et mi. Car dels autres gentilzhomes de que nostre Senhor lo Papa avia croia enformasion non n'i avia plus sinon los sobredichz ; per que aquelz sobredichz ay escusat en aquesta maniera : que qui que vuelha dire ni mantener que deguns sobre nommats aya fach, dich ni tractat causa que sia en dampnage ni deshonor de la Reyna, ma Dama, ni del pays de Proensa, ment falsament et malvaysament. — *Item* sapias que despues que ieu ai parlat a nostre Senhor lo Papa, ieu mi suy trobat ambe Frances dels Baus et ambe lo seynhor de Ceyresta, frayres mieus, et de volontat lor ieu vos escrivi, fai-

1. Soient considérés comme non officiers, comme n'étant plus officiers.

2. Voici d'après Gioffredo (t. III, p. 379) à quelle occasion fut écrite cette lettre. François des Baux, l'un des barons les plus puissants de la Provence, était soupçonné d'avoir, d'accord avec l'évêque de Marseille, les seigneurs de Ceireste et de la Voute, ses parents, et d'autres gentilshommes provençaux, tenu de secrètes conférences contre la reine Jeanne Ire, tendantes à lui faire perdre le domaine de la Provence. Le pape d'Avignon, Clément VII, en ayant été informé, le seigneur de la Voute s'empressa de dissiper les soupçons conçus par ce pape et par les partisans de la reine. C'est dans ce but qu'il écrivit sa lettre aux magistrats municipaux de la ville de Nice.

sent vos assaber que quant degun o deguns vuelhem mantener ni dire las causas sobredichas, nos, nos en farem vos en tal maniera que tot lo mont nos aura per escusatz, et los autres per faltz et mensongiers. Et pregui vos carament que si de las causas sobredichas en deguna maniera en avias auzit parlar, que vos plassa d'escriure mi so que n'aurias auzit.

Escrich a S. Martin, lo mercres 29 de janvier.

Lo tot vostre LOYS D'ANDUSA, senhor de la Vouta.

Aux nobles et honorables syndics et conseillers de la ville de Nice, très que chers frères et amis miens.

Très que chers amis et honorables frères, salutation allant devant (salut avant tout).

Vous plaise savoir que le 22me jour de janvier, je suis allé à Avignon, et quelques amis miens m'ont découvert et révélé que notre Seigneur le Pape a été informé qu'après fête s'est tenu, en l'hôtel de Mons. de Marseille et à Saint-Canat, un conseil par divers gentilshommes ; lequel conseil était en déshonneur et amoindrissement de la Royale Majesté de la Reine, ma Dame, et encore plus au dommage du bon état du pays de Provence. Et moi, informé des choses susdites, en ai parlé à notre Seigneur le Pape, excusant François des Baux et le seigneur de Ceireste, mes frères, et moi. Car des autres gentilshommes de qui (sur lesquels) notre Seigneur le Pape avait mauvaise information, il n'y en avait plus (il ne s'agissait plus d'eux), sinon les susdits *c'est* pourquoi j'ai excusé les susdits de cette manière : que qui *que ce soit* qui veuille dire ou soutenir qu'aucun *des* susnommés ait fait, dit ou traité chose qui soit au dommage ou déshonneur de la Reine, ma Dame, ou du pays de Provence, ment faussement et méchamment. — *Item* sachez que depuis que j'ai parlé à notre Seigneur le Pape, je me suis trouvé avec François des Baux et avec le seigneur de Ceireste, mes frères, et de leur volonté (de leur consentement) je vous écris, vous faisant savoir que quand (si) quelqu'un ou quelques-uns veulent soutenir et dire les choses susdites, nous, nous en agirons *avec* vous en telle manière que tout le monde nous aura pour disculpés et les autres pour faux et menteurs. Et *je* vous prie chèrement que si des choses susdites en quelque manière (de quelque façon) en eussiez ouï parler, qu'il vous plaise de m'écrire ce que vous en auriez entendu.

Ecrit à Saint-Martin, le mercredi 29 de janvier.

Le tout votre (tout à vous) Louis d'Anduse, seigneur de la Voute.

III. — Lettre des frères Grimaldi de Beuil à la ville de Nice, en 1397.

Cars amics tant coma frayres nostres [1].

Honorables et cars amics et frayres. Plasa vos a saber que hyer a vespre nos apliquem en lo luec de Menton sans et alegres, lo Dieu

1. Gioffredo, t. III pag. 540. — En décembre 1375, Jean Grimaldi seigneur de Beuil, et son frère Louis, déjà maitres de Monaco, voulurent aussi s'emparer de Vintimille occupée par les Génois. Mais la fortune leur fut contraire : un pont sur lequel il leur fallut pas-

mercy ; et disapte partim de Jenoa en la bonna licencia de mons. lo conte de Sant-Pol, loqual nos a fayt tres grant aculhiment e mes final conclusion en nostra delieurenssa. — *Item*, quar nos auriam tres grant desir de parlar ambe alcuns nostres cieutadins, nos scrivem a la Corna de Regimont[1] que sa nos voulgues mandar un sieu ambe alcuns de vos. E per so vos pregam carament que vos plagues de far sa venir un o dos dels nostres ambe cels que la Corna sa volra far venir, quar nos lur direm cosa que sera profiech e honor de nostre tres redoutat senhor Monsegnor de Savoya et de cels del pays. — *Item* avem ausit coma Valantin, servidor nostre, es arrestat a Nisa en preyson; de que avem grant meravilha. Perque vos pregam carament que vos plasa de far lo relaxar. Autre non vos scrivem, mas que si ren podem far en plazer vostre, scrives nos o, quar o farem de tres bon cuer. Lo Sant Esprit vos aya en sa garda.

Scricha a Menton, lo 16 jorn de may.

Lo seynhor de Buelh
E Loys de Grimaut, frayres.

Chers amis autant que frères notres.

Honorables et chers amis et frères. Vous plaise à savoir que hier au soir nous abordâmes au lieu de Menton sains et alègres, le Dieu merci (grâce à Dieu); et samedi partîmes de Gênes avec la bonne licence (la gracieuse permission) de mons. le comte de Saint-Pol, lequel nous a fait grand accueil et mis finale conclusion à notre délivrance.— *Item*, car (comme) nous aurions très-grand désir de causer avec quelques-uns de nos concitoyens, nous écrivons à la Corna de Regimont qu'ici il veuille nous envoyer un des siens avec quelques-uns de vous *autres*. Et pour ce vous prions chèrement qu'il vous plaise de faire ici venir un ou deux dés nôtres avec ceux que la Corna ici voudra faire venir, car nous leur dirons chose qui sera à profit et honneur de notre très-redouté seigneur Monseigneur de Savoie et de ceux du pays. — *Item*, avons ouï comme *quoi* Valentin, notre serviteur, est arrêté à Nice en prison ; de quoi avons grande merveille (grand étonnement). *C'est* pourquoi vous prions chèrement qu'il vous plaise de le faire relaxer. Autre *chose* ne vous écrivons, mais que (sinon que) si rien pouvons faire en votre plaisir, écrivez-nous le, car nous le ferons de très-bon cœur. Le Saint Esprit vous ait en sa garde.

Ecrite à Menton, le 16 jour de mai.

Le seigneur de Beuil
Et Louis de Grimaut (Grimaldi), frères.

ser se rompit ; un grand nombre de leurs gens y périrent, et les autres furent faits prisonniers, parmi lesquels les deux frères, chefs de l'expédition. Deux ans après, le comte de Saint-Pol, gouverneur de Gênes au nom du roi de France Charles VI, fit mettre en liberté Jean et Louis de Grimaldi, « lesquels, dit Gioffredo, arrivés à Menton dans le temps où leurs affaires avec le comte de Savoie étaient sur le point d'aboutir à une rupture, dissimulant néanmoins, écrivirent cette lettre à la ville de Nice. »

1. « Francesco detto la Corna de Regimont, signore di Velera, luogotenente di Odone di Villars. » (Gioffredo, t. III. page 540. ligne 2).

IV. — Rélation de Bertrand Riquier,

SYNDIC OU CONSUL DE LA VILLE DE NICE, SUR L'ARRIVÉE DE CHARLES Ier, DUC DE SAVOIE, ET LA RÉCEPTION QUI LUI FUT FAITE A SON ENTRÉE EN VILLE, L'AN 1488.

(Gioffredo, IV, 319. Durante, t. 2, p. 182).

L'an MCCCCLXXXVIII et lo jort XXX del mes de octobre, que fon joù et tenian E .per lettra dominical, Monsur lo duc Charles de Savoya es arribat ayssit a Nissa, essent Sentegues ieu Bertrand Riquier, Loys Armano, Lions Barral et Jaume Cavallier.

Primo lo Forrier prenguet los logisses per la gent de la Cort en tos los bons hostals d'aquesta villa, tant per hommes coma per chivals. *Item* fezen far VIc o VIIIc armas de Savoya de miech fuelh de papier l'una, que donen als enfans que porteron quascun sus una canna et aneron tot premier dos a dos. Qualcuna arma costet un quart *sive* patachs II. — Secundament, aneron la gent da pe, ben abillas ambe albarestas, lanssas, targuetas, colobrinas, tos dos a dos, ambe tres gentilhommes apres de la sobre dicha gent d'armas. L'un lo plus anssian, portava l'estendart de Savoya, lo lonc de son caval davant dels autres dos gentilhommes, que portavan los dos estendars ambe las armas de la villa, l'un d'una part, l'autre de l'autra, et aquel de Savoya en miey un pauc d'avant. — Terssament, vengueron los IV Sentegues premiers ambe los citadins, losquals Sentegues porteron las claus dels portals de la villa, *saltem* quascun doas[1] claus, et aneron ambe los dichs citadins tot avant[2] coma fins en Arizana[3] al prat de la Badia; et aquit atenderon fins que lo Seinhor Duc vengue; et incontinent que lo viron tot bel cavalqueron dever el. Pueis descenderon da caval, li presentant las dichas claus, en li disent: « Mon tres redousté (*sic*) Seinhor, nous vous (nos vos) presentan las claus de vostra cieutat, que en fassas[4] vostre bon plaser; et ansi que vous presentan las claus de la cieutat, vous presentan las claus de nostres corages, cors et bens. »

(Ce qui vient à la suite n'est plus une relation mais un programme).

Pueis montas a caval et vous en venes, la testa de vostres cavals a la coa del sieu, et venes devizant de la cieutat et pays, s'en tornant davant premier los enfans cridant: Savoya! pueis la gent a

1. Dous (*Durante*).
2. Tout avant (*Durante*); tant avant (*Gioffredo*).
3. Aurigana (*Durante*).
4. Fasses (*Durante*).

pe et lors estendars apres per ordre. — *Item* y aura IV o VI gentilhommes de la villa ben abilhas, que si metran[1] dape Monsur en luec de staffiers et diran als estaffiers de Monsur en dolssas paraulas: « S'il vous plas, nos servirem Monsur per estaffiers », et si metran tres dessa et tres della a pe, tojors la man sus la cropa del chival de Monsur, et losquals auran bona avertenssia que[2] si lo caval bricava, que els sostengan Monsur, o passant ayga o per una montada o vallada, o per una encalladura de peiras, fins a son logis. E cavalqueran fins al portal de la villa, o verament lueng del portal XL passes, ont sera l'Evesque et son vicari, que recebran Monsur lo Duc en pontifical, ambe las Reliquias de la Gleiza catedral, ont mon sobre dich Segnor deysendra et baizera las dichas Reliquias, et baizadas remontera a caval, l'Evesque davant tot a pe; et aqui auran los Sentegues lo palli de la villa ambe VI bastons, ont lo premier a banda senestra portara lo Sentegue laurador, a banda drecha premier l'autre Sentegue que va davant lo laurador. Lo ters Sentegue a banda senestra portara l'autre: lo quart Sentegue, que es lo gentilhomme, portara lo quart baston a banda drecha. Lo V baston portara lo Juge mage a banda senestra; lo VI baston portara lo Governador a banda drecha, car los derriers et plus pres de la persona del Prince son los plus honorables. Et en aquella fasson accompagneran Monsur fins à l'autar ont el s'anera aginolhar. Pueis aqui sera l'Escudier d'escueria, que porta l'espaza davant Monsur, que penrra, si el vol, lo pally, et del lo recataran los Sentegues IV o VI escus, o coma s'accorderan. Pueis accompagneran Monsur a son logis et li diran que el sia lo ben vengut [3] et que els sont tojors a son bon plaser, etc.

Item cora Monsur s'en vol anar, los Sentegues et aquels citadins que en chivals l'encompagnan[4] fins a la torre de Gapeau o fins a Sant-Pons, et ansi C o CC gentis compagnons, espaza et lanssa et targueta, fins a Sant-Pons; et aqui prenon congiet d'el en li pregant que vuelha aver escuzada la cieutat, si ella non avia fach son dever envers de sa Illustrissima Segnoria coma li aperten [5], en ly pregant que li plassa aver tojors per recomandata sa paura cieutat e 'l pays, coma aven nostra ferma esperanssa, et que Dieu ly dona honor et longa vida. Amen. Deissendent pe a terra, tos prenon congiet [6].

1. Qui si metran (*Durante*).
2. Che (*Gioffredo*). Erreur de copiste.
3. Que al lo ben vengut (*Gioffredo*). Leçon impossible.
4. Lou compagnon (*Durante*).
5. Lo y aperten. (*Gioffredo*).
6. Cor prenon congiet (*Gioffredo*).

L'an 1488 et le jour 30 du mois d'octobre, qui fut jeudi et tenions E pour lettre dominicale, Monsieur le duc Charles de Savoie est arrivé ici à Nice, étant syndics moi Bertrand Riquier, Louis Armano, Léon Barral et Jaume (Jacques) Cavallier.

Primo, le fourrier prit (arrêta) les logis pour les personnes de la Cour en tous les bons hôtels de cette ville, tant pour hommes comme (que) pour chevaux. *Item* fîmes faire 600 ou 800 armoiries de Savoie de demi-feuille de papier l'une (chacune), que donnâmes aux enfants qui *les* portèrent chacun sur (au bout d') une canne, et allèrent tout premier deux à deux. Chaque armoirie coûtait un quart, soit deux patacs. — Secondement, allèrent les gens de pied bien habillés, avec arbalètes, lances, targettes [1], couleuvrines, tous deux à deux, avec trois gentilshommes à la suite de la susdite gent d'armes. L'un, le plus ancien, portait l'étendard de Savoie, le long de son cheval devant les autres deux gentilshommes [2], qui portaient les deux étendards aux armes de la ville, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et celui de Savoie au milieu, un peu devant. — Troisièmement, vinrent les quatre syndics premiers avec les citadins, lesquels syndics portèrent les clés des portes de la ville, au moins chacun deux clés, et allèrent avec lesdits citadins tout avant comme jusqu'en Arizane [3], au pré de l'Abbaye, et là attendirent jusqu'à ce que le Seigneur Duc vînt; et incontinent qu'ils le virent, tout beau chevauchèrent vers lui. Puis descendirent de cheval, lui présentant lesdites clés, en lui disant : « Mon très-redouté Seigneur, nous vous présentons les clés de votre cité, *pour* que vous en fassiez à votre bon plaisir; et de même que vous présentons les clés de la cité, vous présentons les clés de nos cœurs, corps et biens.

(Programme faisant suite).

Puis montez à cheval et vous en venez, la tête de votre cheval à la queue du sien, devisant de la cité et du pays, s'en retournant en premier [4] les enfants criant : Savoie! puis les gens de pied et les étendards après, en ordre — *Item* il y aura quatre ou six gentilshommes de la ville, bien habillés, qui se mettront auprès de Monsieur en lieu de (comme) estaffiers [5], et diront aux estaffiers de Monsieur, en douces paroles : « S'il vous plaît, nous servirons Monsieur comme estaffiers », et ils se mettront trois deçà et trois delà à pied, toujours la main sur la croupe du cheval de Monsieur; et lesquels auront bon avertissement que si le cheval bronchait, qu'ils soutiennent Monsieur, ou passant eau, ou par une montée ou descente, ou par un pavage de pierres, jusqu'à son logis. Et chevaucheront jusqu'au portail de la ville, ou vraiement (plutôt) loin du portail de quarante pas, où sera l'Evêque et son vicaire, qui recevront Monsieur le Duc en pontifical, avec les reliques de l'église cathédrale, où mon susdit Seigneur descendra et baisera lesdites reliques, et baisées remontera à cheval, l'évêque devant tout à pied; et là auront les syndics le dais de la ville avec six bâtons, le premier desquels au rang de gauche portera le syndic laboureur [6], au rang de droite premier l'autre syndic qui va avant le laboureur [7]. Le troisième syndic au rang de gauche portera l'autre; le quatrième syndic, qui est le gentilhomme, portera le quatrième

1. Petits boucliers.

2. Il faut sans doute entendre qu'il précédait les deux autres gentilshommes de la longueur de son cheval.

3. C'est le lieu appelé aujourd'hui l'*Ariane*.

4. Littéral. devant premier.

5. Domestiques armés.

6. Sera porté par le syndic des cultivateurs.

7. Qui a la préséance sur le syndic laboureur.

bâton au rang de droite. Le cinquième bâton portera le Juge mage (le grand juge) au rang de gauche; le sixième bâton portera le gouverneur au rang de droite, car les derniers et plus près de la personne du Prince sont les plus honorables. Et en cette façon accompagneront Monsieur jusqu'à l'autel où il ira s'agenouiller. Puis là sera l'écuyer d'écurie, qui porte l'épée devant Monsieur, qui prendra, s'il veut, le dais, et de lui le rachèteront les syndics quatre ou six écus, ou comme ils s'accorderont [1]. Puis ils accompagneront Monsieur à son logis et lui diront qu'il soit le bienvenu et qu'ils seront toujours à son bon plaisir, etc.

Item, lorsque Monsieur s'en veut aller, les syndics et les citadins qui vont à cheval l'accompagnent jusqu'à la tour de Gapeau ou jusqu'à Saint-Pons, et de même cent ou deux cents gentils compagnons, épée et lance et targette, jusqu'à Saint-Pons; et là prennent congé de lui en le priant qu'il veuille avoir *pour* excusée la cité, si elle n'avait fait son devoir envers sa très-illustre Seigneurie comme ce lui appartient, en le priant qu'il lui plaise avoir toujours pour recommandée sa pauvre ville et le pays, comme *en* avons notre ferme espérance, et que Dieu lui donne honneur et longue vie. Amen. Descendant pied à terre, tous prennent congé.

V. — Deux Livres en langue niçoise publiés en 1492 et 1493.

A. — Le premier sorti des presses de Turin, est en caractères gothiques : on y voit l'*i* mis pour le *j*, l'*u* pour le *v*, et réciproquement, ainsi que la plupart des abréviations en usage à cette époque. Ce premier volume que possède la Bibliothèque municipale de Nice, porte le titre singulier que voici [2] :

Sen segue de la art de arithmeticha, et semblantment de jeumetria dich ho·nominat compendion de lo abaco.

C'est-à-dire : S'ensuit de l'art d'arithmétique et aussi de géométrie, dit ou nommé abrégé de l'abaque (table à calcul).

L'auteur, François Pellos ou Pellizzot, entre ainsi en matière :

Compendion del abaco. Jeus (*sic*) done a mi gratia et sia en son plaser che fassa pincipi et fin de aquest compendion de abaco de art de arithmetica et semblantment dels exemples de jeumetria contengut en los presents sequents capitols, losquals tracteray sub brevibus tant coma a mi sera possibile, perche los citadins de la ciutat de Nisa son subtils et speculatieus en ogni causa, et specialment de las dichas arts ; non obstant ordeneray la presente opera per capitols debitament entendabla a un cascun, per so che

1. Ou au prix dont ils tomberont d'accord.

2. Dans la copie de ce titre et des autres fragments que je cite, j'ai distingué l'*i* du *j*. l'*u* du *v*, souvent mis l'un pour l'autre dans le texte, et j'ai remplacé les abréviations par les mots qu'elles représentent.

las dichas arts son necessari : nedum a merchans : mas ad ogni persona de che condition se vulha sia. Per so vulhas solicitar de aver la copia del present libre ; en loqual veyres bel cop de subtilitas coma se segue apres, commensant al present prumier capitol de nummar [1] loqual sen segue.

Lo prumier capitol chi ensenha a nomar cascuna summa sia granda ho petita.

L'ouvrage se termine par les six vers suivants :

Complida es la opera, ordenada he condida
Per noble Frances Pellos, citadin es de Nisa ;
La qual opera ha fach, primo ad laudem del Criator
Et ad laudour[2] de la ciutat sobredicha,
La qual es cap de terra nova en Provensa :
Lontat es renomat per la terra universa,

On peut traduire ainsi ce début et cette fin :

1° *Abrégé de l'abaque.* Jésus me donne la grâce et soit en son plaisir (et qu'il lui plaise) que je fasse commencement et fin de cet abrégé d'abaque de l'art d'arithmétique et aussi des exemples de géométrie contenus dans les présents chapitres qui suivent, lesquels je traiterai brièvement autant qu'il me sera possible, parce que les citadins de la ville de Nice sont habiles et entendus en toute chose et spécialement dans lesdits arts : nonobstant j'ordonnerai (je diviserai) le présent ouvrage par chapitres, *ouvrage* dûment intelligible à un chacun (que chacun doit apprendre), parce que lesdits arts sont nécessaires non-seulement aux marchands, mais à toute personne de quelque condition que ce soit. Pour cela (à cause de cela) veuillez avoir soin de posséder la copie (un exemplaire) du présent livre ; dans lequel vous verrez beaucoup de subtilités (procédés ingénieux) comme s'ensuit après, commençant au présent premier chapitre de nombrer lequel s'ensuit :

Le premier chapitre qui enseigne à nommer chaque somme (à énoncer toute somme) soit grande ou petite.

2°. Achevée est l'œuvre, ordonnée et apprêtée
Par noble François Pellos, citoyen est de Nice ;
Laquelle œuvre il a faite, d'abord à la louange du Créateur
Et à l'honneur de la cité susdite,
Laquelle est chef (tête, capitale) de terre neuve en Provence [3] :
Au loin est renommé par la terre universelle.

1. Le texte donne *numar* avec un trait au-dessus de l'*u*, mot que je crois mis pour *numerar* ou *nombrar*.

2. Ancien catalan : *laudor*.

3. On donnait ce nom au comté de Nice depuis son annexion au duché de Savoie en 1388 ; nous retrouvons cette expression dans un document de 1562 (voy. ci-après le traité d'arithmétique de Fulconis). Nous avons donc ici la preuve, répétée à deux siècles de distance, que les Niçois étaient toujours considérés et se consideraient eux-mêmes comme n'ayant pas cessé d'être des Provençaux.

Après les six vers qui terminent le livre vient cette indication :

Impresso in Thaurino lo present compendion de abaco per meistro Nicolo Benediti he meistro Jacobino Suigo de Sancto Germano. Nel anno 1492, ad Di. 28. de septembrio.

Remarque. D'après les quelques passages de ce livre que j'ai cités, on est en droit de conclure que François Pellos pouvait être fort sur l'arithmétique et la géométrie, mais qu'il ne l'était guère sur l'orthographe et le caractère de sa propre langue, qu'il farcit d'italien et de latin. En effet il écrit tantôt *et*, tantôt *he* ; il met, on ne sait pourquoi, une *h* à cette conjonction, comme aussi à la conjonction *o* (*ho* nominat, *ho* petita) et au verbe *a* (*ha* fach) ; sous l'influence de la langue italienne, il écrit *che*, *perche*, au lieu de *que*, *perque*, et ne s'aperçoit pas que dès lors les mots *dicha*, *dichas*, *dich*, *fach*, *sobredich*, etc., devraient se prononcer non à la provençale, comme on les prononce encore de nos jours, mais *dica*, *dicas*, *dic*, *fac*, *sobredica*, prononciation fausse en tout temps. Il emploie l'italien *chi* au lieu du provençal-niçois *que* ; il met l'talien *opera* à la place d'*obra* et fait ainsi deux vers faux ; enfin il se sert de locutions purement italiennes, lorsqu'il dit *ogni causa*, *ogni persona* au lieu de *tota causa*, *tota persona*.

B. — Le second livre imprimé à Nice même en 1493, est l'œuvre d'un religieux nommé Lucain Bernezzo et porte ce titre : *Tractat del Rosari de l'intemerada Verge Maria, segunt la determination de diverses dotors.* C'est-à-dire : « Traité du rosaire de l'immaculée Vierge Marie, selon les décisions de divers docteurs. »

VI. — Lettre écrite de Menton, à la date du 14 juin 1537, par Léonard de Gallean des seigneurs de Châteauneuf à son frère Barthélemy, au château d'Eza [1].

Mon fraire,

Hay entendut, essent hier a Monegue, da bona part que Monsur a deliberat dar congiet als Spagnols, et que si dubita non fasson

1. Gioffredo, t. V. p. 70. Les faits dont il est question dans cette lettre se rapportent à la minorité du prince de Monaco Honoré Ier, sous la tutelle d'Etienne, son parent. Le précédent tuteur de ce prince, Augustin Grimaldi, évêque de Grasse, qui avait embrassé la cause de Charles-Quint contre François Ier, introduisit à Monaco une garnison espa-

calque desordre per los castels. Volria stessas ben avisat, ho saltem vos levessas d'aysit ; car, segunt dison, sera infra dimenge de proximo venedor. Dio per sa pietad li leve la puissansa de non poder nozer degun. Hay pensat vos en dar avis per lo present portador. Del Turc si fa grand brut. Dubiti a la fin non sega calque engrement a la Cristianitad. — De Genoa, segunt entendi, se retiran alcunas personas en Monegue. — Monsur l'Abbat Martelli m'a promes, quant sera en Roma, de scrieure a nostre Leon, etc.

Mon frère,

J'ai appris, étant hier à Monaco, de bonne part que Monsieur 1 a décidé de donner congé aux Espagnols, et que l'on redoute qu'ils ne fassent quelques désordres dans les châteaux. Je voudrais que vous en fussiez bien avisés, ou au moins que vous vous levassiez d'ici 2 ; car, selon ce qu'on dit, ce sera après dimanche de prochaine venue. Dieu, par sa miséricorde, leur 3 ôte la faculté de pouvoir nuire à aucun (à qui que ce soit). J'ai pensé vous en donner avis par le présent porteur. Du Turc on fait grand bruit. Je crains qu'à la fin ne s'ensuive une grande calamité pour la chrétienté. — De Gênes, selon ce que j'ouïs dire, se retirent quelques personnes à Monaco. — Monsieur l'Abbé Martelli m'a promis, quand il sera à Rome, d'écrire à notre Léon, etc.

VII. — Livre de J. F. Fulconis.

L'an 1562, Jean François Fulconis de Nice[4] publia un nouveau traité d'arithmétique et de géométrie sous ce titre bizarre :

Opera nova d'arismethica intitulada Cisterna Fulcronica *novellament compausada.*

Et de plusors excelleus Arismethicians en partida extrachia, et a ung compendi redigida, alla entendre facillissima, ambe generosas et abreviados (*sic*) reglas et de familiars exemples illustrada, grandament necessaria per proffit et utilitat de gieoynas gens, et altras, que desiran negotiar en mercantias.

Stampada de l'an de nostre Seignor 1562
A Lyon
Par Tomas Bertheau
1562.

gnole, ne prévoyant pas les fâcheuses conséquences de cet acte et les malheurs qui en résulteraient pour la principauté. Malgré tout, les Espagnols ne furent chassés de Monaco que longtemps après, en 1641, par le prince Honoré II.

1. Le prince de Monaco.
2. Que vous partiez d'ici.
3. *Li* du texte désigne évidemment les Espagnols.
4. Un document manuscrit qui se trouve aux archives municipales dit qu'il était *di Santo Stephano*. La bibliothèque de la ville de Nice possède deux exemplaires du livre de Fulconis : le titre manque à l'un deux.

A ce titre assez explicite l'auteur a cru devoir ajouter encore ce petit avis :

Aquest present libre per comoditat de joines enfans et altres de aquest pays de terra nova de Provensa et d'altra part non entendent latin, es compausat en lenga materna.

Titre et avis qui signifient littéralement :

Œuvre nouvelle d'arithmétique intitulée Citerne Fulcronique, nouvellement composée, et de plusieurs excellents arithméticiens en partie extraite, et à un abrégé rédigée, à l'entendre (comprendre) très-facile, avec généreuses (très-bonnes, très-utiles) et courtes règles et de familiers exemples illustrée [1], grandement nécessaire pour le profit et utilité de jeunes gens, et autres, qui désirent négocier en marchandises. Imprimée l'an de notre Seigneur 1562.

Ce présent livre pour la commodité des jeunes enfants et autres de ce pays de terre neuve de Provence et d'autre part n'entendant pas le latin, est composé en langue maternelle.

En tête du volume se trouve une dédicace en vers latins adressée en ces termes aux jeunes gens studieux :

Nicaenis studiosis et provincialibus adolescentibus Ioannes Franciscus Fulconis S. P. D., et dont voici les premiers vers :

Hoc opus ardenti suscipite pectore nostrum,
Nicæni Juvenes indolis eximiæ ;
Quod licet exigua videatur mole prodire
Attamen exiguum commoda multa dabit.

A la suite de cette dédicace poétique vient une pièce en vers provençaux, intitulée *Prohemi* et commençant ainsi :

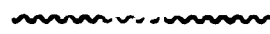
Al nom de Dieu ansi sia per intrada,
Per comensar l'opera preparada
A la fasson dels notarijs facent :
Als instrumens per coustuma usada,
Del drech Cannon et civil approvada,
Et per sainct (*sic*) Paul apostol escrivent
Als Collocens, capitol tres disent :
So que fara ov [2] dira es condecent
Sempre invocar la majestat sacrada.
La pregui donc al mieu comensament
Donne favor al mieu entendement,
Per acomplir l'opera gia pensada.

1. Enrichie d'exemples usuels.
2. Le texte porte *ou* ; mais ici comme partout ailleurs l'*u* est mis pour le *v*.

C'est-à-dire :

Au nom de Dieu ainsi soit pour entrée (début),
Pour commencer l'œuvre préparée
A la façon des notaires faisant :
Aux instruments [1] par coutume usitée,
Du droit Canon et civil approuvée [2],
Et par saint Paul apôtre écrivant
Aux Colossiens, chapitre trois disant :
Ce *qu'on* fera ou dira *il* est convenable [3]
Toujours invoquer la majesté sacrée.
Je la prie donc à mon commencement [4]
Qu'elle donne faveur à mon entendement,
Pour accomplir l'œuvre déjà pensée.

1. Contrats, actes notariés, pièces de procédure, etc.
2. Et dont l'usage dans les actes de droit canon et de droit civil est approuvé.
3. Il faut, on doit.
4. En commençant.



PÉRIODE CONTEMPORAINE

ÉTAT PRÉSENT DE L'IDIOME NIÇOIS. — RÉFORMES INDISPENSABLES

Une grande lacune s'étend de la fin du seizième siècle jusqu'aux premières années du dix-neuvième. De jour en jour la bonne vieille langue d'*oc* perd du terrain devant sa sœur la langue de *si*, illustrée dès le quatorzième siècle par de nombreux chefs-d'œuvre. Les Niçois parlent encore un idiome qui, pour le fond, est toujours celui de leurs pères; mais ils ne l'écrivent plus. On dirait qu'ils dédaignent leur langue maternelle, qu'elle n'est plus pour eux qu'une sorte de jargon. S'ils composent une œuvre littéraire, c'est à la langue du Dante et de Boccace qu'ils ont recours; et si à de longs intervalles apparaissent quelques faibles compositions en dialecte niçois, quelques chansons populaires, c'est avec une livrée étrangère qu'elles se présentent. L'orthographe italienne s'est imposée à ce dialecte, contrairement au génie et au passé littéraire de la langue à laquelle il appartient. En même temps il se produit à Nice, ce qui a nécessairement lieu dans toutes les villes habitées, pendant une bonne partie de l'année, par un nombre relativement considérable d'étrangers venus de tous les pays: l'idiome indigène s'altère quelque peu par l'introduction de termes exotiques et par une prononciation défectueuse; si bien que c'est surtout dans l'intérieur du pays, dans les montagnes de l'ancien comté de Nice, qu'il faut aller chercher la vraie langue nationale[1].

1. M. J.-B. Toselli (*Biographie Niçoise*, art. *Rancher*) reconnait parfaitement ce fait et avoue que c'est dans les montagnes du comté que l'on trouve encore les « traces les plus évidentes du langage des troubadours. »

Les bonnes traditions semblent donc tout à fait perdues. Heureusement pour la muse niçoise, un bon littérateur, Joseph-Rosalinde Rancher, né à Nice d'un père français, revient dans cette ville en 1814 ou 1815, après avoir occupé en Toscane, pays que Napoléon Ier avait joint à son empire, un modeste emploi dans une administration publique [1]. Rancher publie en 1823 sa *Nemaïda*, poëme héroï-comique dans lequel on sent circuler un souffle vraiment poétique. Mais Rancher est obligé de subir l'orthographe empruntée à l'italien; et sa langue prend dès lors l'apparence d'un patois local, circonscrit dans d'étroites limites et ne se rattachant, à première vue, à aucune des grandes langues connues. C'est à cela surtout qu'il faut attribuer la singulière opinion que certains esprits superficiels se sont faite de la langue populaire qui se parle aujourd'hui à Nice.

Nous allons voir ce qu'est cette langue et nous l'examinerons au double point de vue du fond et de la forme. Rancher va nous en fournir un spécimen: nous ne saurions choisir un meilleur modèle. Voici un fragment du troisième chant de sa *Nemaïda*, tel qu'on le lit à la page 43 de la deuxième édition:

L'er es tranchil e pur, e la villa destrucia
Mouostra a l'uęs encantat touta sorta de frucia:
Lou vert pourtegaliè, garnit de bei pon d'or,
En la frucia, en la flou dona un double tresor.
D'un flourage eternel li riba son bordadi;
De l'amourous Zefir li flou son caressadi,
E Febus diligent, en acheù beù cartiè,
Fertilisa embe suin la laupia e lou plantiè.

Ma se che la natura achi soagna e conserva,
Se che lou mai nen plas es l'aubre de Minerva.
Aubre, sigñau de pax, aubre, nouostre recours,
Tu che Nissa venera e sieù soulet secours,
Permete ch'en passan, en un steril ouvrage,
Un esprit plus steril t'ofre un sinser omage.

1. Le père de Rancher était de Saint-Jeannet, commune sur la rive droite du Var, canton de Vence, arrondissement de Grasse, département du Var, avant l'annexion de Nice à la France en 1860. M. Rancher père était chirurgien et professa la chirurgie à l'école secondaire de médecine établie à Nice sous le premier empire. D'après M. Toselli (*Biographie Niçoise*), J.-R Rancher naquit à Nice en 1784 et mourut en 1843. Son père lui fit faire ses études à Marseille et l'envoya ensuite en Toscane auprès d'une de ses sœurs, qui lui fit obtenir une place dans les contributions directes.

Tougiou vert e roubust en touti li seson,
Eloagna dau tieù sep la moufa e lou cairon :
Fai che de l'estrangiè non mangian la caparra;
Remplissenen lu trueil, remplissenen li giarra ;
Dai tieù nombrous benfaç, fai che si tenghen fier,
E che lou tieù licour ougne lou monde entier.

Comme on le voit, bien des mots dans ce passage sont orthographiés à l'italienne ; écrivons-les dans le système orthographique de la langue d'Oc ou langue provençale, à laquelle appartient le dialecte niçois :

L'er es tranquil e pur, e la vila destrucha[1]
Mouostr'à l'uès encantat touta sorta de frucha:
Lou vert pourtegaliè, garnit de bei pon d'or,
En la frucha, en la flou dona un double tresor.
D'un flourage eternel li riba son bordadi ;
De l'amourous Zephir li flou son caressadi,
E Phebus diligent, en aqueù beù quartiè,
Fertilisa embe soin[2] la laupia[3] e lou plantiè.

Ma ce que la natura aqui soigna e conserva,
Ce que lou mai nen plas, es l'aubre de Minerva.
Aubre, signau de paz, aubre nouostre recours,
Tu que Nissa venera e sieù soulet secours,
Permete qu'en passan en un steril ouvrage,
Un esprit plus steril t'ofre un sincer omage.
Toujou vert e roubust en touti li seson,
Eloigna[4] dau tieù cep[5] la moufa e lou cairon:
Fai que de l'estrangiè non manjan la caparra[6] ;
Remplisse-nen lu trueil, remplisse-nen li jarra[7] ;
Dai tieù nombrous benfach fai que si tenguem fier,
E que lou tieù liquour[8] ougne lou monde entier.

1. Cimiès, ancien *Cemelenum*.
2. Ancien provençal : *soing* et *sonh* (*nh* ayant la valeur de *gn* mouillé.)
3. Treille.
4. Ancien provençal : *esloigna*.
5. Ancien provençal : *cep*.
6. Arrhes de marché, tribut, « Fais que la *moufa* et le *cairon* ne suppriment pas le tribut que nous paye l'étranger, acheteur de nos huiles. » *Caparra*, forme italienne du mot *caparron*, qui existait au moyen-âge dans les langues romanes de la France. Voy. le dictionnaire de Lacombe, t. II.
7. Ancien provençal : *jarra*.
8. *Liquour* (anciennement *liquor*), ici du masculin comme en latin, était et est encore du féminin en langue provençale.

Que l'on compare maintenant ces vers, ainsi écrits, aux derniers documents en vieux niçois que j'ai donnés précédemment, pages 46 à 58, et même aux poésies des troubadours du comté de Nice ; et l'on reconnaîtra sans peine que c'est toujours la même langue, avec quelques changements, il est vrai, mais changements d'une faible importance et comme le temps en a fait subir depuis la même époque au français, à l'italien, à l'espagnol, à toutes les langues.

En lisant le poëme de Rancher et les écrits en niçois qui ont été publiés depuis et se publient encore de nos jours, on rencontre bon nombre de mots qui paraissent être d'origine étrangère, mais on ne doit pas s'en tenir à l'apparence Voici, par exemple, une liste d'expressions que l'on pourrait croire venues de l'Italie et qui sont incontestablement de la vieille langue d'Oc. Je ferai suivre cette liste de deux autres: l'une de mots qui ont été réellement empruntés à la langue italienne, l'autre, de ceux qu'a fournis le français. Il va sans dire que je ne donne pas ces listes comme complètes.

Mots de la langue d'Oc ou vieille langue provençale que l'on pourrait croire avoir été empruntés à l'italien.

Dialecte Niçois	Langue d'Oc	Langue Italienne
Abrivar [1], *presser, entraîner*....	Abrivar.............	Abbrivare.
Acampar, *amasser, rassembler*.	Acampar............	Accampare.
Affitar, *assurer, convenir*.......	Affidar..............	Affitare.
Alargar, *élargir, agrandir*	Alargar.............	Allargare.
Anca, *hanche*.................	Anca................	Anca.
Apagar, *apaiser, satisfaire*....	Apagar..............	Appagare.
Arena, *sable*.................	Arena...............	Arena.
Assautar, *attaquer*	Assautar............	Assaltare.
Assendre (acendre [2]), *allumer*..	Acendre.............	Accendere.
Aubediensa, *obéissance*.........	Obedienza...........	Obbedienza.
Avansar, *avancer, accroître*....	Avanzar.............	Avanzare.
Avelaniè, *noisetier*............	Avelanier...........	Avellano.
Bastar, *suffire*	Bastar..............	Bastare.
Belessa, *beauté*................	Belleza..............	Bellezza.
Beretta, *barette*	Berreta	Berretta.
Boucon, *morceau*.............	Bocon...............	Boccone.
Bouta, *tonneau*	Bota................	Botte.

1. On sait qu'en niçois les verbes gardent ou perdent à volonté l'*r* finale de l'infinitif : *abrivar* ou *abrivà*.

2. Je reproduis entre parenthèses le mot orthographié comme il doit l'être dans le système orthographique de la langue d'Oc.

Dialecte Niçois (suite)	Langue d'Oc (suite)	Langue Italienne (suite)
Cadena, *chaîne*	Cadena	Catena.
Calamita, *boussole*	Caramida	Calamita.
Castic, *châtiment*	Castic	Castigo.
Condir, *assaisonner*	Condire	Condire,
Crebar *et* crepar, *crever*	Crebar	Crepar.
Degiun (dejun) *à jeun*	Dejun	Degiuno.
Doga, *douve*	Dogua	Doga.
Empegn, *gage*	Empenh[1]	Impegno.
Enganar, *tromper*	Enganar	Ingannare.
Enviscar, *engluer*	Envescar *et* inviscar.	Invescare.
Esca, *amorce*	Esca	Esca.
Escondre, *cacher*	Escondre	Ascondere.
Escoujar (escouiar), *écorcher*	Escorjar	Šcojare.
Estagn, *étain*	Estaing	Stagno.
Fauda, *giron*	Falda	Falda.
Ficar, *ficher*	Ficar	Ficare.
Flagel, *fléau*	Flagel	Flagello.
Fousc, *sombre, obscur*	Fusc	Fosco.
Gal, *coq*	Gal	Gallo.
Galina, *poule*	Galina	Gallina.
Garofle, *girofle*	Gariophili *et* gerofle.	Garofano.
Giba, *bosse*	Giba	Gibba.
Gigant, *géant*	Gigant	Gigante.
Giorno (jorno) *jour*	Jorn	Giorno.
Gioventu (joventu), *jeunesse*	Joventut	Gioventù.
Grafignada, *égratignure*	Grafinar, *v*	Graffiare, *v*.
Gust, *goût*	Gost *et* gustable, *adj*.	Gusto.
Lagnar (si), *se plaindre*	Se lagnar *ou* lanhar.	Lagnarsi.
Lagrima, *larme*	Lagrema *et* lacrima.	Lagrima.
Lamp, *éclair, lueur*	Lamp	Lampa.
Lebre, *lièvre*	Lebre	Lepre.
Luz, *lumière*	Lutz	Luce.
Maissela, *machoire*	Maissela	Mascella.
Massola, *massue*	Massola	Mazza.
Mastegar, *mâcher*	Mastegar	Masticare.
Matrimoni, *mariage*	Matrimoni	Matrimonio.
Ment, *esprit*	Ment	Mente.
Mers, *marchandise*	Mers *et* mercz	Merce.
Mesclar, *mêler*	Mesclar	Meschiare.
Mouglié (mouillé[2]), *femme*	Molher[3] *et* moillier.	Moglie.
Nebla, *nuage*	Nebla	Nebbia.
Odi, *haine*	Odi	Odio.
Orle, *bord*	Orlar, *v*	Orlo.
Orsa, *ourse*	Orsa	Orsa.
Ougne, *oindre*	Ogner	Ugnere.
Par, *égal, pareil*	Par	Par.
Parpaglion (parpaillon)	Parpaillo	Parpaglione.

1. La notation *nh* se prononçait comme *gn* dans le mot *ignorer*.
2. Ou *mouié*.
3. *Lh* avait la valeur de *ll* mouillées.

Dialecte Niçois (suite)	Langue d'Oc (suite)	Langue Italienne (suite)
Past, *pâture*, *repas*...........	Past................	Pasto.
Pati, *pacte*....................	Pati................	Patto.
Pegiou (pejou), *pire*...........	Pejor *et* peger.......	Peggio.
Pel, *peau*......................	Pel	Pelle.
Pel, *poil*......................	Pel.................	Pelo.
Penti (si), *se repentir*..........	Se pentir	Pentirsi.
Pigliar (pillar), *prendre*........	Pillar *ou* pilhar.....	Pigliare.
Pigre, *paresseux*...............	Pigre...............	Pigro.
Poulenta, *polente*..............	Polenta.............	Polenta.
Presepi, *crèche*................	Prezepi	Presepe *et* presepio.
Rabia, *rage*....................	Rabia...............	Rabbia.
Rango, *boiteux*.................	Ranc...............,	Ranco.
Regina, *reine*..................	Regina..............	Regina.
Rest, *grappe, botte*............	Rest................	Resta, *vieux mot*.
Rogna, *gale*....................	Ronha *ou* rogna.....	Rogna.
Sambluc [1], *sureau*............	Sambuc.............	Sambuco.
Sanita, *santé*..................	Sanitat.............	Sanita.
Sastre, *tailleur*...............	Sartre..............	Sarto *et* sartore.
Scars [2], *mesquin, avare*........	Escars..............	Scarso.
Scondre, *cacher*. Voyez *Escondre*, ci-dessus.		
Segar, *couper, faucher*.........	Segar...............	Segare.
Spavent [3], *épouvante, effroi*....	Espavent............	Spavento.
Spia [4], *espion*.................	Espia	Spia.
Superbia, *orgueil, superbe*.....	Superbia............	Superbia
Surbir *ou* surbi, *avaler, humer*..	Sorbir..............	Sorbire
Tail, *coupure, amputation*.....	Talh *et* talha........	Taglio.
Tertuga, *tortue*...............	Tartuga *et* tortuga...	Tartaruga.
Ters, *troisième, tiers*..........	Ters................	Terzo.
Testemoni, *témoin*.............	Testimoni...........	Testimonio.
Tina, *tine, cuve*...............	Tina................	Tina.
Toaglia (toailla), *nappe*........	Toalha..............	Tovaglia.
Tremouloun, *tremblement*......	Tremol *et* tremolament	Tremolio
Umbriac, *ivre*.................	Ebriac *et* ibriac......	Ubbriaco.
Vaglia (vailla), *valeur, vaillance*.	Valia *et* valh.........	Vaglia.
Visc, *glu*.....................	Vesc *et* visc..........	Vischio.

On pourrait aussi croire d'origine italienne ou d'origine française plusieurs autres mots qui néanmoins sont de la vieille langue provençale. Je ne citerai que les suivants.

Dialecte Niçois	Langue d'Oc	Italien	Français
Altercassion.........	Altercatio.......	Altercazione.....	Altercation.
Cessar..............	Cessar...........	Cessare..........	Cesser.
Competent..........	Competent.......	Competente......	Compétent.

1 Cette forme provient certainement d'une prononciation défectueuse : le vrai mot est *sambuc*.

2. Ou mieux *escars*.

3. Ou *espavent*.

4. Ou *espia*.

Dialecte Niçois (suite)	Langue d'Oc (suite)	Italien (suite)	Français (suite)
Eschivar (esquivar)..	Esquivar........,	Schivare.........	Esquiver.
Estravagant	Estravagant	Stravagante	Extravagant.
Ghignar (guignar)...	Guinhar.........	Ghignare [1].......	Guigner.
Local...............	Local............	Locale...........	Local.
Mors................	Mors [2]...........	Morso...........	Mors.
Orgueil.............	Orguelh.........	Orgoglio.........	Orgueil.
Parentela...........	Parentela........	Parentela........	Parentèle.
Sechella (sequella)...	Sequela.........	Sequela.........	Séquelle.

Mots empruntés à l'italien:

Niçois	Italien
Ansi, *même, plutôt, au contraire*..........	Anzi.
Apressà (s'), *s'approcher*................	Appressarsi.
Aria, *air*..............................	Aria.
Aterrit, *terrifié*........................	Atterrito [3].
Boulat, *timbré*..........................	Bollato.
Breccia (brechia)........................	Breccia [4].
Buona sera..............................	Buona sera [5].
Caparra, *gages, arrhes*..................	Caparra.
Capi, *comprendre*........................	Capire.
Cascà, *tomber*..........................	Cascare.
Cavagnoù, *panier*.......................	Cavagno.
Cibo, *aliment*..........................	Cibo.
Comparti, *distribuer*....................	Compartire.
Entopar, *rencontrer*.....................	Intopare.
Enumidi, *humecter*......................	Inumidire.
Escarpinà (s'), *marcher vite*.............	Scarpinare.
Escouffia, *coiffe*.......................	Scuffia.
Espalancar, *ouvrir*......................	Spalancare.
Estiletar, *poignarder*...................	Stilettare.
Estramassar, *renverser*..................	Stramazzare.
Estramourdit, *évanoui, affaibli*...........	Stramortire, *v.*
Fachin (faquin), *portefaix*...............	Facchino.
Goto *ou* Gotou, *gobelet*.................	Gotto.
Illibat, *pur, sans tache*.................	Illibato.
Maga, *magicienne*.......................	Maga.
Merendetta, *goûter, collation*............	Merendare [6].
Passegiada (passejada), *promenade*.......	Passeggiata.

1. Ce mot n'a pas en italien précisément le même sens qu'en français, ou du moins ne l'a plus : il signifie aujourd'hui ricaner, rire sous cape.

2. Le mot provençal *mors* signifie morsure, l'italien *morso* a aussi la même signification, outre celle de frein : quant au mot français *mors*, Littré lui donne pour étymologie l'ancien mot provençal.

3. Le vieux provençal avait *aterrit*, participe passé d'*aterrir*, dans le sens de réduit en terre, consumé, infirme, et dérivant de *terra* et non de *terror*. Mais il est possible que les troubadours aient employé *aterrir* dans le sens de terrifier.

4. Pourrait tout aussi bien venir du français *brèche*.

5. Voir ci-après *buon souor* aux locutions françaises.

6. Ce verbe italien signifie goûter, faire collation.

Niçois (suite).	Italien (suite).
Pignata, *marmite*	Pignatta.
Plebaglia (plebailla), *populace*	Plebaglia.
Prossimo, *prochain*	Prossimo.
Schifous (squifous), *sale, dégoûtant*	Schifoso.
Soufleta, *mansarde*	Soffita.
Stent, *peine, difficulté*	Stento.
Stouf, *dégoûté, ennuyé, fatigué*	Stufo.
Tra, *parmi, entre*	Tra.
Tradir, *trahir*	Tradire.
Vergar, *tracer, écrire*	Vergare.
Vincitour, *vainqueur*	Vincitore.

Je dois faire ici une observation qui a bien son importance. Quel que soit le nombre des mots italiens qui, dans les temps modernes, sont venus grossir le vocabulaire niçois, il est bien loin d'égaler celui que, dès le douzième siècle, la langue d'*oc* a fourni à sa sœur la langue de *si*. C'est là un fait parfaitement démontré par un livre fort remarquable, publié à Florence en 1840 sous ce titre : *Voci e locuzioni italiane derivate dalla lingua provenzale. Opera del prof. Vincenzo Nannucci*. Ce livre, œuvre consciencieuse d'un savant linguiste, prouve d'une façon péremptoire que les auteurs italiens de l'époque des troubadours, y compris le Dante et Pétrarque, ont puisé dans la langue provençale plus de 540 termes ou locutions qu'ils se sont appropriés. De plus, Nannucci, par cette œuvre, a rendu un véritable service aux lettres italiennes, en ce sens que ses recherches lui ont permis d'éclaircir bon nombre de passages obscurs dans les vieux écrivains de la péninsule, et de donner la vraie signification de beaucoup de termes mal interprétés par les commentateurs. C'est ce qu'il dit lui-même dans la préface de son livre : « Per esso si po-
« tranno ammendare tutte quelle voci di schiatta provenzale,
« che nei Vocabolarj pubblicati finora sono state malamente
« definite e torte dalla origine loro. Si raddirizzeranno, in
« secondo luogo, in alcune vecchie scritture molte false le-
« zioni, che gli editori e gl'interpreti hanno erroneamente
« abbracciate per vere ed originali. In terzo luogo, si faranno
« piane in gran parte le difficoltà, che ordinariamente si
« parano innanzi alla studiosa gioventù nella intelligenza
« degli antichi scrittori. In quarto luogo, si vedranno resti-
« tuite al loro valore un'infinità di voci e locuzioni Dan-
« tesche, che i commentatori, per non esser risaliti alla

« loro primitiva origine, hanno più o meno barbaramente « interpretate. »

Afin que le lecteur puisse être certain que Nannucci a réellement atteint son but, je crois devoir donner ici la traduction de quelques-uns de ses articles.

« POCO. Dante. Inf. XX, v. 115.

Quell'altro, che ne' fianchi è così *poco*.

« On ne saurait dire à quel point les commentateurs se travaillent l'esprit pour interpréter le mot *poco*. L'un assure que le poëte dit *ne' fianchi è così poco* à cause de la coutume qu'avaient alors les Espagnols de porter des vêtements étroits et serrés à la taille. Un autre que ce mot fait allusion aux vêtements courts et simples dont usaient en ce temps non seulement les Ecossais, mais aussi les Anglais, les Flamands et les Français. Un troisième prétend que *poco* désigne un vêtement bien ajusté, etc. Et voilà qu'un tout petit mot (*poco*) se voit noyé dans un océan de paroles ! — *Poco* est ici on ne peut plus clair ; il signifie petit, mince ; du provençal *pauc*. Dans le roman de Gérard de Roussillon :

Per una porta *pauca* s'en van issir.

Par une *petite* porte ils s'en vont sortir.

« Pierre Vidal :

« E no fon trop *pauc* ni trop grans.

Et ne fut trop *petit* ni trop grand.

« Dans le roman de Jaufre ;

Lo col a *pauc* e'l bec espes.

Il a le cou *petit* et le bec épais.

« TOSA. Nos dictionnaires définissent ainsi ce mot : *tosa*, mot lombard, *fanciulla*.

« Que *tosa* se dise en Lombardie pour *fanciulla*, c'est bien ; mais que ce soit un mot lombard c'est faux ; car il nous vient des Provençaux. Giraud Riquier :

Toza, ses vos no m' poiria
Res dar d'aquest mal guirensa.

Jeune fille, sans vous rien ne pourrait me donner guérison de ce mal.

(Suivent deux autres exemples. Nannucci aurait pu facilement en donner davantage : ils abondent dans les troubadours.)

« NOTARE. Dante. Purgat. XXIV. v. 82

Ed io a lui : Io mi son un che, quando
Amor mi spira, *noto*, ed in quel modo
Ch'ei detta dentro, vo significando.

« *Notare* a ici le sens d'écrire en notes de musique et, par extension, chanter ou composer des vers. Cette locution vient du provençal *notar*, qui avait la même signification. Guido d'Uissel :

L'autre jorn per aventura
M'anava sol cavalcan,
Un sonet *notan*,
E trovei toza benestan [1].

L'autre jour par aventure, je m'en allais seul chevauchant, composant un sonnet, et je trouvai (je rencontrai) une charmante fillette. »

Passons maintenant aux emprunts faits par les Niçois à la langue française. En voici un assez grand nombre que j'ai recueillis dans divers écrits modernes.

Mots empruntés au français.

Abget...........	Abject.	Bevua...........	Bévue.
Affublà (s').......	S'affubler.	Bigiou...........	Bijou.
Aussitò..........	Aussitôt.	Bisbil...........	Bisbille.
Autan...........	Autant.	Blaga............	Blague.
Baliverna........	Baliverne.	Blagaire.........	Blagueur.
Balourt..........	Balourd.	Bouc............	Bouc.

1. M. Toselli (*Rapport d'une conversation*, etc.) cite ces vers « poésie de Guido d'Uissel, dit-il, qui prouve amplement la ressemblance de l'ancien *dialecte niçois* avec la langue italienne, » Or Guido ou mieux Gui d'Uissel était un châtelain troubadour des environs de Limoges (Voy. Raynouard, *Choix des poésies*, etc, t. V. p. 175 et Millot, *Histoire littéraire des troubadours*, t. III, p 1). De sorte que M Toselli n'a réellement prouvé qu'une chose, la ressemblance de l'ancien *dialecte limousin* avec l'italien, ce qu'il n'était nullement nécessaire de démontrer. De plus le mot *toza* du dernier vers lui fournit le sujet d'une note ainsi conçue : « Le mot lombard *toza* ou *tosa*, correspond à fillette, jeune fille.» Il est vraiment fâcheux que M. Toselli n'ait pas connu le livre de Nannucci.

Bure	Beurre [1]
Cacet [2]	Gachet.
Cancan	Cancan.
Cancaniè	Cancannier.
Cer [3]	Cher.
Cerit	Chéri.
Debinar	Débiner.
Deuil	Deuil.
Devis	Devis [4].
Dossila	Docile [5].
Eclerage	Eclairage [6].
Effrajar [7]	Effrayer.
Embarras	Embarras.
Embarrassar	Embarrasser.
Emotion	Emotion.
Ena	Haine.
Ensemble [8]	Ensemble.
Esbrouf	Esbrouf.
Farluchet [9]	Freluquet
Fifre	Fifre.
Flatur [10]	Flatteur.
Foet	Fouet.
Froassar	Froisser.
Fusieu	Fusil.
Gacis [11]	Gachis.
Grand-maman ...	Grand-maman.
Inévitable	Inévitable.
Lapin	Lapin.
Melange	Mélange.
Meurs	Mœurs.
Moucionar [12]	Mouchoir.
Nuage	Nuage.
Nuisible	Nuisible.
Ouvrage	Ouvrage.
Parmi	Parmi.
Pencian [13]	Penchant.
Perdris	Perdrix.
Pere-grand	Grand-père.
Persuadé-vou ...	Persuadez-vous.
Pouf	Pouf.
Poursuive [14]	Poursuivre..
Profit	Profit.
Pronostic	Pronostic [15].
Revua	Revue.
Role	Rôle.
Ruptura	Rupture.
Rusa	Ruse.
Sabre.	Sabre.
Santé, *toast*	Santé.
Succès	Succès.
Temoun	Témoin.
Tipe	Type.
Toaletta	Toilette.
Total	Total.
Trabuchet [16]	Trabuquet.
Treva	Trève.
Tripotage	Tripotage.
Trompar	Tromper.
Uitre [17]	Huître.
Umble [18]	Umble.
Vautra (si)	Se vautrer.
Verva	Verve.
Vibrar	Vibrer.
Viejar [19]	Vieillard.

1. On pourrait croire que *bure* vient de l'italien *burro* ; mais si cela était, le niçois dirait *bourre* et non *bure*.
2. Prononcez *cachet*, à la provençale.
3. Prononcez *cher* comme en provençal, de même le mot *cerit*, qui vient après.
4. *Devis* existait dans la vieille langue, mais avec le sens de discours, propos.
5. Si ce mot fût venu de l'italien *docile*, les Niçois l'auraient écrit sous cette forme et l'auraient prononcé à l'italienne.
6. Le vieux provençal disait *esclairage* et *esclairar*.
7. Prononcez *effrayar*. Vieux provençal *esfreyar* et *esfrayar*.
8. Vieux prov. *ensems*.
9. Prononcez *farluquet*.
10. Ancien provençal *flataire*.
11. Prononcez *gachis*, à la provençale.
12. Prononcez *mouchoir*, à la provençale.
13. Prononcez *penchan*, comme en Provence.
14. Ancien prov. *perseguir* et *persegre*.
15. Le vieux provençal avait le verbe *pronosticar*.
16. Prononcez comme le français *trabuquet*.
17. On trouve aussi *huître*, avec un *h*.
18. Ecrit aussi *omble*.
19. Prononcez comme le français *vieillard* sans faire entendre les *ll* mouillées.

Locutions Françaises

Abus de confiansa e d'escrocaria.	Pele-mel.
Alé ! — Allez !	Regart foudrojant [2].
Assé d'esbrouf.	Sensa gena.
Bouon sòuor [1].	Tandis che (que).
Chi (qui) va là !	Tout au plus.
Fossa d'esensa.	Tres-ben.

Cette abondance d'expressions françaises s'explique naturellement par les relations de Nice, port franc, avec la France, relations qui de tout temps ont été plus fréquentes qu'avec l'Italie, dont le Comté était séparé par la chaîne principale et les contreforts des Alpes-Maritimes : aussi les affaires commerciales se faisaient-elles avec Marseille beaucoup plus qu'avec Gênes. Avant l'annexion de 1860, le français était infiniment plus en usage à Nice que l'italien : l'immense majorité des enseignes de magasin appelaient en langue française l'attention du passant; et les noms des rues étaient indiqués d'un côté en italien, langue administrative, et de l'autre en français.

Il ne me reste plus qu'une question à examiner, celle de l'orthographe en usage aujourd'hui dans les écrits en dialecte niçois, question très-importante et dont la solution, principal but que je me suis proposé d'atteindre en commençant mon travail, a été préparée par les nombreux documents en vieille langue provençale que j'ai soumis à l'attention du lecteur.

Quand on ouvre un livre écrit en niçois ou que l'on parcourt l'un des journaux rédigés en cet idiome, pour peu que l'on connaisse l'un des autres dialectes de la langue d'Oc, on est tout étonné de la forme étrange que présentent la plupart des mots orthographiés contrairement aux règles, aux usages et aux traditions littéraires de la langue elle-même.

L'étonnement redouble, lorsque l'on s'aperçoit qu'une multitude de ces mots varient encore dans leur forme au gré de ceux qui les écrivent, ou plus ordinairement par suite de quelque différence dans la manière de les prononcer. Ainsi par exemple les mots commençant par *es* suivi d'une con-

1. Serait mieux écrit *buon soir* ou encore *bon soir*, comme en français.
2. *Foudroyant* serait préférable.

sonne, tels que *escarpinar*, *escondre*, *escrieure*, *esgarrar*, *espalancar*, *estafieu*, etc., se montrent tantôt sous cette forme et tantôt sous celle-ci : *scarpinar*, *scondre*, *scrieuré*, *sgarrar*, *spalancar*, *stafieu*. La diversité de prononciation se manifeste clairement dans un nombre considérable de mots. J'en ai sous les yeux une très-longue liste ; il me suffira de citer les suivants :

Couor...........	Couar.	Nombrous.......	Noumbrous
Coù (il faut).....	Caù.	Nommar.........	Noumar.
Bouosc..........	Bouasc.	Onour...........	Ounour.
Fouol...........	Foual.	Onorar..........	Ounourar.
Fouort..........	Fouart.	Onorable........	Ounourable.
Gouorba.........	Gouarba.	Offissiè..........	Auffissiè.
Pouort..........	Pouart.	Ouvriè...........	Auvriè.
Cauva...........	Caua.	Rempli..........	Rampli.
Coma............	Couma,	Se che (que).....	Sen che *et* senche.
Comers..........	Coumers.	Soin.............	Souin *et* suin.
Conouisse.......	Counouisse.	Sona............	Souna.
Donar...........	Dounar.	Sourda....	Soulda.
Esperar.........	Asperar.	Sorti............	Sourti *et* souorti.
Manco...........	Mancou.	Umble...........	Omble.
Mesteirant.......	Mestieran.	Vito.............	Vitou.

On verra même plus loin qu'il existe cinq manières différentes d'écrire le mot qui répond au mot français *moyen*.

Je pourrais citer en outre un certain nombre de mots dont la forme atteste une prononciation extrêmement défectueuse [1] ; je pourrais signaler aussi grand nombre d'autres bizarreries, d'autres irrégularités non moins singulières ; mais ce serait empiéter sur le domaine de la grammaire et sortir par conséquent du cadre dans lequel j'ai dû me renfermer.

Ces anomalies, cette anarchie en matière d'orthographe et de prononciation, n'existeraient certainement pas dans l'idiome niçois, si ceux qui l'écrivent étaient restés fidèles aux règles générales de cet idiome ; s'ils avaient conservé le système orthographique de leurs pères, système créé pour ainsi dire par le génie propre de leur langue ;

1 Par exemple l'emploi irrationnel de la lettre *n* : 1° dans *pen*, pied : latin *pes*, *pedis* provençal ancien et moderne *pe*, italien *piè* et *piede*, espagnol *pie*, portuguais *pe* ; 2° dans *senche* ou, moins mal, *sen che*, qui se prononce *sen que* : français *ce que*, ancien provençal *so que*, italien *ciò che*. — L'emploi de la lettre *l* dans *sambluc*, sureau : latin *sambucus* provençal ancien et moderne *sambuc*, italien *sambuco* portugais *sabugo*. — Enfin la bizarre forme *diasemin*, jasmin, au lieu de *jasemin* ou *jaisemin* : latin *jasminum* (Linné), italien *gelsomino*, espagnol *jazmin*, portugais *jasmin*.

s'ils n'y avaient apporté, comme on l'a fait en d'autres pays, que quelques légers et légitimes changements exigés par les modifications que le temps a pu faire subir à la langue elle-même. Retenue par ces règles, la mauvaise prononciation eût été impuissante à exercer une funeste influence sur la forme des mots ; tout au contraire, la correction de cette forme, admise par le bon usage, aurait plus d'une fois servi à redresser la mauvaise prononciation elle-même.

Le seul remède au mal que je viens de signaler est indiqué dans l'article qu'on va lire, et que je soumets avec confiance au jugement de toute personne dégagée de vains préjugés d'école, ou parfaitement disposée à s'affranchir de vieilles habitudes contractées un peu légèrement peut-être, mais de bonne foi.



SYSTÈME RATIONNEL D'ORTHOGRAPHIE NIÇOISE

FONDÉ SUR LES ORIGINES, LE GÉNIE PROPRE ET LE PASSÉ LITTÉRAIRE DE L'IDIOME PARLÉ A NICE ET DANS L'ANCIEN COMTÉ DE CE NOM.

J'ai démontré ci-dessus qu'une véritable anarchie règne dans l'orthographe des modernes écrits en langage niçois, et que cette anarchie avait commencé du jour où ayant complétement perdu de vue la saine tradition littéraire, on avait eu la déplorable idée d'altérer la physionomie propre de la langue maternelle, en lui imposant divers traits de celle d'une sœur, à qui elle avait beaucoup prêté jadis et qu'elle avait devancée dans les sentiers fleuris de la poésie.

Je vais indiquer maintenant les moyens de faire cesser cette anarchie, moyens qui consistent tout simplement :

1° A revenir à l'ancien système orthographique, celui qui se rapproche le plus de l'orthographe des troubadours et des vieux textes.

2° A tenir compte des usages suivis non-seulement à Nice, mais aussi dans les autres pays de la langue d'Oc, lorsque ces usages, bien que s'écartant des formes primitives, ne proviennent que de modifications amenées dans la prononciation par la suite des temps.

3° A s'en tenir à l'étymologie dans certains cas exceptionnels, par exemple pour les termes scientifiques ou purement techniques.

Commençons par fixer l'alphabet qu'il convient d'adopter.

Celui des troubadours comprenait les 25 lettres que voici :

A B C D E F G H I J K L M N O
P Q R S T U V X Y Z

Je n'en supprime aucune, toutes me paraissent nécessaires.

Ces 25 lettres forment, comme chacun sait, deux classes : les *voyelles* et les *consonnes*.

Il y a 6 voyelles et 19 consonnes.

Les 6 voyelles sont *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, et *y*. Outre ces 6 voyelles simples, il en existe réellement une septième, composée dans la forme, et que l'on figure ainsi *ou*. Cette voyelle répond à l'*u* italien et pourrait comme celui-ci être figurée par une seule lettre.

Avant d'indiquer la valeur des voyelles et celle des diphthongues qui résultent de la combinaison de quelques-unes d'entre elles, voyons certaines consonnes, celles seulement qui, suivant moi, exigent une réforme urgente ou qui peuvent être l'objet d'une remarque particulière.

I. — Consonnes.

c

Cette lettre doit se prononcer devant *e* et *i*, non à l'italienne, mais à la française, comme les Niçois la prononçaient jadis. Exemple : *citadin*, *cieutat*, *descenderon*, *recebran* (Relation de B. Riquier, syndic de Nice, 1488) ; *principi*, *citadins*, *ciutat*, *specialment*, *necessari*, *solicitar*, *Frances* (F. Pellos, écrivain niçois, 1492) ; *cisterna*, *excellens*, *necessaria*, *facent*, *civil*, *condecent* (Fulconis, autre écrivain niçois, 1562).

g

Devant *e* et *i* se prononce *dge*, *dgi* : *Generous*, *girafa*. Exemples anciens : *logisses*, *gent*, *gentilhommes*, *congiet*, (B. Riquier); *redigida*, *generosas*, *gieoynas gens*, (Fulconis).

j

Doit se prononcer devant toute voyelle absolument comme *g* devant *e* ou *i*. Exemples anciens : *tojors*, *juge mage*, (B. Riquier) ; *Jesu*, *jeumetria*, (Pellos) ; *joines* [1] , *majestat*, (Fulconis).

NOTA. — Je rends à cette lettre son ancienne qualité de consonne et sa prononciation primitive, qu'elle a conservée, d'ailleurs, dans tous les autres

1. On vient de voir que Fulconis a écrit aussi, mais moins bien, *gieoynas*.

dialectes de la langue d'Oc. J'écris donc *Jesu, jamai, joia, conjurat*; ce qui s'écarte beaucoup moins de l'étymologie et du bon usage littéraire que *Gesu, giamai, gioia, congiurat.*

h

Je parlerai de cette lettre à l'occasion du groupe *ch*; je ferai seulement remarquer ici qu'en la nommant on doit dire, non pas *aka*, mais comme on disait autrefois : *acha* (prononcez comme un Français prononcerait le mot *atcha.*)

k

L'emploi de cette lettre est nécessaire pour certains mots techniques ou empruntés à l'étranger, tel que *kilo* (préfixe usité dans la nomenclature du système métrique), *kirsch, kermesse, kiosque, kyste, Shakespeare.*

l

L mouillée se figurait autrefois de deux manières .

1° par *lh*, exemples : *vuelha, fuelh, aginolhar*, (B.Riquier); *vulha, vulhas* (Pellos) ; *meravelhar, pilhar*, piller, prendre; 2° par *ill*, exemples: *ablilas*, habillés, (B. Riquier); *vuilla* ou *vueilla, meravillar, pillar*, etc.

Cette dernière notation finit par l'emporter sur l'autre, et elle est aujourd'hui exclusivement en usage dans toutes les provinces de la langue d'Oc. Il convient d'y revenir et de supprimer la forme italienne *gli* figurant *l* mouillée. On écrira donc *pailla, pillar, aureilla, serrailla, Paillon*, et non *paglia, pigliar, aureglia, serraglia, Paglion.*

x

Lettre fort peu en usage aujourd'hui. Je ne l'ai guère trouvée qu'à la fin du mot *pax* [1], où elle figure je ne sais trop pourquoi, car *pax* est la forme latine, et *paz* ou *pas* (anciennement *patz*) la vraie forme provençale.

La lettre *x* se rencontre assez souvent dans les anciens textes : *dels exemples* (Pellos); *excellens, extrachia, exemples*, (Fulconis). Elle peut d'ailleurs être nécessaire pour l'orthographe de certains mots techniques ou venus de l'étranger.

1. « Sieù degn, en *pax*, d'avè toui lu laut de la terra. » (*Nemaïda*, p. 117.

z

Cette lettre doit se prononcer comme en français *zéphir*, *zodiaque*. Voyez le mot *Zemira*, page 30 de la *Nemaïda*, seconde édition.

II. — Groupes de consonnes.

Nous avons à examiner quatre groupes de consonnes employés dans les écrits modernes en niçois, savoir : *ch*, *gh*, *gl*, et *gn*.

ch

Ce groupe, qui a existé de tout temps dans les deux langues sœurs provençale et italienne, mais avec des valeurs différentes, a servi de moyen à la plus grande altération que l'influence de l'italien ait fait subir au système orthographique primitif de l'idiome niçois.

En effet, dans l'ancienne littérature et dans les vieux documents, jusqu'à la fin du seizième siècle, le groupe *ch* figure l'articulation chuintante *tché* et non l'articulation italienne *qué*. Les exemples abondent; en voici quelques-uns pris dans les écrits du quinzienne et du seizième siècle : *chival*, *dicha*, *miech*, *drecha*, *fach*, (B. Riquier) ; *dich*, *dichas*, *fach*, *sobredicha*, (Pellos) ; *extrachia*, *drech*, (Fulconis).

Ces mêmes auteurs, tous trois citoyens de Nice, écrivent par *qu*, et non par *ch*, la conjonction et le pronom *que*, et bien d'autres mots : *aquesta*, *aquel*, *aquella*, *aqui*, *cavalqueron*, (B. Riquier) ; *aquest*, *sequents*, (Pellos) ; *aquest*, (Fulconis). On voit déjà, il est vrai, apparaître chez eux le *ch* italien, mais timidement, en concurrence avec la notation *qu* et sans l'exclusion du *ch* indigène. Malheureusement dans les siècles suivants l'influence italienne se fit sentir de plus en plus, et le *ch* italien finit par prévaloir. En conséquence on établit cette règle :

1° Employer constamment le *ch* italien au lieu du groupe *qu*, et écrire *che*, *achest*, *achel*, *achella*, *achi*, *cavalcheron*, etc., au lieu de *que*, *aquest*, *aquesta*, etc. [1] .

1. Cet emploi irrationnel du *ch* sonnant dur comme un *k*, a donné lieu à un fait assez bizarre. Rancher, se trouvant dans la nécessité de se soumettre à un usage établi, a dû employer partout le *ch* dur dans son remarquable poëme de la Nemaida, de sorte que le lec-

2° Remplacer le *ch* provençal-niçois (*tché*) par *ci* en prononçant le *c* à l'italienne: *tchi*. Ecrire en conséquence *dicia*, *sobredicia*, *drecia*, *estracia*, et aussi *ciacrin*, *ciangia*, *scricia*, au lieu de *chacrin*, *changia* ou mieux *chanja*, *escricha* [1].

Mais ici se présentait une difficulté. Comment figurer à la fin des mots la chuintante *ch* que l'on proscrivait? Comment par exemple, reproduire autrement les anciennes formes *dich*, *fach*, *drech*, *lach*, mots qui vivaient encore? On décida de remplacer l'antique *ch*, le *ch* de la langue maternelle, par un *ç* cédille: *diç*, *faç*, *dreç*, *laç*; et l'on eut ainsi deux manières différentes de figurer la même articulation. Etait-ce là un progrès?

Je propose de supprimer tout simplement le *ch* italien et de revenir à l'orthographe de nos pères, en écrivant, par exemple, *chacrin*, *escricha*, et non *ciacrin*, *scricia*; *question*, *quità*, et non *chestion*, *chità*, formes tout à fait hétéroclites, capables de faire bondir tous les étymologistes et tous les philologues de tous les pays. Les Italiens, mieux avisés, écrivent *questione*, *quitare*, (tenir quitte, donner quittance), mot qui a la même origine que le français *quitter*, dont le sens primitif est exactement le même. (Voy. le grand dictionnaire de Littré.)

gh

On emprunta de même à la langue italienne cette combinaison de consonnes pour donner au *g* le son dur devant *e* et *i*.

Dans ce cas, nos anciens employaient la notation *gu*, exemples: *sentegue*, *prenguet*, *targuetas*, *vengue* (B. Riquier)[2];

teur de ce livre croit tout naturellement que pour en désigner l'auteur, il doit dire *Ranker* ou, si l'on veut, *Ranquer*. Mais les Niçois lui assurent qu'il faut prononcer *Rancher* à la française; et cette contradiction entre l'orthographe du livre et celle du nom de l'auteur ne laisse pas que de l'étonner. La même chose se représente pour d'autres noms, tel, par exemple, que *Michaud*, nom de plusieurs membres distingués d'une famille niçoise, dont le journal la *Bugadièra* a donné les biographies dans divers numéros de mars et avril 1877.

1. Cette malencontreuse substitution a produit plus d'une fois dans les mots un tel travertissement, que l'œil a bien de la peine à reconnaître le mot lui-même. Qui en effet trouverait à première vue dans *ciouos* (*Bugadiera* du 18 mars 1877), l'équivalent du mot français *choix* et de l'ancien provençal *chausit*, qui viennent l'un et l'autre du haut allemand *chiosan*?

2. On trouve, il est vrai, dans le texte de B. Riquier, tel que l'a donné Gioffredo, *vengheron*, avant *vengue*; mais il pourrait bien y avoir là une erreur du copiste italien.

segue, employé trois fois par Pellos ; *pregui* (Fulconis).

Je propose donc de reprendre aussi la notation *gu*, qu'employaient nos pères, et d'écrire. par exemple, *guerra*, *abaguiè*, *non fague*, et non pas *gherra*, *abaghiè*, *non faghè*.

gl

J'ai démontré, à propos de la lettre *l*, la nécessité de ne plus employer le groupe *gl* comme signe de *l* mouillée.

gn

Point de difficulté au sujet de ce groupe, qui se prononce toujours mouillé comme dans le mot français *règne* ; exemples : *pignaton*, *cauragnada*.

III. — Voyelles.

a

Cette voyelle se prononce comme en français et en italien « dans le milieu des mots, » dit Rancher ; mais il fait remarquer que l'*a* final a deux sons : le son ordinaire dans les monosyllabes : *la*, article, *ma* (mais), etc., ou lorsqu'il est surmonté d'un accent : *anà* (aller), *mangià* (manger).

« Lorsque l'*a* final, ajoute-t-il n'a point d'accent, on le « prononce fermé, c'est-à-dire avec la bouche moins ouverte « que pour les *a* ordinaires ; de manière qu'on peut dire que « c'est un *a* muet dont le son ressemble à celui d'un *o*. C'est « ce qui a fait que plusieurs personnes ont pensé qu'il fau- « drait, ainsi qu'on le fait actuellement pour le provençal, « écrire un *o* et non un *a*, par exemple : *Nisso*, *Muso*, *longo*, « etc. Mais il faut réfléchir : 1° que le son est plutôt celui « d'un *a* que d'un *o*, surtout dans les mots féminins, *bella*, « *campagna*, *rara*, *longa*, etc.; 2° que presque tous ces mots « dérivent du latin ou de l'italien (?), *Musa*, *rara*, *longa*, et « qu'il paraît qu'ils doivent retenir leur finale plutôt que d'en « prendre une tout à fait différente ; 3° qu'il serait d'autant « moins raisonnable d'écrire *terro*, *plumo*, *couo* (terre, plu- « me, queue), que les mots qui en dérivent s'écrivent avec « un *a* : *desterada*, *desterat*, *souterada*, *souterat*, *despluma-* « *da*, *desplumat*, *descouada*, *descouat*... Enfin que le mode

« qu'on suit actuellement en Provence, de remplacer l'*a* fi-
« nal par un *o*, est une corruption du véritable provençal,
« comme on peut le voir par les anciens statuts du quator-
« zième et du quinzième siècle et par les poésies des trou-
« badours de 1260 à 1300, où l'on trouve toujours des mots
« terminés en *a*, tels que : *pena*, *formidabla*, *justicia*[1], *Ca-*
« *talana*. »

Rancher a parfaitement raison sur tous les points.

e

« L'*e* se prononce comme en italien et à peu près comme
« en français, c'est-à-dire plus ou moins ouvert mais non
« muet. L'*e* final n'est ouvert que lorsqu'il y a un accent,
« comme *darrié*, *perrié*, *pensié*, etc. » (Rancher).

i

« L'*i* se prononce naturellement et n'exige aucune observation. » (Id.)

o et ou

Comme il l'a fait pour la voyelle *a*, Rancher distingue deux *o*, l'un ouvert, l'autre fermé, de même qu'en italien, « où l'on
« dit : *volto* et *vòlto*, *colto* et *còlto*, *voto* et *vuòto*, etc. L'*o*
« ouvert se prononce naturellement dans l'alphabet niçard,
« ainsi que dans beaucoup de mots, par exemple : *o* particule
« disjonctive, *or*, *tresor*, *trona*, *adori*, *Roccabruna*, *oli*, etc.

« On le prononce extrêmement fermé : 1° à la fin des mots
« lorsqu'il n'y a point d'accent, comme *Regno*, *Pietro*, *dolo*,
« (dol), *Carlo*, etc.; 2° lorsque les *o* sont suivis d'un *n* ou
« d'un *m* dans la même syllabe, comme *nom*, *ombra*, *nom-*
« *bre*, *non*, *mon*, *son*, *pron*, etc., et leurs composés, comme
« *dona* de *don*[2]. Néanmoins l'*o* est ouvert dans *tron*, *front*,
« *Contes*, village, etc., et généralement lorsque l'*o* suivi
« d'un *n* est précédé d'un *ou*, ou d'un *u* italien, comme dans
« *fouont* ou *fuont*, *pouont*, *suon*[3], etc.

« On le prononce également ouvert, lorsqu'il est accentué

1. Trois mots pris dans les Statuts de la reine Jeanne, de 1366. Voy. ci-dessus, p. 46

2. C'est pourquoi Rancher a écrit (p. 74 de sa Nemaïda). « *Non son* de mot en l'aria » et non pas *noun soun*.

3. On pourrait de même écrire *puont* ou *pouont*, *buon* ou *bouon*, *fuol* ou *fouol*, *puort* ou *pouort*, etc. V. ci-après l'article *Diphthongues*.)

« à la fin, comme *acò, comacò, herò, arbicò;* on pourrait « aussi écrire *òr*, *adòri*, *tròn*, *pròpre*, *pròne,* etc. »

A côté de l'*o* se range naturellement une voyelle qui en dérive par suite d'une légère modification apportée dès l'ancien temps à la prononciation de l'*o*. La valeur de cette voyelle dérivée est, à très peu de chose près, celle de l'*u* italien et de l'*u* latin; à défaut d'un signe particulier, on la figure par la réunion des deux voyelles *o u*, qui ne forment point une diphthongue, puisque la prononciation ne fait entendre ni l'*o* ni l'*u* ordinaire. C'est comme je l'ai déjà dit, une voyelle composée seulement dans la forme.

Elle existe dans un grand nombre de mots de la vieille langue, où une prononciation modifiée l'a substituée à l'*o* simple ; exemples: l'article *lou* (lo [1]) *loùp* (lop) *crous* (crotz et cros), *tourre* (torre), *generous* (generos), *leprous* (lepros et lebros), *tout* (tot), *douze* (dotze), *cousin* (cosin) [2],

On trouve une seconde origine à cette voyelle dans les groupes formés d'une *l* précédée d'un *u*, d'un *o* ou d'un *e* *(ul, ol, el)*, qui ont fini par se résoudre en *ou*. Exemples : *muou* (mul) mulet, *coguou* (cogul) coucou, *pous* (pols) poussière, *capeou* (capel) chapeau, *marteòu* (martel) marteau [3]. Je ferai remarquer à ce propos que des faits complétement analogues se manifestent dans les mots niçois *au*, *dau*, *mau*, *cavau*, etc., (anciennement *al*, *dal*, *mal*, *caval)*, ainsi que dans les mots français *au*, *cou*, *licou*, *sou*, *fou*, *mou*, etc., primitivement *al* (à le), *col*, *licol*, *sol*, *fol*, *mol*.

Je terminerai ce long et important article par quelques conseils empruntés à Rancher.

« En général lorsque la prononciation usuelle fait dégénérer l'*o* en *ou*, il vaut mieux écrire *ou* que *o*; par exemple quelques personnes écrivent *coa* (queue), *amploa* (anchois),

1. Le mot entre parenthèses est la forme ancienne.

2. Rancher, qui n'avait guère pu étudier la langue romane, étude fort négligée de son temps, explique l'existence de cet *ou*, soit par l'étymologie latine, soit par la dérivation du français ou de l'italien. Certainement les mots *loup*, *crous*, *tourre*, *generous*, *leprous*, etc., découlent du latin *lupus*, *crux*, *turris*, *generosus*, *leprosus;* mais leur filiation immédiate n'est pas le mot latin: c'est pour chacun d'eux le mot roman que j'ai mis entre parenthèses. Il en est de même des mots *douze*, *tout* et *cousin*, que Rancher croyait à tort dériver du français ou de l'italien.

3. L'usage a prévalu de figurer par *eù* la diphthongue *eou* : *capeù*, *marteù*. J'adopte volontiers cet usage, plus ancien qu'on ne le croit peut-être, et qui d'ailleurs a pour lui de faire un moindre emploi de voyelles consécutives. Je reviendrai sur ce sujet en parlant des diphthongues.

generoa (généreuse), *dolo* (douleur), *toplen* [1], etc., et il paraît que l'on doit préférer d'écrire *coua*, *amploua*, *generoua*, *doulou*, *touplen*. D'ailleurs on ne conçoit pas comment on écrirait *tout* et non *touplen*. Ce dernier mode a pour lui la raison, qui veut qu'on écrive comme on prononce, et un usage très-ancien, dont on reconnaît l'existence dans les poésies des troubadours du treizième siècle et dans les Statuts de Provence du quatorzième et du quinzième siècle, où l'on trouve à chaque ligne *cou*, *secours*, *cour*, *tout*, *bout*, etc., et autres mots semblables.

« Quant aux règles à suivre pour savoir quand il faut se servir d'un *o* fermé ou d'un *ou*, c'est l'oreille qui doit en décider, c'est-à-dire que lorsque la prononciation indique un *o* sans mélange d'*u*, il faut écrire *o*, et lorsqu'il y a mélange d'*u*, il faut écrire *ou* [2]. En supposant même que la prononciation pût être douteuse, on peut consulter l'origine du mot et les anciens usages [3].

« En unissant à cette règle celles que nous avons indiquées, de marquer d'un accent les *o* ouverts à la fin des mots, et d'écrire avec un *a* les *a* muets qui ressemblent à des *o* (voy. l'article A ci-dessus), on rendra l'écriture et la lecture du niçard plus aisée et plus régulière en le débarrassant des équivoques et des contradictions que causaient la multiplicité des *o* et les différentes manières de les prononcer. »

U

Suivant Rancher l'*u* se prononce en niçois comme en français et en provençal, fort étroit : *tu*, *tuà*, *pertus*, *perdut*. Rancher constate en outre, l'existence d'un *u* prononcé à l'italienne, et que dans certains cas, à Nice, l'on distingue de l'*u* français en le surmontant d'un accent grave ; mais il résulte de sa discussion qu'il n'admet guère cet *ù* que dans les diphthongues. C'est ce que nous examinerons bientôt.

Y

Cette lettre doit être conservée, ne serait-ce que pour la

1. Beaucoup, extrêmement. C'est la locution française *tout plein*.

2. Cela revient à dire qu'il faut écrire *o* toutes les fois que la prononciation donne un *o* franc.

3. Pour la troisième fois Rancher invoque les anciens usages, ceux des troubadours et des vieux documents : Rancher, bon littérateur, avait les saines traditions.

lecture des anciens textes, où elle figure assez souvent, comme le prouvent les citations suivantes : *Savoya*, *Loys*, *y aura*, *ayga*, *deysendra*, *ly pregant*, *pays* (B. Riquier 1488); *tracteray*, *ordoneray*, *veyres* (Pellos, 1492); *hay*, *d'aysit* (lettre de Léonard Galléan, 1537); *gieoynas*, *pays* (Fulconis, 1563).

Mais on pourrait encore de nos jours l'employer utilement. Je trouve par exemple, dans une publication périodique de nos jours le mot français *moyen* rendu en niçois de cinq manières différentes : *mojen*, *moïen*, *moyen*, *mouyen* et *mouojen* [1] . Supprimons *mojen*, qui n'est plus possible du moment que nous rendons au *j* son ancienne valeur de consonne ; rayons de même la forme fantastique *mouojen* aux cinq voyelles consécutives ; il nous reste *moïen*, *moyen* et *mouyen*. L'*y* me paraît ici préférable à l'*ï*; mais il s'agit encore de savoir si l'on doit prononcer *mo* ou *mou*.

Au lieu de ces deux vilains mots *mouojenna* et *vouojella*, que je trouve dans un journal rédigé en niçois, nous pourrons donc écrire aussi *moyena* et *voyella*.

IV. — Diphthongues.

Il y a diphthongue toutes les fois que l'oreille perçoit deux voyelles au moins dans une seule émission de voix et dans la même syllabe, comme par exemple dans la syllabe *dia* du mot français *diable* et dans l'adjectif monosyllabique *fier*; mais il n'y a pas diphthongue dans *fier*, verbe qui est de deux syllabes : *fi-er*.

Le groupe *ou* ne forme pas davangage une diphthongue dans les mots *loup*, *tout*. C'est, comme il a été dit précédemment, une voyelle composée seulement dans la forme. Cette voyelle ou voix entre dans la composition de diverses diphthongues, où elle a le son de l'*u* italien légèrement sourd. Depuis longtemps à Nice, elle est figurée dans quelques-unes de ces diphthongues par un *ù* surmonté d'un accent grave : *beù capeù* ; et elle existait déjà dans la vieille langue : *leu*, *leumen*, *leugier* [2] . Elle est également usitée dans divers dia-

1. Journal *La Bugadiera* des 11 et 25 juin, 16 juillet 1876, et 18 mars 1877.

2. Sans accent, il est vrai ; mais les accents étaient inconnus aux scribes de l'époque des troubadours.

lectes du midi de la France, avec cette seule différence que l'accent est reporté sur la voyelle qui précède l'*u* : *bèu*, *agnèu*.

Cet usage de surmonter d'un accent l'*ù* au son faible *ou*, offre le très-grand avantage de le distinguer tout à fait de l'*u* ordinaire ; et comme cet *ù* sonnant *ou* existe à la suite des voyelles *a* et *o*, aussi bien qu'à la suite de l'*e*, on peut, en bonne logique, conclure à l'adoption d'une règle générale ainsi conçue :

Règle.— L'*u* ayant légèrement le son de l'*u* italien après les voyelles *a*, *e*, *o*, devra être surmonté d'un accent grave ; exemples ; *daù*, *aùtre ; beù*, *leù*, *mieù*, *Dieù*, *coù*, *boù*, *carreiroù*.

Nota.— On peut étendre cette règle au cas où l'*u* italien se fait entendre devant un *o* suivi d'une consonne ; exemples : *sùon*, *pùont*, *nùossa*, *cùor*, *pùort*, *fùol*, *nùostre*[1].

Cela admis, voici le tableau des diphthongues telles qu'elles sonnent à l'oreille et qu'elles peuvent être figurées dans l'écriture :

Diphthongues

Perçues par l'oreille	Figurées
Aou	*aù* : daù, maù, fanaù, cavaù.
Eou	*eù* : beù, leù, capeù.
Ieou	*ieù* : ieù (je *ou* moi), Dieù, mieù, estieù.
Oou	*où* : coù, boù, poù, carreiroù.
Ouo	*ùo* (?): sùon, pùont, pùort, mùort, fùol [2].
Uou	*uou* : muou, couguou, cuou [3] .
Oui.............	*oui* : ferouil (*Nem.* 90), pouiron (*Nem.* 34).
Aï, *eï*, *oi*	*ai*, *ei*, *oi* : mai, palai, lei, rei, peiras (*B. Riquier*), goi, joines, (*Fulconis*).
Oi [4]	*oi* : chois, toiletta, soir.

Reprenons ces diphthongues séparément.

àù

Cette notation est généralement adoptée, moins l'accent sur l'*u*, dans tout le midi de la France ; elle est d'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, de l'époque même des troubadours,

1. On saura bientôt pourquoi je ne fais pas entrer dans cette règle générale les diphthongues qui résultent de l'*ou* combiné avec l'*u* ordinaire ou avec l'*i*.

2. Voy. ci-après l'article *ùo*.

3. Rancher, *Nemaïda*, p. 10 (2e édit.).

4. Diphthongue beaucoup plus française que provençale, sonnant presque *oua* ou *oa* (loi, roi, bois) et qui ne se trouve guère que dans les mots empruntés au français, tel que *choix*, par exemple. Voyez ci-dessus, p. 77, la note 1 à propos du remplacement du *ch* provençal par le *ci* italien.

qui écrivaient *auguri, aura, suau, nos autres, aura* (j'aurai), *auria* (j'aurais), etc. [1]

Il faut bien remarquer que *au* n'est pas toujours diphthongue ; on doit alors surmonter l'*u* d'un trema : *aüra, taüt.*

eù

Je n'ai rien à ajouter, relativement à cette diphthongue, à ce que j'en ai dit ci-dessus.

ieù

L'*e* se fait si peu entendre, que c'est là bien moins une triphthongue qu'une diphthongue : aussi dans la plupart des dialectes du midi au lieu de *ieù, Dieù, mieù, estieù,* on écrit : *iou, Diou, miou, estiou.*

où

Cette forme est admise par Rancher, qui donne les exemples *coù* (il faut), *poù* (peu), *troù* (trop), *boù* (beuf), et ajoute que les Latins nous en fournissent le modèle dans *boum, myrtoum, heroum,* etc. Je l'admets aussi, non-seulement par cette raison, mais en outre parce qu'elle est usitée depuis longtemps, qu'elle fait éviter la fâcheuse rencontre de deux *o* suivis d'un *u* ; *coou, poou, boou,* et surtout parce qu'elle permet de distinguer facilement la vraie diphthongue *où* de la fausse *ou* ; exemple *lou boù.*

ùo

Comme exemple de cette diphthongue, Rancher à l'article U, donne les mots *mùort, fùort, pùont, sùon, ùort,* sans cependant surmonter l'*u* d'un accent. Il ajoute qu'on doit plutôt écrire *mouort, fouort, pouont, souon, ouort,* et c'est en général cette orthographe qu'il a suivie dans son poëme [2]. La première forme semblerait préférable : 1° parce qu'elle rentre dans la règle générale énoncée ci-dessus ; 2 parce qu'elle épargne l'emploi disgracieux d'un second *o* et réduit la figure de la diphthongue à deux voyelles au lieu de trois.

1. Sans accent grave sur l'*u*, l'usage des accents étant inconnu au moyen âge.

2 Voir aussi à l'article O ci-dessus les deux formes *fouont* et *fùont*, *pouont* et *sùon*, admises par Rancher.

Mais il est fort probable qu'elle ne remplacera pas de sitôt l'autre forme *mouort, fouort, pouont* etc, qui est depuis longtemps en usage dans tout le midi de la France et que Rancher lui-même, comme nous venons de le dire, a employée de préférence.

uou

Notation admise par Rancher dans son article sur l'*u*. « Les mots *muou, couguou*, dit-il paraîtraient bien sigulièrement écrits soit qu'on mît un *u* italien ou un *o* fermé, comme *muu* ou *muo, cuguu* ou *couguo.* » Je suis entièrement de l'avis de Rancher ; j'ai du reste expliqué dans mon article o et ou, l'origine des formes *muou couguou*, origine exactement la même pour le mot *cuou.*

oui

L'*ou* de cette diphthongue provient en général d'une modification dans la prononciation de l'*o*; *ferouil* se disait autrefois *ferrolh* (l' *h* figurant *l* mouillée) ; quant à *pouiron*, qu'on lit page 34 de la *Nemaïda*, on le retrouve écrit *poiron* à la page 41 : « Lou magaù, lou rasteù, lou *poiron* o la sapa. » Ce qui prouve qu'il n'y a là réellement qu'une modification dans la prononciation de l'*o*.

ai, ei, oi ;

« *Ai* se prononce comme en italien, *mai, dai,* etc. Lorsque « l'*i* est séparé de l'*a* comme dans *aï* (oui), *aïssa* (exciter), il « faut marquer l'*i* de deux points pour indiquer qu'il faut les « prononcer séparément. » (Rancher). Dans ce dernier cas l'*a* et l'*i* appartiennent à deux syllabes différentes.

Ei et *oi* sont des diphthongues absolument analogues à la diphthongue *ai* de *mai, dai.* C'est-a-dire que l'*i* doit se faire entendre séparément de l'*e* et de l'*o*, en une seule émission de voix et dans la même syllabe. (Voir les exemples au tableau des diphthongues).

oì

Figure de diphthongue à adopter pour éviter certaines

formes disgracieuses dans la traduction en niçois de mots empruntés au français ou à d'autres langues. Exemples :

Chois au lieu de	*ciouos.*	*Soir* au lieu de	*souor* [3].
Toïletta............	*toaletta* [1].	*Soin*...............	*suin* [4].
Froïssa............	*froassa* [2].	*Soïgna*.............	*soagna* [4].
Mouchoïr..........	*moucíouar* [2].	*Eloïgna*............	*eloagna* [4].

Si prenant pour base ce projet de réforme orthographique, un habile linguiste publie quelque jour une bonne grammaire et un bon dictionnaire du dialecte niçois, ce dialecte trouvera bien certainement une belle place, une des plus belles même, dans le domaine de la langue d'Oc, remise aujourd'hui en honneur ; et nul ne se permettra plus désormais de le qualifier de *misérable patois*, « vraie macédoine de mots de tous les pays, où le premier venu peut trouver son compte. »

Quelles raisons pourrait-on faire valoir contre une réforme si convenable et si utile ?

Le dialecte niçois est du provençal et non de l'italien : c'est là désormais un fait incontestable.

Pourquoi donc lui imposer plus longtemps des formes orthographiques qui, depuis deux siècles, lui donnent l'apparence de patois d'une langue étrangère, et qui dès lors le dénaturent et l'amoindrissent aux yeux du savant (témoin Fodéré) comme de l'ignorant ?

Pourquoi ne pas lui rendre sa physionomie propre, celle qu'il tenait de sa naissance et constatait sa noble origine ?

Je comprends parfaitement que sous le gouvernement des rois de Sardaigne, à une époque où l'italien était la langue administrative, où l'enseignement public se donnait en italien dans toutes les écoles, où l'on savait à peine qu'une science du nom de philologie venait de naître, ceux qui, les premiers, après une interruption de deux siècles, firent revivre l'idiome niçois dans leurs compositions, je comprends, dis-je, que ceux-là, trompés sans doute par la grande analogie qui existe entre les deux langues sœurs d'*oc* et de *si*, habitués d'ailleurs aux formes orthographiques de cette dernière, aient adopté

1. Voy. *Mots empruntés au français*, p. 69.
2. Id. p. 69.
3. Voy. *Locutions françaises*, p. 70.
4. Voy. le fragment de la *Nemaïda*, p. 60.

ces formes pour la langue particulière dont ils se servaient. Mais cette erreur, fort excusable alors, ne l'est plus aujourd'hui.

Je comprends aussi que tout ce qui, même en fait de langue, rappelle aux habitants de Nice le gouvernement paternel de la maison de Savoie leur soit agréable, et qu'ils n'aient pas cessé d'être reconnaissants envers des princes bienfaiteurs de leur pays. Je ne puis qu'approuver des sentiments si louables, et je ne trouve point mauvais que ces sentiments éclatent en toute occasion où ils ont légitimement le droit de se manifester ; mais je ne saurais admettre qu'un esprit juste et impartial puisse se laisser guider par des sentiments de cette nature dans une discussion purement philologique. La politique n'a rien à voir ici ; et j'aime à croire que l'esprit de parti reconnaît parfaitement qu'il doit rester tout à fait étranger à de simples questions de linguistique et de grammaire. Il pourrait se faire néanmoins que la présente étude sur l'idiome niçois, par cela seul qu'elle tend à détruire d'anciens préjugés et des habitudes invétérées, ne fût pas entièrement du goût de quelques personnes que j'estime et que j'honore ; j'en serais bien fâché ; mais la vieille devise : *Amicus Plato, sed magis amica veritas* a toujours été la mienne et le sera toujours.

A.-L. SARDOU.



TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

Page 44, lignes 24 et 25. Lisez : Vers la fin du treizième siècle le génie du Dante.
46, ligne 17 en remontant. Lisez : et de greuges interesses.
50, au titre. Lisez : RELATION.
56, ligne 12. — bien avisé.
63, Première colonne. Supprimez la ligne commençant par le mot *Escoujar*, mis par erreur pour *Escouire* ou *Escueire*.
64, Première colonne, ligne 4. Lisez : Peù, *peau*.
64, Première colonne, ligne 33. Lisez : Embriac, *ivrogne*.
69, Deuxième colonne, ligne 19. Lisez : *Temouon*.
69, Deuxième colonne, ligne 28. Lisez : Umble [18]..... Humble.
71, ligne 6 de la note. Lisez : *Daissemin*.
75, ligne 15. Lisez : *abillas*, habillés.
77, ligne 4 de la note. Lisez : ne laisse pas.
77, ligne 9 de la note. Lisez : travestissement.
78, ligne 5. Lisez : *non fagué*.
80, ligne 8. Lisez : voyelles.
82, ligne 12 en remontant. Lisez : davantage.
84, ligne 3. Ajoutez : On peut s'en tenir à cet usage ; car l'*u* précédé de l'*a* et formant diphthongue avec lui a toujours le son *ou*: il n'est donc pas absolument nécessaire de le surmonter d'un accent.
84, ligne 12. Lisez : (bœuf.)
86, ligne 25. Lisez : et qui constatait.

N. B. — C'est par inadvertance qu'à la page 65 le verbe *Escarpinà* (*s'*) s'est trouvé mis au nombre des mots empruntés à l'italien : la vieille langue française avait le verbe *escarpiner*, qui, de même que l'italien *scarpinare*, signifiait marcher vite, courir légèrement. (V. Dict. de Littré.) A une époque difficile à déterminer, mais relativement moderne, *escarpinar* a pris à Nice un sens bien différent de celui que ce mot a gardé dans les autres langues romanes ; il signifie aujourd'hui prendre ou se prendre aux cheveux, et dans le sens réfléchi, s'arracher les cheveux ou se les ébouriffer.

Un de mes amis qui habite Nice depuis bien longtemps, puisqu'il y a connu Rancher, m'a fait quelques observations sur divers mots compris dans la liste de ceux qui sont de la vieille langue d'*Oc*, ou qui ont été empruntés à l'italien ou au français (pages 62, 65, 69), tels que *tertuga, testemoni, estramourdit, bure, persuade-vou*, etc. Il assure que j'aurais dû écrire *tartuga, testimoni, estramourtit, burre, persuada-vou*. Soit ; mais l'erreur, si elle existe, n'est pas de mon fait ; j'ai écrit tous ces mots tels qu'ils le sont dans la *Nemaïda* (2e édition), dans *la Nouvella Nemaïda, la Tina de li Fada,* et autres publications modernes. Je ne saurais être responsable de la mauvaise orthographe de certains mots dont la forme dépend d'une prononciation qui varie d'un quartier de la ville à l'autre, ou encore selon la classe des habitants natifs de Nice ou des environs.

UNE

LETTRE DE FRÉDÉRIC MISTRAL

A PROPOS DE L'IDIOME NIÇOIS.

M. Lagarrigue, trésorier-archiviste de notre Société académique, ayant offert en mon nom à Frédéric Mistral, membre honoraire de ladite société, un des exemplaires tirés à part de mon Etude sur l'idiome niçois, a reçu de lui la lettre suivante.

« Maillane, 12 novembre 1877.

Monsieur et cher confrère,

J'ai reçu de notre bienveillant et vénéré président l'Etude qu'il vient de publier sur l'*idiome niçois* et je me suis empressé de la lire. Puisque vous voulez bien m'en demander mon avis, je vous l'adresse à vous personnellement, en vous chargeant de communiquer mes remerciements à M. A.-L. Sardou.

Au milieu du grand travail de restauration, de reconstitution et de renaissance qui s'opère si activement dans tout le midi pour tous les dialectes de notre langue d'oc, il était urgent qu'une voix autorisée et compétente vînt démontrer la fraternité de l'idiome niçois avec les autres idiomes de la langue provençale et rétablir, preuves en main, l'orthographe naturelle du parler de Nice.

C'est ce *desideratum* que le doyen de la Société littéraire des Alpes-Maritimes vient d'accomplir avec autant d'érudition que de bonne foi. La publication des textes successifs et parfaitement authentiques que contient la brochure de M. Sardou, établit péremptoirement que l'orthographe nationale des Provençaux était la seule usitée à Nice, tant que la tradition n'avait pas été altérée par l'enseignement officiel d'une langue étrangère; et il est à remarquer que les mêmes circonstances et les mêmes causes qui

ont amené la corruption de l'idiome niçard par l'influence italienne avaient, à la même époque, amené la corruption des dialectes méridionaux par l'influence de l'éducation française; et de même que les meilleurs esprits du midi, ramenés par la science et le bon sens à la connaissance de leur langue maternelle, n'ont pas cru renier leur nationalité française en revenant à l'orthographe traditionelle de leur langue, il est à souhaiter que les écrivains actuels du dialecte de Nice n'hésitent pas à accepter les conclusions du livre de M. Sardou, sans préjudice de leurs bons souvenirs pour leur ancien gouvernement.

L'étude de M. Sardou est tout à fait conforme au système du Félibrige, dont le premier principe est celui-ci : Respecter les formes propres de chaque dialecte de la langue d'oc et orthographier identiquement les mots, les sons et les diphthongues communs à tous. Ainsi les mots *acampa, engana, mescla, sastre, paire, Antòni*, etc., qui se prononcent la même chose à Nice, à Marseille, à Bordeaux, à Toulouse, doivent avoir la même orthographe ; de même pour les diphthongues et les triphthongues *au, iau, éu, iéu, òu, iòu, uou*. Seulement dans ces dernières nous sommes en divergence avec M. Sardou pour la pose de l'accent : sur la diphthongue *au* (*mau, fanau, cavau*), il est inutile de mettre un accent, parce que selon le génie de la langue, ces mots ne sauraient se prononcer autrement que *maou, fanaou, cavaou*. Quant aux sons *éu, iéu, òu*, nous accentuons la voyelle qui porte la tonique, la voyelle dominante : *bèu, lèu, capèu, Diéu, miéu, estiéu, còu, pòu, carreiròu*. Ce système très-simple et qui indique parfaitement la prononciation, ayant été adopté par les écrivains actuels de tous les dialectes, jusqu'en Catalogne, il serait malheureux que Nice se distinguât par une accentuation particulière : l'illustre poëte toulousain, Goudelin, écrivait déjà sous Louis XIII *lèu, grèu*, avec l'accent sur l'*e*.

Du reste, toutes ces questions dialectales et orthographiques seront aplanies jusqu'à l'évidence par le dictionnaire dont je dois commencer la publication à la fin de cet hiver. Les Niçois trouveront dans cet immense recueil tous les mots de leur idiome; et ces mots, placés à côté des formes congénères des autres dialectes et vivement éclairés par la comparaison, démontreront aux plus rebelles, comme aux plus ignorants, l'identité de race, de génie et de nationalité.»

« Recevez, etc.

F. MISTRAL. »

L'appréciation favorable d'un juge aussi compétent que l'auteur de *Miréio* a, ce me semble, une telle importance, que je n'ai pas dû hésiter un moment à lui donner de la publicité, ma conviction étant que cette appréciation doit contribuer puissamment à me faire atteindre le but que je me suis proposé, savoir : rendre à l'idiome niçois son orthographe naturelle et le rattacher par là aux autres dialectes de la langue d'oc.

Frédéric Mistral fait remarquer qu'il est en divergence avec moi sur l'emploi de l'accent dans les diphthongues et les triphthongues; il soutient avec raison qu'il n'est pas nécessaire de mettre un accent sur l'*u* de la diphthongue *au*. C'est précisément ce que j'ai dit dans une addition qui figure à l'errata, pour la page 84, et qui a échappé à l'attention de Mistral. Reste la question de l'accent sur l'*u* dans les diphthongues ou triphthongues *eu*, *ieu*, *ou*. Si, pour ce cas particulier, j'ai cru devoir me conformer à l'usage, établi depuis longtemps à Nice, de mettre un accent grave sur l'*u* sonnant *ou* pour le distinguer de l'*u* ordinaire (voyez la règle générale, page 83), ç'a été uniquement par crainte de me montrer trop exigeant dans les réformes demandées; mais aujourd'hui, mieux éclairé et fort de l'autorité de l'illustre *Capoulié* du Félibrige, je me range entièrement à son avis. Je crois donc qu'il vaut mieux placer l'accent sur la voyelle qui porte la tonique, sur la voyelle dominante, et cela avec d'autant plus de raison : 1° qu'après cette voyelle accentuée, il est de règle que l'*u* sonne toujours *ou* faible, lorsqu'il y a diphthongue ou triphthongue; et 2° que l'*u* se présente constamment surmonté d'un tréma, lorsqu'il a le son ordinaire après une voyelle avec laquelle il ne forme pas une diphthongue, comme par exemple *taüt*, *aüra*.

Enfin je reconnais aussi qu'il serait malheureux que Nice se refusât à adopter un systène d'accentuation parfaitement rationnel et mis en pratique par tous les félibres de nos provinces méridionales, par les Catalans et par les Italiens eux-mêmes.

A.-L. S.



ESSAI DE PSYCHOLOGIE

APPLIQUÉE AUX SCIENCES MATHÉMATIQUES

Mémoire couronné en 1877 par la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

INTRODUCTION

Savoir et toujours savoir davantage : tel est le but imposé à l'intelligence humaine, celui qui résulte de sa nature même et qu'elle ne cesse de poursuivre de ce labeur incessant, cause de tant de fatigues et de souffrances, mais cause en même temps de si nobles jouissances et en outre, de l'immense supériorité de l'homme sur les autres êtres de la création. Certes, le domaine du savoir humain est déjà beau par sa vaste étendue, et il n'est plus guère possible aujourd'hui à une même intelligence de l'embrasser tout entier, comme autrefois Pic de la Mirandole osait le prétendre, ce qui peut-être n'était pas encore trop téméraire de son temps. Mais s'il est interdit aujourd'hui à tout homme véritablement raisonnable d'aspirer à la conception complète du large faisceau des connaissances humaines, nous croyons qu'un essai à portée restreinte dans cette même voie, est d'autant plus possible qu'on se rapproche davantage du point de convergence de ce faisceau, c'est-à-dire qu'à l'exemple de bon nombre d'esprits de

notre époque, fort recommandables au moins par leur jugement, nous ne regardons pas comme étant au-dessus de la portée d'une intelligence ordinaire, de remonter à la source du savoir humain et de soulever un coin du voile qui recouvre l'origine de l'immense rayonnement intellectuel dont l'homme est aujourd'hui, à bon droit, si fier.

C'est seulement une partie de cette tâche que nous nous sommes imposée, en ne nous attachant guère qu'à ce qui concerne spécialement les mathématiques pures ou appliquées, et ne prétendant pas à autre chose qu'à comprendre de notre mieux et à présenter dans un travail d'ensemble, au point de vue qui nous a paru le plus intéressant, tout ce que tant d'autres de nos maîtres illustres et vénérés ont trouvé sur ce sujet et disséminé plus ou moins dans leurs écrits.

En pareille matière, un programme, quel qu'il soit, ne peut que comporter beaucoup de vague. Aussi, afin de ne pas abuser de la patience du lecteur, nous en tiendrons-nous aux lignes précédentes, lesquelles peuvent à peine passer pour une esquisse légère du programme que nous avons en vue, et nous empressons-nous d'aborder immédiatement le sujet que nous désirons traiter.

Première partie

NOTIONS PHILOSOPHIQUES

I. — DE LA CERTITUDE IMMÉDIATE.

Toute idée réputée vraie et appartenant par conséquent au domaine du savoir humain, est saisie immédiatement par l'intelligence qui la conçoit, ou bien dérive d'autres idées qui forment une série plus ou moins étendue et aboutissent en définitive à une ou plusieurs idées, que l'esprit acquiert alors sans aucnn intermédiaire, c'est-à-dire immédiatement.

Ainsi, par exemple, toute vérité mathématique est saisie immédiatement, comme celles-ci: *deux et deux font quatre, la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, deux choses égales à une troisième sont égales entre elles, etc.*, ou bien dérive, par voie de déduction ou autrement, d'autres idées qui se rattachent par une chaîne plus ou moins longue à des vérités de l'ordre de ces trois exemples, qui sont acceptées immédiatement, sans qu'on ait besoin, comme on dit, de les démontrer. De même, en chimie, deux vérités comme celles-ci: *le chlore est un gaz d'un jaune verdâtre, deux corps quelconques ne se combinent qu'en proportions nettement définies*, ne sont évidemment pas du même ordre : la première n'a besoin

d'aucune explication et nécessite une seule observation (pourvu, bien entendu, qu'on soit sûr d'avoir réellement affaire à du chlore); l'autre, au contraire, a besoin d'être appuyée par un très-grand nombre d'observations, dont l'ensemble seul peut l'établir d'une manière à peu près inattaquable.

Ces vérités qui sont saisies immédiatement par l'esprit, à un degré encore plus marqué que les exemples que nous venons de citer, servent évidemment de point de départ à toutes les autres et par suite constituent la base même du savoir humain. Si donc nous pouvons les ranger toutes dans une même catégorie facile à saisir et à reconnaître, nous aurons par cela même indiqué le point central qu'on trouve à l'origine de toutes nos connaissances.

Or, il semble au premier abord que les faits qui tombent sous l'action d'un et surtout de plusieurs de nos sens, soient ceux auxquels nous devions attacher une certitude immédiate. Ainsi, quand nous voyons un objet quelconque, ce c'est pas tout à fait une raison pour croire à l'existence d'un corps là où notre œil nous en montre un; mais si au témoignage de la vue se joint celui du toucher, on est à peu près assuré de ne pas se tromper en s'en rapportant à ces deux sens et si en outre les organes de l'ouïe, de l'odorat et du goût sont impressionnés d'une manière qui s'accorde avec les sensations de la vue et du toucher, il n'y a, pour ainsi dire, plus à hésiter, et l'idée que nous acquérons à la suite de ces impressions diverses, c'est-à-dire l'idée de l'existence du corps que nous voyons, touchons, entendons, etc., est incontestablement une idée vraie.

Mais, il faut bien le reconnaître, les sens donnent lieu à de nombreuses illusions, non-seulement dans les rêves, les hallucinations, etc., mais aussi dans l'état de veille le plus réel et ce n'est que par une expérience qui dure, en définitive, toutes les premières années de l'enfance, et qui consiste dans un contrôle réciproque des sens les uns par les autres, que l'homme arrive à la perception du monde matériel qui l'entoure.

Les faits qui nous sont connus par les sens, lorsque leurs organes sont impressionnés d'une manière convenable,

résultent donc, pour peu qu'on veuille se donner la peine de les analyser, non pas seulement de perceptions immédiates, mais d'une série d'autres perceptions antérieures qui remontent à notre enfance, et de l'ensemble desquelles proviennent (la plupart du temps à notre insu, tant la chose nous est devenue habituelle) des connaissances qui nous semblent, bien à tort, acquises sans aucune donnée antérieure et par suite seulement des impressions organiques du moment. Il est, croyons-nous, inutile d'insister sur ce point que les philosophes ont depuis longtemps approfondi et suffisamment éclairé.

Les connaissances relatives au monde extérieur, qui paraissent résulter le plus immédiatement de nos sensations, ne sont donc pas encore des faits primitifs ne s'appuyant sur aucun autre, mais dérivent à leur tour d'autres faits auxquels il faut bien, en dernier lieu, que nous attachions une certitude immédiate et absolue; à moins qu'on n'admette que l'homme peut être le jouet constant d'illusions et ne doit jamais rien regarder comme absolument certain. Mais, ainsi qu'on l'a remarqué depuis longtemps, si rien n'est immédiatement et absolument certain, le doute lui-même n'est pas certain et l'on ne peut plus rien affirmer, pas même son propre doute; or, il n'est pas besoin de pousser bien loin le raisonnement pour ruiner de fond en comble un pareil scepticisme.

Il y a donc pour l'homme des faits certains, d'une certitude immédiate, évidente, d'où dérivent tous les autres et, en particulier, tous ceux qui nous sont connus à la suite des sensations.

Or, ces faits primitifs quels sont-ils? Ce sont, de l'aveu de l'immense majorité des philosophes et suivant leur langage concis, tous ceux dont *le moi* est le siége ou le sujet, c'est-à-dire tous ceux que nous exprimons lorsque nous prononçons la première personne du singulier d'un verbe quelconque. Ainsi, lorsque nous disons *je sens*, *je pense*, *je veux*, nous exprimons par là qu'il se passe en nous un phénomène appelé *sensation*, *pensée* ou *volition*, et que nous en sommes sûrs ou, en d'autres termes, que nous en avons conscience. Ce phénomène interne, qui est une simple modification éprouvée par le moi, si l'on admet l'opinion

de ceux qui définissent ainsi la sensation, ou un acte même du moi, ce qui est incontesté pour toute pensée ou volition, est évidemment, dans tous les cas, un fait qui se passe en nous ou dont le moi est le sujet. Et de plus, la connaissance que nous avons de ce fait, est une connaissance immédiate qui présente au suprême degré le caractère de l'évidence la plus absolue et qui par suite n'a besoin, pour être établie avec pleine certitude, de l'aide d'aucune observation antérieure. *Je sens*, *je pense*, *je veux* sont des faits internes que chacun de nous saisit immédiatement, même dès l'enfance, et que personne ne peut réellement contester.

Ce sont donc là des faits primitifs ; et les connaissances que nous en avons sont des connaissances primitives, immédiates, qui ne dérivent d'aucun autre et s'établissent en nous d'elles-mêmes, sans que nous ayons besoin de les étayer d'aucune preuve.

Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que les philosophes qui voulaient asseoir sur des bases certaines le système de leurs connaissances, partissent de là comme d'un point fixe, immuable, leur présentant tous les caractères de la certitude la plus absolue. C'est la marche qu'a suivie, entre autres, l'un de nos plus grands génies français, qui, après avoir fait table rase dans son esprit et voulant réédifier à neuf tout le système de ses connaissances, n'a rien vu de plus incontestablement sûr que la réalité de ces phénomènes qui se passent en nous ; et comme il faisait de l'intelligence l'essence même de l'esprit humain, il a choisi parmi tous ces phénomènes internes l'acte le plus simple, le plus élémentaire de l'intelligence, c'est-à-dire la pensée ; et de la conscience qu'il en avait, il a tiré, non par voie de déduction logique, mais comme un second fait implicitement renfermé dans le premier, la connaissance de sa propre existence. C'est ce qu'il a exprimé dans cette petite phrase devenue si célèbre, *je pense, donc je suis*, qui n'est, en définitive, que l'expression d'une identité dont les deux termes sont reliés par la conjonction *donc* et qu'on doit, ainsi que le dit fort justement la Logique de Port-Royal, regarder comme un véritable axiome.

Mais il est clair que Descartes aurait pu dire, avec tout autant de raison, *j'éprouve une sensation ou un sentiment quelconque*, en un mot, *je sens, donc je suis*, de même *je veux, j'affirme, je nie, je doute, etc., donc je suis*. Tous ces phénomènes internes, sensations, sentiments, pensées, volitions, toutes les fois qu'ils se produisent en nous et que nous les saisissons, sont, comme nous l'avons déjà dit, aussi certains les uns que les autres, et la certitude que nous en avons entraîne avec elle la croyance intime à notre existence.

Ce second fait, celui de notre propre existence, qui résulte directement de la connaissance d'un phénomène interne quelconque, ne nous est donc pas donné immédiatement, puisqu'il faut, pour que nous le connaissions, qu'un phénomène interne soit d'abord perçu par nous.

Remarquons toutefois avec Descartes, que ce n'est pas en vertu d'un raisonnement, que nous concluons de la connaissance du phénomène à celle de notre existence ; c'est un jugement instinctif qui nous la révèle en même temps et nous la montre tout à fait indépendante de l'apparition du phénomène, de telle sorte que dès que nous connaissons notre existence, nous sommes en même temps certains que nous existerions encore, lors même qu'aucun phénomène ne fût survenu en nous.

Allons un peu plus loin et nous reconnaîtrons avec évidence que notre existence est tout à fait nécessaire pour la production du phénomène, de façon que si nous ne pouvons acquérir la connaissance de notre existence que par l'apparition d'un phénomène interne, d'un autre côté la condition fondamentale de l'apparition d'un tel phénomène, c'est précisément notre propre existence. Cette double relation a été exprimée d'une manière très-heureuse par Cousin, lorsqu'il a dit que le phénomène interne est l'antécédent chronologique de l'existence du moi, et que celle-ci à son tour est l'antécédent logique du phénomène.

Nous avons qualifié d'instinctif ce jugement qui nous révèle notre propre existence, parce qu'en effet, il est impossible d'en rendre raison, puisqu'il faudrait pour cela, s'appuyer sur un autre jugement antérieur et que celui-là est précisément le premier qui apparaisse en nous. D'ailleurs, il ne peut y avoir de preuve plus solide de notre existence que

ce sentiment que nous en avons ; car la certitude que nous chercherions à attribuer aux arguments qui entreraient dans notre démonstration, aurait évidemment pour base fondamentale la certitude de notre existence : pour *être certain* d'une chose, il faut d'abord *être*, puis *savoir* qu'on est. Entreprendre une pareille démonstration, ce serait donc s'appuyer dès les premiers pas sur ce qu'on veut démontrer, ce serait se lancer dans un véritable cercle vicieux.

II. — DE L'IDÉE DE SUBSTANCE

C'est par un jugement tout à fait analogue au précédent, que de la connaissance de plusieurs phénomènes internes résulte pour nous celle de l'identité ou de la permanence du moi. Du moment que je me souviens qu'un premier phénomène, sensation, pensée ou volition, s'est passé en moi, il y a dans cet acte du souvenir un second phénomène qui est pour moi tout aussi certain que le premier ; et en même temps, la connaissance simultanée de ces deux phénomènes me révèle que le moi, qui est actuellement le sujet du second, était aussi le sujet du premier, c'est-à-dire qu'elle me révèle l'identité du moi. Tel est le second fait indubitable qu'un examen un peu approfondi de la nature du moi nous fait connaître.

Il y a donc dans le moi deux éléments, l'un mobile et variable, l'autre fixe et invariable : le premier se compose de la succession de nos sensations, de nos pensées et de nos volitions, ainsi que du développement de nos facultés; le second constitue, à proprement parler, le fond même de la personnalité humaine ou du moi. Ce fond, qui est le soutien ou le support fixe de tous les phénomènes internes, est ce qu'on appelle une *substance* (de *substare* soutenir), et le principe en vertu duquel nous arrivons ainsi à la notion de substance, est le *principe des substances*.

Comme pour la connaissance de notre propre existence, l'analyse philosophique fait voir facilement que si la notion de l'identité personnelle a pour antécédent chronologique la connaissance de plusieurs phénomènes, réciproquement celle-ci a pour antécédent logique la notion même de l'identité personnelle. Mais il nous paraît peu essentiel à notre but de nous appesantir davantage sur ce point et nous regardons comme suffisants les quelques développements que nous venons de donner à cette judicieuse et profonde remarque de M. Cournot [1] :

« L'idée de substance provient originairement de la cons-
« cience que nous avons de notre identité personnelle, mal-
« gré les changements continuels que l'âge, l'expérience de
« la vie et les accidents de toute sorte apportent dans notre
« constitution physique, dans nos idées, dans nos sentiments,
« dans nos jugements, dans les impressions que nous fai-
« sons sur les autres et dans les jugements que les autres
« portent de nous. »

Maintenant, cette substance qui est en nous avec le caractère de l'identité personnelle, qui est le sujet des phénomènes internes, est-ce notre corps? Evidemment non. Comme la science nous l'apprend, ses molécules, c'est-à-dire ses particules élémentaires, sont dans un état continuel de mouvement, de telle sorte qu'il n'y a pas une seule de ses parties, pas un seul de ses organes, qui ne se renouvelle complétement dans le cours de la vie; et alors, où placer dans un tel courant constamment en mouvement, ce caractère d'identité que nous sentons en nous, qui nous fait dire que nous sommes la même personne aujourd'hui qu'hier, qu'il y a vingt ans, bien que nos organes aient éprouvé de profonds changements, bien que nos qualités physiques se soient modifiées du tout au tout, comme il arrive souvent ?

Et d'ailleurs, quels que soient les changements survenus dans notre personne, ce ne peut être le corps qui sente, pense ou veuille; c'est une machine, admirable il est vrai, mais certainement une machine, laquelle obéit, soit aux actes de la

1. Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire, tome 1, p. 267.

volonté, soit aux impulsions de l'instinct, soit encore à ce qu'on appelle la force vitale, mais qui n'agit certainement pas par elle-même, ainsi que le prouve surabondamment le phénomène de la mort. Car immédiatement après la mort, le corps conserve, au moins pendant quelques instants, la même texture organique, le même poids qu'auparavant; et cependant il est alors tout à fait inerte, sans qu'aucune sensation, pensée ou volition s'y manifeste, sans qu'aucun acte instinctif ou même simplement organique (comme les mouvements de la respiration, de la circulation et de la digestion) s'y accomplisse. Il y a donc à ce moment, séparation entre le corps et ce principe ou cette substance qui donne au corps la faculté d'être impressionné par le monde extérieur, de manifester au dehors ses impressions, en un mot de vivre, et qui est la cause première des phénomènes purement psychologiques, comme nos pensées et nos volitions.

C'est cette substance, si distincte du corps par tous ses caractères, que l'on appelle d'une façon générale dans l'univers, *esprit*, et en particulier dans l'homme, *âme;* et quant à cet être qui constitue notre propre personne, qui est ce que les philosophes appellent *le moi*, ce n'est autre chose que l'âme humaine telle qu'elle nous apparaît en ce monde, quand nous disons *je* ou *moi*, c'est-à-dire en définitive l'âme unie au corps.

La conclusion à laquelle nous venons d'arriver, est, nous ne l'ignorons pas, des plus graves et forme le sujet de l'éternelle controverse qui divise, depuis les âges les plus reculés de l'histoire de la philosophie, les penseurs de tous les pays. Les matérialistes ne l'admettent pas du tout, et nous ne voulons pas entreprendre de répondre à toutes leurs objections ni d'exposer les nombreuses preuves de l'existence de l'âme que leurs adversaires, les spiritualistes, ont développées à l'infini. Cette tâche appartient aux philosophes de profession et ne rentre pas dans notre cadre ; mais il était nécessaire, pour l'enchaînement logique de nos idées, d'exposer sommairement comment on est conduit à cette notion de la substance spirituelle, qui a été soutenue et combattue à toutes les époques, mais qui cependant a toujours rencontré beaucoup plus d'adhérents que de contradicteurs.

Citons à ce sujet, en terminant, quelques lignes remar-

quables d'un des physiciens les plus distingués de l'époque actuelle, M. Tyndall :

« Quand même, dit-il dans une de ses conférences, nous « arriverions à connaître les mouvements qui, dans les fibres « cérébrales, accompagnent nos sensations, il resterait tou- « jours à expliquer comment nous avons *la conscience* de « ces impressions. Entre cette conscience et la modification « de l'organe s'étendra toujours un abîme, que le matéria- « lisme ne pourra franchir, parce qu'il se trouve là en pré- « sence de quelque chose qui diffère en tout de la transfor- « mation d'un mouvement en un autre. »

Cette objection est en effet capitale et nous ne croyons pas que les matérialistes aient jusqu'ici pu ou puissent jamais la réfuter sérieusement.

Mais nous admettrons, sans plus de développements, l'existence de la substance *esprit* et nous poursuivrons immédiatement le cours de notre étude.

III. — DU PRINCIPE DE CAUSALITÉ

Parmi ces phénomènes internes que l'étude attentive du moi révèle à chacun de nous, il est facile de distinguer ceux qui émanent plus cu moins directement de notre volonté, et ceux qui ne sont nullement volontaires. Ainsi, nous sommes plus ou moins maîtres de nos pensées, de nos volitions ; mais nous ne le sommes nullement de nos sensations, c'est-à-dire de ce que nous éprouvons quand un objet quelconque frappe notre vue, notre toucher, notre odorat, etc. En un mot, nous sommes la cause, mais la cause réelle, celle qu'on qualifie d'*efficiente* ou *productrice,* de nos pensées et de nos volitions, tandis que nous ne sommes pas la cause réelle de nos sensations ; et la certitude que nous avons de ce fait est entière, absolue, tout autant que celle que nous avons de l'apparition en nous d'un phénomène interne quelconque.

Or, l'esprit humain a pour se diriger constamment, un second principe (nous avons déjà cité celui des substances) qui le fait ainsi aller de ce qui se passe en lui à ce qui est au dehors de lui, et qui par suite lui révèle le monde extérieur au moyen de ce qu'il ressent en lui-même ; c'est ce que les philosophes appellent *le principe de causalité* et qu'ils énoncent d'habitude ainsi :

Tout phénomène ou changement a une cause.

Ajoutons que le mot *cause* doit être pris ici dans le sens de principe capable de produire des actes ou des effets, c'est-à-dire dans le sens qui nous est donné par la connaissance que nous avons de notre propre action dans les actes qualifiés de *volontaires*, ou dont nous sommes réellement la cause.

En vertu de ce principe que nous ne pouvons nous dispenser d'appliquer, toutes les fois que nous percevons un phénomène quelconque, externe ou interne, la cause de la sensation n'étant évidemment pas en nous, doit être au dehors de nous, puisqu'il y en a une ; et de là nous vient tout d'abord la connaissance des phénomènes extérieurs les plus simples, tels que les impressions des corps extérieurs sur notre propre corps, c'est-à-dire que nous arrivons d'abord à la perception des impressions que reçoivent les organes de la vue, de l'ouïe, du toucher, etc.

Mais ces phénomènes extérieurs, les impressions organiques, ne sont évidemment pas la cause efficiente de nos sensations, dans le vrai sens du mot, qui ne peut s'appliquer à la relation de deux phénomènes l'un avec l'autre. Nous y voyons en effet des phénomènes qui se succèdent, qui dérivent les uns des autres, les sensations, des impressions organiques, et celles-ci encore, d'autres phénomènes qui les occasionnent, tels que l'apparition des corps extérieurs, leur rapprochement de nos organes, etc., etc.

Ces derniers phénomènes sont donc les antécédents des premiers, ou, suivant le langage vulgaire, en sont la cause, mais seulement *la cause physique*, ainsi qu'il est encore permis de le dire, en employant un des termes les plus précis de la vieille scolastique. Nous les trouvons immédiatement sur notre chemin, en voulant poursuivre l'application forcée

du principe de causalité. Pour remonter ensuite jusqu'à la cause efficiente ou productrice des sensations, il nous faut aller plus loin, en vertu de ce même principe qui nous oblige à reconnaître que les phénomènes extérieurs dont la sensation est la conséquence *médiate*, ont à leur tour une cause.

Or, le principe des substances dont nous avons parlé précédemment, nous vient ici en aide dans cette recherche des causes extérieures. De même, en effet, que l'apparition de plusieurs phénomènes internes nous révèle l'identité de notre personne et nous conduit, comme nous l'avons vu, à la notion de la substance spirituelle ; de même, la connaissance des impressions organiques que nous recevons des corps extérieurs, nous force à conclure à l'existence d'un support ou soutien de ces phénomènes, c'est-à-dire d'une substance. Car il est impossible de ne pas reconnaître que dans ce corps qui impressionne à la fois notre vue, notre toucher, souvent encore notre odorat, notre goût ou notre ouïe, et cela chaque fois qu'il est à la portée d'un ou plusieurs de nos organes, de ne pas reconnaître, disons-nous, qu'il y a là quelque chose qui n'est pas nous et qui n'est pas passager comme un phénomène.

C'est ce quelque chose, cette quiddité inconnue en elle-même, support externe de ces phénomènes qui précèdent nos impressions organiques, c'est cela qu'on appelle *substance matérielle* ou *matière;* et cette substance doit être regardée comme la cause efficiente de nos impressions organiques et par suite aussi de nos sensations, à moins qu'on ne veuille remonter, dans la recherche de cette cause, jusqu'à Dieu qui pourrait aussi, à non moins juste titre, être regardé comme la cause des phénomènes purement psychologiques, tels que les pensées et les volitions, que nous avons précédemment attribués à l'âme.

Mais écartons cette dernière considération du débat, attendu que nous concédons volontiers que Dieu est la cause première de tout, ce qui n'empêche nullement l'existence des causes secondes qui, pour nous, sont : d'une part la matière, cause non-seulement de tous les phénomènes du monde inanimé, mais aussi de la sensation, qui est un phénomène interne, et d'autre part l'esprit, cause de tous les phénomènes purement psychologiques.

Toutefois, nous ne voulons pas dire par là que ces deux rapports de *causation* soient tout à fait les mêmes, tant s'en faut : la matière n'est évidemment pas douée du libre arbitre, qui forme l'une des plus éminentes prérogatives de l'âme humaine et que l'on reconnaît toujours, à un degré inférieur il est vrai, mais plus ou moins marqué, dans un animal quelconque ; et par conséquent il y a dans ce fait même une différence considérable entre le mode d'action de la matière sur l'esprit dans la sensation, qui a la matière pour cause réelle, et le mode d'action de l'esprit sur la matière dans les mouvements volontaires, dont l'esprit est la cause chez tout être animé. Cette grande différence est évidente pour tout le monde et va même, pour quelques philosophes, jusqu'à ce point, qu'ils nient complétement l'action de la matière sur l'esprit, bien que, dans l'homme par exemple, l'influence du physique sur le moral, c'est-à-dire du corps sur l'âme, soit un fait d'une réalité par trop manifeste, que chacun de nous est à même de constater journellement sur sa propre personne. Il est vrai que par contre les matérialistes, qui nient l'existence de l'esprit, à fortiori ne reconnaissent pas l'action de l'esprit sur la matière.

Mais nous ne pouvons nous arrêter à réfuter les uns et les autres, pas plus que nous ne voulons combattre les arguments des philosophes de nos jours qui, aux deux substances, matière et esprit, généralement reconnues dans la constitution de l'univers, en ajoutent une troisième qu'ils qualifient d'intermédiaire et à laquelle il donnent le nom de *substance dynamique*. Nous ne pouvons que renvoyer à ce sujet aux ouvrages spéciaux de métaphysique afin de ne pas nous laisser détourner de notre route et d'arriver le plus rapidement possible à notre but, à savoir, la recherche du mode d'acquisition de nos connaissances scientifiques.

Remarquons cependant encore, avant de quitter ce point spécial, que pour l'existence de la substance matérielle, nous avons aujourd'hui une vérification expérimentale dont étaient privés les philosophes antérieurs au dix-neuvième siècle et qui fait entièrement défaut pour la substance spirituelle. Effectivement, dans toutes les modifications, même les plus pro-

fondes, que subissent les corps, il y a un élément que la science moderne démontre constant, c'est le *poids*. Qu'on décompose un corps quelconque en autant de parties ou d'éléments qu'on voudra, ou qu'on le transforme de n'importe quelle manière, en faisant agir sur lui toutes les forces ou tous les agents dont on dispose, la chaleur, la lumière, l'électricité, l'affinité chimique, etc., on retrouvera toujours le même poids[1]. D'où il résulte que l'idée de substance, dans l'application que nous en faisons aux corps que nous pouvons soumettre à nos pesées, correspond bien à quelque chose de réel, existant en dehors de notre esprit et formant comme le fond de toutes les qualités variables sous lesquelles ils nous apparaissent.

La notion générale de substance à laquelle nous venons d'arriver tout-à-l'heure, est loin d'être pour nous aussi claire que celle de phénomène ; elle nous apparaît comme enveloppée de nuages que la critique la plus profonde n'est pas encore parvenue et ne parviendra probablement jamais à dissiper complétement ; et nos connaissances se borneraient évidemment à bien peu de chose si elles ne pouvaient dépasser le champ d'apparition des phénomènes, si ce n'est pour nous faire connaître qu'ils ont pour supports fixes, voire même pour causes, deux sortes de substances.

IV. — DU PRINCIPE DE LA RAISON DES CHOSES [2]

Heureusement l'esprit humain possède en lui-même un troisième principe régulateur, non moins fécond que les

1. Il est évident que si les pesées se font au moyen d'un instrument autre que la balance et ses dérivés, tel qu'un peson à ressort, il est nécessaire qu'elles se fassent toutes au même point de l'espace, ou du moins dans des lieux présentant la même latitude et la même altitude.

2. Nous désignons, avec Duhamel, par le mot *chose* tout ce qui peut être le sujet ou l'objet d'un acte matériel ou immatériel quelconque. Ce mot peut donc s'appliquer à tout indistinctement, phénomène, substance, qualité, etc. Le substantif *être* dont nous nous servirons souvent aussi par la suite, sera pour nous synonyme de chose existante, c'est-à-dire de chose ayant une existence indépendante, en quelque sorte substantielle.

deux premiers, et même le seul, à vrai dire, qui assure à l'homme une supériorité incontestable sur le reste de la création. Ce principe est celui en vertu duquel tout homme réputé tant soit peu raisonnable est porté forcément à s'enquérir de *la raison des choses*, c'est-à-dire à rechercher non pas seulement comment sont les choses, mais aussi pourquoi elles sont de telle façon et non pas de telle autre.

Ce principe appliqué aux phénomènes que nous percevons, soit internes, soit externes, nous conduit non plus à la connaissance des substances, mais à celle de leurs *qualités* ou *propriétés*, lesquelles sont précisément pour l'homme la raison dernière de la production des phénomènes et des mille circonstances diverses qu'ils présentent.

C'est ainsi que la raison de la chute verticale des corps n'est autre que cette propriété générale de la matière, qu'on appelle gravitation universelle ; la raison de l'apparition de l'arc-en-ciel, c'est la propriété qu'a l'eau de réfracter tout rayon lumineux, jointe à cette autre propriété des sept rayons élémentaires qui, réunis, forment la lumière blanche, d'être inégalement réfrangibles et d'agir différemment sur notre rétine, de telle sorte qu'ils nous apparaissent sous des couleurs différentes ; la raison de la couleur jaune de l'or, c'est la propriété qu'a ce métal de nous renvoyer une certaine proportion de lumière blanche diffuse réfléchie spéculairement, en même temps que les rayons rouges qui produisent sa couleur propre ; la raison de la sensation de froid que nous éprouvons au contact de la neige, c'est sa propriété d'être toujours à une température plus basse que notre propre corps, ce qu'on exprime d'un seul mot en la qualifiant de froide. De même, dans l'ordre moral, la raison des sensations que nous éprouvons, c'est la propriété qu'a notre âme de percevoir les impressions reçues par les organes des sens, en un mot d'être douée de sensibilité ; la raison des idées que nous concevons, des pensées qui nous occupent, c'est son intelligence ; la raison des actes que nous accomplissons, c'est sa volonté.

Les qualités des substances, matière ou esprit, sont donc pour nous la raison dernière des phénomènes que nous percevons, et c'est là ce qui distingue la raison des phénomènes de leur cause proprement dite. La raison d'un phénomène réside directement dans une qualité ou bien dans un autre

phénomène, lequel a peut-être encore pour raison un autre phénomène ; mais en dernière analyse la raison d'un phénomène est toujours une qualité de substance. Quant à la cause véritable d'un phénomène, c'est-à-dire sa cause efficiente, elle ne peut être qu'une substance.

Nous savons bien que, dans le langage usuel, cette distinction n'est pas toujours sentie et que constamment on emploie le mot *cause* là où l'on devrait se servir du mot *raison*. Il suffit, pour s'en convaincre, de reprendre les exemples précédents et d'y substituer le mot *cause* au mot *raison* et l'on reconnaîtra certainement que l'on a ainsi une manière de parler qui est très-fréquente. Cette confusion dans l'emploi de ces deux mots tient, comme on le constate facilement, même chez les auteurs qui se sont occupés spécialement de ces sortes de questions, à ce qu'on attache généralement un sens un peu vague au mot *cause* qui revient fréquemment dans le discours. Pour nous, une cause, dans la véritable acception du mot, ne peut être qu'une cause efficiente et par suite une substance.

Il y a toutefois une distinction à faire entre l'idée de cause et l'idée de substance. Ainsi qu'on le dit souvent, une substance est ce qui existe en soi, d'une existence réelle et indépendante, ce qui est non-seulement cause de phénomènes, mais aussi support de qualités. La notion de substance comprend donc celle de cause, qui par suite est moins générale qu'elle.

Quant à la raison des choses, elle représente une notion réellement féconde en beaux et vastes développements, bien plus que la notion de cause et à fortiori que celle de substance. C'est sur elle en définitive que sont édifiées toutes les sciences ; carce que nous découvrons d'abord, ce que nous connaissons le mieux, ce sont les faits ou phénomènes, dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, et une fois le phénomène trouvé, le savant cherche, comme on dit, à l'expliquer, c'est-à-dire à en donner la raison. Toutes ses recherches tendent donc à rattacher ce phénomène à un autre plus général qui soit déjà connu, en remontant ainsi une chaîne dont les anneaux successifs sont des phénomènes, chacun étant la raison du précédent ou servant à l'expliquer. Cette chaîne aboutit en dernier lieu, comme nous savons, à

une qualité de substance, jusqu'à ce que des découvertes ultérieures viennent parfois encore placer un chaînon au sommet de la série ainsi formée et la continuer de même pendant plus ou moins de temps, et en tout cas, sans qu'il soit possible d'assigner à l'avance une limite fixe à cet accroissement de nos connaissances.

Prenons un exemple bien connu :

Autrefois on expliquait l'ascension de l'eau dans les corps de pompe par cette prétendue propriété générale du monde matériel, qu'on appelait l'horreur de la nature pour le vide. Assez tard, vers le milieu du dix-septième siècle seulement, Pascal fit voir que ce phénomène tient uniquement à ce que l'air est pesant et l'a ainsi rattaché, non plus à une qualité d'une chose vague, mais à une qualité de la substance aérienne, qui est commune d'ailleurs à tous les corps placés à la surface de la terre et qui est par conséquent plus générale que la prétendue horreur pour le vide. Newton montra ensuite que cette pesanteur de tous les corps terrestres n'est qu'un cas particulier de l'attraction universelle de la matière pour elle-même ; et peut-être qu'à son tour cette dernière propriété générale de la matière dérive, comme on cherche aujourd'hui à le démontrer, d'une autre propriété encore plus générale, qui serait la mobilité continuelle des particules élémentaires de ce milieu universel, impondérable, que les physiciens appellent *l'éther;* de telle sorte que finalement l'ascension de l'eau dans les corps de pompe s'expliquerait, au moins pour l'époque actuelle, par le mouvement essentiel de l'éther, c'est-à-dire par le phénomène le plus général que nous connaissions dans la nature, ou si l'on aime mieux, par une qualité correspondante de la substance éthérée, qui est la mobilité de ses particules élémentaires.

On voit par ce qui précède, que les qualités des substances ne sont pas des *réalités* comme les phénomènes, ni des *êtres* comme les substances ; ce sont à vrai dire, de pures créations de l'esprit humain, liées cependant à quelque chose de réel, à des phénomènes, et attribués à des êtres existant indépendamment de l'esprit qui les conçoit, c'est-à-dire à des êtres substantiels. L'esprit humain se trouvant forcé de donner la raison des phénomènes, seules réalités

à sa portée immédiate, et arrivant à un dernier chaînon de la série à laquelle il est ainsi conduit, crée dans la substance considérée un pouvoir correspondant au dernier phénomène qu'il a constaté, autrement dit, attribue à la substance cette chose en corrélation avec le phénomène observé, que nous appelons d'une manière générale *qualité* et qui prend aussi, suivant le cas, les noms de *propriété*, *attribut*, *caractère*, *manière d'être*, *faculté*, *pouvoir*, *etc.* L'homme tourmenté par ce pourquoi continuel qu'il se pose à lui-même, fait en définitive un peu comme le médecin de Molière, qui répond gravement que l'opium fait dormir, parce qu'il a une vertu dormitive. Il n'y a souvent pas autre chose au fond des qualités dont il revêt les substances : à chaque classe de phénomènes qu'il perçoit émanant d'une substance, il crée autant de qualités correspondantes, qualités qui n'ont souvent pas plus de valeur que tant d'autres pures créations de son esprit.

Ainsi, quand il se pose à lui-même comme objet de connaissance, il n'a pas d'autre motif pour s'attribuer toutes les facultés admises généralement, telles que la sensibilité, l'intelligence, le jugement, la conscience, l'imagination, la volonté, etc., que la découverte d'autant de classes distinctes de phénomènes émanant de lui-même; et cette remarque est tellement vraie que les mots au moyen desquels s'expriment et le phénomène et la faculté correspondante, se ressemblent très souvent et sont même parfois identiques : c'est ainsi qu'il rattache les sensations et les sentiments à la faculté de la sensibilité, les volitions à la faculté de la volonté, les jugements à la faculté du jugement, les images à la faculté de l'imagination, les abstractions à la faculté de l'abstraction, la notion de la raison des choses à la faculté de la raison, etc.

Aussi, par suite de cette origine même de la notion de qualité, n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que les philosophes ne soient pas complétement d'accord sur la classification des facultés de l'esprit humain et, en général, sur les qualités des substances. Descartes, par exemple, ne reconnaissait dans l'âme humaine que deux grandes facultés, l'entendement et la volonté, supprimant ainsi celle qu'on appelle la sensibilité; à son tour, Condillac supprimait les deux premières et ne

voyait dans l'homme que la sensibilité. De même aujourd'hui, comme d'ailleurs depuis longtemps, les métaphysiciens discutent pour ou contre l'étendue, considérée comme qualité essentielle de la matière ; et d'autre part, on sait bien que les qualités physiques des corps, c'est-à-dire leur couleur, leur odeur, etc., ne sont telles qu'elles nous apparaissent, que parce que nos organes des sens sont faits d'une certaine manière et non pas d'une autre, et que par conséquent elles n'appartiennent pas en propre, telles que nous les réprésentons, aux corps eux-mêmes.

Les qualités des substances ne peuvent donc pas être l'objet de connaissances aussi précises, aussi certaines que les connaissances qui ne concernent que les phénomènes, puisque ceux-ci seuls tombent sous l'action des sens ou de la conscience. Aussi, voyons-nous toujours l'homme porter son attention d'abord sur les phénomènes, chercher à les découvrir, puis les étudier pour en trouver la raison, et ce n'est qu'après une étude sérieuse des phénomènes, qu'il examine les qualités substantielles qui peuvent les expliquer ; par suite, la controverse s'établit souvent sur les qualités, rarement sur les phénomènes, et en tout cas dure peu de temps sur ce dernier terrain relativement à l'autre.

L'idée de qualité ou propriété s'applique souvent aussi à autre chose qu'une substance, par exemple à un phénomène. Ainsi, on dit que l'arc-en-ciel est diversement coloré, que tel éclair est rouge, qu'un coup de tonnerre est violent, que telle sensation est agréable, que telle pensée est gaie, noble ou sublime, etc. Dans de pareilles locutions, il ne peut évidemment s'agir de qualités appartenant en propre aux phénomènes en question ; car, ainsi que nous l'avons déjà dit, le phénomène n'existe pas par lui-même et ce qui n'est pas ne peut avoir des qualités.

Par une tendance toute naturelle à l'homme, qui provient d'une faculté de l'esprit qu'on appelle l'abstraction, et en outre de sa propre faiblesse, nous sommes portés à réaliser tout ce qui est l'objet de nos connaissances, non-seulement les phénomènes mais aussi les qualités, et nous attribuons à ces prétendus êtres des qualités ou propriétés, absolument comme s'ils étaient des êtres substantiels. L'arc-en-ciel n'est évidemment pas coloré par lui-même, mais bien les vésicules

d'eau qui en sont le support et sur lesquelles il apparaît ; l'éclair non plus n'est pas coloré, mais bien la substance quelle qu'elle soit, éther ou fluide électrique, qui subit la modification instantanée que notre œil perçoit et qui s'appelle l'éclair.

Cette tendance naturelle à tout réaliser, c'est-à-dire à attribuer à toute chose une réalité substantielle, va jusqu'à s'appliquer à des choses purement intellectuelles, comme les notions mathématiques : ainsi, tel nombre, dit-on, jouit de la propriété d'être un carré parfait ; le triangle rectangle jouit de cette autre propriété, que le carré construit sur son hypoténuse est équivalent à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés. Bref, si l'on voulait donner une définition générale du mot qualité ou propriété, tel qu'on l'entend d'habitude, on pourrait dire que :

Une qualité, c'est l'objet de toute idée qu'on ajoute à l'idée de l'existence réelle ou supposée telle, d'une chose quelconque.

En tout cas, on voit par ce qui précède comment s'introduit la notion de qualité dans l'édifice de nos connaissances et comment elle a réellement pour base l'idée de la qualité de substance qui est comme le type de toute qualité.

Les phénomènes étant, de leur nature même, passagers, c'est par les qualités seules qu'on distingue, qu'on définit les réalités substantielles que nous pouvons atteindre. Après avoir perçu les phénomènes qui nous révèlent l'existence des substances, nous cherchons à parvenir à la connaissance de celles-ci, c'est-à-dire à définir leurs qualités : ce serait poursuivre une véritable chimère, que de chercher à connaître la substance indépendamment de ses qualités; car une substance ne peut se révéler à nous que par des phénomènes, et du moment qu'il y a phénomène, il y a dans la substance une qualité correspondante ; il n'y a évidemment pas plus de substance sans qualité que de phénomène sans substance. Ces trois choses, phénomène, qualité, substance, sont liées entre elles d'une manière indissoluble, de telle sorte qu'une quelconque d'entre elles ne peut être conçue sans l'une au moins des deux autres, pour ne pas dire sans toutes deux.

Nous allons voir maintenant dans la deuxième partie, de

quelle utilité sont pour nous les notions philosophiques précédentes et nous reconnaîtrons, par cela même, qu'il était indispensable de les aborder et de les bien poser, avant d'entrer dans le domaine exclusif des mathématiques.



Deuxième partie

NOTIONS MATHÉMATIQUES

I. — DE LA GRANDEUR ET DU NOMBRE.

Parmi les qualités des choses, les unes sont susceptibles d'augmentation ou de diminution, les autres ne le sont pas.

Les premières, qui sont de beaucoup les plus nombreuses, portent le nom de *grandeur* : ainsi, la beauté, l'étendue, la durée, la vigueur, l'intensité, l'intelligence, etc., sont des grandeurs. En d'autres termes, toute qualité représentée par un adjectif devant lequel on peut mettre les adverbes *plus*, *moins*, est une grandeur ; toute autre qualité n'en est pas une.

Parmi les qualités qui ne sont pas des grandeurs, on peut citer toutes celles qui comportent une idée de négation, au moins d'après la composition du mot qui sert à les exprimer ; ainsi, les qualités représentées par les adjectifs *infini*, *invisible*, *inodore*, *incompatible*, etc. La forme, soit au propre, soit au figuré, est encore une qualité qui n'est pas une grandeur.

On étend ordinairement cette qualification de grandeur à l'une de nos conceptions les plus habituelles, au sujet de laquelle il nous faut entrer dans quelques développements.

En vertu de cette faculté de l'abstraction dont nous avons

déjà parlé, l'esprit peut considérer à part une seule des qualités d'un être substantiel quelconque, absolument comme si cette qualité était une réalité pouvant exister par elle-même, indépendamment de toute autre qualité, indépendamment de tout support. Cette qualité ainsi isolée d'une substance dont en fait elle ne peut se séparer, constitue ce que dans un sens objectif on appelle une *abstraction* ou une *idée abstraite*, le même mot *abstraction* désignant encore, dans un sens subjectif, ainsi que nous l'avons déjà dit, soit l'opération de l'esprit, soit même la faculté correspondante de l'esprit.

L'homme, aidé en outre de sa mémoire, peut comparer entre elles certaines qualités d'objets distincts et portêr un jugement sur le plus ou moins de similitude de ces objets. Une fois certaine ressemblance constatée, il arrive à former cet être idéal (suivant les nominalistes) ou réel (suivant les réalistes) qu'on appelle d'une façon générale *collection* ou *groupe* et qui comprend tous les objets doués de la qualité commune en question, sur laquelle il concentre alors toute son attention, en négligeant momentanément les autres qualités de ces objets.

Et ce qui a lieu pour des êtres substantiels qui co-existent, a lieu aussi pour des réalités phénoménales apparaissant simultanément ou même successivement. L'esprit, en séparant certaines qualités de phénomènes simultanés ou successifs, peut établir des comparaisons entre quelques-unes d'entre elles, reconnaître le point de similitude que ces phénomènes présentent et arriver ainsi à former des collections de phénomènes tout aussi bien que des collections d'êtres substantiels. Nous réunissons parfaitement dans la même pensée plusieurs éclairs qui se succèdent, plusieurs sons qui se produisent successivement ou simultanément, de même que nous percevons ensemble les étoiles qui forment telle constellation, les moutons qui constituent un troupeau, etc. Or, à toutes ces collections de réalités substantielles ou phénoménales, l'esprit humain a le pouvoir d'appliquer une certaine notion qu'il puise dans sa nature même et qui est la notion de *nombre*.

Les animaux peuvent probablement aussi, comme l'homme, abstraire et comparer, c'est-à-dire arriver en définitive à

former, d'une façon vague au moins, des collections ; mais il est, pour ainsi dire, certain que la notion de nombre leur est totalement inconnue. Aussi, cette notion est-elle rangée par les philosophes dans la catégorie des idées dues à la raison, cette faculté supérieure qui distingue essentiellement l'homme des animaux.

Et remarquons que quand même nous n'aurions aucune relation avec le monde extérieur (si tant est que nous puissions nous faire une idée de ce dont nous serions capables dans le cas de la réalisation de cette hypothèse), nous pourrions probablement encore acquérir cette idée de nombre; car il suffirait d'observer les phénomènes qui se passent en nous, pour en former des collections : nous nous souvenons des idées qui traversent notre cerveau et nous en formons des collections, comme, par exemple, des raisonnements; nous portons notre attention sur les sensations agréables ou non qui nous touchent, et nous pouvons, par la pensée, les réunir en certains groupes dont nous gardons le souvenir pendant quelque temps. Et comme à toutes ces collections nous pouvons appliquer l'idée de nombre, il est juste de dire, ainsi qu'on le fait souvent, que cette idée a son origine dans la perception des corps ou des phénomènes extérieurs, ou bien encore *dans la conscience de ce qui se passe en nous*.

Toute collection à laquelle on applique, sinon expressément au moins implicitement, cette idée de nombre, est ce qu'on appelle *une quotité*; et l'application formelle et précise de cette idée à une collection, constitue l'opération qu'on désigne par l'un ou l'autre des mots *compter*, *dénombrer*. Le résultat de cette opération permet alors de distinguer facilement cette collection d'une autre, différente de la première, mais aussi peu différente qu'on voudra. Si je dis « voilà un troupeau de moutons et en voilà un autre », je parle de deux collections distinctes, sans énoncer quoi que ce soit qui les différencie nettement entre elles ; mais si je dis « voilà un troupeau de vingt moutons et en voilà un autre de vingt et un », j'indique non plus seulement des collections, mais des quotités, et alors les deux troupeaux sont faciles à distinguer l'un de l'autre.

La quotité est donc quelque chose d'analogue à la collection et représente, comme la collection, ce qu'on appelle

une idée générale, mixte ou composée; mais l'idée de quotité est plus précise que l'autre, parce qu'elle est formée de l'adjonction de l'idée de nombre à celle de la collection.

En conséquence, si l'on veut, suivant la tendance habituelle de l'esprit humain, faire de la collection un être réel, on sera aussi conduit à dire, d'après la définition générale que nous avons donnée à la fin de la première partie, que le nombre est une qualité, une propriété de la collection ; et comme tout nombre est susceptible d'augmentation ou de diminution, on voit par là comment on peut se croire fondé à dire, avec la plupart des auteurs, que le nombre aussi est une grandeur.

Telle est l'extension du mot *grandeur*, dont nous avons voulu parler précédemment et qui nous semble à la rigueur pouvoir être admise, bien qu'au premier abord il soit difficile de voir comment le nombre peut être une qualité et par suite une grandeur.

Mais ce qui nous semble devoir être tout à fait rejeté, c'est la définition qu'on donne ordinairement de la grandeur, en disant que c'est *tout ce qui* est susceptible d'augmentation ou de diminution. On ferait mieux de s'en tenir au premier mot de cette définition et de dire que la grandeur c'est *tout* : ce qui au moins serait franchement ne rien dire ; car quelle est la chose, phénomène, substance ou qualité, qui ne soit pas susceptible d'être augmentée ou diminuée? En fait d'êtres substantiels, il n'y a que Dieu, et en fait de qualités, il n'y a que le petit nombre de celles qui ne sont pas des grandeurs. Un animal, un végétal, une maison, un arc-en-ciel, une douleur physique ou morale, une idée, etc. etc., tout cela peut être augmenté ou diminué (bien que dans des sens fort différents), et par conséquent toutes les réalités substantielles ou phénoménales que nous connaissons, ainsi que presque toutes les qualités, seraient des grandeurs, y compris, bien entendu, la collection, la quotité et le nombre.

Pour nous, qui ne pouvons admettre que ce soit là réellement la définition de la grandeur, nous croyons qu'on ne doit appliquer ce mot qu'à une qualité, et si nous consentons à ranger le nombre parmi les grandeurs, nous devons en

même temps faire remarquer que le nombre n'est une grandeur, c'est-à-dire une qualité, que d'abord, parce que l'esprit humain réalise toute collection, en fait une chose réelle, et ensuite parce que pour la mieux définir, il lui adjoint certaines notions qui deviennent ainsi des qualités et dont la plus claire, la plus naturelle à l'homme, est celle du nombre.

Remarquons aussi que ce qui précède explique comment le nombre, de même que toute qualité, ne peut se séparer de son support, c'est-à-dire de la collection, que par une certaine opération de l'esprit, qui n'est autre que la mise en jeu de la faculté de l'abstraction. Nous arrivons promptement et facilement à raisonner sur les nombres, indépendamment de toute collection ou qualité particulière; mais il n'en est pas moins vrai que cela tient à ce que l'exercice de cette faculté nous est très-naturel et par suite nous est devenu familier.

Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que les premières notions de la science des nombres ne puissent s'acquérir que par la considération des quotités. Tout le monde sait bien, en effet, que l'addition est l'opération fondamentale de la science des nombres; la soustraction, la multiplication, la division et toutes les autres opérations de l'arithmétique, et par suite aussi tous les développements, pour ainsi dire, indéfinis de la science des nombres, se déduisent évidemment de l'addition des nombres entiers. Or, comment enseigner cette opération fondamentale, comment la démontrer et en faire comprendre le mécanisme, si l'on ne commence pas par faire voir, par exemple, que 3 jetons ajoutés à 4 autres jetons en font 7? d'où résulte cette règle que 3 et 4 font 7. Evidemment, elle ne peut s'établir qu'en prenant des exemples, des collections de jetons, de billes, etc., c'est-à-dire par le fait, des quotités. Et comme dans l'addition, le point de départ est l'addition de deux nombres composés d'un seul chiffre, on voit qu'en résumé toute la science des nombres repose sur la considération des quotités, et seulement de quelques quotités en petit nombre (pas plus de neuf), et que par suite il n'est pas complétement exact de dire, comme on le dit souvent, que l'expérience n'entre pour rien dans l'édification des sciences

mathématiques, si ce n'est à titre de vérification des résultats obtenus. A ceux qui professent cette opinion, nous nous contenterons de demander comment ils pourraient arriver à cette simple vérité : 3 et 4 font 7, sans faire intervenir des objets quelconques, des quotités, en un mot sans l'expérience.

Et comme nous le disions tout à l'heure, cette nécessité tient à ce que l'idée de nombre est une idée que l'esprit ne peut concevoir à priori seule, qui a besoin d'un support, absolument comme une idée quelconque de qualité. Ensuite, une fois cette idée nettement définie, précisément au moyen de la considération de ce support obligé, c'est-à-dire au moyen de quotités, l'esprit peut, par la faculté de l'abstraction, séparer franchement cette idée de son support et lui donner les développements les plus étendus, au point même d'en arriver à perdre toute trace de l'origine de ces développements, ce qui arrive en effet aux personnes qui, à tort, suivant nous, nient toute intervention de l'expérience dans l'édification des sciences mathématiques.

Cette origine de l'idée de nombre, qu'il est impossible de placer ailleurs que dans la considération des quotités, explique aussi pourquoi on dit souvent que le nombre est une grandeur discrète ou discontinue. Effectivement, si on restreint, comme nous l'avons fait jusqu'ici, l'emploi des nombres à la détermination précise des collections, il est clair que le nombre offre le type le plus net de la discontinuité : telle constellation comprend 15 étoiles, telle autre 16, sans qu'il y ait de passage ou d'intermédiaire possible de l'une à l'autre. Mais il ne faut pas oublier évidemment que ce caractère de discontinuité suppose implicitement que les nombres ne sont appliqués qu'à des collections d'objets distincts ; en d'autres termes, ce caractère ne peut être attribué qu'au nombre entier.

II. — DE L'IDÉE D'UNITÉ

Dans une quotité, l'objet qui par sa répétition la constitue est ce qu'on appelle l'*unité*, expression qu'on applique aussi au nombre *un* qui sert à caractériser cet objet.

Entrons dans quelques développements au sujet de ces deux acceptions distinctes du mot *unité*, et surtout au sujet de la première.

A ce point de vue, ce mot désigne donc un objet quelconque, indépendant de tout autre et *indivisible* au moins sous le rapport qu'on a en vue dans la collection considérée, en un mot, un *individu*. En ce sens évidemment, l'idée d'unité est une idée très-claire, tant qu'il ne s'agit que de la forme même de l'objet en question et non de ce qu'il est foncièrement et intrinsèquement ; car il est facile de distinguer, eu égard à la forme seulement, l'unité, ou, ce qui revient au même, l'individualité d'un objet quelconque. Que si l'on veut approfondir en quoi consiste cette unité ou individualité, on pourra se trouver devant une question des plus obscures, comme toutes les fois qu'on veut aller au fond des choses et ne pas s'en tenir uniquement à la forme, qui seule est du domaine des sciences mathématiques et physiques, c'est-à-dire de ce qu'on peut appeler les sciences positives.

Ainsi, que l'on ait devant soi une collection d'arbustes de différentes espèces, on pourra les réunir par la pensée et y voir simplement une collection de quinze arbustes ayant chacun un faisceau distinct de branches et se séparant nettement les uns des autres, au moins d'après le sens de la vue. Mais si l'on veut aller plus loin dans la connaissance de cette collection, il peut se faire que tous, ou quelques-uns de ces arbustes, aient leurs racines rattachées souterrainement les unes aux autres, comme cela arrive pour les plantes dites à rhizôme, et qu'alors tous les arbustes ainsi reliés ne constituent en fait qu'un seul et même végétal, au lieu d'être des végétaux isolés et indépendants les uns des autres. Il pourrait même se faire qu'un de ces arbustes fût, non pas un végétal, mais l'un de ces êtres des derniers échelons de la création,

du genre polypier, par exemple, au sujet desquels les savants ne sont pas toujours d'accord sur la question de savoir s'il faut les ranger dans le règne animal ou dans le règne végétal. Bref, si l'on veut définir foncièrement ce qui constitue l'unité dans une certaine quotité, on pourra se buter contre des difficultés insurmontables ; tandis qu'en s'en tenant à la forme, à cet unique caractère commun qui, comme dans l'exemple précédent, frappe la vue ou le toucher, de faisceau distinct de branches et rameaux, nous pourrons toujours affirmer qu'il y a là quinze objets distincts, indépendants les uns des autres et semblables entre eux, au moins sous un certain rapport, quand même il y aurait parmi eux des animaux et non de véritables arbustes, quand même au fond plusieurs d'entre eux ne constitueraient qu'un seul et unique individu du règne végétal ou même du règne animal. Ils se tiennent par une qualité commune qui tombe sous l'action de la vue, et en même temps ils sont quinze à présenter cette qualité ; cela suffit pour que l'esprit puisse en constituer un seul groupe nettement définissable, et par suite en faire une quotité.

C'est pourquoi l'idée de l'unité, en tant que se rattachant à celle de quotité, est une idée toujours claire, tout aussi claire que celle de quotité; mais il n'en est plus de même quand on sort de la considération de quotité pour chercher à saisir le fond de la collection qu'on a en vue, en un mot, quand on passe du domaine des mathématiques à celui de la métaphysique.

Quant à la seconde acception du mot *unité*, dont nous avons parlé plus haut, nous n'avons rien à en dire, si ce n'est que ce mot représente alors le nombre qui caractérise l'unité de toute quotité, c'est-à-dire le nombre *un*, et qu'à ce titre l'unité est un nombre tout comme un autre, *deux*, *trois*, *quatre*, etc.

Au sens mathématique, il n'y a donc pas lieu de faire contraster l'idée de l'unité avec celle de nombre ou de quotité, puisque *un* est un nombre entièrement semblable aux autres, puisque l'unité est partie intégrante de la quotité; ce n'est qu'au sens métaphysique qu'il est permis d'opposer l'unité à la collection ou *pluralité* (suivant le terme en usage alors), parce qu'en effet il importe là éminemment de savoir si un

être en lui-même est simple ou composé ; et sous ce rapport, les logiciens ont raison de considérer isolément ces deux idées, qui sont réellement distinctes, tandis que les mathématiciens auraient tout à fait tort d'user d'analogie, en opposant l'unité au nombre.

Il est évident que toute quotité, quelque considérable qu'elle soit, peut être augmentée d'une unité, et par conséquent la série des nombres est illimitée ou, comme on dit quelquefois, infinie. Il n'est donc pas nécessaire de démontrer, ainsi que l'a fait Galilée, que le nombre *infini* n'existe pas.

Ajoutons en passant, que l'adjectif *infini* et son adverbe dérivé n'ont de sens en mathématiques que comme synonymes d'*indéfini* et d'*indéfiniment*; et quant au substantif l'*infini*, il exprime la limite idéale, fictive, d'une série de termes indéfinie ou d'un espace indéfini et là encore évidemment on retombe sur la notion de l'*indéfini*.

Enfin, quand le symbole dit de l'infini apparaît comme solution numérique d'une question, on sait bien qu'il n'arrive qu'à la suite de valeurs de l'inconnue de plus en plus grandes, que dès lors il représente une quantité plus grande que toute quantité déterminée, et que par conséquent il dénote une impossibilité de solution qui ressort d'ailleurs, clairement et à priori, des données même de la question, pour peu qu'on y regarde de près; mais dans ce cas encore, la notion de l'indéfini apparaît nettement et donne la clef de l'interprétation du symbole.

Il résulte de là qu'on ne peut, en mathématiques, attacher de sens déterminé au mot *infini* (comme à ses dérivés, *infiniment grand*, *infiniment petit*) qu'en le regardant comme synonyme d'*indéfini*; qu'on se serve donc de l'un de ces mots seulement, ou indifféremment de tous deux, comme le font bien des auteurs, il n'y a là qu'une seule et même notion, qui est très-utile et très-féconde en mathématiques, mais sur la portée de laquelle il est bon de ne pas se méprendre.

III. — DE LA QUANTITÉ

La notion de nombre s'applique aussi à tout autre chose que la collection, bien qu'au fond ses applications les plus étendues, les plus éloignées de cette origine première, puissent toujours se ramener à des considérations de quotités, comme à un support fondamental et nécessaire.

Considérons en effet les trois grandeurs particulières suivantes :

L'étendue, la durée et *l'énergie* ou *intensité dynamique.*

La première est une qualité fondamentale des corps de la nature ou de la substance matérielle, et se présente à nous sous plusieurs aspects, qui lui font appliquer les dénominations principales de *longueur*, *aire*, *volume* et *amplitude angulaire*, et qui constituent autant de grandeurs géométriques distinctes.

La durée est une qualité propre aux phénomènes, qui est tout à fait simple, en ce sens qu'elle ne peut être envisagée que d'une seule manière ; comme on le dit souvent, elle n'a qu'une dimension.

Quant à l'énergie ou intensité dynamique, c'est cette qualité, ce pouvoir qui se manifeste dans tout animal, de modifier l'état de repos ou de mouvement de la matière et qui appartient éminemment (mais non exclusivement) à l'esprit, puisque c'est l'esprit qui agit directement sur la matière composant l'organisme, et que celle-ci, à son tour, agit par les membres sur la matière extérieure à l'animal.

Ces trois grandeurs sont des qualités que l'homme est forcé par sa nature même, de considérer à chaque instant de son existence, et qui sont pour lui d'une application continuelle, ainsi que tout le monde en conviendra sans peine. Et en effet, quel est le corps auquel nous n'attachions pas l'idée d'étendue ? Quel est le phénomène que nous puissions concevoir sans durée ? Quel est l'être vivant que nous puissions imaginer sans le croire capable de mettre la matière en mouvement, ne fût-ce que ses propres membres ? Ces trois idées présentent donc un certain caractère de nécessité, qui tient

peut-être plus à notre propre nature qu'à la nature même des corps, phénomènes ou êtres vivants ; cela est possible, et c'est une question que nous laissons volontiers de côté, comme étant exclusivement du ressort de la métaphysique. Il n'en est pas moins vrai que ces trois qualités ou grandeurs sont pour nous d'un usage constant, à tel point que leur importance dans le cours de la vie humaine explique suffisamment ce fait, que l'homme ait fondé sur elles à peu près tout le système de ses connaissances.

Elles présentent en outre, au suprême degré, ce caractère de la continuité, qui appartient du reste plus ou moins à toutes les grandeurs, ce qui veut dire que chacune d'elles peut varier en suivant une progression déterminée, aussi lente qu'on veut. Ainsi, une droite limitée à ses deux extrémités peut s'allonger, en passant par autant de longueurs distinctes et aussi peu différentes l'une de l'autre que l'on veut ; de même on peut subdiviser une durée quelconque, même très-petite, comme une seconde par exemple, en autant de parties qu'on veut, sans qu'il y ait d'autre limite assignée à cette opération que la perfection même de nos procédés d'expérimentation ; et enfin, quand nous exerçons une pression contre un corps extérieur quelconque, nous sentons que nous pouvons augmenter ou diminuer cette pression d'une manière réellement insensible, c'est-à-dire avec continuité.

Ces trois exemples de continuité se trouvent réunis dans le fait si ordinaire et pourtant toujours si plein d'étonnement pour l'homme, de la production du mouvement. Car nous appliquons à la pierre que nous voulons lancer, un certain effort qui évidemment va progressivement en croissant ; ensuite une fois lancée, cette pierre passe d'une position à une autre en occupant successivement toutes les positions intermédiaires en nombre illimité ; et enfin, l'intervalle de temps qui s'écoule depuis le moment où elle occupe une certaine position dans l'espace jusqu'au moment où elle en occupe une autre, peut, de même que la ligne qui sépare ces deux points sur la trajectoire parcourue, être partagé en un nombre illimité de petits intervalles.

Bref, pour ces trois grandeurs, le vieil adage, *natura non facit saltus*, trouve son application immédiate et incontestée.

Ces trois grandeurs ont enfin un autre caractère commun, qui cette fois les distingue de toutes les autres : c'est que, si l'on considère l'une d'elles en particulier, deux valeurs quelconques de cette même grandeur sont facilement comparables entre elles. Quoi de plus simple que l'emploi de la méthode de la superposition pour reconnaître si une étendue est plus grande qu'une autre? Quoi de plus naturel, sinon de plus simple, pour reconnaître si deux durées sont égales, que de produire ou d'observer successivement pendant ces mêmes durées deux phénomènes identiques, comme deux mouvements dont toutes les circonstances de production sont les mêmes, ou deux phénomènes astronomiques que toutes les inductions de la raison et de l'expérience nous portent à regarder comme absolument semblables? Quoi de plus naturel encore, pour reconnaître si deux intensités dynamiques sont égales, que de les appliquer successivement à un même corps qui prendra alors des mouvements égaux ou inégaux, toutes les autres conditions de production de ces mouvements étant identiquement les mêmes dans un cas comme dans l'autre?

Ces trois grandeurs sont donc facilement comparables : ce qu'on ne pourrait dire au même degré de toutes celles qui en sont complétement distinctes, comme la beauté, l'intelligence, le courage, l'odeur, la sonorité, etc. La facilité et la précision avec lesquelles on peut comparer entre elles deux valeurs de l'une d'elles, font précisément qu'on peut y appliquer l'idée de *mesure* : d'où vient la qualification de *grandeur mesurable* qu'on leur donne à toutes trois.

Effectivement, *mesurer une grandeur*, ce n'est pas autre chose que la déterminer avec précision, en la comparant à une autre grandeur de même espèce que l'on regarde comme connue. Quand cette détermination précise peut se faire avec autant d'exactitude qu'on le veut, ou plutôt que comporte l'expérience, on a une grandeur mesurable; et quand cette grandeur mesurable est mesurée ou censée mesurée, on a ce qu'on appelle *une quantité*. [1]

La grandeur qu'on prend ainsi pour terme de comparaison

1. Il est évident que cette définition ne s'applique en rien à ce qu'on nomme une *quantité* algébrique, laquelle n'est autre chose qu'une *expression* algébrique.

dans cette opération du mesurage, prend le nom d'*unité*, par analogie avec l'unité qui entre dans la composition d'une quotité.

Il ne faut évidemment pas attacher tout à fait le même sens à ce mot *unité* dans les deux usages qu'on en fait à propos des quotités et des quantités. Dans la considération des quotités, l'unité est l'objet un et indivisible, en un mot, *l'individu*, qui constitue une partie réelle et essentiellement distincte de la quotité, tandis que dans une quantité, l'unité est une valeur quelconque, tout à fait arbitraire, de la grandeur considérée; c'est un élément continu, égal dans toutes ses parties et par conséquent nullement indivisible. L'unité d'une quotité est fixe et ne dépend en aucune sorte de l'esprit qui considère la quotité, parce que c'est une réalité substantielle ou phénoménale; l'unité d'une quantité n'a, au contraire, rien de fixe et dépend uniquement de l'esprit qui la conçoit, parce qu'étant une qualité, c'est-à-dire un élément purement subjectif, elle est essentiellement relative à la personne qui la considère.

Pour désigner avec précision un troupeau de moutons, je ne puis faire autre chose que d'indiquer le nombre des moutons qui s'y trouvent; je puis bien exprimer cette idée de plusieurs manières, en disant par exemple, qu'il y entre ou vingt moutons ou dix paires de moutons, ou quatre groupes de cinq moutons; mais en définitive, je n'aurai fait, avec toutes ces différentes manières de parler, qu'indiquer le nombre des moutons du troupeau : tandis que je puis, pour évaluer une longueur, employer l'unité que je veux, soit le mètre, soit la toise, soit le centimètre, soit le pied, etc., et rien dans la nature de la grandeur considérée ne m'oblige à employer une de ces unités plutôt que l'autre; c'est pure affaire de convention de la part de l'homme.

De même que l'adjonction du nombre à la collection nous a donné la quotité, de même son adjonction à certaine grandeur nous donne la quantité.

Remarquons cependant que ces deux relations sont loin d'être identiques. En effet, l'idée de nombre résulte précisément de la considération de la collection; cette idée nous vient uniquement de là et par conséquent elle est dans une grande dépendance vis-à-vis de l'idée de collection. Il n'est

guère possible à l'homme de porter sérieusement son attention sur une collection sans que l'idée de nombre ne vienne s'y adjoindre, et d'autre part, il nous est tout à fait imposible d'acquérir l'idée de nombre sans la considération de la collection ; en d'autres termes, si le nombre a évidemment pour antécédent chronologique la collection, celle-ci, on peut dire, a pour antécédent logique le nombre, au moins en tant qu'il s'agit d'une idée un peu précise de la collection. Il y a donc entre ces deux idées une dépendance intime et en quelque sorte, forcée, mais qu'on ne remarque plus entre les deux idées de nombre et de grandeur proprement dite; et la meilleure preuve, sans parler des autres, qu'on puisse donner de ce dernier point, c'est qu'il y a bien des grandeurs non mesurables, c'est-à-dire auxquelles il n'est pas possible d'adjoindre l'idée de nombre.

Si donc nous remontons à la définition générale de la qualité, que nous avons donnée précédemment, nous reconnaîtrons sans peine que le nombre n'est réellement pas une qualité de la collection : car l'idée de collection n'est guère complète ou précise en nous que quand nous y avons ajouté l'idée de nombre, c'est-à-dire quand nous sommes arrivé à la quotité. Le nombre fait donc, en quelque sorte, partie de l'existence de la collection, en est un élément à peu près essentiel, et alors ce n'est pas une idée qu'on ajoute réellement à l'idée de cette existence.

Mais il n'en est plus de même si on considère la quantité; là, l'idée de nombre est une idée complétement distincte de celle de la grandeur à laquelle on l'applique. Cette application est, nous en convenons, des plus naturelles à l'homme; mais au point de vue de la nature même des choses, il pourrait se dispenser de la faire, puisque, ainsi que nous le disions tout à l'heure, bien des grandeurs, comme la beauté, l'intelligence, etc., ne sont pas susceptibles de cette adjonction.

Donc, dans la quotité, le nombre, à vrai dire, n'entre pas comme une qualité de la collection et par conséquent, rigoureusement parlant, n'est pas une grandeur, ni par suite une grandeur discontinue, tandis qu'en considérant le rôle du nombre dans la quantité, il doit en effet y être regardé comme une qualité de la grandeur et par suite

aussi comme une grandeur, laquelle a, comme toutes les autres, le caractère de la continuité; effectivement, appliqué à la mesure des trois grandeurs particulières dont nous avons parlé, le nombre peut varier aussi peu qu'on veut, absolument comme la longueur d'une ligne, comme la durée d'un phénomène., etc.

De là, deux parties bien distinctes dans l'arithmétique ou science des nombres : la première partie, où l'on considère le nombre comme appliqué à la détermination précise des collections, comme entrant dans la quotité, c'est-à-dire comme étant discontinu et entier; l'autre partie, où on le considère comme servant à la mesure de certaines grandeurs, comme faisant partie de la quantité, c'est-à-dire comme étant continu et pouvant être fractionnaire. Cette deuxième partie doit, d'ailleurs, découler de la première, s'appuyer sur elle, absolument comme l'emploi du nombre dans la quantité vient de son emploi dans la quotité, où se trouve, comme nous l'avons vu, son origine première.

D'un autre côté, il est clair que l'idée de quantité est plus étendue que celle de quotité et en quelque sorte la comprend; car, par exemple, la quantité trois mètres équivaut parfaitement, pour les raisonnements mathématiques, à la quotité trois jetons. On peut donc laisser de côté l'expression de *quotité* et ne plus parler que de *quantité*, une fois cette dernière notion établie en partant de l'autre; ce n'est que quand il devient nécessaire de remonter à l'origine de la quantité, qu'il y a lieu de considérer spécialement la quotité.

Il y a là quelque chose de tout à fait analogue à ce qu'on fait, quand, après avoir établi la théorie des nombres fractionnaires, on ne parle plus que de nombre en général, sans dire si l'on a en vue un nombre entier ou un nombre fractionnaire.

Bien plus, même la notion de quantité disparaît souvent, explicitement au moins, des développements de la science, pour ne plus laisser apparaître que la notion abstraite de nombre et les notions, comme celle de fonction, série, etc., qui en dérivent directement; et ceci s'explique tout naturellement par cet axiome fondamental sur lequel repose

toute la science mathématique (ou *science des quantités*), à savoir, que *toute relation établie entre des quotités ou des quantités, subsiste aussi entre les nombres qui les représentent ; et réciproquement, lorsque dans une relation numérique, tous les nombres, ou quelques-uns d'entre eux seulement, sont susceptibles de représenter des quotités ou des quantités, cette même relation subsiste aussi entre ces quotités ou ces quantités.*

C'est ainsi que, de ce que trois jetons ajoutés à quatre jetons en donnent sept, on conclut sans hésiter que 3 et 4 font 7 ; ou bien, de ce qu'un groupe de trois jetons répété quatre fois, en donne douze, on conclut tout de suite que 3 multiplié par 4 font 12.

C'est là un véritable axiome qui évidemment domine toute la science mathématique et que nous sommes souvent étonné de ne trouver énoncé nulle part.

Les trois grandeurs mesurables dont nous avons parlé jusqu'ici, ne sont évidemment pas les seules que l'homme puisse étudier. Mais il est aisé de reconnaître, avec un peu de réflexion, que toutes les autres se ramènent à ces trois-là ; ainsi, la vitesse, l'accélération sont des quantités évidemment composées de l'étendue et de la durée ; la quantité de travail, le moment d'une force, le poids spécifique, la température, la quantité de chaleur, etc. sont des résultats de l'étendue et de l'intensité dynamique ; la masse est un dérivé à la fois de l'étendue, de la durée et de l'intensité dynamique. Il suffit de considérer avec attention la définition de chacune de ces diverses quantités pour justifier ces remarques.

Il est facile en outre, de voir que toutes les recherches de l'homme tendent à ramener à ces trois-là toutes les grandeurs qu'il veut mesurer ; ainsi, l'acuité et l'intensité des sons sont des grandeurs qu'il est parvenu à mesurer par des nombres de vibrations dans un temps déterminé et par des amplitudes de vibrations : c'est-à-dire qu'il les a ramenées à la durée et à l'étendue, grandeurs essentiellement mesurables ; et peut-être en sera-t-il de même un jour pour le timbre des divers sons, pour la couleur des différents rayons lumineux et pour bien d'autres qualités

qu'on n'a pas encore pu déterminer au moyen des trois quantités fondamentales en question.

Cependant ces trois grandeurs ne sont pas des éléments équivalents entre eux et marchant de pair dans l'acquisition de nos connaissances. Ainsi, l'étendue, comme on l'a dit depuis longtemps, se sert de mesures à elle-même; c'est là un élément réellement simple, ce qui peut-être ne tient pas à autre chose qu'à notre prope nature, qu'à ce fait que l'étendue est la qualité que nous concevons le mieux, parcequ'elle tombe à la fois sous l'action de deux de nos cinq sens, et des deux qui jouent le plus grand rôle dans notre façon d'exister.

D'autre part, la durée et l'intensité dynamique ne peuvent se mesurer qu'au moyen de l'étendue; ce n'est qu'en ayant recours au mouvement, à ce phénomène si général dans la nature, que l'on peut mesurer ces deux dernières grandeurs: or, le mouvement qu'est-ce autre chose, que l'état d'un corps qui se déplace, c'est-à-dire d'une part une forme et de l'autre une variation dans des distances, en un mot, de l'étendue? Ainsi, pour cette dernière grandeur, le procédé de mesure est, l'on peut dire, tout à fait direct, tandis que pour les deux autres, il est indirect, puisque l'étendue y intervient immédiatement.

De ces trois grandeurs mesurables auxquelles se ramènent toutes les autres, deux d'entre elles paraissent donc être dans la dépendance de la première; et par conséquent si l'on tient, par une tendance synthétique assez naturelle à l'homme, à ramener toutes nos connaissances scientifiques à une seule grandeur, c'est à l'étendue qu'il nous faut aboutir en dernier lieu; et ceci explique déjà en partie l'importance que de tout temps on a attribuée à la science de l'étendue, c'est-à-dire à la géométrie.

On ne peut cependant rien conclure de tout cela relativement à la nature même des choses; car le rôle immense que nous sommes forcés de reconnaître à la qualité de l'étendue ne tient peut-être, comme nous l'avons dit, qu'aux conditions mêmes de notre propre existence, et par conséquent si nous voulons ne pas empiéter sur le terrain de la métaphysique, nous regarderons ces trois éléments de la science humaine comme également essentiels dans l'é-

difice de nos connaissances, mais non comme entièrement équivalents entre eux.

Nous venons de parler de la forme comme d'une qualité rentrant dans l'étendue. Cette manière de voir paraît facile à justifier, au moins tant qu'on ne s'écarte pas du domaine des sciences mathématiques. Effectivement, quand en géométrie on s'occupe de l'égalité, de la similitude, de l'homologie, etc., voire même de la génération ou définition de *figures*[1] quelconques — toutes sortes de questions où il semble qu'on n'ait affaire qu'à la forme seule,—on a toujours en définitive à considérer soit des proportions entre des longueurs, amplitudes angulaires, aires ou volumes, soit des mouvements de certains éléments, points, lignes, angles ou surfaces, qui peuvent être définis géométriquement, c'est-à-dire au moyen de coordonnées, dimensions, inclinaisons, etc., lesquelles quantités ne sont autres que des aspects différents de l'étendue. Et ceci s'applique non-seulement à ce qu'on appelle d'habitude une forme géométrique, mais aussi à toute espèce de forme, attendu qu'on peut toujours y appliquer une définition par l'étendue, au moyen d'un système convenable de coordonnées, comme on le fait, par exemple, en topographie.

De là résulte aussi que la géométrie peut se définir simplement *la science de l'étendue*, sans y ajouter, comme on le fait souvent, *et de la forme:* ce qui ne veut évidemment pas dire qu'elle ne s'occupe que de la mesure de l'étendue, car elle fait souvent abstraction de toute idée de mesure pour s'occuper exclusivement de la forme.

Remarquons encore, que si l'étendue se sert de mesure à elle-même. tandis que les deux autres grandeurs ont besoin de son intervention pour être mesurées, il y a lieu cependant de considérer qu'au fond la mesure de l'étendue comporte aussi quelque peu l'intervention de ces deux-ci. Car la mesure de l'étendue se fait par la superposition, procédé dont l'emploi suppose évidemment un certain mouvement; or, le mouvement *non permanent* (pour le distinguer de celui qui paraît constituer l'état essentiel de la matière) est un phéno-

1 Par *figure* on entend une ligne, un angle, une surface ou un solide, ou une combinaison quelconque de ces éléments entre eux; ce ne sont là comme nous l'indiquerons plus loin, que des qualités de la matière réalisées par l'esprit humain.

mène qui s'accomplit non-seulement dans l'espace, comme on dit, mais aussi dans le temps et en outre sous la condition de l'action d'une certaine force ; cela revient certainement à dire que ce mouvement est un phénomène où interviennent l'étendue, la durée et l'intensité dynamique, et par conséquent ces deux dernières grandeurs apparaissent implicitement, sinon expressément, dans la mesure de l'étendue.

Il y a plus : c'est que non-seulement la mesure de l'étendue requiert l'intervention de la durée et de l'intensité dynamique, mais l'idée même de l'étendue présuppose intrinsèquement l'idée ou la conscience de la durée, car la premiere ne s'acquiert que par le mouvement, par l'exploration *successive* des parties d'un objet étendu. Il est vrai que l'idée de durée, ainsi nécessaire pour arriver à la perception de l'étendue, peut n'être et ne rester toujours que fort obscure et, pour ainsi dire, à l'état rudimentaire, ainsi qu'il arrive probablement chez la plupart des animaux, surtout chez ceux qui occupent les derniers degrés de l'échelle de l'animalité et qui cependant paraissent avoir une perception assez nette de l'étendue. Mais quoi qu'il en soit de ce point particulier, il paraît certain que cette espèce de priorité qu'il est assez naturel, à première vue, d'attribuer à la qualité de l'étendue par rapport aux deux autres, au fond n'a pas de raison d'être et que par conséquent on peut se regarder comme étant autorisé à les mettre toutes trois sur le même rang à la base de nos connaissances.

Nous pouvons ici, en passant, faire une autre remarque purement psychologique. C'est que la notion de durée qui sert, comme nous venons de le voir, de fondement à celle d'étendue, s'introduit originairement en nous par la conscience de notre propre durée, par celle de la durée de nos sensations, de nos idées, de nos volitions, en un mot, de tout phénomène interne dont le moi est le sujet ; c'est un fait que l'analyse philosophique a mis maintenant hors de doute. Par suite, la notion d'étendue que nous ne puisons certainement pas en nous aussi directement que les notions de durée et d'intensité dynamique, se rattache à cette même origine, *le moi*, et ceci explique peut-être un peu le caractère évident, mathématique, qui s'attache à cette notion, puisque, ainsi que nous le disions au commencement de la première partie,

ce n'est que parmi les notions tirées du fond même de la personnalité humaine qu'il faut chercher la certitude absolue et immédiate.

Nous avons vu précédemment que la science des nombres emprunte ses premières notions à l'expérience. On peut observer le même fait à l'égard des autres branches des sciences mathématiques. Ainsi, quand la géométrie a posé cette définition, que deux figures sont égales entre elles du moment qu'on peut les superposer dans toutes leurs parties, elle n'a plus ensuite d'autre but, au moins dans ses première démonstrations, que de chercher à établir la possibilité de cette superposition entre deux figures remplissant certaines conditions l'une par rapport à l'autre. Or, c'est là évidemment faire appel à l'expérience ; car la superposition est un procédé purement expérimental, dont on ne peut avoir une idée bien nette que quand on l'a pratiqué, ne fût-ce que sommairement dans son enfance.

Il en est de même à l'égard de la durée et de l'intensité dynamique. La définition qu'on donne de l'égalité de deux valeurs de l'une ou l'autre de ces deux grandeurs, indique en même temps le procédé général qui sert à les mesurer, procédé qui s'appuie directement sur l'expérience ; et d'ailleurs personne, croyons-nous, ne s'est guère avisé de nier que la science principale qui s'occupe spécialement de ces deux grandeurs, la Mécanique, soit fondée sur l'expérience, lors même qu'on n'eût en vue que la Mécanique rationnelle. [1]

IV. — DE L'IDÉE DE RAPPORT.

Aux quatre notions générales que nous venons de considérer, savoir, le nombre, l'étendue, la durée et l'intensité

1. « Sans une donnée expérimentale quelconque, les principes mathématiques n'eussent jamais pénétré dans l'esprit humain.... Ainsi, pour l'origine même les principes mathématiques n'ont aucun privilége sur certains principes philosophiques : les uns et les autres ont pour condition l'expérience et pour fondement direct la nature de l'esprit humain. » (COUSIN)

dynamique, s'en rattachent étroitement quatre autres, non moins générales que les premières et qui s'appellent *le rapport*. *l'espace*, *le temps* et *la force*. Etudions chacune de celles-ci en particulier.

On appelle en général *rapport entre plusieurs choses*, toute idée dans la conception de laquelle entre la considération de ces choses.

Telle est, croyons-nous, la définition générale du rapport. [1]

Il en résulte que tout rapport, de même que le nombre, est une notion purement subjective, créée par l'esprit qui la conçoit et résultant de divers pouvoirs ou facultés de l'esprit humain.

Ainsi, pour former un rapport, il faut d'abord considérer plusieurs choses à la fois, phénomène psychologique qui a sa raison d'être dans la faculté secondaire de l'association des idées, laquelle rentre à son tour dans la faculté générale de l'imagination. Il faut ensuite examiner attentivement les deux idées ainsi rapprochées, les comparer et porter un jugement à la suite de cette comparaison ; c'est ce jugement dont l'objet est un rapport. Or, ces diverses opérations, attention, comparaison et jugement, dérivent de la faculté du raisonnement, qui est dirigée dans tous ses actes par la faculté supérieure de la raison. Le rôle de cette dernière est donc prépondérant dans la création d'un rapport, et c'est probablement pour ce motif qu'en mathématiques on emploie quelquefois le mot *raison* comme synonyme de *rapport*.

Mais d'un autre côté, la définition par trop générale que

1. « Duhamel (Des méthodes dans les sciences de raisonnement, 1re partie), définit un rapport, « une vérité dans la conception de laquelle.... ». Mais dès la page suivante, il parle de « rapports dont l'existence est certaine»; plus loin, comme au paragraphe 15 par exemple, et fréquemment dans le cours de l'ouvrage, il parle de rapports vrais et de rapports faux Or, si un rapport est une vérité, évidemment il ne peut jamais être faux.

La même critique s'applique à la définition que ce savant géomètre donne de la proposition, lorsqu'il dit, au même point de son ouvrage, qu'une proposition est « l'expression d'une vérité quelconque .» Dès la page suivante également, il parle de proposition vraie et de proposition fausse ; plus loin, deux paragraphes sont intitulés, « Démonstration de la fausseté d'une proposition,» et « Reconnaitre si une proposition est vraie ou fausse.» Et cependant il est bien évident que si une proposition est l'expression d'une vérité, elle ne peut non plus jamais être fausse.

Ces erreurs chez un savant qui se pique, et en vérité avec quelque raison, d'être logique et d'apprendre aux autres à raisonner, sont, nous le savons bien, des erreurs de forme qui n'entachent en rien le fond du bel ouvrage de l'homme illustre que la science a perdu il y a quelques années. Mais on conviendra qu'elles sont bien faites pour décourager dès le début le lecteur attentif le mieux disposé en faveur des idées de l'auteur.

nous venons de donner du rapport, ne présente pas assez de précision pour être d'une utilité quelconque dans la science mathématique ; aussi, y restreint-on d'habitude, comme il suit, la signification de ce mot :

Un rapport entre deux quotités ou deux quantités de même nature, suivant les mathématiciens, c'est le nombre résultant du comptage d'une des deux quotités, ou du mesurage d'une des deux quantités, au moyen de l'autre prise pour unité.

Cette définition rentre évidemment dans la première ; mais elle est bien moins extensive ; car toute relation mathématique entre des quantités aussi nombreuses que l'on veut, est un rapport entre ces quantités, au sens général du mot, tandis que, pour les mathématiciens, il n'y a jamais de rapport qu'entre deux quotités ou quantités de même nature, et que de plus, l'idée de rapport est essentiellement liée à l'idée exprimée par l'un ou l'autre des mots, *compter* et *mesurer*. Dans leur langage, cette définition générale s'applique plutôt au mot *relation* qu'au mot *rapport*,

Quant au rapport mathématique, la définition que nous venons d'en donner, revient évidemment à dire que ce rapport est le nombre de fois qu'une quotité ou qu'une quantité est contenue dans une autre, le mot *fois* étant pris ici dans un sens plus étendu que celui qu'on lui assigne d'habitude, c'est-à-dire de nombre pouvant être fractionnaire.

D'autre part, ces deux quotités ou ces deux quantités étant exprimées au moyen d'une même unité, le nombre de fois que l'une d'elles contient l'autre, est évidemment, d'après l'axiome énoncé plus haut (page 130), le nombre de fois que le nombre représentant la première contient le nombre représentant la seconde. Or, comme on le démontre en arithmétique, ce dernier nombre de fois est le quotient de la division de l'un de ces deux nombres par l'autre. Donc, le rapport de deux quotités ou de deux quantités de même nature, exprimées au moyen d'une même unité, c'est le quotient de la division de l'un des deux nombres par l'autre. Et ce quotient est constant, quelle que soit l'unité employée, puisqu'il représente le rapport de deux quotités ou de deux quantités, c'est-à-dire le nombre de fois que l'une d'elles contient l'autre.

On a par là une idée de l'importance de cette notion

du rapport mathématique, puisque ce rapport est indépendant de l'unité choisie pour représenter les quotités ou les quantités considérées, et par suite est en quelque sorte lié à leur existence même. C'est donc, si l'on veut, d'après la définition générale donnée précédemment (page 113) une qualité de l'espèce considérée de quotité ou de quantité. C'est, de plus, une grandeur, car ce rapport peut être plus ou moins élevé ; et enfin, c'est une grandeur continue, car, par exemple, on obtient autant de rapports que l'on veut, compris entre 6 et 7, et par suite des rapports différant l'un de l'autre d'aussi peu que l'on veut, en considérant d'abord les rapports de 19 et 20 jetons à 3 jetons, puis ceux de 37, 38, 39, 40 et 41 jetons à 6 jetons, puis ceux de 55, 56........ 62 jetons à 9 jetons, et ainsi de suite.

On voit ainsi qu'on peut arriver naturellement à la continuité du nombre, c'est-à-dire au nombre fractionnaire, uniquement par la quotité, et en y adjoignant l'idée de rapport, tandis que nous n'y étions arrivés jusqu'ici que par la quantité.

D'habitude, comme nous l'avons dit, on ne considère plus, en mathématiques, une fois les premiers pas franchis, que la quantité, et alors on donne du rapport cette définition, qu'il est le nombre exprimant la mesure d'une quantité, prise par rapport à une autre quantité de même nature regardée comme unité ; définition qui évidemment rentre dans celle que nous avons donnée tout à l'heure, mais qui est plus restreinte et par suite moins exacte.

En outre, si nous rapprochons la véritable définition du rapport mathématique, de ce que nous avons dit sur l'origine du nombre, qui est dans la quotité pour le nombre entier ou discontinu, et dans la quantité pour le nombre fractionnaire ou continu, nous arrivons à cette conclusion, que tout nombre n'est qu'un rapport, soit d'une quotité, soit d'une quantité, à son unité.

Il est clair, d'ailleurs, qu'au sens vrai du mot, tout nombre est *abstrait*, comme le rapport, et jamais *concret*. Un nombre concret est une quotité ou une quantité, mais n'est pas un nombre.

D'après ce qui précède, il ne semble pas qu'il y ait une grande différence entre le nombre et le rapport, et par suite

9.

l'utilité de la notion de rapport ne ressort guère jusqu'ici. Mais nous allons voir que cette utilité, au contraire, est considérable.

Et d'abord cette notion conduit à une troisième espèce de nombre, dont l'emploi en mathématiques est presque aussi fréquent que celui du nombre entier et celui du nombre fractionnaire. Considérons en effet deux quantités de même nature, telles qu'il n'y ait point entre elles de commune mesure; la Géométrie nous en offre les exemples les plus simples, par exemple, la diagonale d'un carré et le côté de ce carré, le diamètre du cercle circonscrit à un triangle équilatéral et le côté de ce triangle, la circonférence d'un cercle et son diamètre, etc. Le rapport de deux semblables quantités, d'après la démonstration qu'on en donne en géométrie, n'est ni entier, ni fractionnaire : c'est un nombre illimité, qu'on appelle *nombre incommensurable*, et alors, par opposition, on qualifie de *commensurable* tout nombre entier ou fractionnaire.

La notion de rapport est donc plus étendue que celle de nombre, telle que nous l'avons considérée jusqu'ici, puisque la première comprend non-seulement le nombre entier et le nombre fractionnaire, mais aussi le nombre incommensurable.

Mais là ne se borne pas l'utilité de cette notion de rapport. De même, en effet, qu'elle résulte de cette tendance naturelle de l'esprit humain à comparer deux quantités de même nature, de même aussi l'esprit peut porter son attention sur deux rapports concernant des quantités de nature différente, mais simultanément variables. Supposons donc que ces deux quantités variables soient dans une dépendance telle, vis-à-vis l'une de l'autre, que toute variation dans l'une entraîne forcément une variation dans l'autre, et comparons le rapport de deux valeurs quelconques de l'une d'elles avec le rapport des deux valeurs correspondantes de l'autre. Si ces deux rapports sont constamment égaux, les deux quantités en question sont ce qu'on appelle *proportionnelles*.

Mais on conçoit qu'il peut y avoir entre ces deux rapports toute autre relation que l'égalité, qui évidemment est la relation la plus simple pouvant exister entre deux choses, et que, si cette relation est connue, de la valeur de l'un des deux

rapports on pourra conclure celle de l'autre, et par suite aussi celle d'un des termes de ce second rapport, pourvu que l'autre terme soit connu. Et de là résulte en grande partie l'infinie variété de lois, que l'introduction de la notion de rapport dans l'étude des phénomènes physiques, a amené à découvrir.

Pour éclaircir davantage ces considérations, examinons le cas le plus simple, celui de l'égalité de deux rapports, et voyons, par exemple, comment débute la science de la Mécanique.

On y définit le mouvement uniforme, un mouvement dans lequel les espaces parcourus croissent proportionnellement aux temps, ce qui revient évidemment à dire que les espaces croissent absolument comme les temps : au bout d'un temps double, triple, l'espace parcouru est double, triple, de ce qu'il était d'abord. Il en résulte qu'à un instant quelconque, l'espace peut se représenter *numériquement* par le temps multiplié par un certain coefficient, qui doit être constant pour un mouvement déterminé, puisque la loi de variation de l'espace est identique à celle du temps, c'est-à-dire que l'un ne peut varier autrement que l'autre [1]. Ce coefficient constant, qui joue un grand rôle dans l'étude du mouvement uniforme, précisément parce qu'il permet de distinguer un mouvement uniforme d'un autre, est ce qu'on appelle *la vitesse* dans un tel mouvement, et cette même notion de vitesse s'étend ensuite facilement, comme on sait, à tout mouvement varié, quel qu'il soit.

Seulement ce coefficient, qui sert à caractériser chaque mouvement uniforme, varie à son tour avec le temps dans les mouvements variés, et par suite rentre dans la catégorie des quantités. En considérant alors à part cette nouvelle quantité, on arrive à savoir comment elle varie d'un mouvement à un autre. C'est ainsi que, dans le mouvement uniformément varié, la vitesse est proportionnelle au temps, d'où résulte encore, comme tout à l'heure, la

1. La démonstration mathématique de ce fait est des plus simples. Car si e, e', e''... sont des espaces, et t, t', t''..... les temps correspondants, on a, par hypothèse, $\frac{e}{e'} = \frac{t}{t'}$, d'où $\frac{e}{t} = \frac{e'}{t'}$; de même $\frac{e}{e''} = \frac{t}{t''}$, d'où $\frac{e}{t} = \frac{e''}{t''}$, et ainsi de suite. Donc $\frac{e}{t} = \frac{e'}{t'} = \frac{e''}{t''} =$ constante. Si C est cette constante, on a alors $e = Ct$, $e' = Ct'$, $e'' = Ct''$..... et d'une façou générale, $E = CT$.

notion d'un nouveau coefficient, constant pour un même mouvement uniformément varié, qu'on appelle *l'accélération* de ce mouvement, et qui à son tour varie avec le temps, dans tout mouvement qui est varié autrement que d'une façon uniforme.

Rien ne s'oppose ensuite théoriquement à ce qu'on pousse cette étude plus loin dans le même sens; c'est-à-dire, à ce qu'on cherche à reconnaître la loi de variation de l'accélération dans un mouvement quelconque, et peut-être alors arriverait-on à trouver une classe de mouvements variés dans laquelle l'accélération varierait proportionnellement au temps; et ainsi de suite.

On voit ainsi, par ce seul exemple, que nous a fourni la Mécanique, l'intérêt capital qui s'attache à cette notion de rapport, quand on l'applique à des quantités de nature différente, bien que par son origine elle ne paraisse applicable qu'à des quantités de même nature. Dans cet ordre d'idées, son utilité est manifeste; car, si l'une de ces quantités est connue, on en conclut facilement l'autre. C'est ainsi que, dans l'exemple précédent, la connaissance de l'une des quantités variables, le temps, qui en général est facile à déterminer, amène, au moyen des formules de la Mécanique, à la connaissance de l'espace parcouru, de la vitesse acquise ou de l'accélération imprimée.

Prenons encore un autre exemple emprunté à la Mécanique.

On sait que la masse est une quantité tout à fait analogue, quant à son origine, à la vitesse et à l'accélération, en ce sens qu'elle résulte de la proportionnalité des intensités des forces aux accélérations imprimées au bout du même temps à un même corps. Cette quantité est constante pour un même corps et peut servir à le caractériser; mais en outre, on peut, à l'aide de ce coefficient, connaissant une accélération, déterminer la force correspondante, ou, si l'on a mesuré directement la force, en conclure l'accélération correspondante.

Ce coefficient constant qui sert en général à lier entre elles deux quantités proportionnelles, se détermine facilement quand, pour un seul cas particulier, on connaît les valeurs

correspondantes des deux quantités en question. C'est ainsi que, dans un mouvement uniforme, une seule observation de l'espace parcouru dans un temps donné, suffit pour faire connaître la vitesse de ce mouvement, laquelle est évidemment égale au quotient du nombre représentant un espace quelconque, divisé par le nombre représentant le temps correspondant (la note de la page 139 fait ressortir mathématiquement ce fait). C'est ce que bien des auteurs appellent, et à tort suivant nous, le rapport de l'espace au temps. Il n'y a point en effet, de rapport possible entre deux quantités de nature différente; on peut, si l'on veut, parler du rapport des nombres représentant ces deux quantités, mais alors c'est faire de l'expression *rapport* l'équivalent de l'expression *quotient*, et par conséquent on a deux mots pour représenter la même chose; tandis qu'il nous semble préférable de n'appliquer l'expression *rapport* qu'à des valeurs différentes d'une même quantité, en disant, par exemple, que la vitesse est un quotient et non un rapport.

Il est clair, d'ailleurs, que ce quotient peut être considéré comme étant un simple nombre, ou bien comme représentant une quantité de même nature que celle qui est représentée par le dividende. Ceci en effet, rentre dans une règle générale qu'on énonce d'habitude, en arithmétique, de la façon suivante :

Dans une division, si le diviseur est abstrait, le quotient est de même nature que le dividende; s'il est concret, le quotient est abstrait.

Et du reste, on donne, en général, une signification concrète à ce quotient, en supposant le diviseur égal à l'unité, et disant, par exemple, que la vitesse du mouvement uniforme est l'espace parcouru dans l'unité de temps. Seulement, il ne faut pas oublier que ceci n'est qu'une manière de se représenter la chose, que l'homme adopte volontiers, pour aider l'intelligence par l'imagination, et qu'en somme toute, dans l'origine, tous ces coefficients reliant entre elles des quantités de nature différente, sont des nombres et non pas des quantités.

Jusqu'ici, nous avons surtout fait voir que la notion de rapport est utilisée pour déterminer une quantité au moyen

d'une autre plus facile à déterminer. Mais il arrive souvent aussi qu'elle sert à donner directement la mesure de la première, quand cette mesure ne peut s'établir autrement. La Géométrie, dont l'un des objets principaux est la mesure de l'étendue, offre à cet égard un certain nombre d'exemples très-nets. Ainsi, quand on a démontré la proportionnalité des angles aux arcs, on se sert exclusivement de ceux-ci pour mesurer les premiers ; de même, après avoir démontré que l'aire du rectangle est proportionnelle au produit de sa base par sa hauteur, on établit que ce dernier produit exprime la mesure de l'aire en question. De même encore, en Mécanique, le principe de la proportionnalité des masses aux poids, sert à mesurer les masses au moyen des poids.

La définition que nous avons donnée du rapport mathématique, a fait voir le lien intime qui existe entre l'idée de rapport et celle de mesure, et comme l'idée de mesure est intimement liée à celle de quantité, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on puisse définir la quantité au moyen de l'idée de rapport. Effectivement, une grandeur ne devient une quantité, que quand on peut définir exactement, numériquement, la relation qui existe entre deux valeurs quelconques de cette grandeur, ou, ce qui revient au même, établir un rapport mathématique entre ces deux valeurs. C'est ainsi qu'il ne suffit pas de dire que deux durées sont égales, quand elles sont celles de deux phénomènes identiques, de dire que deux intensités dynamiques sont égales, quand, appliquées à un même corps dans les mêmes circonstances, elles lui impriment le même mouvement. Il faut, en outre, indiquer ce que c'est qu'une durée, une intensité, double ou triple d'une autre ; et cette dernière définition ne découle pas nécessairement de la première, comme on le voit bien, par exemple, pour l'intensité dynamique, notion à laquelle personne certainement ne pourrait adjoindre l'idée de rapport, en partant de la définition que nous venons de donner de l'égalité de deux intensités.

Il ne manque pas d'ailleurs de grandeurs non mesurables, dont on peut définir très-exactement l'égalité, mais non le rapport. Ainsi, avant les progrès faits par la Physique dans ce siècle, on savait parfaitement reconnaître si deux sons étaient à l'unisson, avaient la même hauteur ou acuïté; mais on ne savait pas ce que c'était qu'une hauteur double ou triple

d'une autre, et c'est pourquoi la hauteur des sons, tout en étant une grandeur, n'était cependant pas une grandeur mesurable. Elle n'a acquis ce caractère depuis, que parce qu'on peut maintenant définir par le nombre des vibrations exécutées dans une seconde, une hauteur double ou triple d'une autre.

Il résulte de là que la notion de rapport a son origine, tout comme celle de nombre, dans la quantité, et que par suite ces deux notions sont liées l'une à l'autre d'une façon aussi complète que possible.

Mais avant de quitter cette notion importante du rapport, disons quelques mots d'un genre de rapport qui, en dehors du domaine des mathématiques, joue un rôle considérable dans la vie sociale de l'homme.

Quand, dans nos relations commerciales, nous échangeons l'un pour l'autre deux objets de nature différente, évidemment nous ne le faisons que d'après le rapport de leurs valeurs pécuniaires. C'est cet élément commun, la valeur pécuniaire, ou le prix, qui sert de base à tous les échanges qui se font entre les hommes ; c'est là une qualité, ou plutôt une quantité, que nous adjoignons à chaque objet et qui nous sert à établir un rapport mathématique entre des objets de nature différente. Mais cette quantité, qu'est-elle et quelle est son origine ?

Sans doute, sa détermination est soumise à deux lois: celle du coût de production et celle de l'offre et de la demande. Mais si celle-ci a souvent une influence prépondérante sur la première, il n'en est pas moins vrai qu'elle n'a d'effet que sur la fixation du taux du prix. Quant à la nature même de ce prix, elle ressort exclusivement de la loi du coût de production, qui en forme réellement la base. Ce coût, à son tour, ne s'établit qu'au moyen de l'adjonction à tout objet, d'une unité commune, qui est bien ce que nous avons de plus précieux au monde, à savoir la durée de notre propre existence ; car le coût d'un produit quelconque, c'est le rapport existant entre la fraction de la durée de la vie humaine, employée à fabriquer ou à obtenir d'une façon quelconque l'objet en question, et la fraction de la même durée employée à extraire, transporter et fabriquer la pièce métallique qui sert d'unité monétaire.

Telles sont, nous semble-t-il, l'origine et la base de cette quantité qu'on appelle le prix de chaque objet, et dont le taux est à chaque instant modifié par la loi de l'offre et de la demande.

Remarquons en même temps, qu'elle dérive de la quantité primordiale de la durée, suivant la loi que nous avons énoncée précédemment, à savoir que toute quantité connue de l'homme rentre dans l'étendue, la durée ou l'intensité dynamique.

Mais nous pensons en avoir dit assez pour montrer toute l'importance de la notion du rapport mathématique et pour donner une idée un peu précise du rôle qu'elle remplit dans le système de nos connaissances.

V. — DE L'ESPACE ET DU TEMPS.

Quand nous considérons un corps quelconque et que nous portons notre attention sur son étendue, nous pouvons supposer que le corps s'anéantit subitement, sans rien laisser à la place qu'il occupait, ou, ce qui revient au même, nous pouvons porter notre attention sur son étendue, abstraction faite de toutes ses autres qualités, abstraction faite du corps lui-même. C'est cette étendue considérée ainsi isolément, sans aucun support, qu'on appelle *un espace.*[1]

De même, la durée d'un phénomène quelconque, considérée abstraction faite de ce phénomène, constitue ce qu'on appelle *un temps.*

Donnons maintenant de l'extension à ces deux idées

1. C'est là aussi ce que la Géométrie, dans son langage spécial, appelle *un solide.* Un solide est limité par *une surface,* dont les diverses parties effectives se nomment *faces;* les faces sont limitées entre elles par des *lignes* et les lignes sont limitées entre elles par des *points.* Enfin, pour achever l'exposé de ces notions premières de la Géométrie, qui, à vrai dire, sont indéfinissables, ajoutons que quand deux lignes droites ou deux plans se rencontrent, on a ce qu'on appelle *un angle plan* ou *un angle dièdre;* le plus souvent même, dans la première expr.ssion, on supprime l'adjectif *plan.*

d'espace et de temps, portons nos regards au-delà des limites du monde visible, notre pensée au-delà des phénomènes connus ; en d'autres termes, admettons que ce monde n'existe pas, qu'aucun de ces phénomènes n'a jamais eu lieu, et nous aurons ainsi un espace dans lequel est contenu tout l'univers actuel, et qui nous semble doué d'une existence réelle, indépendante de lui ; de même, nous aurons un temps dans lequel tous les phénomènes à nous connus viennent se dérouler et se placer suivant leur ordre réel, et qui nous semble pouvoir subsister, lors même qu'aucun de ces phénomènes ne viendrait à s'accomplir : en deux mots, nous aurons ce qu'on appelle, dans un sens général, *l'espace*, *le temps*.

Nous n'avons évidemment pas la prétention de définir les idées exprimées par ces deux mots ; tous les philosophes jusqu'ici y ont échoué, car ce n'est pas les définir, que de dire que l'espace est le lieu des corps, le réceptacle universel, et le temps, le lieu des phénomènes. Tâchons seulement de porter notre attention, notre investigation analytique aussi loin que possible sur ces deux notions, indéfinissables quant au fond.

Elles sont évidemment de même nature que les deux premières dont nous venons de parler ; la seule différence entre un espace, un temps, et l'espace, le temps, c'est que l'idée de limite est jointe aux deux premiers, tandis que les deux autres au contraire ne comportent pas cette idée; un espace et un temps ne sont que des parties de l'espace et du temps. A part cela, les choses sont foncièrement les mêmes et l'on peut parfaitement dire *l'espace* et *le temps*, pour désigner, d'une manière générale, ces deux éléments avec ou sans limites ; c'est ainsi que nous entendrons ces deux mots-là à l'avenir.

Comme on l'a remarqué depuis longtemps, ces deux idées présentent ce caractère commun, d'être *nécessaires ;* c'est-à-dire que l'homme ne peut entièrement les chasser de son esprit. Nous concevons parfaitement le néant absolu, ou du moins l'idée de néant ne répugne nullement à notre raison, qui admet volontiers que rien de ce que nous connaissons peut n'exister, ni matière, ni atmosphère, ni astre, ni esprit, ni être vivant, ni même Dieu. Comme

corollaire de cette première hypothèse, nous concevons, non moins facilement, qu'il peut ne rien se passer ou qu'aucun phénomène ne peut se produire. L'idée du néant absolu est donc une idée qui nous semble facile à concevoir et dont notre raison admet volontiers la réalisation complète. Mais que l'espace occupé par un corps, ou celui dans lequel se trouvent tous les corps que nous connaissons, comme les astres que nous voyons et ceux qui échappent à nos regards, que le temps qu'a duré tel phénomène, ou celui dans lequel s'accomplissent tous les phénomènes que nous connaissons, humains, terrestres ou astronomiques, que ces deux éléments, l'espace et le temps, disons-nous, viennent aussi à disparaître en même temps que toutes les réalités substantielles ou phénoménales que nous pouvons y concevoir, c'est là une idée que notre esprit se refuse absolument à admettre. Quelque complet que soit le néant que nous pouvons imaginer, nous n'arrivons jamais à en bannir l'espace et le temps. C'est ce qu'on exprime d'un mot, en disant que ce sont là des *idées nécessaires*.

De là à conclure que ces deux éléments existent réellement par eux-mêmes, indépendamment de tout corps ou phénomène, indépendamment même de tout esprit apte à les concevoir, il faut convenir qu'il n'y a qu'un pas, et c'est ce pas que tout homme fait ou est naturellement porté à faire, sans qu'il puisse réellement se rendre compte s'il a tort ou raison.

Il est en effet impossible de démontrer que nous cédons ainsi à une illusion, puisque nous ne pouvons rien concevoir sans ces deux idées. Et d'autre part, à quoi peuvent-elles bien correspondre en dehors du cerveau de l'homme ? Est-ce à des substances ? Les anciens étaient bien près de le croire, eux qui avaient fait du temps indéfini un de leurs principaux dieux; mais jamais personne ne s'est avisé de soutenir sérieusement que ce fussent réellement des êtres substantiels. Représentent-elles des qualités, et alors à quelle substance ces qualités appartiennent-elles ? Newton en effet les regardait comme des attributs de Dieu, sous prétexte que ces deux idées se présentent à nous avec le caractère de l'infini, et que Dieu seul peut avoir des attributs infinis. Mais alors

Dieu aurait donc de l'étendue, tout comme la matière, ce qu'il est bien difficile d'admettre d'un pur esprit.

L'espace et le temps appartiennent-ils enfin à la catégorie des phénomènes, et alors quelle est la substance, cause et support de ces phénomènes? Est-ce la matière? Est-ce notre propre esprit, ou un autre? Cette hypothèse consistant à en faire des phénomènes simplement relatifs à notre esprit, semble d'autant plus plausible que les deux autres sûrement doivent être écartées. En somme toute, c'était là l'opinion de Leibnitz, qui ne voyant dans l'espace et le temps que des abstractions, définissait le premier l'ordre des co-existences et le second l'ordre des successions; c'était là aussi celle de Kant, qui, attribuant à ces deux éléments une réalité purement subjective, en faisait les formes nécessaires de la sensibilité.

Quoi qu'il en soit de ces différentes théories, la question est loin d'être résolue et ne le sera peut-être jamais, pas plus que toutes celles où l'esprit humain a la prétention d'atteindre à l'essence des choses ou à la réalité absolue. Aussi bien n'avons-nous nul besoin de la résoudre. La science mathématique, qui reste dans le domaine des faits les plus positifs, les plus certains en eux-mêmes, se passe très-bien de la solution de ces problèmes, qui est du ressort de la métaphysique. Elle embrasse dans son cadre ces deux idées, précisément parce qu'à cause de leur nécessité absolue elles donnent lieu aux connaissances les plus usuelles, les plus claires et les plus faciles à acquérir pour l'homme, et ceci suffit pour qu'il ne soit pas nécessaire de chercher à pénétrer plus avant dans leur analyse. Contentons-nous donc ici d'accuser aussi nettement que possible les caractères certains qu'elles présentent.

Admettons alors, puisque notre esprit se refuse à faire autrement, la réalité de ces deux éléments : l'espace et le temps ; et attribuons-leur franchement à chacun une qualité essentielle : l'étendue, la durée.

Tous deux, en outre, dans cette existence indépendante non-seulement des corps et des phénomènes, mais aussi de notre esprit, qu'ils nous semblent avoir, se présentent à nous avec la notion forcée d'une absence de limite, et c'est là encore un caractère clair et facile à concevoir, ce qu'on ne

pourrait dire certainement du caractère de l'*infini* que souvent on se plaît à leur attribuer ; car l'homme ne connaît réellement que des espaces et des temps finis, ce qui le conduit naturellement et sans difficulté à la notion de l'*indéfini*, qui est de même nature que celle du *fini*, tandis qu'il répugne à la raison de passer du fini à l'infini. Qu'on étende autant qu'on pourra les espaces et les temps finis, on n'arrivera jamais à l'infini de l'espace et du temps [1], mais bien à leur indéfini, qui constitue une notion claire et précise dont les mathématiciens peuvent par suite faire usage, tandis que la notion de l'infini est à abandonner entièrement aux métaphysiciens.

Il est bien évident, d'ailleurs, que ces deux idées d'espace et de temps, qui dérivent si directement de celles d'étendue et de durée, présentent entre elles les mêmes analogies et les mêmes différences que ces deux dernières. Ainsi, l'on dit souvent que l'espace et le temps sont essentiellement continus et sont facilement comparables, autrement dit, qu'ils sont des quantités, ce qui revient évidemment à considérer ces deux mots comme synonymes d'étendue et de durée. Dans ce cas alors, on est obligé d'ajouter l'une des épithètes *absolu* ou *indéfini*, pour désigner ce que nous avons simplement appelé jusqu'ici l'espace et le temps et qui, à proprement parler, n'est ni une grandeur ni une quantité, mais une chose à laquelle nous attribuons une réalité pour ainsi dire substantielle et à laquelle nous attachons les qualités d'étendue et de durée, qui seules sont des grandeurs, des quantités.

Quant aux différences existant entre ces deux idées d'espace et de temps, nous nous contenterons de mettre en relief les suivantes.

L'espace se présente à nous sous plusieurs aspects différents qui correspondent directement à ce que nous avons appelé l'étendue *linéaire*, *superficielle*, *solide* et *angulaire ;* et l'on emploie fréquemment ce même mot d'*espace* dans toutes ces acceptions, lorsque, par exemple, on parle de l'espace parcouru par un mobile, pour dire l'étendue linéaire ou la longueur de sa trajectoire, de l'espace compris dans l'inté-

1 « Rien dans la nature n'est infini. A cette idée abstraite de l'infini que notre esprit conçoit, ne répond dans la nature créée aucune réalité. L'infini n'a sa réalité qu'en Dieu. » (Gratry).

rieur d'une figure plane, pour dire l'étendue superficielle ou l'aire de cette figure, de l'espace compris entre deux droites qui se rencontrent, pour dire l'amplitude angulaire ou la valeur de l'angle de ces deux droites, etc. etc.

D'autre part, le temps ne se présente pas à nous sous cette variété d'aspects ; et tandis que l'espace peut avoir une, deux ou trois dimensions, le temps, comme on dit en langage figuré, n'en peut avoir qu'une ; c'est la même image qu'on poursuit, quand on parle d'*aligner* divers phénomènes successifs, tels que les faits historiques, ou quand on dit, pour faire comprendre ce qu'on entend par le mot *instant*, que c'est l'analogue du point, qu'il n'a pas plus de durée que le point n'a de dimension.

« Pour fixer l'époque d'un phénomène ou sa position dans « le temps, » dit M. Cournot (*Traité de l'enchaînement des idées fondamentales*), « il suffit, comme pour fixer le lieu « d'un point sur une ligne, d'assigner une seule grandeur, à « savoir le temps écoulé ou qui doit s'écouler entre un ins- « tant pris pour *ère* ou pour origine du temps et l'instant du « phénomène..... Une géométrie purement *linéaire*, où l'on « ne considérerait plus qu'une dimension de l'espace, serait « une géométrie tellement réduite qu'elle ne mériterait plus « le nom de *science* ; et de même l'idée de temps, qui n'im- « plique qu'une seule dimension, ne saurait fournir l'étoffe « d'une théorie assez développée pour constituer une science « tant qu'elle n'est pas associée aux conceptions abstraites « de la pure géométrie [1], ou à d'autres notions suggérées par « l'étude expérimentale du monde physique. »

Entre autres différences entre ces deux idées d'espace et de temps, signalons encore que si, comme nous l'avons déjà dit, elles sont nécessaires, l'idée de temps toutefois présente ce caractère à un degré encore plus élevé que l'autre. « Car nous « concevons très-bien que l'on puisse retrancher à un être « intelligent tous les organes, toutes les facultés animales à « l'aide desquelles il acquérait l'idée d'espace, et qu'il lui « reste encore la conscience et la mémoire de ses affections « et de ses actes successifs, partant l'idée de la durée et du

1. « Association d'où est sortie cette théorie que Lagrange a ingénieusement appelée une Géométrie à quatre dimensions, et Ampère la Cinématique. »

« temps. Lorsque notre imagination, notre cœur, notre sens « moral réclament pour la personnalité humaine, au-delà du « tombeau, une prolongation d'existence dans un monde « surnaturel et invisible, notre raison écarte volontiers de « cette idée mystérieuse d'une autre vie (et d'autant plus vo- « lontiers qu'elle a acquis elle-même plus de virilité) tout « ce qui se rapporte à une localisation dans l'espace et dans « ce monde extérieur où nos sens pénètrent, où les phéno- « mènes physiques s'accomplissent; elle ne pourrait sans « l'énerver, sans la détruire, sans la rendre insaisissable et « inefficace, se dispenser d'y associer l'idée de temps et de « durée. » (*Traité de l'enchaînement des idées fondamentales.*)

Ajoutons que cette différence dans le degré de nécessité apparaît d'une manière encore plus nette entre les deux idées premières d'étendue et de durée, lorsqu'on considère que nous pouvons concevoir sinon les corps, au moins la matière qui les constitue, comme étant sans étendue ; les philosophes appelés dynamistes ne font pas autre chose, en regardant, à l'exemple de Leibnitz, les dernières particules de la matière comme étant dépourvues de cette qualité et comme étant uniquement, ainsi qu'ils disent, des centres de forces attractives et répulsives. Dans cette hypothèse, évidemment la qualité de l'étendue disparaît de l'univers, en tant que qualité essentielle et intrinsèque des corps, tandis qu'il est certainement impossible de concevoir aucun phénomène sans lui attribuer une durée quelconque.

L'idée de durée ne peut donc être retranchée d'aucune des choses auxquelles elle s'applique, et par conséquent elle présente un degré de nécessité plus marqué que celle d'étendue.

VI. — DE LA FORCE.

La notion de *force* à laquelle nous arrivons maintenant, est bien certainement de toutes celles que nous avons envisagées jusqu'ici, la plus obscure dans l'esprit de ceux qui en

font usage. Nous croyons cependant qu'il est possible de la tirer quelque peu de l'espèce de pénombre qui l'entoure toujours, et c'est ce que nous allons essayer de faire.

Montrons d'abord par quelques exemples, qu'on est loin en effet d'être fixé sur la signification précise du mot *force*.

D'après tous les métaphysiciens, l'âme est une force, ce qui revient à dire que la force est une substance. D'autre part, les moralistes disent d'un homme qu'il a une âme *fortement* trempée ou qu'il est doué d'une grande force morale et par suite ils font de la force une qualité de l'esprit. A leur tour, ainsi que nous le disions à la fin du chapitre précédent, certains philosophes énoncent que les atomes de la matière sont des centres de forces ; et, dans le même sens, les physiciens disent que la vapeur, l'eau en mouvement, l'air comprimé, les points fixes, sont des forces, ce qui revient évidemment à faire de la matière une force. L'élasticité, l'adhérence, la cohésion, sont des forces, dit-on encore souvent; et alors on fait ou l'on semble faire de la force une qualité de la matière. Le mouvement, le choc, dit-on ailleurs, est une force, le mouvement est une cause de force, ou encore la force est un mode de mouvement : d'où résulte qu'on considère la force comme un phénomène, tantôt effet, tantôt cause de mouvement. Enfin, disent encore les physiciens, la chaleur, l'électricité, le magnétisme, la lumière sont des forces, donnant ainsi à ce mot la signification d'une certaine substance, ni esprit, ni matière, d'un fluide impondérable ou immatériel, comme on dit.

On voit par là que le mot *force*, de même que le mot *grandeur*, s'applique à peu près à tout, et par suite ne désigne un peu nettement rien de particulier.

Au milieu de ce chaos, les mathématiciens s'efforçant de faire acte de précision, ainsi que les y oblige la rigueur de leurs déductions, définissent la force toute cause de mouvement, ce qui n'est pas encore d'une clarté parfaite, attendu qu'il leur reste à définir le mot *cause*, qui est aussi fréquemment, aussi abusivement employé que le mot *force*, comme nous l'avons indiqué dans la première partie. En cela ils ne font évidemment que déplacer la difficulté, sans la diminuer d'aucune sorte, et par suite leur prétendue définition n'en est pas une.

Mais il est temps de faire voir qu'il y a moyen réellement, ainsi que nous le croyons, d'arriver à une définition de ce mot un peu plus précise qu'aucune de celles qu'on a données jusqu'ici. Toutefois, nous n'entendons pas déclarer également défectueuses toutes les locutions précédentes; car il n'en est, pour ainsi dire, pas une qui ne soit susceptible d'être admise à un certain point de vue, ce qui tient précisément au sens vague qu'on attache généralement au mot *force*. Ce sens vague nous paraissant d'ailleurs entièrement hors de propos dans des sciences positives, nous regardons comme tout à fait indispensable d'arriver à dégager une idée un peu nette de l'emploi continuel qu'on fait de la notion de force en mathématiques.

A cet effet, commençons par rappeler une vérité expérimentale qui est aujourd'hui établie par l'observation constante des siècles et qui est fondamentale en Mécanique.

La matière, comme on dit, est indifférente au repos et au mouvement, ce qui signifie qu'un corps mis à l'abri de toute action extérieure doit, s'il est en repos, toujours y rester, et, s'il est en mouvement, toujours conserver un mouvement à la fois rectiligne et uniforme.

Evidemment, ce fait n'a pu s'établir que par une induction tirée d'une longue série d'observations; car d'une part, la nature ne nous montre jamais de corps complétement en repos, c'est-à-dire en repos absolu, et d'autre part, l'hypothèse d'un corps en mouvement non soumis à la moindre action extérieure, ne peut jamais se réaliser pour nous. Mais nous pouvons à volonté faire naître le repos relatif, et de plus mettre les corps en mouvement, en les soustrayant à quelques-unes des actions extérieures auxquelles ils sont habituellement soumis à la surface de la terre. Or, l'expérience montre que tout corps en repos relatif y persiste de lui-même, et qu'un corps de forme convenable qu'on projette sur une surface horizontale très-unie, de manière à diminuer autant que possible les effets de la résistance de l'air et du frottement et à annuler l'influence de la pesanteur, prend un mouvement qui approche d'autant plus d'être rectiligne et uniforme que l'on s'est mis davantage à l'abri de ces influences extérieures.

Ajoutons que toutes les conséquences tirées de ce fait, de l'indifférence de la matière au repos et au mouvement, se sont constamment trouvées vérifiées par l'expérience et le sont encore tous les jours; et par suite il est permis aujourd'hui de le considérer comme tout à fait établi.

Il est clair, d'ailleurs, qu'il n'y a pas là un simple fait d'observation ni une pure hypothèse, mais plutôt un véritable *postulat*; c'est-à-dire une de ces propositions qui n'étant pas assez évidentes par elles-mêmes pour être prises comme axiomes et ne pouvant pas se démontrer directement, se trouvent démontrées *à posteriori* par la vérification des conséquences qu'on en tire.

Cette qualité de la matière, l'indifférence au repos et au mouvement, se désigne d'habitude par un seul mot, l'*inertie*; de telle sorte qu'on ne fait autre chose que rappeler cette qualité, quand on énonce ce qu'on appelle le principe de l'inertie, formulé le plus souvent ainsi:

Un point matériel[1] ne peut jamais de lui-même modifier son état de repos ou de mouvement.

Il est bien entendu d'ailleurs qu'une modification de l'état de repos ne peut être que le passage du repos au mouvement, et qu'une modification de l'état de mouvement ne peut être que la transformation du mouvement rectiligne et uniforme (dont un point en mouvement est toujours animé, ne fût-ce que pendant un temps *infiniment* petit) en un autre mouvement quelconque, voire même en repos.

1. Un point matériel est un corps dont les dimensions dans tous les sens peuvent être considérées comme plus petites que toute grandeur assignable, sont *infiniment petites*, suivant le langage mathématique; c'est encore, si l'on veut, un point géométrique auquel on ajoute les propriétés de la matière, autres évidemment que l'étendue.

Un corps de dimensions finies est la collection d'une *infinité* de points matériels liés entre eux d'une manière quelconque, tandis qu'il est formé d'un nombre *extrêmement grand* de molécules ou d'atomes, particules dont les dimensions sont *extrêmement petites*.

On introduit cette notion de point matériel en Statique et en Dynamique pour la même raison qu'en Cinématique on considère d'abord le mouvement d'un point géométrique, avant d'aborder l'étude du mouvement d'une figure géométrique quelconque. Le mouvement le plus général d'un corps est en effet un phénomène très-compliqué; non-seulement ce corps, considéré dans son ensemble, se transporte d'un lieu à un autre, mais en même temps il peut tourner sur lui-même et les parties dont il se compose peuvent changer de distance entre elles. C'est pour simplifier cette étude, qu'on commence d'abord par étudier les causes et les lois du mouvement d'un corps de forme invariable et de dimensions infiniment petites, de manière à supprimer tout mouvement relatif de points géométriques les uns par rapport aux autres et à n'avoir en fait que le mouvement qu'on veut étudier.

Cette propriété de l'inertie est une de celles qui distinguent le plus profondément la substance *matière* de la substance *esprit*. Nous savons en effet que l'âme humaine est douée d'une activité propre, en vertu de laquelle elle décide et agit indépendamment de toute influence extérieure, de telle sorte que nous pouvons à volonté faire passer notre corps, et par suite les corps extérieurs, du repos au mouvement ou d'un mouvement à un autre.

L'énoncé, que nous venons de rappeler, du principe de l'inertie revient évidemment à cet autre :

Un point matériel ne peut modifier son état de repos ou de mouvement sans l'intervention d'une *cause* extérieure.

Et en effet, l'inertie étant une qualité essentielle de la matière, toutes les fois qu'une modification dans l'état de repos ou de mouvement d'un corps se produit, cette modification est un phénomène qui a une cause et une cause en dehors de ce repos. Ce second énoncé rentre donc tout à fait dans le premier et il a l'avantage de faire ressortir la notion de cause, qui n'est qu'implicitement contenue dans le premier.

Le mot *cause*, ainsi que nous l'avons expliqué dans la première partie, doit être entendu dans le sens de cause efficiente ou productrice ; c'est-à-dire que la cause considérée ici doit être un être substantiel, ou matière ou esprit : et par conséquent, en parlant de l'inertie de la matière, on ne veut pas dire que la matière soit inactive, puisqu'elle peut être, tout aussi bien que l'esprit, mais non de la même façon, cause de modification de repos et de mouvement. La matière serait inactive, si un corps ne pouvait changer l'état de repos ou de mouvement d'un autre corps ; tandis qu'elle est simplement inerte, ce qui veut dire, par exemple, qu'un corps non vivant, supposé unique dans l'univers, ne pourrait jamais éprouver aucune modification dans l'état de repos ou du mouvement qu'il aurait à un instant quelconque.

Nous avons indiqué dans la première partie, que nous tirions la notion de cause de la conscience que nous avons de notre activité propre dans nos actes volontaires et que cette notion s'étend ensuite, bien qu'avec certaines modifications,

à la matière considérée comme cause des impressions organiques de notre corps et par suite des sensations. Or, parmi les actes volontaires dont l'esprit est la cause, les plus fréquents dans la vie sont bien ceux qui se manifestent par les mouvements de nos membres, phénomènes dont la raison réside précisément dans cette qualité de l'esprit que nous avons appelée l'*énergie* ou *intensité dynamique*, et dont la manifestation constitue dans l'être vivant le phénomène qualifié du nom d'*effort.*

Isolons maintenant cette qualité de son support, comme nous l'avons fait pour l'étendue et la durée, autrement dit, considérons-la abstraction faite de l'esprit, substance à laquelle elle appartient, et nous aurons cet être idéal ou de raison, cette pure conception du cerveau de l'homme, analogue à l'espace et au temps, du moins quant à son mode d'origine, cet être que les *philosophes*, aussi bien que les *physiciens*, ont en vue quand ils font de *la force* une espèce d'être substantiel et permament, soit esprit, soit matière, soit fluide immatériel, mais cause efficiente de toutes sortes de phénomènes, psychologiques, physiques ou mécaniques.

Tel est, à notre avis, le sens exact qu'il faut attribuer à ce mot, quand ils disent que l'âme est une force, que les corps en mouvement ou les points fixes sont des forces, quand ils parlent des forces de la nature, cohésion, chaleur, électricité, etc. Seulement, de ces forces les unes agissent d'une manière permanente, comme la cohésion, l'élasticité des ressorts, la force expansive des gaz, le poids des corps, et par suite conservent davantage trace de leur origine en restant toujours évidemment des qualités de la matière, bien que dans le langage on les assimile assez souvent à des êtres réels, lorsqu'on parle, par exemple, du travail de l'élasticité d'un ressort ou de la force expansive d'un gaz, par analogie avec le travail effectif d'un moteur quelconque animé ou non ; quant aux autres de ces forces, comme l'électricité, la chaleur, la lumière, le magnétisme, elles ne se manifestent que dans certaines circonstances, tantôt au gré de l'homme, tantôt indépendamment de lui; et alors elles apparaissent moins comme des qualités de la matière que comme des êtres réels, à peu près indépendants d'elle, bien que les phénomènes électriques, caloriques, etc., aient toujours la matière pour sup-

port. Aussi ces dernières forces sont-elles, à proprement parler, les agents ou fluides impondérables de la physique.

Mais en aucun cas, on ne trouve dans la force telle que nous venons de la définir, l'idée spéciale que les mathématiciens attachent à ce même mot, quoiqu'ils empruntent souvent aux physiciens leur manière de parler, en disant, comme eux, que l'élasticité, la chaleur, l'électricité produisent du travail.

Pour arriver à la force telle qu'ils l'entendent, considérons que les corps extérieurs peuvent produire sur un corps en repos ou en mouvement des modifications absolument identiques à celles dont l'esprit est la cause manifeste. Ainsi, un corps en mouvement qui en rencontre un autre, fait passer celui-ci du repos au mouvement, ou d'un certain mouvement à un autre, absolument comme dans l'action de l'âme sur le corps ; les effets sous ce rapport sont identiques de part et d'autre. On sait, d'ailleurs, que dans les phénomènes chimiques ou physiologiques, la matière témoigne d'une activité propre tout à fait comparable à celle de l'esprit, sauf, bien entendu, ce qui est le produit de la volonté, faculté dont l'esprit seul est doué.

Donc, puisque les effets produits sur l'état de repos ou de mouvement des corps sont identiques entre eux, qu'ils aient pour cause l'esprit ou la matière, il est naturel de les attribuer toujours à cet être idéal, constamment semblable à luimême, qui n'est que la réalisation de la qualité de l'énergie ou intensité dynamique dont sont douées les deux substances généralement admises dans l'univers, l'esprit et la matière ; et de cette façon disparaît entièrement la nature intrinsèque de la substance, cause réelle du phénomène, ou tout au moins disparaît ce qui peut différencier une cause substantielle de mouvement d'une autre.

Seulement, à l'encontre des philosophes et des physiciens, les mathématiciens, qui s'attachent uniquement à l'examen des modifications dans l'état de repos ou de mouvement et nullement à l'examen de la nature intime des causes de ces modifications, ne poussent pas la réalisation de cet être aussi loin qu'eux et ne l'assimilent pas complétement à une substance. Il leur suffit de le considérer au moment où l'effet se produit, d'étudier la relation immédiate entre la cause et l'effet, sans s'arrêter à la cause en elle-même, et par conséquent

ils n'ont pas besoin d'attribuer à cet être idéal une existence substantielle et permanente ; pour eux, la force n'existe plus en dehors de l'effet produit. Par contre, la nécessité de relier la cause à son effet et de mieux mettre en évidence le rapport de l'un à l'autre, les conduit à donner un caractère géométrique à cette notion de force en y introduisant certains éléments dérivés de l'étendue, qui sont indispensables à la définition du mouvement ; et c'est ce qu'ils font quand ils localisent la force dans le mobile considéré et lui attribuent une direction, un sens et un point d'application.

Il résulte des considérations précédentes qu'on peut définir *la force*, en mathématiques, *un être idéal et non permanent, qu'on regarde comme cause ou comme tendant à être cause de modification dans l'état de repos ou de mouvement de la matière, et auquel on attribue une intensité* [1], *une direction un sens et un point d'application, relatifs à chaque modification perçue ou simplement possible.*

La force, ainsi entendue, n'est donc ni une substance, ni une qualité, ni un phénomène ; mais en un sens, on peut dire qu'elle participe à la fois de la nature de ces trois choses. Elle se rapproche de la substance, en tant qu'on la considère comme cause de phénomènes. Elle participe de la nature de la qualité, parce qu'on la regarde comme inhérente au mobile pendant tout le temps que le phénomène se produit ou tend à se produire. Enfin elle a quelque analogie avec le phénomène, en ce sens qu'elle est passagère comme lui, qu'elle naît de l'action d'une parcelle de substance sur une autre et qu'elle a sa raison d'être dans une qualité de la substance agissante.

C'est à ces trois ordres d'idées, fort différents l'un de l'autre, qu'il faut rapporter bon nombre de locutions qu'on emploie constamment, même en mathémathiques, comme lorsqu'on dit que telle force agit sur un corps ou le sollicite, ou bien que tel corps en mouvement possède une certaine force, ou encore que, par suite du choc de deux corps, une force se développe à leur contact, phénomène qui a sa raison d'être dans la propriété qu'on appelle l'impénétrabilité de la

1. Au lieu du mot *intensité,* on se sert assez souvent du mot *énergie* ou même simplement du mot *grandeur*.

matière. Il n'y a évidemment pas d'inconvénient sérieux à ce qu'on s'exprime ainsi, pourvu que le lecteur sache à quoi s'en tenir; mais si l'on veut avoir un langage tout à fait correct, il ne faut pas oublier que la force doit être considérée plutôt comme un être en quelque sorte substantiel que comme une qualité ou un phénomène.

Toutefois, il ne faut pas confondre non plus la force avec la cause réelle et substantielle d'où elle émane, et qui reçoit habituellement la dénomination de *moteur* ou *agent de mouvement.*

De la définition que nous venons de donner de la force, il résulte que, toutes les fois que nous verrons un corps passer du repos au mouvement, ou inversement du mouvement au repos, ou bien encore avoir un mouvement non rectiligne ou non uniforme, nous devons dire, par définition, qu'il est soumis à l'action d'une ou plusieurs forces.

Si, en outre, nous faisons attention que la Mécanique n'a jamais à considérer directement l'action de l'esprit sur la matière (ce qui en effet ne peut ressortir que de la Physiologie), mais seulement l'action exercée sur les corps extérieurs par les animaux au moyen de leurs membres, qui sont des corps comme les autres, nous arriverons à cette conclusion, que la force, telle qu'on l'entend en Mécanique, ne peut jamais être exercée que par un corps sur un autre. Dès lors, on comprend qu'on puisse dire que l'inertie de la matière consiste en ce que l'état de repos ou de mouvement d'un point matériel ne peut être modifié que par l'intervention d'un autre point matériel, lequel, suivant l'expression usitée, exerce sur le premier une force extérieure.

La notion de force complète ainsi le principe de l'inertie, dont elle découle d'ailleurs directement, ainsi qu'il ressort de la marche que nous avons suivie pour arriver à cette notion.

Dans la définition que nous avons donnée de la force, nous avons dit que c'est un être idéal regardé comme *tendant* à être cause de modification, et non pas seulement comme cause de modification, parce que l'expérience nous apprend tous les jours qu'on peut faire agir une cause dans le but de modifier un état de repos ou de mouvement, sans parvenir cependant à y produire la moindre modifica-

tion; car, pendant que cette cause agit, une autre cause peut intervenir pour produire la modification contraire, de telle sorte que les deux effets se contrebalancent mutuellement et s'annulent.

Donc, une force représentant l'action d'une substance quelconque sur un corps, peut agir sans produire aucune modification apparente dans l'état de repos ou de mouvement de ce corps; et c'est pourquoi l'on ne peut pas dire simplement qu'une force est une cause de modification, mais on doit dire qu'elle est cause ou qu'elle *tend* à être cause de modification dans l'état de repos ou de mouvement de la matière.

De plus, par définition, l'autre cause qui tend à produire la modification contraire à celle de la première, est encore une force; et par conséquent quand un corps ou un point matériel soumis manifestement à l'action d'une force, n'éprouve aucune modification dans son état de repos ou de mouvement, c'est qu'il est soumis à l'action d'une ou plusieurs autres forces annulant l'effet de la première.

Lorsque, pour un corps de dimensions finies, la seconde force, ou le groupe de forces, qui annule ou simplement diminue l'effet de la première, n'agit que lors de l'action de celle-ci, c'est-à-dire quand ces forces dépendent de la première, de manière à ne jamais apparaître qu'à la suite de son action, on les qualifie de forces *passives* ou *retardatrices*, ou encore de *résistances*, par opposition aux dénominations de force *active* ou *accélératrice*, ou encore de *puissance*, qu'on applique à la première force, dont l'effet, quant à elle, ne dépend que de ses propres éléments, intensité, direction, sens et point d'application.

Il est clair, d'ailleurs, qu'à proprement parler, l'expression de force active est un véritable pléonasme, car toute force, au sens mathématique, est *active*, puisque dès qu'une force n'*agit* plus, elle n'existe plus. Aussi, cette expression, n'est-elle réellement en usage que dans la mécanique industrielle et dans les sciences physiques, de même que celle de *force d'un corps en mouvement*, qui, en langage mathématique, ne signifie rien, puisque de la connaissance certaine que nous avons aujourd'hui du mouvement universel et permanent de la matière, il résulte que ce serait bien plutôt

l'état de repos absolu qui impliquerait l'action de forces, que celui de mouvement. L'expression de force *motrice*, souvent employée pour désigner une force active ou même passive qui donne le mouvement à un corps, est certainement plus acceptable d'une manière générale.

Les forces passives ou retardatrices se subdivisent en quatre grande classes, qui sont:

Les frottements, les résistances des milieux solides, liquides ou gazeux, les réactions des appuis et les réactions moléculaires [1].

Toutes ces forces s'opposent, on peut dire à chaque instant, aux efforts de l'homme tendant à produire du mouvement ou à obtenir un résultat utile quelconque. Ainsi, un véhicule roulant ou glissant, en vertu d'une impulsion initiale, sur une surface plane à peu près horizontale, ne tarde pas à s'arrêter, par suite du frottement ; un projectile lancé dans l'air a une portée bien moindre que celle qu'il aurait, si la résistance de l'air n'agissait pas sur lui ; un corps en mouvement qui vient buter contre un obstacle fixe, s'arrête plus ou moins brusquement, par suite de la réaction de l'appui sur lui ; et enfin, lorsque nous voulons façonner une matière quelconque, bois, métal ou pierre, nous éprouvons dans ce travail une résistance plus ou moins grande.

Par contre, il ne manque pas de cas où ces forces passives sont utilisées par l'homme d'une façon quelconque, au point même d'agir quelquefois comme des forces motrices. Ainsi, le frottement d'un rail contre la roue motrice d'une locomotive, la résistance de l'air contre les ailettes de certains régulateurs, la résistance des matériaux de construction à l'extension, la compression et la torsion, offrent autant d'exemples de l'utilisation de forces passives. Dans la réflexion d'une bille contre la bande d'un billard, dans la détente du grand ressort d'une montre, on a des exemples très-nets de forces passives qui sont en même temps motrices.

On peut remarquer qu'à proprement parler, les quatre classes de forces passives se réduisent à une seule, à savoir

1. Les réactions moléculaires dont il est question ici, ne paraissent être que les accroissements des forces attractives et répulsives existant d'une façon permanente entre les molécules d'un même corps, accroissements occasionnés par l'action d'une force extérieure au corps.

les réactions moléculaires. Car, dans un frottement, une résistance de milieu, une réaction d'appui, il n'y a en jeu réellement que des réactions moléculaires ; seulement, ces réactions apparaissent ici entre des molécules de corps différents, tandis que dans les autres forces qualifiées ordinairement, et dans un sens plus restreint, de réactions moléculaires, ces réactions ont lieu entre les molécules d'un même corps.

Quant aux forces actives appliquées aux corps de la nature, les diverses catégories en lesquelles on les partage, se réduisent à deux principales, savoir : si un corps est poussé ou tiré par un autre en contact avec lui, la force qui agit sur lui se nomme, dans le premier cas, *pression*, et dans le second, *traction*. Dans le cas particulier où, par suite de l'intervention d'une autre force, l'état de repos ou de mouvement du corps n'est pas modifié, la pression prend le nom de *compression* et la traction celui de *tension* ou *extension*.

Quand deux corps agissent ou paraissent agir l'un sur l'autre à des distances appréciables par rapport à leurs dimensions, la pression ou la compression prend le nom de *répulsion* et la traction ou la tension celui d'*attraction*. L'attraction exercée par la terre (au moins en apparence) sur les corps qui, comme ceux de l'intérieur du système solaire, ne sont pas trop éloignés d'elle, reçoit le nom particulier de *pesanteur* ou *gravité* ; son intensité varie d'un corps à l'autre, mais est constante pour un même corps et dans un même lieu; c'est cette qualité qu'on appelle le *poids* d'un corps. La direction de la pesanteur est la verticale en chaque lieu et son point d'application sur un corps déterminé est ce qu'on appelle *centre de gravité* de celui-ci. Dans cet ordre d'idées, le poids n'est pas une force, mais bien une intensité, ou une qualité de force ; c'est aussi une qualité de la matière.

Il faut remarquer d'ailleurs, que la pesanteur ne résulte pas seulement de la propriété attractive (réelle ou non) de la terre, mais aussi de son mouvement de rotation sur elle-même, et par conséquent il n'est pas tout à fait exact de dire, comme on le fait souvent, que la pesanteur n'est qu'un cas particulier de l'attraction ou gravitation universelle; c'est, si l'on veut, la force en vertu de laquelle les corps tendent vers la surface de la terre, mais cette tendance est la résultante de deux effets opposés, dont l'un est plus considérable que l'au-

tre et arriverait, comme on sait, à être égalé par celui-ci, dans la région de l'équateur, si la rotation de la terre devenait dix-sept fois plus rapide.

Il résulte de là qu'en réalité la pesanteur est uniquement la force qui sollicite les corps dans leur chute verticale sur la terre, et non pas la propriété qu'a la terre de les attirer verticalement ; du moins, c'est là le sens qu'il faut attacher à ce mot dans les sciences mathématiques. Par la même raison, il faudrait bannir du langage de ces sciences, en tant que forces, la cohésion, l'affinité, la tension d'une vapeur, d'un ressort, d'un courant électrique, l'élasticité, la chaleur, l'électricité, etc., mots qui désignent plutôt des qualités de la matière réalisées à des degrés divers par l'esprit humain, que des forces telles qu'on doit les considérer en mathématiques.

On rencontre du reste, même en Mécanique rationnelle, bien d'autres expressions qui ne sont pas rigoureusement exactes. Ainsi, quand on parle d'une force égale à une autre, ou bien double, triple de cette autre, il est évident que c'est là un langage incorrect et que cela ne peut signifier autre chose qu'une intensité égale à une autre, double ou triple de cette autre ; car ce n'est pas la force qui est une grandeur, mais bien son intensité, de même que ce n'est pas une ligne qui est une grandeur, mais bien sa longueur. Autre exemple d'incorrection de langage : lorsqu'on parle de la mesure des forces, on n'a évidemment en vue que la mesure de leurs *intensités* ; à chaque instant on dit qu'on ajoute ou qu'on multiplie des forces, quand il s'agit simplement d'ajouter ou de multiplier les nombres représentant leurs intensités.

Bref, une force est non pas une qualité, encore moins une quantité, mais un être idéal doué d'une intensité, d'une direction, d'un sens et d'un point d'application.

D'ailleurs, aujourd'hui on touche, pour ainsi dire, du doigt l'avantage considérable qui résulte de la substitution d'une cause idéale à la cause réelle et substantielle de tout changement dans le repos ou le mouvement, avantage qui, entres autres, est bien mis en relief par les idées nouvelles que la théorie mécanique de la chaleur, encore plus que les admirables découvertes de Fresnel sur la lumière, a tant contribué à introduire dans la science. Ainsi, lors même qu'on par-

viendrait à prouver avec la dernière évidence (ce qui *à priori* n'est pas impossible) que la chute verticale des corps ne tient pas directement à cette propriété générale de la matière qu'on se représente par l'attraction à distance des corps les uns pour les autres, quand même on prouverait que cette chute provient plutôt du choc des molécules de l'éther contre les corps, il ne s'ensuivrait pas forcément que la Mécanique rationnelle dût éprouver de changement notable dans l'ordre et l'exposé de ses théories, comme il ne pourrait manquer de s'en présenter par la disparition de ce qu'on aurait regardé jusque là comme la cause réelle de cette chute. La force appelée *pesanteur* n'est pas en effet la cause réelle de ce phénomène, ainsi que l'indique notre définition de la force, mais bien une cause idéale remplaçant la cause réelle, connue ou inconnue, et sur laquelle par conséquent on pourra toujours raisonner quelle que soit la cause réelle que les progrès de la science fassent découvrir. S'il fallait attendre que les causes réelles des phénomènes, et du mouvement en particulier, fussent exactement et complétement connues pour étudier les lois de ces phénomènes, il faudrait peut-être attendre toujours ; d'autant plus qu'on se trouverait dans un véritable cercle vicieux, attendu que toutes les sciences s'entr'aident mutuellement et qu'en particulier la Mécanique rationnelle, bien que ne traitant que des causes idéales des phénomènes, a contribué puissamment au développement des sciences physiques, surtout pour la recherche des causes réelles de ces phénomènes.

Il n'y a donc pas lieu, pour le moment, de se laisser ébranler dans la certitude qu'il faut attacher aux vérités de la Mécanique rationnelle ; et l'on peut, presque à coup sûr, prédire qu'il n'y aurait rien à changer à ses théories, si les découvertes de la physique corpusculaire venaient à bannir de la science les forces naturelles qu'elle reconnaît encore aujourd'hui.

La notion de force, du reste, n'est pas un pur artifice de l'esprit humain, sans aucun caractère de nécessité; car, quel que soit le sens qu'on attache à ce mot, cette notion dérive directement d'une qualité de la substance spirituelle, et l'on sait que les qualités des substances jouent un très grand rôle, et même un rôle forcé, dans l'édification de

la science [1]. Il est donc permis de croire que, quelles que soient les découvertes de l'avenir sur les causes réelles des phénomènes de la nature, et bien que la notion de force ne se présente pas à nous avec le caractère de nécessité absolue qui s'attache si nettement aux notions de l'espace et du temps, il est, disons-nous, permis de croire qu'on sera toujours dans l'obligation de se servir de la notion de force, telle qu'elle est comprise en Mathématiques, et cela non-seulement à cause des facilités qu'en retire l'esprit humain dans la satisfaction de ce besoin de savoir qui est si puissant en lui, mais aussi très probablement à cause de sa propre nature. Libre aux physiciens d'abandonner cette notion telle qu'ils l'entendaient jusqu'ici ; les mathématiciens auraient tort de suivre leurs traces, attendu que la *force* des premiers est tout à fait différente de celle des seconds.

En attendant, et pour le moment actuel, il ne semble pas qu'il y ait grand inconvénient à conserver dans la science l'idée de force physique, associée à celle d'atomes étendus et impénétrables, à l'effet de se représenter la constitution intime des corps ou de la matière ; toutefois, il est bon de se rappeler, en agissant ainsi, qu'il n'y a là que de simples hypothèses propres à faciliter le travail de l'esprit humain, mais sur la valeur exacte desquelles la science n'est pas encore et ne sera peut-être jamais en état de se prononcer. Regardons, s'il nous convient, le calorique, l'électricité, comme des fluides impondérables, des gaz d'une ténuité indéfinie, accompagnant les atomes inertes et étendus de la matière, et de même la cohésion, l'affinité, la gravitation, comme de véritables propriétés de la matière ; mais gardons-nous « de confondre avec les matériaux de « la construction scientifique ce qui n'en est que l'écha- « faudage extérieur, et reconnaissons bien que ces concep- « tions hypothétiques ne sont pas introduites à titre

1. « L'idée de *force*, qui est sans cesse évoquée sous tant d'aspects différents, aussi « bien dans le discours ordinaire que dans le langage scientifique, littéraire ou philo- « sophique, provient originairement de la conscience du pouvoir que nous avons « d'imprimer des mouvements à notre propre corps et aux corps qui nous entourent, « jointe au sentiment intime de l'effort ou de la tension musculaire qui est la condition « organique du déploiement de notre puissance motrice. » *(Traité de l'Enchaînement des idées fondamentales.)*

« d'idées, mais à titre d'images, et à cause de la nécessité « où se trouve l'esprit humain d'enter les idées sur les « images. » *(Traîté de l'Enchaînement des idées fondamentales.)*

Ce n'est évidemment que pour venir en aide à l'esprit humain, que l'école scientifique moderne, suivant en cela la méthode essentiellement française de l'éclectisme, évite de se prononcer entre les dynamistes et les atomistes et adopte de préférence, pour l'exposé et l'enchaînement des faits, un système mixte composé mi-partie de dynamisme et d'atomisme, qui évidemment manque au fond de logique, mais qui se justifie pleinement, du moment qu'on le regarde comme bon seulement à faciliter à l'esprit la représentation des choses, et non pas comme l'expression de la réalité.

Il vaut mieux certainement confesser son impuissance sous ce rapport (et c'est ce que nous reprochons un peu à l'enseignement actuel de ne pas faire assez franchement), que de venir se ranger avec une certaine hardiesse sous la bannière d'un système net, il est vrai, mais toujours fort contestable, ainsi que le font les dynamistes dans un sens et les atomiste dans l'autre. Nous préférons de beaucoup, pour notre part, les éclectiques venant nous dire ouvertement :

« Les choses se passent comme si les corps étaient compo- « sés de particules indivisibles, étendues et impénétrables, « en un mot d'atomes, et comme si à ces atomes étaient joints « certains fluides impondérables, certaines propriétés essen- « tielles, appelés forces physiques ; mais ne cherchez pas à « approfondir ces conceptions, qui satisfont plus ou moins la « la raison humaine et ne s'accordent même pas toujours « entre elles, et n'oubliez pas que ce ne sont là que des ima- « ges et nullement des parties de cette vérité absolue du fond « des choses, que jamais peut-être l'homme ne connaîtra « d'une façon tout à fait certaine. »

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Maintenant que la tâche que nous avions entreprise est terminée, il nous semble à propos de jeter un coup d'œil d'ensemble sur le chemin que nous avons parcouru, de manière à faire mieux ressortir les idées principales qui nous ont guidé, et de présenter une conclusion pratique de ce travail, à laquelle nous avons été trop naturellement amené pour que nous la passions sous silence.

Ce qui frappe l'homme à son début dans la vie, et aussi à son début dans une branche quelconque de ses connaissances, ce sont les phénomènes, et parmi ceux-ci, ce sont les phénomènes internes qui réellement constituent le premier élément de la connaissance. Les premières vérités qu'il lui est possible d'acquérir et dont il n'éprouve nul besoin de se rendre compte en s'appuyant sur d'autres, proviennent ainsi des phénomènes qu'il perçoit en lui.

En même temps, il acquiert la notion de sa propre existence et ne tarde pas, en poussant un peu plus loin l'analyse, à reconnaître qu'il y a en lui une substance distincte de celle que lui révèlent les phénomènes extérieurs, c'est-à-dire, en somme toute, que l'univers dans son entier est constitué de deux substances, l'*esprit* et la *matière*. Chacune de ces substances, cause de phénomènes forts différents de l'une à l'autre, possède des qualités qui expliquent les phénomènes que nous percevons ; et de la connaissance plus ou moins complète de ces phénomènes, il passe instinctivemeut à la recherche et à l'examen des qualités substantielles qui en sont la raison dernière.

C'est en définitive sur ces deux éléments, phénomène et qualité, que roule toute la science humaine, en prenant ce mot dans son sens le plus général, de *connaissance certaine et évidente*, suivant la définition de Descartes. Sous ce rapport, les sciences mathématiques et les sciences physiques rentrent évidemment dans la règle, puisqu'elles n'embrassent dans leur cadre que des qualités et des phénomènes.

Au nombre des qualités des choses se trouve la *grandeur*, et parmi les grandeurs se trouve l'espèce particulière qu'on appelle *quantité* et qui constitue à elle seule l'objet de toutes les sciences mathématiques, car la quantité n'est autre chose que la réunion des deux idées de grandeur et de nombre. L'idée de nombre, à son tour, nous est suggérée par la perception de qualités similaires dans les réalités substantielles ou phénoménales qui sont à notre portée, et cette origine apparaît nettement à chaque pas de la marche qu'on suit dans les développements fondamentaux de la science des nombres; de telle sorte que, là encore, nous trouvons une confirmation de ce fait, à savoir, que la notion de qualité constitue l'étoffe de toutes nos connaissances, même de celles qui à première vue ne concernent que des phénomènes, puisque l'étude des phénomènes conduit toujours, comme on sait, à cette même notion de qualité.

L'homme ne connaît que trois quantités primordiales et en quelque sorte irréductibles, *l'étendue*, *la durée* et *l'intensité dynamique*. Ce sont elles et uniquement elles, qui entrent dans toutes les quantités connues, et toutes les fois qu'il veut arriver à déterminer une qualité quelconque avec toute la précision qu'il peut atteindre, il n'a d'autre ressource à sa disposition que de chercher à y introduire l'une ou l'autre de ces trois quantités, ce qui tient à ce qu'elles sont des grandeurs mesurables, se prêtant par conséquent toutes trois, par la nature même de la notion de nombre, à une détermination aussi précise et rigoureuse que possible.

A l'idée de nombre s'en rattache étroitement une autre, aussi générale qu'elle, sinon plus, celle de rapport, qui s'en rapproche tellement, qu'on peut dire qu'en toute circonstance le nombre ne représente jamais qu'un rapport, de même qu'au fond tout rapport entre deux quantités se traduit par un nombre. Mais il y a dans l'emploi de la notion de rapport une manière particulière d'envisager le nombre, qui est féconde en résultats utiles, ainsi que le témoigne tout le développement des sciences mathématiques.

De même, chacune des trois quantités fondamentales énumérées donne lieu à une notion importante qui joue un grand rôle dans la connaissance humaine et qu'on appelle l'*espace*, le *temps* et la *force*. Les caractères qui différencient, ainsi

que les analogies qui rapprochent les objets de ces idées, ont été mis en relief autant qu'il a paru nécessaire et possible de le faire ; et de l'examen des points sur lesquels l'attention du lecteur a été appelée, il résultera probablement quelques éclaircissements qui lui seront utiles dans une étude un peu approfondie des sciences mathématiques ou physiques.

Tel est du moins le résultat auquel nous somme sarrivé par ce travail, en ce qui nous concerne personnellement ; dès lors, nous sommes porté à croire que d'autres y arriveront également en suivant à peu près nos traces.

Nous pensons même qu'il y a sur ce point, dans l'enseignement scientifique de nos jours, une lacune considérable, que l'ordre d'idées que nous venons de parcourir comblerait avec fruit ; nous l'avons trop impérieusement éprouvé, pour en douter, lorsque nous avons voulu approfondir les études scientifiques que nous n'avions fait qu'effleurer dans notre jeunesse. En dépit de nos goûts naturels pour ce genre d'études, nous y avons souvent rencontré des doutes que la meilleure volonté du monde ne parvenait point à dissiper, et certes nous n'étions pas le seul dans notre entourage à être soumis à ces épreuves, tant s'en fallait.

En outre, depuis cette époque, nous avons souvent été frappé du petit nombre d'hommes qui, une fois sortis des bancs des écoles, continuent à cultiver la science, bien qu'avec eux bon nombre d'autres s'y adonnassent autrefois avec une ardeur sincère ; et alors nous sommes arrivé à cette conviction, que la plupart des jeunes gens passaient par les mêmes impressions que nous et se trouvaient ensuite entraînés fatalement, logiquement, à un dégoût profond de la science, à cause de la manière dont elle leur avait été présentée dans leurs études.

Mais si nous regardons comme indispensable qu'on aborde, même dans nos lycées et dans les établissements d éducation du même ordre, la partie philosophique de la science, nous ne croyons pas qu'il faille y entrer de plain-pied dès les premiers pas de l'enfant dans le domaine de la science. Car, ainsi qu'on l'a remarqué il y a longtemps, l'enfant ne saisit bien que les faits ; le pourquoi des choses est bien sa préoc-

cupation constante, mais ne l'embarrasse pas sérieusement, et il faut se garder de le rebuter par des explications qui ne sont pas à sa portée. Mieux vaut mille fois n'en donner qu'après que le besoin s'en est réellement fait sentir, que de lever longtemps à l'avance des objections qu'il ne soupçonne pas encore ; ce dernier travail serait peine perdue, embrouillerait les idées et serait à recommencer plus tard au moment opportun.

Bref, la philosophie des sciences ne doit pas être enseignée dans un cours spécial, qui précède ou qui suive aucune des parties actuelles de l'éducation scientifique de la jeunesse ; mais elle doit participer, pour ainsi dire, d'une façon continue, à cette éducation même ; elle doit être comme le flambeau qui éclaire l'homme à chaque pas qu'il veut faire en avant.

Rien n'empêcherait ensuite de rassembler brièvement dans une revue rétrospective les idées principales de cette partie de la science, à peu près comme nous venons d'essayer de le faire dans cet opuscule, et de couronner ainsi l'éducation par ce que nous n'hésitons pas à qualifier *les meilleurs matériaux* d'un enseignement scolaire quelconque. Car la philosophie, *cette science des principes*, suivant la définition d'Aristote, est la base de tout, même des sciences mathématiques ou physiques,[1] bien que la plupart des savants de nos jours paraissent l'ignorer, oubliant ainsi que les plus grands génies scientifiques, comme Descartes, Pascal, Leibnitz, Newton, ont été en même temps de grands génies philosophiques.

Nos savants modernes pèchent donc, en général, par l'excès contraire à celui que nous recommandions tout à l'heure d'éviter à l'égard de l'enfant, et abusent quelque peu du mot de d'Alembert, *Allez en avant et la foi vous viendra* ; avec eux, les explications vraiment sérieuses ne viennent, pour ainsi dire, jamais, et par suite la foi non plus ; car ce n'est pas expliquer les choses que de s'arrêter à ce qui en est la raison dernière, c'est-à-dire aux notions philosophiques. De là, ces doutes et cet abandon de la science, que nous avons éprouvés personnellement, et bien d'autres avec nous ; de là

1. « Sans les mathématiques, on ne pénètre point au fond de la philosophie ; sans la philosophie, on ne pénètre point au fond des mathématiques ; sans les deux, on ne pénètre au fond de rien. » (Bordas-Demoulin)

aussi, ce triste résultat de l'enseignement actuel, signalé à l'attention du pays, il y a quelques années, par la peinture suivante, qui est peut-être un peu exagérée dans la forme, mais qui concorde trop, quant au fond, avec notre façon de penser, pour que nous hésitions à la présenter comme conclusion finale de cet essai philosophique :

« Sans aucun doute, les mathématiques perfectionnent, « affermissent, par un exercice vigoureux et utile, par une « laborieuse gymnastique intellectuelle, la réflexion, le ju- « gement, le raisonnement; mais elles exigent absolument « que ces facultés aient déjà une certaine vigueur, un cer- « tain développement; autrement, elles écrasent.

« On peut étudier les mathématiques matériellement, ma- « chinalement, en demeurant dans les chiffres, dans les « formules d'un enseignement sans plénitude et sans éléva- « tion. C'est ce dont Descartes disait : « Il n'y a rien de plus « vide que de s'occuper de nombres et de figures imagi- « naires. »

« C'est de la sorte qu'étudient ces malheureux et nom- « breux enfants, dont on livre l'intelligence comme une proie « aux mathématiques, avant le temps où leurs facultés intel- « lectuelles seraient suffisamment développées et affermies, « pour subir sans péril cette rude épreuve, avant le temps où « leur esprit serait capable de s'élever aux idées supérieures « et à la véritable intelligence des sciences mathématiques.

« On les a appliqués à l'étude des sciences exactes, avant « que leur esprit, suffisamment développé et affermi, en fût « capable : ils n'ont pu en soutenir le poids; les mathémati- « ques les ont écrasés; loin d'avoir jamais été élevés par leur « éducation, ils n'ont pas même été instruits : ils ont été des- « séchés, épuisés, ruinés pour toujours. »

(*Discours de Mgr. l'Evêque d'Orléans dans la séance de l'Assemblée Nationale du 29 mai 1872*).

Nice, 31 décembre 1876.

E. CUGNIN
Chef de bataillon du Génie.

SUPPLÉMENT

A L'ÉDITION DU

MARTYRE DE SAINTE AGNÈS

publiée par la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

Rectifications et notes nouvelles d'après la recension faite par M. Léon Clédat et les observations de M. Camille Chabaneau.

Le vieux drame provençal de sainte Agnès édité par notre Société littéraire venait à peine de paraître, lorsque le premier fascicule de la Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome (Année 1877) donna la publicité à l'excellent mémoire de M. Léon Clédat, contenant le résultat de la comparaison, faite par ce savant professeur, de l'édition de M. Bartsch avec l'unique manuscrit original de ce drame religieux.

J'avais précédé M. Clédat à Rome ; mais ne pouvant, par divers motifs, y faire un long séjour, j'eus tout au plus le temps de terminer à la bibliothèque du prince Chigi le travail qui m'y avait appelé, savoir : la copie de la vieille musique et la vérification d'un certain nombre de passages douteux ; ce qui m'offrit l'occasion de corriger une vingtaine de graves erreurs commises par M. Bartsch, signalées depuis par M. Clédat, et parmi lesquelles je citerai plus particulièrement *ailla* (v. 21 de notre édition), *mespensar* (v.255), *aytal senor* (v. 479), *del cenador* (v. 765), *tenrai* (v. 1017), etc.

Ceci aurait dû me donner l'éveil, dira-t-on : mais les erreurs relevées par moi se trouvaient pour la plupart dans les passages que j'avais préalablement notés comme douteux; et je ne pouvais supposer que M. Bartsch en eût commis un nombre beaucoup plus considérable qu'on n'aurait dû s'y attendre de la part d'un savant si renommé, comme l'a si bien fait remarquer M. Chabaneau (*Revue des langues romanes*. 2e série, t. IV, N° 8). J'avoue donc franchement que j'ai eu le grand tort de trop me fier à l'habileté de M. Bartsch.

M. Chabaneau est d'avis que la recension de M. Clédat rend indispensable une nouvelle édition de *Sainte Agnès* [1]. Pour mon compte je souscris volontiers à cette proposition ; mais en attendant cette nouvelle édition, il m'a semblé que je pouvais me permettre de résumer en quelques pages les précieuses annotations de M. Clédat et les judicieuses observations de M. Chabaneau, autant comme travail préparatoire à une édition définitive que comme amélioration provisoire de l'édition de M. Bartsch et de la nôtre.

Reste un point sur lequel la lumière ne s'est pas encore faite. Où faut-il placer les fragments ajoutés par une seconde main dans les marges des feuillets 70 et 71 du manuscrit, et que j'ai rejetés dans un Appendice ? Quoi qu'on ait pu dire, je persiste à croire que ces fragments n'ont jamais fait partie du drame primitif. Aux raisons que j'avais déjà données en tête de cet Appendice j'ajouterai celles-ci : 1° ces 58 vers sont d'une écriture du XVIe siècle, comme l'a reconnu M. Clédat, et par conséquent postérieurs d'au moins deux siècles au manuscrit lui-même : 2° de quelque façon qu'on s'y prenne, il est tout à fait impossible de trouver dans le texte du drame une place convenable pour les deux derniers couplets.

Par toutes ces considérations j'ai pensé qu'il y avait lieu de reproduire l'Appendice en entier, avec les corrections nécessaires et de nouvelles notes à l'appui de mon argumenta-

1. M. Chabaneau fait remarquer dans une note que quand il émettait cet avis, il ignorait l'existence de notre édition. Maintenant qu'il a pu en prendre connaissance, je crois bien qu'il ne cessera pas d'en désirer une troisième, meilleure que les deux autres ; mais j'espère qu'il voudra bien admettre les raisons que je viens de donner à ma décharge, applaudir aux bonnes intentions de notre Société, et apprécier les efforts qu'elle fait, les sacrifices qu'elle s'impose dans le but de favoriser l'étude des langues romanes.

tion première touchant les passages ajoutés au texte longtemps après la confection du manuscrit ; les pièces du procès seront ainsi sous les yeux du lecteur ; il pourra juger en pleine connaissance de cause.

CORRECTIONS, NOTES ET OBSERVATIONS.

I. Texte.

Vers 54. Ms. *mollers*.

63. Ms. *del redier*. A conserver comme forme parfaitement provençale. (Chab.)

64. Ms. *leails*. A corriger en *leials*. (Chab.)

70. *Onrar* (ms.) et non *amar*.

Page 8. Ligne 3 en remontant. Ajoutez *Seiner* après *respondit*.

Vers 84. Ms. *ses* avec un trait sur l'*e*. Il faut donc lire *sens*.

129. Ms. *enseniada*.

155. Ms. *que siem*, pour le subj. présent *que siam*.

Page 16. Ligne 5 en remontant, Ms. *Modo respondit sibi Aines*, etc.

18. Ligne 8, id. Ms. *Ainetis* et non *Aicnetis*.

Vers 224. *cimaiheitat*, comme je l'avais déjà indiqué. M. Chabaneau lit *ci majhestat* et fait remarquer : 1° que *ci* est un article féminin qui n'exige pas de correction ; 2° que le sens du mot *majhestat* est idole, statue ; et il le prouve par deux exemples, l'un de Peire Cardinal, l'autre du Moine de Montaudon.

248. Comme l'a fait M. Clédat, j'ai constaté que le ms. porte *Con qi las deu lo asorar*. M. Chabaneau est d'avis qu'il n'y a rien à changer et que *lo* doit être ici, de même qu'au v. 703, un adverbe signifiant *là*.

257. L'*o* de *no* est surmonté d'un trait. « Le ms., d'après M. Clédat, porte *deshar* et, au-dessus d'*sh*, deux petites lettres ajoutées, qui sont plutôt *pe* que *on*. Je corrigerais, en conséquence, *despe-(c) har*, qui convient d'ailleurs, en ce passage, beaucoup mieux que *deshonrar*. » (Chab.)

331. Ms. *tostemps*.

336. Ms. *sos vestiers*. Forme très-légitime qu'il fallait garder. (Chab.)

352. Ms. *emiua*, comme le dit ma note. M. Chabaneau rejette la correction *om va*, proposée par M. Bartsch, et accepte l'étymologie de *miva* venant du latin *milvanus*, qui suffit à expliquer *miva* pour le sens (ici fripon, vaurien, ribaud), comme pour la forme ; et il en donne les preuves. Je n'ai donc rien à changer à ma traduction.

360. L'*o* de *fo* est surmonté d'un trait.

362. Il y a un trait sur *no*.

363. Ms. *quahanc*, comme je l'ai dit (note 3). M. Chabaneau prouve qu'il faut corriger *qu'anc* sans *h*.

365. Ms. *naac alegraza*, avec un trait sur l'avant-dernier *a* (v. ma note et musique nº 1). M. Clédat a lu *naqc alegrainza*.

375. Il faut lire *prenes* et non *prenas*. (Cléd.)

379. Ms. *luniarai* au lieu de *luiniarai*. (Cléd.)

Page 32. Ligne 2. J'ai indiqué dans la note 1 la leçon du ms, telle que j'ai pu la lire, tenant un peu trop compte de la lecture de M Bartsch. M. Clédat a lu de son côté *El bosc d'Ardena justal palasih* (pour *palaish*) *Amfos*. Cette leçon est incontestablement la bonne, et, comme le font observer M. Clédat et M. Chabaneau, confirme l'ingénieuse restitution faite par M. Meyer dans son compte rendu de l'édition de M. Bartsch.

Même page, ligne 16. Ajoutez *sibi* entre *portat* et *indumentum*.

Vers 397. Il y a *non* entre *homs* et *pusca*, dit M. Clédat. Est-ce bien certain? Ce *non* n'est pas absolument exigé par le sens et le chant noté ne l'admet point (v. chant nº 3).

Page 34. Ligne 9. Il faut ajouter *est* (représenté dans le ms. par le point-virgule abréviatif) après le mot *dictum*. (Cléd.)

Vers 413. Ms. *nostre ydola qe non nos pot valer* (Id.)

416. Ms. un trait sur *ses*.

428. Ms. *fisas* et non *fizas*.

432. Ms. *spirit* et non *Esperit*.

442. Un trait sur *be*.

Page 38. Ligne 6. Ms. *paire* et non *paires*.

Vers 466. Ms. *baptisme* et non *baptesme*.

469. « Le ms. d'après M. Bartsch, porte *desors*. M. Clédat a lu *desois*. J'aimerais mieux, s'il y avait doute, lire *desors*, que je laisserais sans correction. C'est une forme très-admissible. *Desois*, qu'il faudrait rattacher à *hodie*, reviendrait d'ailleurs, pour le sens, à peu près au même. Mais je ne connais pas d'exemple de l'adjonction à *oi* de l'*s* adverbiale. » (Chab.)

473. Ms. *Aines* et non *Agnes*.

479. Ms. *conoisent*, le premier *o* surmonté d'un trait. J'avais fait remarquer avant M. Clédat que contrairement à ce que dit M. Bartsch, le mot *senor* ne manque pas dans le texte qui accompagne la musique (v. chant nº 5). Ce texte porte *aytal conoysent* et non *aital conoisent*.

480. Ms. *hom* avec un trait sur l'*o*.

481. M. Clédat fait remarquer que le texte *b* (celui de la musique) donne *al sieus* et non *als sieus* : c'est ce que porte ma copie, chant numéro 5.

486. Il faut *que s'ieu fos*, comme le fait très-bien remarquer M. Chabaneau, et c'est ce qui résulte de ma traduction.

493. Ms. *defora e puh*.

502. M. Clédat corrige ainsi ce vers, mal lu par M. Bartsch : *Baron, ar vos n'anas, qu'en brieu retornares*.

Page 42. Ligne 4 en remont. Ms. *iverunt* et non *inerant*.

Vers 516. Ms. *nos sa siam vengut*. (Cléd.). Cette leçon donnant au vers une syllabe de trop, il faut supprimer *nos* ou *sa* ; « mais il faut conserver *siam* = *eramus* », dit M. Chabaneau. En effet *siam* se dit encore de nos jours pour *eriam*, nous étions.

Page 44. Ligne 9, ajoutez *sic* après *Acneti*.

Vers 530. Supprimez la virgule après *dieus*.

563. Ms. *qella si sia colcaz*, qu'il faut lire ainsi : *q'el la si sia colcas*.

568. Ms. *seniors* et non *senors*.

Page 48. Note 2. Lisez : que devait occuper.

Vers 583. Ms. *criz* et non *critz*.

594. M. Chabaneau pense qu'il faut écrire *A! de sa!...* « Cet emploi de la préposition *de*, dit-il, dont il y a bien d'autres exemples dans l'ancienne langue, se remarque encore en Provence. Ainsi, dans *Miréio*, p. 56 et 58: *Oh! dis, d'aquéu Vincen!* » Même observation pour le vers 851.

597. Ms. d'après les notes de M. Bartsch : *lo fiell*, et de même *mon fiell*, *ton fiell* (v. 694 et 705). M. Chabaneau pense qu'on doit conserver cette forme. « L'*e*, dit-il, a été introduit ici comme dans *viela* = *vila* »; et il rapporte plusieurs autres cas analogues. De même aux vers 242 et 429, où M. Bartsch a constaté, dans ses notes que le ms. donne *file* et *fille*, M. Chabaneau, voyant dans ces formes une pure transposition de l'*e*, dit qu'il aurait fallu corriger *fiel* et *fiell*, non *fill*, comme l'a fait le professeur d'Heidelberg.

629. Ms. *lo buh*, déjà indiqué par moi, note nº 5. Suivant M. Chabaneau *bruh* serait une correction inopportune.

637. J'ai maintenu la leçon *qar auran* du ms. sans avoir égard à la note de M. Bartsch. M. Chabaneau approuve cette leçon et fait remarquer que l'emploi du futur antérieur *auran oridat* pour le parfait *avian cridat* se retrouve plus d'une fois dans d'autres compositions des troubadours.

639 et 675. Ici encore j'ai rejeté la correction de M. Bartsch et m'en suis tenu à la leçon du ms.; mais pour M. Chabaneau *de* n'est point une préposition, *de* = *dei (debeo)*.

Page 56. Ligne 1. Lisez : *venerunt*.

Vers 665. Lisez : *to jhorn* au lieu de *lo jhorn*.

671. Ms. *amfrelz* et non *antrelz*.

677. *Fortment liarai*. On lit plutôt *fort iust narai*. (Cléd.) « D'après cela, dit M. Chabaneau, je corrigerais *fort justsiarai*. »

680. *En cel bordell*. « Cel est une correction inutile de M. Bartsch, qui avait lu *ço*. Maisil y a *so*, d'après M. Clédat, dans le ms. C'est l'article masculin. Cf. *Revue XI*, p. 28, note 1. » (Chab). *So*, devenu *sou*, est encore en usage au lieu de *lou* (anc. *lo*) à Grasse et dans les montagnes du dép. des Alpes-Maritimes.

688. Lisez : *qu'anc mais*.

689. Ms. *grans desconort*.

697. Ms. *fara* et non *farai*.

703. Ms. *qu'el non t'avia lo ren forfah*. Suivant M. Chabaneau *lo* doit être conservé ici comme au vers 248; et dans le vers qui vient après, le mot *as* introduit par M. Bartsch n'est pas nécessaire; en outre *auniz* doit être corrigé *aunizes*.

754. Ms. *ques* et non *quez*.

Page 62. Ligne 8 en remontant. Ajoutez *et* entre *mortui* et *respicit*. (Cléd.)

Vers 775. La note de M. Bartsch sur *homen* n'a pas sa raison d'être. « La forme *homen* = *homin* (*em*) est très-commune dans les textes de la Provence. » (Chab.)

796. Ms. *daici enant* et non *daierenant*.

814. Comme je l'ai dit (note 3), *a dat* manque dans le ms. *A fah* serait préférable, selon M. Chabaneau.

815. *La mia paraula*. « Le ms. a *mi*, qu'il fallait garder. C'est un caractère du dialecte provençal d'élider l'*a* féminin dans les adjectifs possessifs et quelques autres. » (Chab.).

825. Ms. *que nos i siam*. « M. Bartsch rejette cet *i*, qu'il suppose être la première lettre de *ja* inachevé. Cela est possible, et *ja* donnerait en effet un sens excellent. Mais *i* (*ibi*) peut également convenir. » (Chab.).

852. Lisez : *Com los a giratz*.

856. Ms. *Per cert mah d'anta nos faria*, « *Mah* est une forme aussi légitime que *maih :* il n'y avait donc pour M. Bartsch aucun motif de la changer. » (Chab.).

869. Il n'y a pas *baron d'aiso*, mais *baron aiso* (Cléd.).

877. Ms. *aitri* au lieu *d'autri*.

901. Ms. *que cil crezes*.

906. Lisez : *pregas*, leçon du ms.

931. Ms. *recitatz*.

934. Ms. *Mais pueis*.

938. Ms. *nos desampares*.

943. J'ai fait remarquer dans une note que le ms. porte *vostrei cenaria*. M. Chabaneau dit avec raison qu'il faut corriger *vostra* et non *vostri*, comme l'avait fait M. Bartsch.

991. Ms. *liunage* avec un trait sur l'*u*. (Cléd.)

994. Ms. Bartsch avait lu et écrit *davant nos* ; M. Chabaneau corrige *davant vos*, ce que j'avais déjà fait dans notre édition.

1024. Lisez : *Baron, ar la mi despullas*.

Page 84. Ligne 22. Lisez : *tantum* au lieu de *tamen*, et ligne 24, *unus* au lieu de *quartus*.

Vers 1037. J'ai reproduit cette note de M. Bartsch : « Peut-être faut-il lire *volc*. » C'est une note inutile, selon M. Chabaneau. « *Vol*, dit-il, est ici simple auxiliaire de mode, et *vol gardar* n'a d'autre signification que *garda* tout seul. »

1040. Ms. *tastut*. (Cléd.)

Page 86. Ligne 5. Lisez : *dicit unus*.

Vers 1062. Il y a un trait sur *fi*. (Cléd.)

Page 88. Ligne 7. Lisez : *de la montaina*.

Vers 1109. « *Nessi*, dont l'*i* est atone, ne peut rimer avec *gui* du vers suivant ; et en effet le manuscrit porte autre chose, à savoir *ves li*, d'après M. Clédat. Ne serait-ce pas plutôt *ves si*, qui serait plus régulier et rendrait l'erreur de M. Bartsch plus explicable ? » (Chab.)

1113. Il y a *d'aqi* et non *d'aci*. (Cléd.)

Page 90. Ligne 9 en remontant. Lisez : *et postea veniunt quinque angeli, et quando sunt justa*, etc.

Ligne 4 en remontant Lisez : *et postea flectit se unus ex angelis*, etc.

II. APPENDICE

Modo petit consilium suis militibus et respondit sibi tertius et cartus (quartus) [1].

Tertius.

Seyner, ben cresas verament
Que tut metrem nostre poder,
Quar vostres em certanament;
No vos o qual en ren temer.
E pos conselh vos es mestier,
Monser Peyre per lo plus pros
Volem qe parle tot premier,
Quar a mays temps que nulz de nos.
E so que-s-ell conseillara
Creyres, sener, per vostre grat [2];
Quar sabem be qu'el triara
So que mielz n'er per veritat.

IIII [3]

Seyners onraz,
Pos tant vos plaz
Que-s-ieu dejha premiers parllar
A mon seynor
De gran valor
Del conseil qe' l [4] devem donar,
Ieu lo daray [5]

1. Ce titre est dans la partie supérieure de la marge latérale, au verso du feuillet 70. M. Bartsch le place après la réponse de Simpronius au Romain (p. 12. v. 122) *E segun lur dih nos farem.*

2. M. Clédat propose de lire *nostre grat* au lieu de *vostre grat*.

3. Chiffre romain figurant le mot *quartus*, reconnu sur le ms. par M. Clédat. M. Bartsch l'avait remplacé par le nom propre *Peyre*. Ce couplet est écrit tout entier sur la marge inférieure du recto du feuillet 71 ; le sens indique qu'il doit suivre immédiatement le précédent.

4. Ms. *qel* et non *quel*, comme l'a écrit M Bartsch.

5. Leçon de M. Clédat. M. Bartsch avait lu *diray*.

Mielz q'ieu sabrai
E tot per bon'entencio ;
Et qer l'un don
Qu'el m'o perdon [1]
S'ieu ren i dic qe no'l sia bo.
Sel [2] cenador
De gran valor
Per mals parliers *se mescla am nos* [3],
Vos est ben tals [4]
Que 'l podes dar
Trebayl tan gran qant el a vos,
E conseil ben
Non sufras ren
Qe vos torne a desonor ;
Que trop sufrir
Fay enardir,
Per q'om apert en la follor [5].

[*Secundus*] [6].

.... q'autre dieu
Per re qe digua....... [7]
.... ha en ver le seyner mieu,
May cel qe cresun li Roma ;
.... cresas ben qe li enfant
De mon seyner sunt tut fondat [8],
Qe qe diga aycel ni chant,
En la ley ost enseynat [9].

1. *O perdon* a été ajouté par M. Bartsch. « Cependant fait observer M. Clédat, il est certain que la première lettre n'est pas un *o*, car on voit la première partie de cette lettre, et c'est un jambage droit. »

2. *Sel* = *si lo*. (Chab).

3. Ainsi restitué par M. Chabaneau. M. Bartsch avait écrit *per mals parliers s..... am vos*.

4. « *Tal*, dit M. Bartsch, serait préférable ». Mais ni *tal* ni *tals* ne sauraient rimer avec l'infinitif *dar* du vers qui vient après.

5. Le texte porte *Per qo* avec un trait sur l'*o*.

6. Titre proposé par M. Chabaneau. Ce couplet occupe la marge supérieure du verso du feuillet 70 ; les deux premiers vers et les deux derniers sont disposés sur une seule et même ligne, qui, à la reliure du volume, a été entamée dans sa partie supérieure. Cette disposition a été pour M. Bartsch la cause d'un intervertissement de vers qui a été redressé par M. Clédat.

7. Le vers se termine par *ceipa* ou *celpa* (Cléd)

8. « *Instruits*. Cette acception manque à Raynouard ; mais il y en a d'autres exemples. » (Chab.)

9. Lecture de M. Clédat.

N. B. — M. Chabaneau, mettant à profit les observations et indications de M. Clédat, rétablit ainsi ces huit vers :

[Segur no cresas] q'autre dieu,
Per re qe digua cel pa [ga],
[Aj] ha en ver le seyner mieu,
May cel qe cresun li Roma;
[E] cresas ben qe li enfant
De mon seyner sunt tut fondat,
Qe qe diga aycel ni chant,
En la ley o [n e] st enseynat.

Quant à la place qu'il s'agit de leur donner dans le texte du drame, elle est encore à trouver. M. Chabaneau dit d'abord qu'on peut à la rigueur les maintenir à celle que leur a assignée M. Bartsch, mais qu'il vaudrait mieux les transporter après le vers 120 « *Mais que los laisasem anar*, en leur donnant pour rubrique le mot *secundus ;* ou bien après la réponse de Simpronius (vers 121 et 122); ou enfin après celle du père d'Agnès à Simpronius, v. 152: *Qe vos non faz, fe que vos dei.*

Placés après le v. 120, ces huit vers, précédés du titre *secundus*, combleraient en effet la lacune qui existe entre le discours du premier Romain (quidam Romanus, p. 12) et celui du troisième commençant par ce vers : *Seyner, ben cresas verament* (1er couplet ci-dessus de l'Appendice). Mais alors comment expliquer la rubrique de ce premier couplet *Modo petit consilium suis militibus*, etc.? Pourquoi après avoir répondu avec tant de raison aux deux premiers Romains : « les parents d'Agnès vont venir ; nous les entendrons; et selon leur dire, nous ferons », pourquoi, dis-je, Simpronius s'aviserait-il de demander de nouveaux conseils à ses gardes ou chevaliers, *suis militibus?* Enfin à la troisième place indiquée par M. Chabaneau, ces paroles attribuées au second Romain viendraient à la suite des discours du troisième et du quatrième, et de plus couperaient assez maladroitement le dialogue des parents d'Agnès.

Modo loquitur quintus et sextus prefecto [1]

En cenaire, vos aves tort,
Car mon seynor non amas fort ;
E sol lo dih poirias comprar,
Car lo mandest justisiar.
Et com est tant outracuidat
Qe volgesses fossa cremat ?
En l'emperi non a mellor
Ni mielz cresent de mon seinor.

1. Ms. *loqr*. On pourrait lire *loquuntur*, car le sujet est multiple. Ce couplet est sur la marge supérieure du feuillet 71. M. Chabaneau pense qu'il doit être transporté après le vers 164: *Si com amic e fisel sieu.* « C'est ce qu'indique, dit-il, un renvoi dont M. Bartsch n'a pas tenu compte, mais sur la signification duquel il ne peut, dit M. Clédat, y avoir aucun doute. » Toutefois je ferai remarquer qu'à cette place les discours du cinquième et du sixième Romain coupent aussi fort mal à propos le dialogue des parents d'Agnès.

En cenador, ieu vos vuel dir [1]
Qe vos n'aurias nul bon sufrir.
Non dihseses de mon seynor
Ni de sa gent nulla follor,
Qu'escot en poirias ben aver
Enans que fin sos diz [2] per ver.

1. Ce vers est séparé du précédent par un espace blanc ; ce qui permet de croire, comme l'a fort bien dit M. Clédat, que très-vraisemblablement c'est là que commence le discours du sixième Romain.

2. Lu ainsi par M. Bartsch ; le ms. porte *sos d.....*, avec un trait sur l'*o*.

A.-L. SARDOU.

LES

ƎDUCS ROMAINS

DE

ƆEMENELUM (CIMIÈS)

ıes faites pendant les années 1874 et 1875
.e constater que deux aqueducs romains ali-
ıtique *Cemenelum* : l'un, inférieur, venait de
tre, supérieur, des environs de Falicon. Sur
ȝ différents, j'ai trouvé des vestiges suffisants
ur en relever le tracé d'une manière complète,
s cents mètres des Arènes de Cimiès. Quant à
; moins heureux; et il reste encore à l'extrémité
ıe lacune qu'il m'a été impossible de combler
par des hypothèses. Toutefois la partie ca-
vre, qui se développait sur deux kilomètres
'hilomène et les sources du Vallon *di Lom-*
s Falicon (*pl.* A), a été complétement recons-
ux ruines retrouvées en huit endroits et dont
.taud, ne mesure pas moins de trois cents mètres

L'existence des canaux de Cimiès n'est pas un fait nouvellement reconnu. Gioffredo en parle[1] et de nos jours il paraîtrait que feu M. l'ingénieur Gardon s'en est occupé; mais il m'a été impossible de trouver quelque document manuscrit ou imprimé qui fixât rigoureusement le tracé. D'après Gioffredo *(loc. cit.)*, un seul aqueduc aurait reçu les eaux des différentes provenances de Gairaut, le Temple, Falicon. Mais comment expliquer alors l'existence au point culminant de

1. Notitia niciensis urbis, p 20, cap. IX.

Cemenelum, à 117 mètres d'altitude, des deux fontaines du Château-d'Eau (*pl.* B), quand le canal de Mouraille pouvait atteindre à peine la cote 107 mètres à la villa Garin?

D'ailleurs les constructions, essentiellement différentes, ne paraissent point remonter à la même époque. L'aqueduc inférieur, en maçonnerie et brique, est recouvert de *tegulæ* formant toit à l'angle aigu, comme aux Thermes de Dioclétien et de Caracalla à Rome [1] ; la largeur adoptée est la même qu'à Rome et à Bougie (Algérie), soit deux pieds antiques, ou 60 centimètres, largeur strictement nécessaire pour le passage d'un homme. L'aqueduc supérieur, au contraire, est une simple conduite de 28 centimètres de largeur en béton, mêlé de briques concassées. Ses faibles dimensions et la facilité de son tracé font contraste, ainsi que la rapidité du système de construction, avec les grands travaux de captage de Mouraille, bien peu proportionnés, nous semble-t-il, à l'installation première et aux besoins immédiats de la colonie naissante, qui a dû tout naturellement d'abord prendre l'eau de Falicon. Cette opinion paraît extrêmement probable ; mais on ne saurait l'affirmer d'une manière absolue : car il se pourrait au contraire que l'aqueduc de Falicon ait été construit tout à fait postérieurement pour l'alimentation spéciale du Château-d'Eau.

Les deux aqueducs contournaient à flanc de côteau toutes les ondulations du sol, sans autre travail d'art que la remarquable galerie de captage de Mouraille. La pente moyenne était environ de 14 °/₀ pour l'un, de 3 °/₀ pour l'autre ; malheureusement ces deux chiffres n'ont pas été établis d'une manière assez rigoureuse pour servir de base certaine au calcul du débit, calcul intéressant au point de vue de la concordance avec le chiffre de la population, calculé à 20,000 habitants par M. Brun, d'après le nombre de places des arènes.

Par contre on peut mesurer assez exactement la section d'eau courante dans chaque canal, grâce aux incrustations latérales ; et l'on trouve ainsi au maximum 24 déc. q. pour Mouraille, et 8, 4 pour Falicon, et au minimum 1595,6 déc. q. ; ce qui correspond à des débits de 30,741 mètres cu-

1. V. l'Art de bâtir chez les Romains, par Choisy. Ducher, édit., pages 68, 164, et pl. XV.

bes au maximum et de 15,330 en basses eaux. Or à Rome il y avait jadis 1 mètre cube par tête et par jour.

1° AQUEDUC DE MOURAILLE.

La source de Mouraille a été captée par une galerie souterraine de 6 à 700 mètres au moins; ce n'est qu'au bout de trois quarts d'heure et avec peine que l'on atteint le fond, où l'on ne trouve ni inscription latine, ni communication avec la Vésubie, comme le voudrait la tradition populaire. La seule trace d'inscription consiste, au milieu de la galerie, dans l'empreinte de pattes de chien aux angles d'une tuile dont le centre est orné de cercles concentriques, et où la lettre R peut encore se lire. La tuile ayant été cassée par quelque visiteur peu scrupuleux on ne peut reconstituer d'une manière certaine le mot MARI, que M. Brun a trouvé moulé dans des tuiles identiques, aux tombeaux de Cimiès.

La galerie principale, coupée par de petites saignées transversales, se termine en croix par une galerie voûtée qui recoupe un banc d'argile verte, correspondant à celui de la Mantega, du Vallon-Obscur et du Temple.

La hauteur est très-variable; en moyenne de 1^{m} 10, elle s'abaisse parfois jusqu'à 80 cent., et s'élève ailleurs à 1^{m},45 pour former cinq ou six repos, dont quelques-uns sont voûtés;

La coupe I (*pl.* B) représente, avec le détail de la construction, un repos non voûté et l'ouverture de la galerie qui y débouche.

La coupe II n'appartient plus à la galerie souterraine; elle a été prise à 1 kilomètre environ de la première dans la propriété Tito Gioffredo, où la fouille que j'ai faite ne m'a montré le canal que fort dégradé et tout à fait comblé, quoique la plupart des *tegulæ* fussent encore en place.

Enfin dans une troisième coupe nous avons relevé le canal tel qu'on le voit au fond du Vallon des Fleurs, sur la falaise de conglomérat qui surplombe la maison Teyssièra, et où le canal est aujourd'hui comblé et contient quelques débris de *tegulæ*.

Nous donnons également le détail au $^1/_5$ des *tegulæ*, et un plan développé du tracé reconnu.

La sortie de la galerie de Mouraille a pour altitude 126 m. environ ; (*pl.* A et B) elle domine de 20 mètres les Thermes de Cimiès ; mais les détours du Vallon des Fleurs, du Ravin Scudieri, du Ravin de Valère et de la Galère, ont nécessité un développement total de plus de 6 kilomètres ; ce qui triple la distance à vol d'oiseau. Le dernier point relevé avec certitude, chez Gastaud, est à l'altitude de 112 mètres ; la conduite est en béton et ne présente que 40 centimètres sur 20 de large au lieu de 60 : sans doute il ne faut voir dans ce changement de largeur aux abords de Cimiès qu'une simple dislocation des parois, et non le fait des réparations entreprises par M. Aurélius Masculus, et que mentionne l'inscription rapportée par Gioffredo.

De ce point à la villa Garin, il y a deux variantes, et un nivellement de précision des canaux, égouts et émissaires qui sillonnent cette propriété pourra seul résoudre la question.

Quant aux autres points où nous avons trouvé des vestiges certains, en voici l'énumération.

PROPRIÉTÉS	DÉNOMINATION DES LIEUX	NATURE DES RUINES
1. *Cailleaux*	Fontaine de Mouraille	Galerie de captage de 500 m. au minimum.
2. —	— rive droite	Petit mur dont la direction suppose qu'un pont amenait l'eau sur la rive gauche, contre le rocher.
3. *Tito Gioffredo*	— —	Fouille.
4. Cuggia, François	Vallon des Fleurs	Mur.
5. TEYSSIERA	— rive droite	Coupe III, au-dessus de la maison, près d'un olivier isolé.
6. Tiranty, Félix	— —	Mur dans le bois.
7. Pilate	— rive gauche	Béton et plaques de ciment, à 5 m. au-dessus du chemin creux, près d'un banc formé d'un bloc de béton éboulé.
8. Sperlin	— —	Béton dans un sentier et au sommet de la Carrière.
9. —	— —	Béton dans un sentier neuf supérieur.
10. Manuel	Ravin Scuderi	Murs.
11. *Baudoin*, avocat	Vallon de Valère, R.D.	Mur bien conservé dans les pins, en face la villa Brès.
12. Faraud	— rive gauche	Mur dans le bois.
13. Brès, Joseph	— —	Au portail. Traces dans le sentier, recouvertes depuis 2 ans.
14. Marchale	Brancolar, villa Orangine	Destruction ancienne d'une tranchée à plus de 1 m. 50 de profondeur.
15. GASTAUD et comte Robione (limite)	La Galère	Parois intérieures en ciment, intactes sur 40 c. de haut et 20 c. seulement de large.
16. Navizet	Cimiès, sous l'Amphithéâtre	Fouille non concluante faite sous le portail. Présence d'une voûte sous le chemin Vitalis.
17. Garin	—	Egout de l'Amphithéâtre, dirigé sur le Paillon.

2e AQUEDUC DE FALICON (*pl.* A)

On peut suivre facilement les traces d'une conduite de béton jusqu'aux sources aujourd'hui taries du Vallon *di Lombardi*, à 194 mètres environ d'altitude, en face Falicon, sous le moulin à huile des hoirs Darbesio.

Il est évident que cette source fournissait autrefois une eau très-abondante, comme l'attestent les dépôts épais de tuf calcaire que l'on trouve à 2 kilomètres au-dessous, chez Lieutaud : d'ailleurs, en remontant à 2 kilomètres plus haut, les Romains auraient pu recourir à la fontaine du Torneo qui jaillissait au-dessous du poste militaire des Giaines avec une eau très-abondante et peu calcaire. Mais aucune trace de canalisation ne subsiste sur ce parcours de sorte que le trajet du canal de Falicon reste incomplet à son extrémité supérieure comme à l'extrémité inférieure. Les huit points où nous en avons retrouvé des vestiges sont les suivants :

PROPRIÉTÉS	LOCALITÉS	NATURE DES RUINES
1.	Vallon di Lombardi	Affleurement de béton (massacan) démoli.
2. Colomas	—	Conduite enterrée à 1 m. 30 sous un figuier.
3. *Baralis*	St-André, sur village	Coupe figurée.
4. Daniel	— sentier à droite	Plaques saillantes du revêtement intérieur en ciment.
5. Boniface	— en aval d'une carrière	Parois juxtaposées par écrasement.
6. —	— ravin	Béton saillant sur le roc.
7. *Lieutaud* et Boutaud	Sur l'hôpital St-Pons	Lit continu de 300 à 350 m. de béton. Paroi latérale et incrustations.
8. Constantin	Route de Rimiez, en face portail Ste-Philomène	Paroi latérale et brique concassée le long du chemin du métayer Constantin.

C'est à partir de ce dernier point, d'après Gioffredo, que le canal de Falicon se serait jeté dans le Vallon des Fleurs pour rejoindre celui de Mouraille. Cette opinion, nous l'avons déjà dit, ne nous paraît nullement probable ; mais en l'absence de preuves certaines, nous ne pouvons nous appesantir plus longtemps sur ce sujet.

RENÉ GUÉBHARD,
Ingénieur civil.

20 Août 1875.

ÉPIGRAPHIE ANTIQUE

DU

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

PREMIÈRE PARTIE : ARRONDISSEMENT DE GRASSE

INTRODUCTION

GÉOGRAPHIE ANCIENNE

I

Considérations générales

Il faut considérer dans les études géographiques trois sortes de divisions : les divisions physiques, les divisions politiques et les divisions ethnographiques. Les premières s'entendent des limites naturelles telles que mers, fleuves, chaînes de montagnes, etc. ; les secondes, toutes arbitraires, sont le fait des gouvernements, qui, pour la plus grande facilité de leur administration, divisent à leur gré les pays qu'ils occupent ; les dernières, ainsi que l'indique leur nom, se rapportent à l'origine et aux migrations des peuples qui habitent ces mêmes pays.

Les limites physiques des pays que je vais étudier, sont : à l'Est, le Var; au Nord, l'Estéron; à l'Ouest, la Siagne, et au Sud, la mer Méditerranée : ils faisaient partie de l'ancienne province romaine.

Les Ligures ou Liguses avaient été les premiers possesseurs de ces contrées. D'après M. H. d'Arbois de Jubainville [1], le nom de Ligures, sous lequel on connaît généralement ce peuple en France, contient une *r* que la prononciation latine a substituée à une *s* primitive, par suite du phénomène phonétique nommé rhotacisme [2]. On attribue à Appius Claudius, censeur en 312 avant J.-C., l'introduction de l'*r* dans l'orthographe des mots où cette prononciation avait prévalu; mais on retrouve l'*s* primitive dans le nominatif *Ligus*, ainsi que dans l'adjectif *ligusticus* où l'*s* ne se trouve pas entre deux voyelles.

Faute d'avoir connu ces lois de la phonétique, les auteurs anciens ont diversement traduit le mot *Ligures :* les uns y voient deux termes *li* pour *iria*, *ilia*, *rilia*, (ville), lieu, habitation; et *gora*, terme basque, qui signifie *haut*, soit habitants des montagnes. D'autres, parmi lesquels se trouve Papon, le font descendre du Celte *li-gour*, homme de mer, pirate ; mais si l'on ne peut nier un rapport apparent entre *ligora*, *li-gour*, et le latin *Ligures*, ce rapport disparaît complétement en restituant l'orthographe archaïque qui est *Liguses*.

Suivant M. H. d'Arbois de Jubainville, que nous ne suivrons pas plus longtemps dans ses savantes dissertations, l'origine du mot *Ligures* est indo-européenne et signifierait celui qui va vite, (celui qui réussit); et ici encore la linguistique est d'accord avec l'archéologie et l'anatomie comparée, pour reconnaître que les Ligures furent des tribus aryanes, qui, à l'époque préhistorique, envahirent ces régions, alors occupées par les autochthones de race basque, qui, avec les Finnois, peuplaient l'Europe occidentale.

Les Ligures furent donc les premiers conquérants qui s'établirent dans nos pays, que les géographes romains plaçaient dans la Gaule transalpine et qu'ils désignaient sous le nom générique de *Gallia braccata*.

La Provence fut réduite à l'état de province romaine en l'an 121 avant J.-C., par suite de la défaite des Allobroges par Cn. Domitius Ahenobarbus et Fabius Maximus ; elle

1. *In* Rev. arch. Nouv. ser. 16ᵉ ann. XI. nov. 1875, p. 309 et suiv.

2. Sur le rhotacisme en latin, v. une note de M. Gaussin dans les Mémoires de la Société de linguistique de Paris, t. I, p. 126.

prit alors le nom de *provincia romana sive Narbonensis*. Pline[1] dit: *Narbonensis provincia, pars Galliarum braccata antedicta* ; Pomponius Mela[2] : *Pars nostro mari apposita fuit, aliquando braccata nunc Narbonensis*.

César, après la conquête, divisa les Gaules en trois provinces : l'Aquitaine, la Belgique et la Celtique (*Gallia est omnis divisio in partes tres*). Mais il est évident que César n'entend parler que de la Gaule conquise et non de la Narbonnaise, qui appartenait depuis longtemps déjà aux Romains ; et M. Mommsen a très-bien fait remarquer que ce n'est que par suite d'un contre-sens commis par Strabon dans l'explication de la phrase de César, que ce géographe a appliqué à la Gaule toute entière ce que César avait dit seulement de la *Gallia comata*[3]. Il est certain en effet qu'en 44 av. J.-C. Lépidus fut nommé gouverneur de la Gaule Narbonnaise en même temps que de l'Espagne citérieure[4].

Jusqu'à la bataille d'*Actium,* les divisions admises par César dans les Gaules subsistèrent plus ou moins; car l'on comprend que dans un pays troublé par la guerre civile, l'administration dut subir de perpétuels changements. C'est après cette bataille (27 ans av. J.-C.), qui inaugura pour le monde une ère de paix et de reconstitution intérieure, qu'Auguste s'occupa de l'organisation des provinces[5] ; il maintint les quatre divisions de César, mais il subdivisa ces provinces en 60 *civitates* (Strab. IV, III, 2).

On a longtemps cru que ces divisions furent conservées jusque sous le règne de Constantin ; mais l'importante découverte de la liste de Vérone, publiée et commentée en 1863 par M. Mommsen[6], nous a appris que c'est à l'époque de Dioclétien, vers l'an 297, que les divisions provinciales de l'*Orbis romaneus* furent remaniées en entier[7].

1. III. 4.
2. II. 5.
3. Berichten der philol. — Histor. 1852, 21° Mém. sur les prov. de la Germ. p. 231, not. 1.
4. τῷ Λεπίδῳ τὴν Γαλατίαν τὴν περὶ Νάρβωνα, καὶ τὴν Ἰβηρίαν τὴν πλησιόχωρον (Καῖσαρ) προσταξας (Dio Cass. XLIII, 51).
5. Epit. T. Liv. CXXXIV.
6. Verzeichniss der Romischen Provinzen aufgesetzt um 297, aus denabhand der K. akad der Wissensch zu Berlin, 1863. p. 489, 538, trad. franc. d'Em Picot, *in* Revue archéol. de Paris, juin et décembre 1866 et janvier 1867, nouv. ser T. XIII, p. 377 — 399 — t. XIV, p. 369 — 395. et t. XV, p. 1 — 15, tir. à part, 67 p. avec carte.
7. Ern. Desjardins. Table de Peut. introd., p. LIV.

En effet, comme le fait remarquer M. Ernest Desjardins, jusqu'au temps de Ptolémée (commencement du onzième siècle), les divisions d'Auguste se sont conservées; « et il n'est pas probable, dit cet auteur, qu'il survint le moindre changement dans la répartition provinciale de la Gaule, pendant le cours des deuxième et troisième siècles ; nous savons du moins que, pendant la première moitié de ce troisième siècle, au temps de l'empereur Maxime Pupien, vers 234, la Narbonnaise était dans les mêmes conditions qu'à la mort d'Auguste, étant pourvue d'une administration sénatoriale proconsulaire, puisque Capitolin nous apprend que Maxime Pupien avait exercé le *Proconsulatum Narbonæ*. Au contraire, à la fin de ce même siècle, en 297, tout est changé ; la Narbonnaise est démembrée en trois provinces : la *Biennensis* (pour *Viennensis*) avec un *consularis*, la *Narbonensis* Iª et la *Narbonensis* IIª avec des *Præsides*.

« Jusqu'à la publication du précieux document de Vérone, on avait placé la création de la *Narbonensis* IIª après l'an 369, époque à laquelle fut dressée la liste de Rufus, et cela parce que cette province ne figure pas dans cette dernière liste ; mais celle de Vérone prouve que c'est une simple omission de Rufus [1]. »

La *Noticia provinciarum*, écrite, à ce que l'on estime, vers la fin du quatrième siècle, divise la Narbonnaise en cinq provinces : la *provincia Viennensis*, la *Narbonensis prima*, la *Narbonensis secunda*, la *provincia Alpium Maritimarum* et la *provincia Alpium Graiorum et Penninarum*. Constantin le Grand augmenta de deux le nombre de ces provinces : la Viennoise, les deux Narbonnaises, les deux Aquitaines, la Novempopulanie et les Alpes-Maritimes ; cette division fut confirmée par une ordonnance d'Honorius en 418.

Nous n'avons à nous occuper que de deux de ces provinces, la Narbonnaise seconde et les Alpes-Maritimes, dans lesquelles sont compris les pays que nous allons étudier.

La notice des provinces et des cités de la Gaule narbon-

1. Ern. Desjardins. Table de Peut. introd., p. LIV.

naise cite dans l'ordre suivant les villes de ces deux provinces.

PROVINCIA NARBONENSIS II[a].

Metropolis Civitas.	Aquensium	Aix.
—	Aptensium	Apt.
—	Reiensium	Riez.
—	Forojuliensium	Fréjus.
—	Vapincensium	Gap.
—	Segesteriensium	Sisteron.
—	Antipolitana	Antibes.

PROVINCIA ALPIUN MARITIMARUN.

Metropolis Civitas.	Ebrodunensium	Embrun.
—	Diniensium	Digne.
—	Rigomagensium	Chorges.
—	Solliniensium	Castellane.
—	Sanitiensium	Senez.
—	Glanativa	Glandevez.
—	Cemelenensium	Cimiez.
—	Ventiensium	Vence.

Plus tard un remaniement eut lieu, dont il est difficile de fixer la date exacte. Par suite de ce nouvel ordre de choses, la frontière occidentale des Alpes-Maritimes, qui paraissait s'arrêter au Loup, puisque Antibes se trouvait dans la seconde Narbonnaise, fut reculée jusqu'à l'Estérel ; c'est ce qui résulte de la *Notice de l'Empire* d'André Duchesne, qui donne pour les Alpes-Maritimes les changements suivants :

ALPES-MARITIMÆ.

Metropolis Civitas.	Ebrodunum	Embrun.
—	Vapincum	Gap.
—	Nicæa	Nice.
—	Sanesio	Senez.
—	Glandis	Glandevez.
—	Antipolis	Antibes.
—	Vencio	Vence.

La frontière politique à l'Est paraît avoir été la Turbie, *Alpem summam* de l'itinéraire d'Antonin *in Alpe Maritima* de la table de Peutinger ; quoique Strabon fasse commencer les Gaules au Var et considère comme dans l'Italie tout le comté de Nice, l'itinéraire d'Antonin dit : *Alpem summam huc usque Italia ab hinc Gallia ;* mais il y a apparence, que Strabon a regardé le Var comme la limite physique

de la Gaule et ne s'est pas préoccupé de sa frontière politique, puisque cet auteur déclare qu'il est bien préférable, pour un géographe, de suivre les divisions physiques et ethnographiques qui sont immuables au lieu que les divisions politiques sont sujettes à de perpétuels changements.

L'organisation de la province des Alpes-Maritimes remonte, je pense, à l'an 14 de notre ère : c'est l'opinion de M. Desjardins, c'est aussi celle de MM. Becker et Marquart. C'était une province procuratorienne équestre, c'est-à-dire qu'elle était administrée par un procurateur, chevalier romain qui en était le *præses*. Tacite (Hist. 11, 12) dit : *Cæsar (Nero) nationes Alpium maritimarum in jus latii transtullit, maritimas tum Alpes tenebat procurator Marius Maturus*. Et plus loin (III, 42), *Fabius Valens e sinu pisano, segnitia maris aut adversante vento, portum Herculis Monœci, depellitur haud procul inde agebat Marius Alpium maritimarum procurator*.

Une inscription de Vence [1] nous a conservé le nom de Julius Honoratus qui était *præses* des *Alpes-Maritimes* sous Caracalla. Une autre inscription, dont je parlerai dans le courant de ce travail, mentionne le nom de Marcus Julius Ligurus, chevalier romain qui paraît avoir été gouverneur des Alpes-Maritimes.

La métropole de cette province fut primitivement Cimiez ; le choix de cette résidence, fut probablement dû au voisinage de Nice, possession marseillaise que l'on voulait surveiller ; plus tard, sans qu'on puisse bien expliquer pourquoi, la métropole fut transportée à Embrum. Carlone pense, et je ne suis pas loin de partager son avis, que Cimiez, d'abord préférée à cause d'une plus grande sécurité offerte au procurateur, par l'appui facile des légions fixées dans les villes du littoral, fut ensuite délaissée, lorsque les peuplades des hautes terres, mieux façonnées au joug de leurs conquérants, purent être administrées de plus près et présentèrent moins de dangers.

Après la conquête de la Narbonnaise, Rome victorieuse, respectant suivant sa coutume les divisions ethnographiques

1 *Not. sur l'épigr. rom. de Venc.* etc., *in* Mém. de la Soc. des Sc. et Lett. de Cannes, t. IV, p. 138, n° 4.

des peuples qu'elle avait soumis, se contenta d'établir dans les principaux centres des colonies de vétérans; elle créa de nombreux municipes, favorisa le commerce et l'agriculture et laissa les cités s'administrer elles-mêmes. Elle tâcha, en un mot, de faire oublier aux vaincus le joug du vainqueur et se les attacha bientôt à jamais, en répandant partout avec profusion les bienfaits de sa civilisation, qu'elle sut faire accepter et apprécier par des peuplades à demi-sauvages et dépourvues de toute espèce de confortable. Des routes furent tracées, beaucoup plus nombreuses qu'on ne l'avait d'abord cru; des aqueducs furent construits, qui amenèrent d'abondantes eaux à des centres forcés jusqu'alors de s'alimenter dans des citernes; on construisit des théâtres, des cirques, des arènes, où le peuple se porta en foule; on éleva des temples dans lesquels on admit les divinités topiques, qui furent rangées au nombre des dieux de l'Olympe romain. Rome sut, en un mot, leur faire si bien adopter ses mœurs et ses usages, elle les romanisa si bien, que Pline l'Ancien décrivant cette province pouvait dire, moins d'un demi siècle après Auguste : « par sa culture florissante, par les mœurs et les mérites des ses habitants, par son opulence, la Narbonnaise ne le cède à aucun des pays soumis à l'empire, en un mot, c'est plutôt l'Italie qu'une province. »

Ce témoignage est de tous points confirmé par Tacite lorsqu'il fait dire à l'empereur Claude, qu'il ne saurait y avoir aucune différence entre les familles patriciennes de la Gaule Narbonnaise et celles de Rome elle-même.

II

Divisions ethnographiques

Dans la question ethnographique qui nous intéresse plus particulièrement, je me servirai : 1° des textes de Pline, qui, ainsi que nous l'avons vu, laisse parfois la géographie politique de côté pour ne tenir compte que des divisions physiques ou ethniques; 2° de Pomponius Méla, qui écrivait au temps de Caligula, et a suivi dans son travail une répartition abso-

lument ethnographique, sans s'occuper des divisions politiques ou administratives; au point que, pour lui, l'Aquitaine n'est que la région Ibérienne, et que la *Gallia comata* conserve sa dénomination caractéristique. Strabon, Ptolémée et Polybe me fourniront aussi de bons renseignements, et, pour quelques points, les Itinéraires d'Antonin et la Table de Peutinger compléteront les données sur lesquelles je m'appuierai pour la discussion que je vais entreprendre.

Voici, une fois pour toutes, le texte de Pline, qui nomme les peuplades Ligures habitant nos contrées : *In ora autem Athenopolis Massiliensium, Forum Julii Octavanorum colonia, quæ Pacensis appellatur et Classica: amnis in ea Argenteus. Regio Oxubiorum, Ligaunorumque, super quos Suetri, Quariates, Adunicates. At in ora oppidum latinum Antipolis. Regio Deciatium ; amnis Varus ex Alpium monte Cema profusus* [1].

Les Décéates ou Déciates, que Pline place entre le Var et Antibes, sont aussi nommés par Pomponius Méla, qui confirme le témoignage de Pline dans sa nomenclature des ports de la Gaule lorsqu'il dit : *Nicæa tangit Alpes, tangit oppidum Deceatum, tangit Antipolis* [2], par Ptolémée qui les cite au nombre des peuples de la Narbonnaise : Δεκιατίων Ἀντίπολις ; ainsi que dans Polybe [3], qui raconte leurs guerres avec les Romains. Tous les auteurs anciens ou modernes sont d'accord sur leur situation entre le Var et les Oxybiens sur le littoral.

Leur territoire était arrosé par le Var, que les anciens nommaient *Varus*, la Cagne, dont le nom ancien ne s'est pas conservé, et le Loup, dont quelques auteurs ont voulu faire l'*Apron* de Polybe. J'ai moi-même partagé ce sentiment ; mais l'étude attentive d'un texte épigraphique découvert à la Napoule, ainsi que la comparaison de divers noms de quartiers, me font changer totalement d'avis à ce sujet, et je ne pense pas que le Loup se soit jamais autrement appelé que *Loubbo* ou *Olloubo fluvius :* ce qui veut dire fleuve du bois ; de même que la *Cagne*, qui est encore aujourd'hui ainsi nommée à cause des roseaux de son embouchure, et la *Siagne*

1. Pline, lib. III, cap. 4.
2. Pompon. Mela, lib. II, cap. 5.
3. Excerp. Polyb., leg. CXXXIV.

qui porte le nom provençal de la massette. Le Loup étant dans tout son parcours entouré de bois touffus, il n'est pas étonnant qu'il ait été nommé fleuve du bois pour le distinguer de ses compagnons, qui prenaient l'un, le nom des roseaux, et l'autre des massettes qui poussent sur leurs rives.

Il me reste à prouver que *Loub* veut dire bois ou forêt ; c'est ce que je ferai dans le commentaire qui accompagnera l'inscription de la Napoule, dont j'ai parlé.

Une autre raison, mise en lumière par M. A.-L. Sardou, dérive du texte même de Polybe. En effet, cet historien dit que les Romains établirent leur camp sur le fleuve *Apron* et vinrent de là assiéger et détruire *Ægitna;* après quoi continuant leur marche ils rencontrèrent les Oxybiens, qui venaient à leur rencontre. D'où l'on peut conclure que l'*Apron* de Polybe se trouvait sur le territoire des Oxybiens, et il est certain que le Loup se trouvait en plein territoire des Décéates.

On ne connaît pas chez les Décéates, d'autres villes que leur capitale et Antibes, qui était une colonie marseillaise enclavée dans leur territoire.

Les Oxybiens, aussi nommés par Pline, sont mentionnés par Étienne de Byzance : Ὀξυδίοι μοῖρα Λιγυῶν ; par Strabon : τούτων δ'ἔστι καὶ ὁ ὀξύδιος καλούμενος λιμὴν, ἐπώνυμος τῶν Ὀξυδίων Λιγυῶν (Strab. liv. IV), et enfin par Polybe en même temps que les Décéates.

Plusieurs opinions ont été émises sur leur position. Bouche les place, sans aucune preuve, entre les montagnes de Tende et la mer ; mais il se contredit doublement en proposant de placer *Ægitna*, leur capitale, soit à la Napoule soit à Agay dans l'Estérel ; Sanson et Labbe les placent à l'entour de Fréjus ; mais l'opinion la plus généralement admise est que ces peuples ont habité les environs de Cannes et le cours inférieur de la Siagne. En effet, cités deux fois par Pline, qui la première fois, suit dans son énumération une ligne constante d'Occident en Orient, et la deuxième fois au contraire d'Orient en Occident, ils sont placés par cet auteur, la première fois entre l'Argens et les Décéates, et la deuxième fois immédiatement après ces peuples : *Salyes*, *Déciates* et *Oxybii* (lib. III, c. V) : le récit de Polybe vient confirmer cette opinion. On ne leur connaît pas d'autre ville qu'*Ægitna* leur

capitale; toutefois il est probable qu'ils avaient de nombreux *vici* dont on retrouve encore aujourd'hui les traces; je pense aussi que la station d'*Horrea* se trouvait sur leur territoire et non sur celui des *Ligauni*, comme je l'ai dit moi-même d'après Carlone. Leur territoire était arrosé par la Siagne qui sans nul doute était l'*Apron* de Polybe.

Les Ligauni, que Pline seul mentionne, sont placés par cet auteur entre les *Oxybiens* et les *Suetri*, qui, comme nous le verrons, habitaient les rives de l'Estéron. Le territoire de Grasse est donc le seul qui paraisse leur convenir. Ils étaient limités à l'est par le Loup, à l'ouest par la Siagne : je pense que leur capitale était Oppio. Je développerai cette opinion en parlant des villes anciennes.

Les *Suetri* sont mentionnés par Pline et par Ptolémée en ces termes Σουητρίων έν παραλίοισ Ἄλπεσιν Σαλῖναι; Bouche les place dans la vallée de la Sture en Piémont: opinion qui ne peut se soutenir puisque Ptolémée leur donne Castellane pour capitale. Danville, confondant Seillans avec Saline ou Saliniun des inscriptions, croit qu'ils habitaient les environs de cette localité; mais Papon fait remarquer, et c'est l'opinion la plus généralement admise, que le texte de Pline qui dit : *regio Oxubiorum Ligaunorumque super quos Suetri...* ne peut laisser aucun doute sur leur véritable position, sur les bords de l'Estéron, qui nous a conservé leur nom. C'est cette dernière opinion que j'ai adoptée.

J'ai décrit ailleurs les Némésiens [1], mentionnés par Pline rapportant l'inscription de la Turbie, par Ptolémée, et par une inscription de Vence. Quant aux Quariates et aux Adunicates, leurs territoires se trouvant au-delà de l'Estéron, ils sont momentanément en dehors de mes recherches. Papon veut encore placer les Velauni sur les bords du Var, mais il n'appuie cette opinion d'aucune bonne raison. Cet auteur propose aussi de placer les Adunicates à Andon ou à Bezaudun par suite de l'analogie de leur nom avec celui de ces localités. Il ne me paraît pas que ce soit une raison suffisante pour fausser le texte de Pline qui dit expréssement : *Super quos Suetri, Quariates et Adunicates*. J'ajouterai que, dans une charte du quatorzième siècle conservée dans

1. Mém. de la Soc. des sci., et lett. de Cannes, T. IV, p. 196 à 200.

les archives de Vence, la petite ville de Bezaudun est désignée sous le nom de *Castrum de Benssaudunum :* ce qui signifie château ou forteresse de Vence et laisserait croire qu'elle était sous la domination de cette ville et par conséquent dans le territoire des Némésiens. Cette opinion est corroborée par ce fait que les évêques de Vence étaient seigneurs de Bezaudun; et la temporelle des évêques de Vence leur fut donnée par la famille des Villeneuve, qui eux-mêmes avaient reçu Vence de Raymond Bérenger, et leur donnèrent le quart de leur seigneurie. Les armes de Bezaudun sont: *d'azur à une tour d'argent massonnée de sable, posée à dextre et une crosse d'or posée à senestre;* ce qui vient encore corroborer mon opinion, puisque la tour d'argent sur fond d'azur forme les armes de Vence, auxquelles on a simplement ajouté une crosse pour marquer la juridiction temporelle de l'évêque. Ce nom de Bezaudun ne descend donc pas des Adunicates, pas plus que celui d'Andon, qui s'écrivait autrefois Andaon et signifie source ou commencement de la rivière; et en effet Andon se trouve bien aux sources du Loup.

III

Discussion sur les villes ou lieux mentionnés par les auteurs anciens

Les auteurs anciens nous ont conservé peu de noms de villes, et la situation de quelques-unes d'entre elles reste à déterminer ; c'est pourquoi je vais aussi brièvement que possible revoir ce qui a été dit sur chacune d'elles et tenter, en m'appuyant sur de bons fondements, quelques identifications qui, je l'espère, seront accueillies par le public avec faveur.

En partant du Var, la première ville mentionnée par les auteurs est la capitale des Décéates, qu'Etienne de Byzance nomme simplement *Decietum* dans son dictionnaire. Pomponius Méla (liv.XXI chap.V) s'exprime en ces termes au sujet de cette ville : *Nicæa tangit Alpes, tangit oppidum Deciatum, tangit Antipolis, deinde Forum Julii...* Il paraît donc

évident que la capitale des Décéates se trouvait entre le Var et Antibes ; et, dans tous les cas, il est absolument certain qu'elle était distincte de cette dernière ville : aussi comprend-on difficilement que l'on ait pu soutenir sérieusement que la colonie phocéenne et la cité ligure ne faisaient qu'une seule ville. Je combattrai cette opinion en parlant d'Antibes. J'ai déjà dit dans un précédent article [1] qu'à mon sentiment, la capitale des Décéates devait se trouver entre Cagnes et Villeneuve au lieu nommé Saint-Jean ; j'appuie mon opinion sur ce fait, que c'est à ce point, que s'embranchait la route qui de la voie Aurélienne se rendait à *Salinium* en passant par *Ventium*, qu'on y a trouvé de nombreuses substructions, des tombes, des inscriptions et une foule d'autres débris montrant jusqu'à l'évidence que ce point a été habité pendant la période gallo-romaine ; et il est probable que les Romains se sont établis sur le point précédemment occupé par les Ligures. La position première de la ville a été changée vers le cinquième siècle à cause des invasions successives dont le pays eut à souffrir, invasions qui forcèrent les habitants des plaines à se fortifier sur les hauteurs. La vieille cité ligure se transporta alors sur une éminence qui borde le Loup et prit le nom de Ville-neuve par opposition à la ville vieille qui était abandonnée; et c'est ce qui explique pourquoi l'on trouve dans cette localité quelques traces d'occupation gallo-romaine. Quelques auteurs ont voulu reconnaître la capitale des Décéates dans Cagnes, mais ce pays ne garde aucune trace d'habitation antérieure au moyen âge ; on y voit, il est vrai, une inscription romaine; mais nous savons qu'elle y a été transportée du monastère de Saint-Véran, qui se trouvait sur les bords du Loup [2]; on ne trouve dans ses environs aucune tombe, aucune médaille, aucune construction qui puisse être rapportée à la période gallo-romaine. Rien enfin ne peut autoriser l'identification proposée de cette localité avec l'ancienne capitale des Décéates. Il est vrai que vers la fin du dix-huitième siècle, à l'occasion de travaux de réparation opérés sur la route d'Italie, on trouva près de l'oratoire de Saint-Antoine, un peu au-dessous du pont actuel de la Cagne, divers tombeaux gallo-romains, mais cela ne signifie

1. Mémoires de la Soc. de Cannes, *loc. cit.*
2. Bouche d'après Solery, T. I, p. 284.

en aucune façon que ce point ait été habité à cette époque ; ces tombeaux ne sont là que parce que la voie Aurélienne y passait. Nous savons en effet que les Romains se faisaient enterrer de préférence le long des voies, et beaucoup d'anciens chemins romains dont il ne resterait plus de traces aujourd'hui, ne se retrouvent que grâce à cette longue succession de tombes qui les accompagnaient. J'ai démontré ailleurs [1] que Saint-Paul de Vence, qui a été aussi proposé, était dans le même cas que Cagnes; et l'on peut en dire autant de Saint-Laurent-du-Var, quoique Carlone [2] d'après Tisserand, rapporte qu'on y voit une inscription romaine. Cette inscription, que j'ai vérifiée, ne remonte pas au-delà du dix-huitième siècle. On a trouvé, il est vrai, dans les alluvions du Var, près de son embouchure, les traces d'une habitation antique ; mais ces traces, que j'ai examinées avec le plus grand soin, se rapportent toutes aux premiers âges de l'industrie, alors que l'homme qui n'avait à sa disposition, pour sa défense, que la pierre éclatée, établissait dans les bas-fonds inondés ces habitations lacustres dont la Suisse nous a conservé de si précieux restes.

Ce sont des pilotis, que l'on retrouve enfoncés à huit metres au-dessous du sol actuel et cela ne peut avoir aucun rapport avec la cité ligure.

On a bien encore proposé Biot [3], s'appuyant sur ce fait, que l'on y voit une inscription romaine ; mais ce n'est pas à mon avis un titre suffisant pour justifier cette identification. Cette inscription peut avoir été transportée là d'un autre lieu, comme celle de Cagnes : d'autant mieux, que nous savons qu'un aqueduc romain amenait à Antibes les eaux de la *Font-vieille* de Biot, et qu'il n'est par conséquent pas étonnant que l'on ait trouvé une inscription romaine dans les environs de cette localité. On montre bien aux Clausones une ruine monumentale que la tradition attribue aux Romains; mais la tradition est ici dans l'erreur, car cette ruine faisait partie de l'ancien établissement que les Templiers possédaient en ce lieu; et quoique son appareil se rapproche de l'appareil romain, la comparaison avec les autres vestiges laissés par

1. Mém. de la Soc. de Cannes, T. V., p. 286. *St-Paul de Vence, desc. des ant.*, etc.
2. Carlone, *Epigr. græco — Massal. et rom.*, n° 223.
3. Adrien de Valois. Notic. Gall.

les Templiers dans nos régions, ne permet pas le moindre doute à son sujet.

Plusieurs auteurs ont cru que la ville des Décéates se nommait *Decialum* ou *Deciatium*. C'est là une erreur, le mot *Deciatium* n'est jamais employé par les auteurs que comme un adjectif. La même chose est arrivée pour *Ægitna*, que quelques auteurs ont voulu distinguer du port Oxybien. C'est comme si l'on voulait faire de Nice une ville et de Possession Marseillaise une autre.

Après la capitale des Décéates, en suivant la côte vers l'Ouest, on rencontrait *Antipolis*, placée par la table de Peutinger, à douze milles d'*Ad Horrea*, et à dix milles du Var ; distances qui sont les mêmes dans l'itinéraire terrestre d'Antonin, à seize milles de Nice et à onze milles de *Lero* et *Lerinus insula* par l'itineraire maritime. Cette ville était une ancienne colonie de Marseille [1] ; elle aurait été, suivant l'*Anonyme* [2] , la dernière ville des Ligures à l'est de Marseille Ἀντίπολις αὐτῶν ἐσχάτε, opinion peu acceptable ; car les Oxybiens, qui étaient incontestablement des Ligures, étaient, comme nous l'avons vu, situés à l'ouest d'Antipolis et y possédaient un port. Polybe [3] raconte qu'elle fut assiégée, de concert avec Nice, en l'an 600 de Rome (154 avant J.-C.) par les Oxybiens et les Décéates réunis ; le même fait est rapporté dans l'épitome de Tite-Live [4] : *Transalpinos Ligures qui Massiliensium oppida Antipolim et Niceam vastabant, subjecit* (Q. Opimius, consul). Strabon (liv. IV) raconte qu'Antibes fut soustraite à la domination des Marseillais par suite du désir de ses habitants, qui s'adressèrent au Sénat à Rome, demandant à jouir du droit latin, et que le Sénat accéda à leur demande : ce qui fait que, quoique dans la Gaule, Antibes faisait partie des villes latines ; tandis que Nice, qui se trouvait en Italie, appartenait encore aux Marseillais. C'est pour cela que cet auteur place ou semble placer Antibes dans l'Italie, puisqu'il la nomme parmi les villes italiennes. Le même auteur, parlant de sa distance d'Aix,

1 Strab. IV, 1, S : τάς πόλεις ἔχτισαν... Ἀντίπολιν... τῷ των Σαλύων ἔθνει καὶ τοῖς Λίγυσι.

2. Anon. (Scymn. Chius.), v. 216.

3. Polyb. Excerp. Leg. Frag. 1. XXXIII, IV et CXXXIV.

4. Tit. Liv. Ep. XLVII.

dit : ἐντεῦθεν δε εἰς Ἀντίπολιν καὶ τὸν Οὔαρον ποταμὸν ἑβδομήκοντα τρία [1].
Pomponius Méla, comme nous l'avons déjà vu, la place entre la capitale des Décéates et Fréjus, sur le rivage, entre les Oxybiens et les Décéates; Ptolémée nous apprend qu'elle était comprise dans le territoire de ce dernier peuple et que sa position géographique était (27°-43°) II, X (IX), 8. Tacite [2], qui la nomme un municipe de la Gaule narbonnaise, nous apprend que c'est là que se retirèrent les Vitelliens après leur combat contre les Othoniens; Ammien Marcellin [3] la cite, concurremment avec Nice, parmi les colonies de Marseille; elle est appelée *Civitas Antipolitana* par la notice des provinces; l'*Anonyme de Ravenne* [4] nomme une *Civitas Anthopolis*, qu'il place en Septimanie. On croit généralement que c'est d'Antibes qu'il s'agit; elle est enfin mentionnée par Martial, dans une épigramme à propos de la saumure de thon qu'on y fabriquait. Le nom d'Antibes nous a été encore conservé par de nombreuses inscriptions dont je parlerai dans le cours de mon travail.

En présence de tant de textes, d'un passé historique aussi net, il semble qu'on ne puisse pas contester à Antibes, son titre de ville grecque, de colonie marseillaise. C'est pourtant ce qu'a fait un auteur du dix-huitième siècle, Jean Arazi, avocat, qui a laissé une histoire manuscrite d'Antibes. Cet auteur soutient qu'Antibes s'est autrefois appelée *Deciatum*, qu'elle fut en guerre avec Marseille naissante, d'où lui vient son nom d'*Antipolis*, et que, si plus tard les Décéates l'assiégèrent, ce n'était que pour la reprendre des mains des Marseillais, qui la leur avaient enlevée. Je ne me serais pas occupé de cette singulière opinion, si Arazi seul l'avait émise ; mais de nos jours, deux archéologues estimés ont cru devoir reprendre pour leur compte, cette idée du vieil historien, qu'ils ont à deux reprises publiée dans des recueils savants. Comme cette opinion, que je considère comme fausse à tous les points de vue, tend à devenir classique dans le pays, par suite de l'autorité de ceux qui l'ont écrite, il convient de la réfuter.

1. Strab. IV, 1, 3.
2. Tacit. Hist. II, 15.
3. Amm. Marcell. XV, XI, 15.
4. Anon. de Raven. IV, 28.

Dans un premier travail publié en 1863 dans l'*Annuaire des Alpes-Maritimes*[1], le colonel Gazan, soutenant cette opinion, cite à l'appui de son dire le texte suivant qu'il prend dans l'abrégé de *Trogue-Pompée* par Justin. « Sed Ligures incrementis urbis *individentes*, Græcos assiduis bellis fatigabant. Qui pericula propulsando, in tantum enituerunt, ut, victis hostibus, in *Capertinis agris* (on croit que c'est aux environs de Cabris) *multa* colonias constituerint (Justin lib. 43 cap. 3). » Il conclut de ce texte, évidemment incorrect, que les Ligures dont il s'agit étaient les Décéates, qui commandaient à toute la région, et que, par conséquent, la ville des Décéates étant Antibes, c'est de là que lui vint son nom d'*Antipolis*, 555 ans avant J.-C.

Dans un second travail[2] publié par la Société académique du Var, MM. Gazan et Mougins de Roquefort citent de nouveau ce texte quelque peu modifié : il n'y est plus question de Cabris et les *agris* (Capertinis), qui ont disparu, sont remplacés par les mots *captivis agris* ; *individentes* est devenu *invidentes :* enfin le texte s'est corrigé, mais la conclusion est restée la même. Certes, je ne demande pas mieux que de chanter la gloire immortelle des Décéates, je serais enchanté de porter aux nues leurs inénarrables exploits; mais en quoi, s'il vous plaît, le texte précité nous y autorise-t-il ? Y est-il question, même *implicitement*, d'Antibes, des Décéates ? Et comment veut-on que nous admettions la traduction, *un peu libre*, qu'en ont faite MM. Gazan et Mougins, après Arazi ? De ce que les Décéates *ont pu* faire partie des Ligures qui assiégèrent Marseille quelques années après sa fondation, s'ensuit-il que ce furent ces peuples qui menèrent la campagne et que leur ville capitale prit à cette occasion le nom grec d'*Antipolis* ? Il faudrait, pour admettre une telle conclusion, posséder une foi bien robuste, et l'on sait que la foi ne se commande pas. Les mêmes auteurs, citant le texte de Pline, *oublient* de mettre un point qui se trouve entre *Antipolis* et *Regio Deciatium;* et, ce qui est plus fort encore, citant Méla, ils lui font dire, le colonel Gazan, *Nicœa tangit Alpes, tangit Antipolis, oppidum Deciatum :*

1 *Monograph. d'Antib.* par le colonel Gazan, *in* Ann. des Alpes-Mar. 1863.
2 *Notice sur une inscr. grecque trouvée à Antibes* par Mougins de Roquef. et Gazan, *in* Bullet. de la Soc. Academ. du Var 1876.

c'est-à-dire absolument le contraire de ce qu'il dit; et MM. Gazan et Mougins, *Oppidum latinum Antipolis*, *regio Deciatium*: c'est-à-dire qu'ils attribuent à Méla le texte de Pline, dans lequel ils croient voir une preuve qu'Antibes et *Deciatum* ne font qu'une seule et même ville. Arazi prétend que si Pline appelle Antibes *oppidum latinum*, c'est qu'elle avait été fondée par les Latins et que par conséquent sa fondation était bien antérieure à celle de Rome. M. le colonel Gazan reconnaissant qu'Antibes est quelquefois nommée *Oppidum Massiliensium*, prétend avec Arazi, que ce nom lui fut donné à cause de son opposition à Marseille : *ab opponendo* « ce qui confirme, dit-il, l'étymologie d'*Antipolis* ennemie de Marseille ».

Je ne sais dans quelles éditions MM. le colonel Gazan et Mougins de Roquefort ont pris les textes qu'ils citent ; mais je crois devoir les prévenir que la source à laquelle ils ont puisé leurs renseignements est frelatée, et je les engage vivement, pour une prochaine rectification, à revoir les bonnes éditions des classiques : il en existe d'excellentes. J'aime à croire que cet examen modifiera leur manière de voir, au sujet de la fondation et de l'origine d'Antibes.

Je ne pens e pas qu'il soit nécessaire de répondre à de pareilles raisons autrement qu'en les signalant ; on ne peut que regretter de voir des hommes de la valeur du colonel Gazan et de M. Mougins, se faire les apôtres de semblables puérilités.

Quelques auteurs ont recherché quelle pouvait être la cause du nom d'*Antipolis* appliqué à Antibes ; les uns ont voulu que ce soit parce qu'elle était en face de Nice, d'autres, comme Carlone, parce que, dit-il, les Salyens, chassés de Marseille, vinrent s'établir à Nice, qui prit le nom de *Portus Salea*, pour tâcher d'y créer un centre capable de faire concurrence aux Marseillais : ce que voyant ces derniers, ils construisirent sur le promontoire situé en face de la nouvelle ville des Salyens, une ville destinée à gêner son commerce, qu'ils appelèrent *Antipolis*. Ils s'emparèrent plus tard du *Portus Salea*, et, en raison de leur victoire, le nommèrent *Nike* : l'hypothèse est ingénieuse, mais on ne peut lui accorder que la valeur d'une hypothèse.

Adrien de Valois n'admet pas que deux colonies de Mar-

seille aient pu être rivales entre elles ; c'est pourquoi, il rejette l'opinion que son nom lui vint de son opposition à Nice et croit plutôt qu'elle fut ainsi nommée à cause de son voisinage de Vence qui était, dit-il, une grande ville ligure et partant ennemie naturelle des Marseillais et de leurs colonies. Mon opinion à moi, est que c'est à cause de son voisinage d'*Ægitna*, le port Oxybien, que la colonie Marseillaise reçut sa dénomination.

L'époque de la fondation d'Antibes est problématique, on n'a aucun document sérieux sur lequel on puisse s'appuyer. Dans un récent travail [1], M. Fræhner, de l'Institut, la place vaguement entre les années 598 avant J.-C., date de l'arrivée des Phocéens, et 148 avant J.-C., époque où la ville fut assiégée. Un autre membre de l'Institut, M. Léon Heuzey [2], fait remonter une inscription grecque récemment découverte dans cette ville par M. Mougins de Roquefort, au cinquième siècle avant J.-C. C'est, je pense, entre cette époque et l'arrivée des Phocéens, que l'on peut raisonnablement placer la fondation de cette ville. Arazi prétend qu'elle a été fondée vers l'an 1783 avant J.-C., par un petit-fils de Japhet qui vint se fixer en Provence !

On voit à Antibes, avec de nombreuses inscriptions, quelques restes de murs romains sur lesquels la sagacité des archéologues s'est souvent exercée; voici à ce sujet les renseignements que donne Arazi, qui, comme je l'ai dit, vivait entre le dix-septième et le dix-huitième siècle. Parlant du théâtre il s'exprime en ces termes: « Les restes précieux que nous en avions estoyent admirables, et l'année 1691 a veu leur entière démolition; les fortifications nouvelles en sont la cause, par la commodité des pierres sur le lieu : je ne nomme pas l'ouvrier entrepreneur de sa ruine, pour ne luy donner la mesme immortalité qu'a reçeu Hérosthrate d'avoir brûlé le temple de Diane, à Ephèse; je dis seulement que le théâtre d'Antibe n'a jamais servi plus glorieusement qu'en ceste occasion, qu'il est de quelque utilité pour le service du Roy » (Ainsi soit-il). L'auteur ajoute que, pour la satisfaction des curieux, il donne la vue et le plan de ce théâtre; ce

1. Frœhner, *La Vénus d'Antibes*, *in* Rev. arch., nov. ser. p. 300. 1867.
2. L., Heuzey, la Pierre sacrée d'Antipolis, *in* Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de France T. XXXV. Paris, 1874.

dessin a été reproduit par l'abbé Tisserand dans son *Histoire civile et religieuse des Alpes-Maritimes* (T. I, planche unique), sous la rubrique *Cirque d'Antibes*, dénomination fausse; car c'est bien un théâtre et non un cirque que représente le dessin d'Arazi : c'est un hémicycle de 40 mètres de diamètre, en tous points comparable aux autres théâtres romains retrouvés dans les Gaules. On trouve encore à Antibes de nombreux restes, parmi lesquels une construction ovale en petit appareil avec chaînes de briques, qui pourrait avoir fait partie d'un cirque; Arazi croit qu'il faut le rapporter à un établissement de bains. Le même auteur mentionne des thermes situés sur le bord de la mer; on n'y voit plus que quelques substructions informes ; mais on retrouve l'appareil romain dans le mur qui forme l'abside de la chapelle de Saint-Bernardin, rue du Passage, en plusieurs points de l'enceinte de l'ancienne citadelle et notamment dans une tour ronde nommée la Tourraque, *Turris aquæ*, où venaient converger les deux aqueducs qui alimentaient Antibes, amenant, l'un les eaux de la *Bouillide* au territoire de Vallauris, et l'autre celles de la *Font-vieille*, près de Biot. Ce dernier aqueduc a été restauré en 1789 et alimente encore aujourd'hui la ville. Arazi attribue encore aux Romains les deux tours carrées de la citadelle, ainsi qu'une vaste citerne située entre les deux. Ces monuments, construits avec les restes d'autres monuments romains, appartiennent incontestablement au moyen-âge par tous les caractères de leur construction.

On croit que l'église actuelle est construite sur l'emplacement d'un temple de Diane; ce qui ne paraît pas invraisemblable, si l'on considère l'origine massaliote d'Antibes. Je dois dire pourtant qu'aucun monument ancien ne confirme cette supposition. Mercure était honoré à Antibes ; nous en avons la preuve dans une pierre portant un caducée en relief, que l'on voit sur la face sud de la tour qui sert de clocher; cette pierre est dans la troisième assise à gauche de la baie, dont elle forme en partie le pied droit. Arazi rapporte que, de son temps, il existait de nombreuses colonnes en marbre et en porphyre bleu, dont quelques-unes portaient encore des inscriptions; il est fâcheux que cet auteur, sous prétexte de ne pas fatiguer ses lecteurs, n'ait pas donné ces inscriptions qui nous auraient probablement appris quelque chose

sur la destination première de l'église dont elles soutenaient le porche. La même crainte de fatiguer son lecteur, empêche encore Arazi de rapporter des restants d'inscriptions qui se trouvaient, dit-il, « *au-dessous des statues d'Antonin Pie et de Marc Aurelle.* »

Le colonel Gazan parle d'un temple dédié à Neptune, qui se trouvait dans les environs de la chapelle de Saint-Roch, et dont on voit encore les ruines à marée basse, dans l'anse du même nom. Je ne sais sur quels documents se fonde cet auteur.

Après *Antipolis* venait *Ægitna*, le port oxybien mentionné par Polybe. Aucun autre auteur n'a nommé cette ville, mais il est évident que c'est d'elle qu'a voulu parler Strabon lorsqu'il dit : ὁ ὀξύβιος καλούμενος λιμὴν ἐπώνυμος τῶν 'Οξυβίων Λιγυῶν: « Le port oxybien, ainsi nommé des Ligures oxybiens ». Walkenaer, Papon, Noyon et beaucoup d'autres auteurs après eux, ont dit qu'Étienne de Byzance avait mentionné une ville du nom d'*Oxybium*. Comme le fait fort judicieusement remarquer M. A.-L. Sardou [1], c'est là une fausse interprétation du texte de cet auteur, qui dit : 'Οξύβιοι μοῖρα Λιγυῶν, c'est-à-dire les Oxybiens territoire des Ligures. Polybe [2] est donc le seul auteur qui nous ait conservé le nom d'*Ægitna* et, pas plus que Strabon, il ne nous indique exactement sa situation; il dit seulement qu'elle était près d'un fleuve qu'il nomme *Apron*. Cette incertitude, dans laquelle nous ont laissés les anciens auteurs, est certainement cause du sans façon avec lequel l'imagination et la fantaisie des auteurs modernes ont fait voyager cette ville. Bouche [3], qui place les Oxybiens dans les montagnes de Tende, croit, par suite d'une inexplicable contradiction, qu'*Ægitna* se trouvait à la Napoule ou à Théoule ; Walkenaer [4] ne se prononce pas entre Agay ou la Napoule; Cluvier [5], l'abbé Alliez [6] et

1. Sardou. Notic. Hist. sur Cannes et les îles de Lérins, Cannes 1867, p. 1.

2. Polybe — Excerpt. Legat. CXXXIX.

3. Bouche — Chorog.

4. Géogr. anc. des Gaules, Paris 1839, T. 1, p. 182.

5. Cluverius, Ital. ant. « Strabo lib. III, Oxybium memorat portum, quod oppidum Polybio ut referunt Excerpta legationum, proprio nomine, dicitur *Ægitna*; et juxta flumen *Acro* (sic). Oppidum id nunc .vocatur *Canes* (sic) inter Forum Julii et Antipolim, ad intimum sinûs haud modici recessum positum ».

6. Alliez. Les îles de Lérins, Paris, 1860, p. 343 et suiv.

Sardou [1] la placent à Cannes; enfin d'Anville [2], Papon [3] et Carlone [4], au Golfe-Jouan.

C'est à cette dernière opinion que je me rallie, après avoir attentivement étudié sur les lieux les probabilités qui militent en faveur de chacune des localités désignées. Je pense que le débat né peut raisonnablement s'établir qu'entre Cannes et le Golfe-Jouan. L'opinion qui veut faire *Ægitna* de Cannes, après avoir été émise par Cluvier, a été habilement défendue par l'abbé Alliez et par Sardou; mais je crois que ces deux auteurs se sont laissé entraîner, par amour du sol natal, à étayer de leur autorité une opinion que, ni l'un ni l'autre de ces savants, n'eût probablement soutenue dans d'autres circonstances. M. Sardou rapporte, sans toutefois l'accepter comme incontestable, l'étymologie suivante du nom de Cannes, proposée par un de ses amis : « le mot *Aigitna*, « dit-il, comme on le lit dans le texte grec de Polybe et qui « s'écrit en latin *Ægitna* et en français *Égitna*, se pronon- « çait avec le *g* dur : *Eghitna*. Or, *Eghitna* a pu devenir « successivement *Ékitna*, *Éketna*, *Ékatna*, *Catna*, *Cana* : « d'où enfin le français *Cannes* et le provençal *Canoï* ou « *Canois*. » Voilà certes une étymologie très-ingénieuse; mais cela ne nous fait-il pas penser un peu trop au mot de Voltaire, lorsqu'il dit que les étymologistes tiennent peu de compte des consonnes et négligent absolument les voyelles? Si Cannes vient d'*Ægitna*, le Cannet, Cagnes, qui au moyen-âge s'écrivait *Cania*, le Canet du Luc, Cagnosc et les vingt-trois autres localités de ce nom que mentionne le dictionnaire des postes en descendent donc aussi? Et si *Egitna*, se prononçait avec le *g* dur des Grecs, comment admettre que *Mons Ægitnæ* a pu faire Mougins? Et pourtant M. Sardou reconnait que c'est là l'étymologie de Mougins. Comment admettre que le même nom, dans le même espace de temps, a pu, à quelques kilomètres de distance, former en se dénaturant deux mots aussi dissemblables que *gins* et *Cannes?* pourquoi le *g*, qui s'est conservé doux dans *Mougins* s'est-il durci dans *Cannes?* N'est-il pas plus na-

1. Loco cit.
2. Notic. de l'anc. Gaule.
3. Hist. gén. de Prov. Chorog. p. 77 et 118.
4. Epigr. greco-massal et rom. p. 11 et 12.

turel d'admettre que Cannes, comme toutes les localités dans le nom desquelles on retrouve ce mot comme radical, a tiré son nom des roseaux qui couvraient anciennement son emplacement; et en effet, ne savons-nous pas que toute la plaine de Laval n'était autrefois qu'un marécage, dans lequel on cultivait du riz? L'abbé Alliez lui-même, qui combat cette étymologie, ne reconnaît-il pas (p. 303) que cette plaine de Laval ne doit son niveau actuel qu'au déboisement des montagnes voisines, qui font que la Siagne, entraînant les terrains pendant les grandes pluies, le niveau de cette plaine est exhaussé à chaque débordement de cette rivière? M. Jaume de Saint-Hilaire, qui était logé dans cette plaine, raconte que, dans un débordement qui eut lieu en 1821, le niveau d'un champ voisin de sa maison d'habitation, fut exhaussé de *plusieurs pouces* dans l'espace de quinze jours. Il y avait à la Croisette un étang et des salines qui étaient encore exploitées au moyen-âge: il est donc tout naturel que la ville ait tiré son nom de la plante qui couvrait ses environs: c'était la ville des cannes, d'où simplement Cannes. Carlone la fait descendre d'une contraction de *Caminum* qui aurait fait *Camnun* puis *Cannum* et *Cannes*, parce qu'elle se trouvait sur la route; mais les formes secondaires de Cannet, Cannelle en Corse, Canohes (Pyr. Or.) et Canuy (Oise), m'autorisent à persister dans ma première opinion.

Revenons à *Ægitna*. L'abbé Alliez, combattant l'opinion que cette ville se trouvait au Golfe-Jouan, dit: « On croit à Vallauris qu'un port exista jadis à l'endroit connu aujourd'hui sous le nom de *Gou Jouan pourri* et que ce port était celui d'*Ægitna*. Il faudrait d'abord prouver d'une manière évidente qu'un port a existé sur le point indiqué et, de plus, que ce port existait avant la domination romaine. Il nous paraît d'ailleurs peu probable que les Ligures aient élevé une ville fortifiée dans cette plaine; on sait qu'ils choisissaient toujours de préférence les hauteurs, pour augmenter leurs moyens de défense » (pag. 349). Or cet auteur a pris soin de répondre lui-même à ses objections; nous lisons en effet, pag. 261 et suivantes, les lignes qui suivent: « D'après la tradition, les Romains avaient un établissement important dans ce golfe; les habitants de Vallauris disent que le point connu sous le nom de *Gou Jouan pourri* (à la partie est,

près du territoire d'Antibes) était un port qui s'est comblé insensiblement ; ils croient qu'un mur qui va de l'Est à l'Ouest est une construction romaine, et rapportent que leurs ancêtres y ont vu des anneaux où les galères venaient s'amarrer.

« A peu de distance de *Gou Jouan pourri*, dans la direction de l'Ouest, on voit des ruines auxquelles le peuple donne le nom de *Crottons;* tout autour gisent des fûts de colonnes, des corniches, des chapiteaux, etc., assez grossièrement travaillés. Ces ruines appartiennent à des constructions qui sont certainement romaines ; et il est à regretter que, lors de la réparation faite à la route impériale, on ait laissé l'entrepreneur abattre plusieurs murs des *Crottons* et en employer les matériaux aux remblais.

« A côté de la route qui monte du Golfe-Jouan à Vallauris, est une vieille tour construite au moyen-âge, près de laquelle on a retrouvé des mosaïques assez grossières qui datent évidemment des Romains. »

Je ne puis que confirmer ce témoignage. J'ajouterai que j'ai moi-même trouvé à *Gou Jouan pourri* des tombes gallo-romaines. Quant à croire que les Ligures s'établissaient de préférence sur les hauteurs, cela est formellement contredit par l'observation. Ne savons-nous pas, en effet, que Fréjus existait avant la colonisation romaine comme ville ligure ?

Ce qui décidait surtout les anciens dans le choix d'une station maritime, c'était la sûreté du port ; or, sous ce rapport, aucune localité ne peut lutter avec *Gou Jouan pourri*. Le Golfe-Jouan proprement dit, quoique bien abrité, est encore ouvert au vent du Sud-Est ; mais le port, aujourd'hui comblé de *Gou Jouan pourri*, se trouvait par sa situation protégé contre tous les vents et offrait certainement un des abris les plus sûrs de la côte. Ce qu'il fallait aux Ligures, c'était un port naturel ; et si nous examinons toutes leurs stations entre Marseille et Monaco, nous les voyons toujours choisir des rades profondes et sûres ; or, quelles raisons donne-t-on pour faire admettre que ces peuples se sont départis de leur coutume et se sont établis à Cannes, qui n'offrait alors qu'une plage insalubre, mal commode, peu abritée et perpétuellement ensablée ?

Comprenant la force de cet argument, l'abbé Alliez re-

marque que Strabon dit expressément que ce port n'était pas considérable, puisqu'après avoir mentionné les ports les plus importants de la côte ligustique, cet auteur ajoute : οἱ δ'ἀλλοι μέτριοι τούτῶν δ'έστί καί ὁ ὀξυδίος καλούμενος λιμὴν (les autres sont petits au nombre desquels est le port oxybien).

J'admets en effet que le port oxybien était moins considérable que ceux de Fréjus et de Marseille, que Strabon vient de mentionner; mais je ne puis faire autrement que de lui accorder une certaine importance, puisque c'est le seul qui soit nommé par ce géographe sur toute la côte ligustique. D'ailleurs le mot μέτριος veut dire modéré, de moyenne grandeur, et c'est forcer sa signification, que de le traduire par *petit*. Telles sont les raisons qui me font préférer le Golfe-Jouan à Cannes. Quant aux opinions de Bouche et de Walkenaer, qui prétendent que *Ægitna* se trouvait à la Napoule, j'y répondrai en parlant de cette localité.

En face de Cannes sont les îles de Lérins *(Lero* et *Lerina)* aujourd'hui Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. Ces îles sont nommées par Strabon [1], en ces termes : μετὰ δὲ τὰς Στοιχάδας ἡ Πλανασία καὶ Λήρων ἔχουσαι κατοικίας, et plus bas [2] Ἐν δή τῇ Λήρωνι καὶ ἡρῷον ἔστι τὸ τοῦ Λήρωνος κεῖται δ'αὐτή πρὸ τῆς Ἀντίπολεως. Pline [3] parle en ces termes de ces îles : *Lero et Lerina, adversus Antipolim, in qua Vergoani oppidi memoria.* L'Itinéraire maritime d'Antonin les place à onze milles d'*Antipolis* et à vingt-quatre milles de Fréjus. Elles sont nommées dans cet itinéraire *Lero* et *Lerino*. Il est probable qu'une île que l'on voit dans la Table de Peutinger au-dessous de *Sextantione* (Table de Peut. par Ernest Desjardins, Paris 1869, I, C, 2) n'est autre que la représentation abrégée de ces îles; le nom que l'on y voit marqué, quoique en partie détruit, semble autoriser cette supposition. Ptolémée se borne à dire qu'elles étaient au-dessous du Var.

Les îles de Lérins ont été très-anciennement habitées; les termes dont se sert Pline pour indiquer l'*Oppidum* de *Vergoanum* font même supposer que de son temps cette ville n'existait plus. Dans l'île Sainte-Marguerite se trouvait

1. Strab. IV, 1.
2. Strab. IV, 1.
3. Pline, Hist. III, XI (V) 3.

le temple de Lero, que Strabon [1] qualifie de héros. Quoique j'aie activement recherché dans ces îles les traces de *Vergoanum* et du temple de Lero, je n'ai trouvé aucun vestige de construction antérieure au moyen-âge, en dehors de nombreux fragments de ces larges briques à rebord que les Romains employaient à des usages si multiples, et des inscriptions qui y sont conservées.

A l'extrémité occidentale de l'arrondissement de Grasse, se trouvait *Horrea*, station militaire, placée par la Table de Peutinger à douze milles d'Antibes et à dix-sept milles de Fréjus et par l'Itinéraire terrestre d'Antonin, à la même distance d'Antibes et à dix-huit milles de Fréjus. Cette ville est encore mentionnée sous le nom d'*Orea* par l'Anonyme de Ravenne, dans la Septimanie. Ce sont là les seuls documents que l'on possède pour pouvoir déterminer sa position, et c'est là ce qui explique la diversité des opinions émises à son sujet. Selon Anthelmy [2], le géographe Sanson, le Père Labbe [3], Ukert [4], Forbiger [5], l'abbé Alliez [6], et la commission de la carte des Gaules, *Ad Horrea* aurait été la Napoule; parce que ces divers auteurs pensent qu'entre Antibes et Fréjus, la voie Aurélienne ne quittait pas le rivage. D'Anville [7] Papon [8] et Reichard veulent retrouver cette station dans Cannes, quoique les distances de cette ville à Antibes et Fréjus ne répondent point à celles des itinéraires; mais ces auteurs franchissent la difficulté en corrigeant les chiffres donnés par ces documents, moyen commode, mais peu probant. Honoré Bouche [9] et Katanich [10] proposent Grasse, opinion peu acceptable; car, outre que Grasse s'éloigne considérablement du tracé de la voie Aurélienne, les distances ne s'accordent plus avec Antibes et Fréjus. Enfin l'ingénieur Lapie [11], Walckenaer [12], Frédéric Aube [13], Thoulouzan [14],

1. Loco cit.
2. Anthelmy. *De Initiis eccl. Foroj.*
3. Labbe. *Pharus Galliæ ant.*
4. Ukert. II, 2e part. p. 480.
5. Forbiger. III, p. 189, not. 76.
6. Alliez. *Les Iles de Lérins, etc.*, p. 255 et suivantes.
7. d'Anville. *Notice de la Gaule*, p. 378.
8. Papon. *Hist. Gén. de Prov. Chorog.* T. 1, p. 35
9. Hon. Bouche, *Histoire de Prov.*, T. I Chorog.
10. Katanich. I, p. 188 et 189.
11. Lapie, p. 220.
12. Walckenaer. *Géogr. anc. des Gaules.* III, p. 102.
13. Fred. Aube. *Etud. sur les voies rom. du Var.*
14. Thoulouzan. *Ami du bien.*

E. Garcin[1], l'abbé Doze[2], Noyon[3], Sardou[4], l'*Annuaire du Var*[5], Fortia d'Urban[6], M. Sénéquier[7], Desjardins[8], et de nombreux archéologues et géographes du pays ont proposé Auribeau. C'est à cette dernière opinion que je me suis rangé et je crois que la conviction de ceux qui veulent voir *Ad Horrea* dans la Napoule ne repose que sur une erreur admise jusqu'à ce jour, et que j'ai démontrée dans un mémoire publié dans les annales de la Société des Lettres de Nice, à savoir : que la voie Aurélienne était la seule voie romaine qui traversait nos pays de l'Est à l'Ouest; je vais en extraire quelques passages qui, je l'espère, convaincront les partisans les plus endurcis de l'opinion qui veut retrouver *Ad Horrea* à la Napoule. Mais il importe d'abord de localiser le débat entre la Napoule et Auribeau, qui sont les deux seules localités entre lesquelles on peut raisonnablement hésiter.

L'opinion de Bouche, qui veut faire de Grasse l'ancienne *Horrea* ne peut se soutenir ; en effet, non-seulement cette ville se trouve trop éloignée d'Antibes et de Fréjus, si l'on veut respecter les distances des itinéraires, mais sur quoi se fonde-t-il pour faire accepter cette identification? Il nous dit que les hauts plateaux qui dominent Grasse devaient être très-fertiles et fournir des céréales en quantité et que Grasse se trouvait très-bien placée pour y fonder un grenier, où les soldats venaient s'approvisionner. C'est là une raison bien faible; et l'on conviendra que, n'étant appuyée d'aucune similitude de nom, on peut la considérer comme une supposition tout à fait gratuite. Il ajoute « qu'il y a apparence, qu'au temps que les anciens Romains demeuraient en cette province, le chemin militaire ne passait pas dans ces bois et ces montagnes (l'Estérel). » Il faut que cet historien n'ait pas visité les lieux, sans quoi il aurait pu facilement se convaincre qu'il est impossible de se rendre de Grasse à Fréjus sans traverser l'Estérel. Au surplus, il n'y a à Grasse aucune trace d'un séjour des Romains; et ce que

1. E. Garcin. *Dict. hist. et géog. de la Provence anc. et mod.*
2. *Bullet. de la soc. d'étud. scient. et arch. de la ville de Drag. 1859.*
3. Noyon. *Statistiq. du Var*, p. 212.
4. Sardou. *Bulletin de la soc. de Géogr.* — Juillet et août 1858.
5. *Annuaire du Var.* — Articles anonymes.
6. Fortia d'Urban. *Recueil des Itinéraires anciens, etc.*
7. Sénéquier, *in Ann. du Var et Statistique du Var* (cit.)
8. Desjardins. *Tab. de Peut. Paris: 1869.*

quelques auteurs ont appelé un temple romain, n'est autre chose qu'un ancien baptistère, dont je suis loin de contester la haute antiquité, mais qui n'a aucun des caractères d'une construction romaine : on n'a rencontré des traces d'habitation romaine que dans la plaine qui s'étend aux pieds de cette ville, au Plan, à Mouans, à Peyménade, et nous verrons à quoi se rapportent ces vestiges. Je me crois donc fondé à rejeter simplement cette opinion.

Quant à celle qui veut voir *Horrea* dans Cannes, Papon et d'Anville, qui s'en sont faits les apôtres, après avoir arbitrairement corrigé les distances des itinéraires en retranchant cinq milles entre *Horrea* et Antibes et ajoutant au contraire cinq milles entre *Horrea* et Fréjus, motivent ces rectifications en disant que des greniers militaires devaient *nécessairement* se trouver dans un port. A quoi M. Sardou répond fort judicieusement, qu'il y a dans l'Itinéraire et dans la Table, plusieurs autres villes du nom d'*Horrea* et que ces villes sont situées fort avant dans l'intérieur des terres ; d'ailleurs, il est certain qu'*Horrea* ne se trouvait pas sur le rivage, sans quoi l'Itinéraire maritime l'eût forcément mentionné. Et que l'on ne vienne pas répondre que l'Itinéraire n'en parle point parce que *Horrea* n'était pas une station navale vu son peu d'importance ; cela est inadmissible : on ne saurait comprendre qu'une station qui, si elle se fût trouvée dans un port de mer, eût certainement été approvisionnée par mer, ne soit pas mentionnée dans un itinéraire maritime ; et son importance comme station navale, eût été certainement de beaucoup supérieure à celle de *Lero* et *Lerina*, qui pourtant sont mentionnées par les itinéraires. Au surplus, il est probable au contraire, que, pour éviter un coup de main, on mettait ces sortes de stations aussi loin que possible du rivage.

La dernière opinion qui veut retrouver *Horrea* dans la Napoule, est, en somme, la seule qui puisse supporter la discussion ; elle a été fort habilement défendue par l'abbé Alliez ; mais elle n'est soutenable, je l'ai dit, qu'à la condition que l'on admettra que le pays n'était traversé que par une seule voie, la voie Aurélienne, et que cette voie suivait toujours le littoral entre Antibes et Fréjus. Or, il

est aujourd'hui prouvé qu'une voie très-ancienne du nom de *via Julia* courait sur la limite septentrionale des possessions massaliotes de l'Est à l'Ouest. Cette voie, que j'ai parcourue et étudiée avec soin de la Turbie à Fréjus, passait par les endroits suivants : en quittant la Turbie, la route s'engageait dans le vallon de Laguet, qu'elle suivait jusqu'à la Trinité, traversait le Paillon, montait à Saint-Pons et aboutissait à Cimiez, d'où elle repartait et se dirigeait directement sur le Var, qu'elle franchissait au gué de Gattières ; après quoi elle se dirigeait en droite ligne sur Vence, passait à Tourettes, traversait le Loup, remontait par le vallon de l'Escure et arrivait à Oppio, où elle se séparait en deux embranchements, dont l'un allait passer au Plan et à Peyménade et se dirigeait de là sur Callian, Montauroux et *Anteis*, et l'autre, suivant les vallées de la Brague à sa source et de la Mourachonne, arrivait directement à Auribeau, longeait, sur la rive droite, la Siagne jusques à Mandelieu, où, prenant à travers l'Estérel, elle laissait au Sud la Napoule, passait à la Font-Saint-Jean, à l'ancien logis situé au pied du Mont-Vinaigre, et de là se rendait directement à Fréjus. J'ai donné ailleurs des preuves évidentes de l'existence de cette voie et de l'exactitude du tracé que j'indique ; il suffira de savoir que ces preuves consistent en milliaires, inscriptions, tronçons de voie enfouis et découverts, et en de certains points, la voie elle-même, conservée avec ses milliaires sur plusieurs kilomètres de longueur. Je ne pense donc pas que l'on puisse révoquer en doute son existence ; et si, comme cela est démontré, on reconnaît qu'une voie romaine antérieure à la voie Aurélienne passait à Auribeau, on conviendra que la similitude du nom de cette localité avec celui d'*Horrea* est un argument dont il est puéril de nier la valeur. Mais voyons sur quoi s'appuie l'abbé Alliez pour étayer son opinion. Les distances sont-elles conformes ? L'abbé Alliez est obligé de reconnaître que non, si la route ne faisait pas de sinuosités. « Mais, dit-il, comme la voie longeait le rivage, elle en suivait toutes les sinuosités, ce qui allongeait considérablement son parcours. » Or, nous savons que les Romains, tenant peu compte des rampes, se dirigeaient directement sur le point à atteindre et qu'un des caractères de leurs routes est la rareté des lacets. L'abbé

Alliez dit encore que la Napoule s'appelait autrefois *Epulia*, que ce nom rappelle l'idée d'un festin, *epulari*, et qu'il est probable qu'il a été appliqué à cet endroit à cause de sa destination première. Mais il me semble à moi, que si effectivement telle est l'étymologie de la Napoule, et je crois qu'il en est ainsi, c'est au contraire une raison pour que cette localité ne puisse pas être confondue avec *Horrea* et l'on va comprendre pourquoi : la voie Aurélienne qui ne fut construite, de Gênes à Arles, que sous Auguste, passait effectivement à la Napoule. Il est donc probable, que tant que ce tracé a prévalu sur l'ancienne *via Julia*, et nous verrons bientôt qu'il a été promptement abandonné, il est probable, dis-je, qu'une station fût établie à la Napoule pour remplacer, en partie du moins, celle d'*Horrea* ; or, comme on ne pouvait lui imposer le même nom qu'à l'ancienne station qui existait toujours comme dépôt d'armes, ce qui explique son nom d'*Horrea belli*, on la nomma *Epulia*, et en effet on comprendrait assez difficilement cette transformation du mot *Horrea* en *Epulia*. Cela explique pourquoi on retrouve à la Napoule ces anciens caveaux, ces greniers qui ont décidé l'abbé Alliez à y placer *Horrea*.

J'ai dit que le tracé de la voie Aurélienne entre Antibes et Fréjus fut promptement abandonné et j'en trouve la preuve dans ce fait qu'entre le Golfe-Jouan et Fréjus, en passant par Vallauris, Mougins et Auribeau, on a rencontré des milliaires sur lesquels se trouvaient gravés les noms de divers empereurs, depuis Auguste jusqu'à Constantin; tandis qu'entre le Golfe-Jouan et Fréjus, en suivant le littoral, on ne rencontre qu'un seul milliaire du temps d'Auguste qui se trouve à la Sainte-Baume [1] au cap Roux. Or, est-il admissible que si cette route eût été conservée et fréquentée, on n'ait trouvé aucun autre milliaire ? Je l'admettrais, si la route traversait des pays cultivés; car il est certain que presque tous les milliaires que nous possédons ne sont parvenus jusqu'à nous, que lorsqu'ils se sont trouvés dans des conditions de situation telles, que leur transport et leur emploi comme pierre à bâtir eût été plus coûteux et plus pénible que l'extraction de la pierre en carrière. Mais dans un pays boisé, montagneux,

1. Voy. ci-après l'inscription N° 133,

inculte, il est certain que si d'autres milliaires avaient existé, on en retrouverait les traces comme cela a eu lieu pour leurs parcours entre Auribeau et Fréjus. On comprend très-bien, en effet, qu'après la construction de la voie Aurélienne, *Horrea*, qui se trouvait rejeté à plusieurs kilomètres dans l'intérieur, ait dû être relié à la nouvelle voie par un embranchement; or, comme une fois arrivé à *Horrea*, il eût été de beaucoup plus long de retourner à la Napoule, pour de là, prendre la nouvelle voie qui se dirigeait sur Fréjus, par le cap Roux, que de se rendre directement dans cette ville, sans quitter l'ancien tracé, on s'explique très-bien que ce tracé ait prévalu sur le nouveau, et c'est en effet celui qu'indique la carte de Peutinger sur laquelle il est facile de reconnaître entre Antipolis et Forum Julii une inflexion très marquée vers le Nord.

Mais il y a plus : Auribeau est le seul point dont la position cadre complétement avec les distances données par la Table et les Itinéraires, et jusqu'à preuve évidente du contraire, nous devons nous fier aux renseignements fournis par les documents qui, je le répète, sont les seuls qui nous aient conservé le nom et la position d'*Horrea*.

Quelques archéologues, reconnaissant qu'une voie romaine passait à Vallauris, Mougins et Auribeau, considéraient ce tracé comme une doublure de la voie Aurélienne qui se dirigeait sur *Horrea*, où se trouvaient des greniers et des magasins d'armes, que l'on avait à dessein éloignés de la mer pour éviter un coup de main des pirates. Pauvre explication! car dans ce cas, il suffisait de mettre Auribeau en communication avec la voie Aurélienne, et il était inutile de construire au travers de l'Estérel une seconde voie dont l'établissement et l'entretien, dans un pays aussi tourmenté, avait dû être coûteux et pénible. Or, l'existence de ce double chemin est démontrée depuis 1743, époque à laquelle des réparations furent faites à l'ancien chemin de l'Estérel pour le voyage de l'infant Don Philippe. Les anciennes bornes milliaires furent alors retrouvées et transportées à Fréjus par les soins de l'abbé Girardin, qui les a décrites aussi bien dans son histoire de Fréjus que dans sa notice manuscrite [1]. D'un

1. Étud. sur les voies rom. du Var, Frédéric Aube.

autre côté, on ne peut pas nier qu'une voie romaine n'ait suivi le littoral entre Antibes et Fréjus, passant par Cannes et la Napoule ; on peut même préciser le point où passait cette route à Cannes, et le quartier de *Pierre-longue* ne doit son nom qu'à la présence, en cet endroit, d'un milliaire aujourd'hui détruit. Je connais, en effet, dans le seul département des Alpes-Maritimes, sept quartiers de *Pierre-longue* et tous sont sur le parcours d'une voie romaine ; chez quelques-uns, comme dans le vallon de Laguet et dans la vallée du Chanz, le milliaire existe encore comme preuve. Entre la Napoule et la Sainte-Baume, la calanque d'Aurèle, rappelle évidemment la voie Aurélienne; et plus loin, le milliaire de la Sainte-Baume et l'existence, entre ce point et Saint-Raphaël, d'un chemin aujourd'hui envahi par les arbres, mais parfaitement reconnaissable, que les habitants nomment *lou Camin Aurelian*, ne peut nous laisser aucun doute sur le passage de la voie Aurélienne par ces divers points. C'est cette existence, aujourd'hui bien constatée, de deux voies traversant le pays, qui a donné lieu à tant de fâcheuses méprises; c'est à cela qu'il faut attribuer la diversité des opinions émises sur *Horrea* et le tracé de la voie Aurélienne. Les uns, ayant étudié le tracé de l'Estérel, soutenaient que c'était là le passage de la voie Aurélienne; tandis que les autres, et l'abbé Alliez est du nombre, après avoir reconnu le tracé du rivage, ne voulaient pas admettre les raisons données par les partisans du tracé de l'Estérel et se trouvaient forcés de rechercher, parmi les localités du rivage, celles qui pouvaient permettre une identification avec *Horrea*.

On pourrait s'étonner que la voie Julia ne soit mentionnée ni par la Table de Peutinger ni par l'Itinéraire d'Antonin ; mais cela s'explique tout naturellement : en effet, cette voie [1] fut définitivement abandonnée après la construction de la voie Aurélienne, à cause de la difficulté de ses rampes infiniment plus ardues que celles de cette dernière voie ; mais, même après son remplacement, plusieurs tronçons de cette grande artère furent conservés, entretenus et reliés à la voie Aurélienne : si bien qu'ils finirent par se confondre avec elle, et que, pour une raison ou pour une autre, préférés

1. La voie Julia.

au nouveau tracé, ils furent seuls fréquentés et entretenus. C'est ce qui est arrivé notamment pour le fragment de Vintimille à Cimiez et pour celui d'Auribeau à Fréjus ; et cela explique suffisamment pourquoi les Itinéraires ne mentionnent qu'une voie, puisqu'en principe la voie Julia était abandonnée et que les quelques tronçons qui subsistaient encore faisaient partie intégrante de la voie Aurélienne.

En somme, voici, je pense, quelles sont les conclusions que l'on peut tirer de tout ceci : la voie Aurélienne, lors de son tracé primitif, suivait effectivement le rivage et une station romaine nommée *Epulia* a existé à la Napoule pendant un certain temps; mais, par suite d'une raison qui nous échappe, ce tracé a été ensuite abandonné, et l'on est revenu, par un embranchement partant du Golfe-Jouan, passant par Vallauris et Notre-Dame-de-Vie, au pied de Mougins, à l'ancien tracé de la voie Julia qui passait par Auribeau, et ce village est bien la station nommée *Ad Horrea* dans la Table et les Itinéraires.

On pourrait encore demander pourquoi *Epulia*, qui a été une station militaire, ne se trouve pas marqué dans les Itinéraires ; la raison en est fort simple : c'est que le tracé du rivage fut probablement abandonné à la mort d'Auguste, c'est-à-dire presque immédiatement après sa construction ; tandis que le tracé de l'Estérel était réparé en l'année 58 de notre ère, comme il conste de l'inscription des milliaires de l'Estérel, et qu'une fois le tracé abandonné, la station n'eut plus de raison d'être et par conséquent ne put être mentionnée.

IV

Villes et lieux habités par les Gallo-Romains qui ne sont mentionnés par aucun auteur ancien, mais dont les noms paraissent s'être conservés jusqu'à nous.

On voit à l'ouest de Saint-Laurent, une colline qui porte le nom de *Grimont* et sur laquelle l'on rencontre souvent des fragments de brique romaines, des meules gallo-romaines, des pesons de filets en brique ou en pierrre, etc., etc. C'était au moyen âge une localité nommée *Agri-mons :* on y voyait

au treizieme siècle un hôpital desservi par les Augustins; il fut réuni à la mense épiscopale de Vence en 1327. Le nom d'*Agri-mons* signifie mont des champs cultivés; c'est assurément l'un des premiers endroits où les Romains s'établirent, mais je doute que cette station ait jamais eu une grande importance comme ville; ce n'était probablement qu'un hameau, qu'habitaient quelques familles vivant de la pêche et du rendement de leurs champs. La voie Aurélienne passait au pied de cette localité.

Viennent ensuite *les Encourdoulès*, que quelques auteurs ont voulu identifier avec *Ægitna*, opinion qui ne supporte pas l'examen, puisque *Ægitna* était un port de mer et que le plateau des Encourdoules couronne un mamelon situé à trois kilomètres du rivage; mais il est hors de doute que les Encourdoules, dont le nom me paraît descendre du grec κορδύλη, qui signifie éminence, bosse, était un *vicus* gallo-romain, fondé peut-être par les Grecs d'Antibes. On y voit, épars sur le sol, une multitude de débris romains, plusieurs urnes funéraires et toutes les pierres d'un tombeau monumental dont l'origine gallo-romaine n'est pas contestable.

Mougins est encore l'un des points habités par les Gallo-Romains; ses inscriptions et les débris que l'on rencontre dans ses environs ne permettent pas d'en douter. Je pense, comme de nombreux archéologues, que son nom actuel n'est que la corruption de *Mons Ægitnæ*. A ce propos, on a dit que ce nom lui avait été donné « parce que les Oxybiens, ayant été forcés, à la suite de la défaite que leur fit subir Caïus Sextius Calvinus, de se retirer à douze stades du littoral, les habitants d'*Ægitna* fondèrent Mougins, qui devint *Mons Ægitnæ*. » Je crois plutôt que *Mons Ægitnæ* dépendait d'*Ægitna* comme Besaudun de Vence, comme Valreas, *Vallis Aeriæ*, dans le département de Vaucluse, dépendait d'*Aeria*; et je pense que les deux villes ont dû exister dans les mêmes temps. Le nom de Mougins était au moyen âge *Mongins*; ce village est désigné dans plusieurs chartes par l'appellation *Villa vetus*, et Raymond Féraud, dans un poëme provençal, écrit au treizième siècle, parlant de cette localité, dit: *A Vila vieylla que, y sol esser Mogins.*

Saint-Cassien, autrefois nommé Arluc, à cinq kilomètres

de Cannes, dans la direction de l'Ouest, était, à l'époque gallo-romaine, un bois sacré dans lequel se trouvait un autel à Vénus. Nous en avons la preuve dans ce passage de Baralis [1]. « *Nazarius, vir strenuus et pius, non ferens animas hominum illudi fraude diabolicâ, delubrum et aram impudice Veneri dicatam, in quodam monticulo qui dicitur Arlucus, quasi* ara-lucis [2], *propè pontem nunc fluvii vulgô nuncupati* Siagna, *omninò eliminare curavit.* » C'est-à-dire : Nazaire, homme zélé et pieux, voyant les âmes des hommes lui échapper par suite de cette fraude diabolique, ordonna la ruine du temple et de l'autel dédiés à l'impudique Vénus, qui se trouvait sur un monticule nommé Arluc, ce qui signifie *autel du bois sacré,* près du pont du fleuve aujourd'hui vulgairement nommé *Siagne.* » Ce témoignage est de tous points confirmé par celui de Raymond Féraud, qui raconte le même fait en vers provençaux.

On a fait de nombreuses suppositions au sujet du monticule de Saint-Cassien. C'est, suivant les uns, un tumulus ; d'autres y voient un camp romain ; on y a même placé *Ægitna :* toutes ces suppositions doivent être également rejetées. La butte de Saint-Cassien n'est pas faite de main d'homme, c'est le dernier restant d'une couche de cailloux roulés pliocène, qui couvrait à cette époque toute la plaine de Laval : c'est ce qu'en géologie on nomme un témoin, qui n'a dû de n'être pas emporté par les eaux, comme le restant de la formation, qu'à une plus grande quantité de carbonate de chaux, qui a relié entre eux, les éléments de sa constitution et lui a permis de résister par sa masse à l'action mécanique des eaux ; et l'on se fera une idée de la force érosive que purent avoir ces eaux, quand on saura que, depuis la période diluvienne, ce pays s'est élevé, au dessus de Grasse, plus de mille mètres, c'est-à-dire qu'il était descendu à une pareille profondeur sous les eaux de la mer.

Saint-Cassien n'a d'abord été qu'un îlot, qu'une mer peu profonde entourait; peu à peu, par suite des alluvions laissées par la Siagne, la plaine s'est sensiblement élevée au niveau des eaux et a formé un marais qui existait encore dans les

1. (Chronol. Lerin. II p. 80.) cité par Alliez dans son livre sur Lérins.
2. Sic, pro Araluci.

premiers siècles de l'ère actuelle [1], et je pense que son colmatage n'a sérieusement commencé que du jour où la voie Aurélienne, courant à sa partie méridionale, y fit l'office d'une digue et retint dans la plaine les sédiments laissés par les inondations successives de la Siagne.

La fondation de la Napoule ne peut être rapportée, nous l'avons vu, qu'à l'époque de la construction de la voie Aurélienne ; et son nom antique, parait avoir été *Epulia*, qui, en se prononçant *Epoulia*, a formé, par corruption, le nom actuel de cette localité. Walckenaer, qui veut y voir la ville des Oxybiens, prétend que son nom vient d'*Ægitnapolis;* mais comme cet auteur oublie de nous prouver qu'*Ægitna* s'est jamais appelée *Ægitnapolis* et que M. Sardou [2] fait remarquer que, si cette ville s'était appelée ainsi, Polybe, qui écrivait en grec, n'eût pas manqué de le mentionner en la nommant; comme d'ailleurs Walckenaer, qui prétend que les *Sueltri* habitaient l'Estérel, se contredit en plaçant dans leur territoire la capitale des Oxybiens, je ne puis admettre cette étymologie, qui n'est qu'ingénieuse. On trouve, dans les œuvres de saint Eucher, la mention de deux monts qui avoisinaient la Napoule : l'un est nommé *Mons Mercuris*, nom qui a été conservé à ce lieu jusqu'au dixième siècle (on le nomme aujourd'hui *Saint-Pierre*), et l'autre *Mons Martis*, c'est le mont Martin ou Saint-Martin de nos jours.

L'origine gallo-romaine de *Théoule* est indéniable, et son nom n'est que la corruption du mot latin *tegula*, qui se prononçait *tegoula*, et a formé, par suite de l'élimination du *g*, le nom actuel de ce lieu. L'abbé Alliez recherche cette étymologie dans le nom d'une divinité nommée *Telonius* ou *Telonus*, sous la protection de laquelle les anciens plaçaient, dit-il, les sources et les fontaines. « Or, dit cet auteur, comme l'on voit à Théoule une fort belle source, il est probable que c'est du nom de cette divinité que Théoule, ainsi d'ailleurs que Toulon, tirent leur nom moderne. » Cela est fort joli, mais on ne comprend pas comment l'abbé Alliez, après avoir reconnu que la plaine de la Théoulière, ne doit

1. Vida de Sant Honorat, III, LXXXVII. «Sus en I puey pres del marage..... Arluc nomavan lo Castell » Raym. Fer.

2. Sardou, *Notice historique sur Cannes et les îles de Lérins*, p. 16.

son nom, qu'à une fabrique de tuiles, peut rechercher pour Théoule une autre étymologie : d'ailleurs, il existe dans les champs qui environnent ce lieu, une telle quantité de ces tuiles à rebord dont se servaient les Gallo-Romains, qu'il est difficile de ne pas y reconnaître un des centres de fabrication de cet article, et qu'il est tout naturel d'en conclure que le port où l'on venait embarquer cette marchandise s'est appelé le port de la *Tegula*.

A propos de l'étymologie proposée par l'abbé Alliez, me permettra-t-on deux mots de digression ? Il existe, dans toute la Provence, une grande quantité de lieux nommés *touloun*, *tourou*, *thoronet* ou *thouronet*, lieux où l'on voit des sources, et pour lesquels on a proposé l'étymologie de la divinité *Telonius*, à laquelle ils auraient été dédiés : or, dans le provençal actuel, le mot *touroun* signifie tuyau de canne; ce mot descend évidemment d'un radical celtique *thorr*, qui ne peut mieux se comparer qu'à celui de l'arabe *casbah*, dont la signification propre est roseau, mais qui par extension, signifie : conduit, aqueduc, citerne, source, et même citadelle, parce que les citernes, très précieuses en Afrique par suite du manque d'eau, sont généralement protégées par des citadelles : d'où je conclus que les mots *toulon* ou *thoronet* ne signifient pas autre chose que *source*, et que la divinité que les Romains nommèrent *Télonius* n'est que la divinisation du nom celtique des sources. On sait, en effet, que les anciens rendaient un culte à la nature visible : les Naïades, les Dryades, les Faunes, les Satyres et les Nymphes de toute espèce, en sont la preuve ; il n'est donc pas étonnant que les Romains, voyant toutes les sources nommées *thorr*, aient songé à diviniser cet être inconnu, qui présidait à la distribution des eaux.

Une autre étymologie veut reconnaître dans *Théoule* le nom de sainte Tullia, qui s'y serait retirée avec sa sœur sainte Consortia; mais il est prouvé que c'est dans le village de Sainte-Tulle (Basses-Alpes), que ces deux saintes ont vécu.

On peut encore considérer Mandelieu comme une habitation romaine; la voie Julienne y passait, et son nom, qui nous a été conservé dans les œuvres de saint Eucher, était *Mandolocus :* plusieurs chartes et la Chronologie de Lérins le

mentionnent. Le village de Mandelieu fut détruit vers le douzième siècle ; il a été depuis relevé de ses ruines et forme une commune.

Walckenaer, commentant un passage d'Etienne de Byzance, dit fort sérieusement la joyeuseté suivante : « Oppio, peut très-bien avoir été la ville d'*Oxybium* mentionnée par Quadratus, cité par Etienne de Byzance. » Placer un port de mer à près de vingt kilomètres dans l'intérieur des terres ! C'est là un tour de force, que seul Walckenaer pouvait accomplir. On sait en effet, que cet auteur ne s'est appuyé, pour la plupart de ses identifications, que sur des ressemblances dans les noms : or, il lui a paru qu'Oppio pouvait avoir un rapport avec *Oxybium;* et, sans se préoccuper d'autre chose, il place *Oxybium* à Oppio. Mais si cet auteur s'était seulement donné la peine de lire Etienne de Byzance, qu'il cite, il aurait pu se convaincre, que, comme l'a très-bien dit M. Sardou, « Etienne de Byzance nomme, il est vrai, les Oxybiens d'après Quadratus, mais dans aucune partie de son livre, il ne parle d'une ville du nom d'*Oxybium.* » Voici en effet ce texte : Ὀξύβιοι μοῖρα Λιγυῶν. Κουάδρατος τέσσαρες καὶ δεκάτῳ Ῥωμαικῆς Χιλιαρχίας (Et. de Biz.), c'est-à-dire: les Oxybiens territoire des Ligures. (Quadratus quatorzième livre des chiliarques romaines.)

C'est donc sur un contre-sens, que Walckenaer s'est appuyé pour son identification. Mais si Oppio n'a jamais été *Oxybium,* son existence à l'époque gallo-romaine n'en est pas moins certaine. Ses inscriptions et les ruines qu'on y voit encore ne laissent aucun doute à ce sujet. Je crois même que ce lieu, aujourd'hui presque désert, a été anciennement l'un des plus importants de la contrée ; ma conviction est que c'est là que se trouvait l'ancien oppidum des Ligaunes : son importance est prouvée par ce seul fait, que la voie Julia y passait et qu'elle s'y bifurquait. Cet oppidum, qui devait être très-important, fut détruit par les barbares vers le cinquième siècle ; c'est à la suite de cette destruction, que fut construit le village actuel de Château-Neuf, *Castrum novum,* qui longtemps n'a fait qu'un avec Oppio.

Faut-il reconnaître dans le nom d'Oppio le simple qualificatif Oppidum ? Je serais tenté de le croire ; mais la forme *Uppio* que l'on prononce *Ouppio,* dont se servent aujourd'hui

encore les habitants et que je trouve dans une charte de l'an 1200, pourrait être rapportée au celtique *Loub* ou *Loup*, qui paraît avoir signifié bois touffu ; il faudrait alors admettre la perte de la consonne initiale, tandis qu'elle se serait conservée un kilomètre plus loin dans *Pey-Loubet*, nom d'une petite éminence boisée qui se trouve entre Oppio et Grasse. C'est pourquoi je préfère l'étymologie d'*Oppidum*, qui, pour faire Oppio, ne demande que l'élimination du *d*, ce qui est usuel dans les langues méridionales. Je parlerai, dans le cours de ce travail, d'une troisième étymologie.

Telles sont les localités gallo-romaines de l'arrondissement de Grasse dont les noms paraissent s'être conservés jusqu'à nous. Il existe certainement dans nos pays, bien d'autres points habités par les Gallo-Romains; mais comme leurs noms paraissent s'être perdus, ils ne peuvent être mentionnés dans une énumération géographique; ils prendront place dans une carte archéologique du département, carte que je prépare.



ÉPIGRAPHIE ANTIQUE

PREMIÈRE PARTIE

A VENCE

J'ai déjà publié dans les Mémoires de la Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes, une notice sur l'épigraphie de Vence et de ses environs, où sont rapportées presque toutes les inscriptions qui vont suivre ; mais je ne pouvais, dans une épigraphie complète du département, négliger ce canton important. C'est pourquoi je copie presque textuellement mon premier travail, en y faisant toutefois certaines corrections qui m'ont, pour la plupart, été suggérées par M. Léon Rénier, le savant professeur au Collége de France.

N° 1.

MARTI VINT^{O}
M· RVFINIVS· FELI^{X}
SAL· IIIIIIVIR ET IN
COLA CEMENEL
EX VOTO· S

Marti Vintio — Marcus Rufinius Felix — Saliniensis Sevir, et in-cola Cemenelei — ex voto solvit.

Au Dieu Mars Ventien : Marcus Rufinius Felix de Salinium (Castellane) sevir et habitant de Cimiez s'est acquitté selon son vœu.

Millin, Voy. t. III, p. 10 — Bourguignat, Inscr. Rom. de Vence, p. 16 — Noyon, Statist. du Var, p. 250. — Gruter,

LVIII, 8. — Bouche, Chorog, t. I.,.p. 283. — Papon, Histoire gén. de Prov., t. I. p. 100. — Muratori, XLV, 5. — Donati, Supplem. ad Thes. Mur. XXV, 2. — Maffei, Ars crit. lap., 280 — Cluvier, Ital. Ant., p. 66. — Keysler, Ant. sept. p. 445. — J. de Wal, Mith. septent., p. 227. — Annuaire du Var, (1823) p. 53. — Carlone, Vest. épigr. de la domin. gréco-massal, et rom., p. 137, n° 235: *Marti vincio — Mar Rufinus sal IIIIII vir — et incola Cemenel. ex voto.* — Spon, Misc. erud. antiq. 92-93, sec. III. et Orelli, n° 2066 : *D. M. Marti Vincio. M. Rutinus. fil. Gal IIIIII vir et incola cemenei ex voto.* — Gruter, Inscr. ant. tot. orb. rom., p. 58. 8. a Scaligero. Cette leçon est suivie par Muratori (loc. cit.) et par l'auteur du *Nicœæ Civitas*, Gioffredo, Stor. dell. Alp. Mar. qui lit : *Marti vinio, M. Rufinus feli* etc. — Bourquelot, Insc. ant. de Nice, de Cimiez, etc., p. 12, n° 9. — L'auteur du *Marmora Nic.* et le manuscrit du comte de Pierlas, donnent le texte suivant : *Marti Vincio — M. Rufinus salin. IIIIIV — et incola Cemenel — ex v.* — Tisserand, Hist. de Vence, p. 7 : D. M, — *Marti Vincio. — M. Rufinus IIIIIIvir. — Salinensis et in-cola Cemenel. ex-voto* — Sardou et Brun, Vérif. des inscr. rom. de Vence, in Ann. de la Soc. des lett. sc. etc., de Nice, t. IV. p. 174, ont négligé l'S final. — Elle porte dans mon recueil le n° 2, et l'imprimeur a négligé la liaison des lettres N, T que j'avais indiquée, ce qui la rend incorrecte. Cette inscription est scellée dans la cour de l'Évêché.

Bourguignat et Bourquelot, ont publié sur ce texte des commentaires auxquels je renvoie le lecteur.

N° 2.

IDAEAE· MATRI
VALERIA· MAR
CIANA· VALE
RIA· CARMO
SINE ET CASSI
VS· PATERNVS
SACERDOS TAV
RIBOLIVM SVO SV/ ///
//// TV· CELEBRAVERVNT

Idææ matri-Valeria Mar-ciana, Vale-ria Carmo-sine et Cassi-us Paternus — Sacerdos tau-ribolium suo sum-ptu celebraverunt

A la mère Idéenne; Valeria Marciana, Valeria Carmosine et Cassius Paternus prêtre, à leurs frais, ont célébré le Tauribole. —

Gioffred. Stor. dell. Alp. Mar., I. p. 217 — Bouch. *loc cit*, t. I, liv. 11, cap. I, p. 59. — Millin, Voy. etc., t. III. p. 9, n° 6. — Papon, Hist. gén. de Prov. la donne avec cette variante : D M — *Idææ matri etc.* — Tisserand, Hist. de Vence, p. 7, *Idææ maiæ..... celebr.* — Carlone n° 234, d'après Bourquelot p. 17, n° 11, 8me ligne *ripolium*, 9me ligne *celebrarunt* — Ann. du Var (1823), p. 51. — Noyon, *Stat.* p. 249. — Bourguignat, Inscr. rom. de Vence, p. 13. — Gruter, XXIV, 10. — Brun et Sardou, Vérif., etc., p. 173, *ripolium suo su — tu celebraver.*

Cette inscription, comme la précédente, est scellée dans la cour de l'Evêché.

N° 3

L'un des monuments épigraphiques les plus curieux de Vence consiste en deux colonnes en syénite d'Egypte, dont l'une, sur l'emplacement de l'ancien cimetière, soutient une croix, et l'autre sert de soutien à la toiture de la poissonnerie. Ces deux colonnes portent chacune une inscription qui, lue séparément, n'a aucun sens, mais qui, rapprochées, forment la phrase suivante :

1re	2e
	MASSILIEN
	SIVM
CVRANTE AC	DEDICANTE
IVL· HONORATO	PROC· AVG· EX
PP PRAESID· ALP	MARITIMARVI

La colonne n° 1 est tronquée, les deux premières lignes manquent.

Voici, à mon avis, comment on doit les lire :

Liberalitas Massiliensium — Curante ac dedicante — Julio Honorato procuratore Augusti ex-primipilo præsidi Alpium Maritimarum.

Libéralité des Marseillais. Julius Honoratus, ancien primipile procurateur d'Auguste pour la province des Alpes-Maritimes, a été chargé de leur dédicace.

Dans mon précédent travail, j'avais restitué cette inscription en mettant en tête de la première colonne le mot *columnæ*; mais un de mes amis, M. Matheron de Marseille, m'a fait remarquer que le mot écrit en face de *Massiliensium* devait être coupé en deux lignes, pour être en symétrie avec lui, et que *columnæ* lui semblait bien court; je me rends volontiers à cette raison et je remplace *columnæ* de la façon suivante :

LIBERAL	MASSILIEN
ITAS	SIVM

Ces colonnes ornaient certainement le temple de Mars Vintien, et c'était, en se reportant à l'époque où elles ont été données, un fort beau présent.

Millin en a fait les bornes du territoire des Marseillais, il les restitue ainsi : *Finis agri Massiliensium, curante ac dedicante Julio Honorato procuratore Augustali ex-praepositis presidio Alpium Maritimarum.* (Voyage, t. III, p. 6).

Bouche la cite d'après Ruffy, qui lui-même la prend dans les *Antiqu. de Prov.* de Raymond de Soliers; la voici telle qu'ils la restituent :

La première, *Curante — Jul. Honorato — p. praesid Alp.*

La deuxième, *Populo Massiliensium dedicante proc. Aug, Maritimarum*

Ces derniers auteurs n'ont pas remarqué que l'inscription courait d'une colonne à l'autre.

Jean-Baptiste Guesnay, Ann. Massil. se borna, ne pouvant les expliquer, à les donner telles qu'il les lut.

Gioffredo copie Guesnay (Nic. Civ. p. 16) — Muratori, Thesaurus inscript. MLVII, 5 et 6, divise l'inscription et en dénature le sens — Bourquelot, p. 85, Carlone, Epigr. p. 143, ne 222, et Noyon, Statist. p. 246, copient Millin.— Tisserand Hist. de Vence, p 6., la première : *finis agri — curante ac — Julio Hon—orato—p.p. praesid Alp.* et la deuxième : *Massiliensium — dedicante — procurante — Aug. ex — maritim.* Le même auteur les cite encore Hist. de Nic. p. 46 —

Bourguignat (Inscr. de Vence), propose de les rétablir ainsi : *Marti Vintio, — respublica Massiliensium* etc.; le reste est conforme à ma lecture.

Pour en arriver à cette restitution, Bourguignat suppose que les deux colonnes sont tronquées et que la dédicace *Marti Vintio* était gravée dans la partie qui manque : ce qui est nettement contredit par le fait que la colonne n° 2 est absolument intacte et munie de son couronnement ; on ne verrait donc pas où la susdite dédicace aurait été gravée. —Brun et Sardou, Vérif., etc. p. 176, n'ont pas mentionné la liaison des lettres V et M.

Millin a lu *ex præpositis præsidio :* cette lecture n'est pas admissible si l'on veut tenir compte du milliaire de Gréolières, où ce même Julius Honoratus est qualifié de primipile; et là, il ne peut y avoir de doute, puisque le mot est écrit tout au long.

Quant à vouloir en faire des bornes territoriales, Bourguignat en a fait bonne justice, en faisant remarquer que le mot *dedicante*, impliquait de la part de Julius Honoratus, un acte dédicatoire à une divinité quelconque.

Les primipiles étaient les premiers centurions du premier manipule des triaires (*triarii*); ils étaient chargés de veiller sur l'Aigle, avaient le droit d'assister aux délibérations des officiers supérieurs, et, en cas de mort ou d'absence du tribun, prenaient le commandement de la légion.

Julius Honoratus était procurateur d'Auguste sous Caracalla : c'est donc entre les années 211 et 217 de notre ère que cette inscription a été gravée.

Dans son rapport sur mon épigraphie de Vence, inséré dans la Revue des Sociétés savantes [1], M. Ch. Robert, commentant cette inscription, pense que ces colonnes doivent être rattachées à une ensemble architectural, à un monument élevé par le Préfet des Alpes-Maritimes en l'honneur des Marseillais ou de quelqu'un de leurs dieux, « à la suite d'un des ces services que la richesse et le puissant commerce de ce peuple lui permettaient de rendre au monde romain et particulièrement aux contrées du midi de la Gaule. »

1, Rev. des Soc. Sav. Sixième sér. t. V, janv.. fév. et mars 1877, Paris, Imp. nat. 1877, p. 75 à 90.

Le savant membre de l'Institut, ne pense pas que le verbe *dedicare*, qui se trouve dans l'inscription, implique en quoi que ce soit la nécessité de trouver au monument un caractère religieux. « Celà est possible, dit-il, sans être certain ; car, au troisième siècle, *dedicatio* ne signifiait plus l'action d'attribuer aux dieux, par une formule sacramentelle, ce qui était profane, mais bien parfois de livrer à l'usage une chose quelconque, étrangère par conséquent à la religion, et, s'il s'agissait d'un monument, d'en faire l'ouverture solennelle ». Il cite, pour confirmer cette opinion, quelques inscriptions du recueil d'Orelli où ce mot est employé dans le sens qu'il indique. Mon savant commentateur me reproche de n'avoir pas mentionné l'opinion d'Herzog au sujet de cette inscription. Je reconnais le bien fondé de cette observation et je répare mon omission. Herzog pense que les colonnes devaient être complétées ainsi :

Respublicæ	MASSILIEN
sium et nicæen	SIVM

M. Ch. Robert n'admet pas cette interprétation : il ne pense pas d'ailleurs qu'au troisième siècle les habitants de Nice aient pu s'appeler *Marseillais*. Et pour finir, le même auteur croit que *columnæ Massiliensium* n'a pas pu signifier colonnes offertes par les Marseillais. Je ne discuterai pas cette opinion ; je dirai seulement, à ce sujet, que Mommsen, à qui j'avais parlé de cette interprétation, la trouvait satisfaisante.

N° 4

P· CORNELIO
LICINIO· VALE
RIANO· NOBILIS
SIMO· CAES
PRINCIPI IVVEN
TVTIS
NEPOTI· ET· FILIO
DDNN· VALERIA
NI· ET· GALLENI [1]
AVGG· ORDO
VENTIENSIVM

1. Sic, pro *Gallieni*.

Publio Cornelio — Licinio Vale — riano nobilis — simo Caesari — principi Juven — tutis — nepoti et filio — domi-norum nostrorum Valeria — ni et Gallieni — Augustorum ordo — Ventiensium.

A Publius Cornelius Licinius Valérianus, très-noble César, prince de la Jeunesse, petit-fils et fils de nos augustes seigneurs Valérien et Gallien, l'ordre des Ventiens.

Millin, Voy. t. III, p. 6. — Papon, Hist. gén. de Prov., t, I, p. 102. — Noyon, Statist. p. 246, dernière ligne *Ventientium*, leçon empruntée à l'Ann. du Var 1823, n° 2, p. 42. — Bourquelot, Inscr. ant. etc., n° 25, p. 34, Cet auteur lui donne comme emplacement la cour de l'Evêché, ce qui est inexact. — Tisserand, Histoire de Vence, p. 9 et Histoire de Nice, p. 39, 1re ligne, *Pub. Cornelio*... 4me ligne, *simo Cæsari*... 6me ligne, *tutis nepoti*, 7me *et filio d. d.*, 8me *n. n. Valeria* et 11me *Vintientium*. — Carlone, Epigr., etc. page 140, n° 239, *Vintientium*. — Bourguignat, Insc. rom. p. 35. — Henzen, Coll. Orell. Supplem., n° 5228. — Brun et Sardou, Vérif. p. 175; ces auteurs mettent à tort un *T* élevé, au commencement de *tutis*, l'*I* seul de Juventutis est élevé; c'est également à tort que ces auteurs suppriment les points séparant les mots, qui y sont bien réellement.

Publius Cornelius Licinius Valerianus, fils aîné de Gallien, habitait alors avec sa mère Cornelia Salonina le midi des Gaules. Nous avons des preuves de leur séjour dans nos régions, par les inscriptions de Cimiez, de Vence et de Briançonnet; c'est assurément à cette époque que l'inscription de Vence a été gravée.

L'auteur anonyme de l'article de l'*Annuaire du Var*, Noyon et Carlone, ont dit, à tort, que Valérien, fils aîné de Gallien, surnommé Saloninus, fut déclaré César par son père en l'an 1006 (de Rome) et envoyé dans les Gaules pour faire son apprentissage sous Posthumius. Il y a ici confusion évidente entre le père et le fils; c'est en effet Gallien, et non Valérien, qui fut associé par son père à l'empire en 1006, (253 ap. J.-C.): Gallien, âgé de vingt ans lorsqu'il vint dans les Gaules, n'y resta que sept ans ; son fils Valérien ne pouvait donc avoir au maximum que dix ou onze ans.

Cette inscription est placée au coin d'une maison, rue

de la Vieille Audience ; elle fait le coin de la rue de la Rouette.

N° 5.

(Voy. pl. II.)

Imperatori Cœsari — divi Antonini — filio divi Severi — nepoti — Marco Aurelio Anto — nino pio felici — Augusto tribunitiâ potestate III — Consuli III patri patriœ.

A l'Empereur César, fils du divin Antonin, petit-fils du divin Sévère, Marc-Aurèle Antonin[1], pieux, heureux, Auguste, revêtu trois fois de la puissance tribunitienne, consul pour la troisième fois, père de la patrie.

Bourquelot, Insc. ant., p. 35, n° 27, ne mentionne que trois feuilles de lierre au lieu de cinq que porte la pierre — Millin, Voy. t. III, p. 16, donne la même leçon que Bourquelot, qui d'ailleurs l'a copié — Tisserand, Hist. de Vence p. 9, et Hist. de Nice p. 39, 1re ligne, *Imp. Cœsari...* 5me ligne, *M. Aurelio...* 7me ligne *Aug. trib. pont. III.* — Carlone, Epigr. gréco-massal. et rom., p. 140, n° 238. — l'Ann. du Var (1823), p. 45, et Noyon, Statist. du Var, p.247, qui suit la même leçon, ont négligé les feuilles de lierre. — Bourguignat, Inscr. rom. de Vence, p. 26, néglige les feuilles de lierre et la plupart des points ; à la dernière ligne COS II au lieu de COS III, que porte la pierre. — Joseph Roux, Statist. des Alpes-Mar., t. II, p. 70, copie Noyon. — Brun et Sardou, Vérif. p. 175, négligent les feuilles de lierre, les points et certaines lettres, qui, quoique frustes, sont pourtant reconnaissables.

Cette inscription est dédiée à Héliogabale, fils illégitime de Caracalla et de Julia Sœmias, une de ses nièces, femme du sénateur Varius Marcellus.

D'après Bourguignat, il ne faudrait pas lire COS III, mais bien COS II ; car cet auteur prétend que la troisième année de la puissance tribunitienne d'Héliogabale correspond à son second consulat. En effet, si l'on prend la peine de consulter les fastes consulaires, on y voit bien qu'en 975 étaient consuls :

1° Marcus Aurelius Antoninus, Cos. III (Héliogabale).

2° M. Aurel. Severus Alexander (qui succéda à Héliogabale).

1. Héliogabale.

Or, comme Héliogobale était monté sur le trône en 971 de Rome, soit 218 de J.-C., son deuxième consulat correspond bien à la troisième année de son règne ou de sa puissance tribunitienne. L'auteur de l'article de l'*Annuaire du Var* dit, il est vrai, pour expliquer cette discordance, que le troisième consulat d'Héliogabale s'étend à la moitié de la troisième et de la quatrième année de son règne; mais cet auteur a raisonné comme si le deuxième et le troisième consulat de cet empereur s'étaient suivis sans interruption; or, c'est le contraire qui a eu lieu, puisque son deuxième consulat eut lieu en 220 et son troisième en 222 : ce qui fait, qu'il ne pourrait en aucun cas coïncider avec la troisième année de son règne.

Henzen, coll. Orell. suppl. 7414, cite un texte dédié à cet empereur, qui porte : *trib. pot.* IIII et *cos.* III, ce qui démontre bien l'exactitude du calcul de Bourguignat. Il faut donc admettre la correction, pour le chiffre de la puissance tribunitienne ou pour celui du consulat; dans tous les cas, cette inscription a été gravée entre les années 220 et 222 de notre ère.

M. Ch. Robert nous reproche, à Bourguignat et à moi, d'avoir travaillé sur des listes consulaires erronées; il rappelle « qu'un fragment de la décurie impériale des frères Arvales prouve qu'Héliogabale fut consul avec Oclatius, la première année de son principat, en 218; il fut donc consul *iterum* en 219 et en 220, lors de la troisième puissance tribunitienne, il fut consul *tertium* avec *P. Valerius Eutychianus Comazon.* Le *cursus* TRIB· POT·III· COS· III· est donc très-exact.» J'accepte cette correction, tout en faisant remarquer que nous, pauvres travailleurs de province, seuls et sans instruments de travail, il nous est bien difficile de connaître tout ce qui a été publié sur une question; et si nos instruments sont faux, il faut nécessairement que notre travail s'en ressente. Je dois d'ailleurs reconnaître, que le rapport de M. Charles Robert sur mon travail, est plutôt rédigé avec un parti pris d'indulgence que de sévérité ; et s'il veut se donner le peine de parcourir la seconde édition que j'en fais aujourd'hui, il pourra se convaincre que j'ai été plus sévère que lui à mon égard, et que, tandis qu'il n'a relevé que quatre ou cinq corrections sur plus de cinquante textes cités, j'en

ai trouvé, moi, plus de quinze à corriger, et je ne crois pas mon travail parfait.

Seulement, on ne tient pas assez compte des difficultés sans nombre dont nous sommes entourés et qui s'opposent, comme des corps inertes, à notre désir de produire de bons travaux. Tel renseignement que l'on a à Paris en une demi-heure, nous demande des semaines et parfois des mois de travail ; bien heureux encore quand, après une peine infinie, on parvient à son but.

Nous devons donc, ce me semble, n'avoir que l'ambition de fournir à la science des matériaux nouveaux en laissant à ceux à qui leur position le permet, le soin de les commenter savamment.

Ce texte est gravé sur un piédestal, qui a dû supporter une statue, car on reconnaît encore des vestiges de draperies, sur le haut des moulures ; ce piédestal est encastré dans le mur de la cathédrale, à droite de la porte d'entrée.

N° 6 (Fragment)

IVO ❦ N
FAVENTI
IVM ❦ STR\

Ce fragment se trouve dans le dallage de l'église cathédrale, à côté de l'escalier qui monte au chœur.

Bourquelot, Inscr. ant. de Nice, etc., p. 83, n° 122, cite, d'après Millin, avec ce texte, un autre fragment ainsi conçu :

SIS M ❦ CL
IAQVAEDV

qu'il rattache à la même inscription. Ce fragment est aujourd'hui égaré.

Divo n....ism cl. — faventi.... — iumstri iaqued... Carlone, Epig. p. 147, n° 252. — Noyon, Statist. p. 252. — J. Roux, Stat. des Alp. Mar., p. 77 — Millin, Voy. t. III, p. 12 n° 10 — Bourguignat, Inscr. rom. de Vence p. 11. — Tisserand, Histoire de Vence, p. 6 et Hist. de Nice, p. 45, en fait deux inscriptions, l'une : *Ivon favent — invenistri ;*

l'autre : *Ismcl— iaquaeduc.* — Brun et Sardou ne la mentionnent pas.

Tous les auteurs qui ont rapporté ces fragments, ont mis le premier, celui qui existe encore, à gauche et le second à droite : c'est, je crois, le contraire qu'il faut faire ; car le dernier mot de la troisième ligne paraît être le commencement du mot *struxit,* qui certainement finissait l'inscription. Il est certain que le premier mot du fragment qui nous reste est DIVO ; la partie de lettre qui suit et qui est séparée de ce mot par une feuille de lierre est assurément un N, sa forme ne laisse pas de doute ; le premier jambage est droit, tandis que celui de l'M de IVM est notablement penché. Cet N est indubitablement la première lettre du nom de l'empereur à qui cette inscription était dédiée. Or, si parmi les noms d'empereurs commençant par un N, on cherche quel est celui à qui le qualificatif *divo* peut s'appliquer, on verra que Nerva est le seul qui remplisse ces conditions : on doit donc penser que la pierre portait autrefois les mots *Divo Nervae.* On peut encore voir dans *ium* de la dernière ligne, la fin du mot *ventiensium,* probablement précédé du mot *ordo,* ce qui donnerait, pour la partie qui nous est restée et que seule, je puis étudier :

.... DIVO ❦ NERVAE
.... FAVENTI
ORDO VENTIENSIVM ❦ STRVXIT

Ce qui, avec le mot *aquaedu,* que porte le fragment perdu, nous laisse entendre que l'aqueduc de Vence fut construit sous Nerva, et qu'en conséquence on doit en faire remonter la construction entre les années 96 et 98 de notre ère : ce qui ferait de ce texte le monument épigraphique le plus ancien de Vence.

Tisserand prétend que le dallage ancien de l'église, contenait en outre une dalle sur laquelle se lisaient les mots *imp. Caes* ; ce qui, dans ce cas, pourait être rapporté à cette inscription.

N° 7

(Voy. Pl. II.)

Imperatori Cœsari — Marco Antonio — Gordiano, pio, felici — Augusto, pontifici Maximo — tribunitiâ potestate II, patri patriæ consuli — civitas Ventiensium devo — ta numini majes — tatique ejus.

A l'empereur César Marc Antoine Gordien, pieux, heureux, Auguste, grand pontife, en jouissance pour la seconde fois de la puissance tribunitienne, père de la patrie et consul : la cité des Ventiens dévouée à sa puissance et à sa majesté.

Bouche, Hist. de Prov. t. I, p. 509 — Gioffredo, Hist. des Alp. M., p. 104 et 168 — Ann. du Var (1823), p. 46, n° 4 — Noyon, Statist., p. 247, J, Roux, Statist. des Alp. Mar., p. 70 ; ces deux auteurs ont copié l'Annuaire du Var, qui, à la cinquième ligne, porte *con* au lieu de *cos* — Tisserand, Hist. de Vence, p. 9, 6me ligne *civit. vinto evo.* et dernière ligne, *iestatique ejus* ; la même faute se trouve dans son Histoire de Nice, p. 39. — Carlone, Epigraphie greco-massal, p. 138 n° 236 — Millin, Voy. t. III, p. 13, n° 11 — Bourquelot, Inscr. ant., p. 29 n° 21. — Bourguignat, Inscr. rom. de Vence. p. 31 — Brun et Sardou, Vérific. des inscr. de Vençe, p. 174, ont négligé beaucoup de points entre les mots et mettent à la fin du sigle *maies* un *s* plus petit et renversé, ce qui est inexact. — Spon, Miscel. erud. antiq. p. 202.

Cette inscription est gravée sur une pierre qui forme en partie le pied-droit de la porte d'entrée de la cathédrale. Elle était autrefois, d'après les manuscrits de Peiresc, à la base de la chapelle de Saint-Pierre : *in æde d. Petri, in suburbio bassi.*

Cette inscription est dédiée à Gordien III dit le Pieux ou le Jeune ; elle a été gravée en l'an 991 de Rome, ou 238 de notre ère, qui est la deuxième année du règne de ce prince et celle où il prit les insignes consulaires pour la première fois, avec Marcus Acilius Aviola.

N° 8 (Fragment)

I LLU
M IVL
PI AV
AES N
TROP
TAS
ENSIV

Brun, Annal. de la soc. des lett. sc. et arts des Alp. Mar., t. II, 1873, p. 117, nº VII, néglige la première ligne et croit pouvoir la rétablir ainsi :

Marco IVLiano
Pio AVGusto
CAESari Nos
TRO Civ
iTAS
vENSIUm

Cette restitution, n'est admissible à aucun égard. D'abord, on ne voit pas trop où aurait été gravé le mot *Didio* qui manque, ensuite il n'y a pas un C après la syllabe *tro* de la cinquième ligne, et enfin l'orthographe du mot *vensium* n'est pas admissible. Je ne parle pas de la rareté du sigle PI pour *pio*, de l'étrangeté du mot *civitas* coupé, etc.

Le premier fragment de lettre restant au commencement de la première ligne est assurément un V ; les trois autres fragments sont peu déterminables et peuvent appartenir à des C, des G, des O ou même des S, ce qui rend cette ligne à peu près indéterminable. A la seconde ligne, nous voyons un M, pour MARCI, et la première partie du mot IVLII, qui devait être écrit en entier. La ligne suivante est commencée par la syllabe PI, que je rapporte à la fin du mot PHILIPPI ; le mot qui suit est le qualificatif AVGVSTI, qui se rapporte à *Marc Jules Philippe*. La ligne suivante est formée de la fin du sigle CAES et d'un N, qui commence un mot. Celle qui suit se composé de la syllabe TRO, qui paraît être la fin du mot *nostro*, et d'un P. La syllabe TAS de la sixième ligne est incontestablement la fin du mot *civitas*, de même que ENSIV de la septième, forme la fin du mot VINTIENSIVM.

A l'aide de ces données, si nous essayons une restitution, nous trouvons la phrase suivante :

PHILIPPO	M · IVL	II
PHILIP	PI AV	G
FILIO · C	AES · N	
PRIN · NOS	TRO P	P
CIVI	TAS	
VINTI	ENSIV	M

Philippo, Marci Julii — Philippi Augusti — filio, Cœsari nostro — principi nostro, patri — patriœ, civitas Vintiensium.

A Philippe, fils de Marc Jules Philippe Auguste, notre César, notre prince, père de la patrie, la cité des Ventiens.

La première ligne, que je néglige à cause de son incertitude, devait porter les autres noms du fils de Philippe.

Cette inscription a dû être gravée en l'an 1000 de Rome, à l'occasion des fêtes du centenaire romain, que Philippe fit célébrer avec une pompe inaccoutumée, fêtes où son fils, âgé de 10 ans. fut proclamé prince de la jeunesse. Le jeune prince fut tué deux ans après, dans les bras de sa mère Maria Severa Otacilia, au milieu du camp des Prétoriens.

Cette inscription forme le pied-droit de la porte de la maison Lambert, rue de l'Evêché.

N° 9 (Perdue)

IMP · CAES
C · MESSIO · QVINTO
TRAIANO · DECIO · PIO
FEL · INVICTO · AVG
P · M · TRIB · P · III · COS · II
PROC
CIVIT · VINT

Eckel, Doctrina nummorum veterum, t. 8, p. 443 — Muratori, Nov. Thes, 522, S — Spon, Miscel., p. 202. — Orelli n° 993 — *Imp. Caes — C. M. Messio Quin — to Trajano Dec — io, pio fel. invicto, aug. p. M. trib. — pot, III, Cos. II — p. p — civit Vint.* (Bouche, t. 1, p. 509) — *Imp. Caes........ p. m. trib-pot. Cos II. proc p. p. civit Vint.* (Papon) — Tisserand, Hist. de Vence, p. 9 et Hist. de Nice, p. 39 — Bourguignat, Inscr. rom. de Vence, p. 34. — Peiresc, ms.

Imperatori Cœsari — Cneio Messio Quinto — Trajano Decio pio — felici invicto — Augusto — pontifici Maximo, tribunitiâ potestate III, consuli II — proconsuli — civitas Ventiensium.

A l'Empereur César Cneius, Messius Quintus, Trajan, Dèce, pieux, heureux, invaincu, auguste, grand pontife, investi pour la troisième fois de la puissance tribunitienne, consul pour la seconde fois et proconsul, la cité des Ventiens.

Cette inscription est dédiée à Dèce, qui succéda à Marc Jules Philippe l'Arabe. Il était gouverneur de Mésie pour le compte de ce dernier, lorsqu'en 1001 de Rome (248 ap. J.-C.) il se fit proclamer empereur par ses soldats : il marcha immédiatement sur Rome, joignit Philippe à Vérone, le battit, le tua et se fit reconnaître empereur à Rome, où le Sénat lui décerna les noms d'Optimus et de Trajanus. Il fut consul pour la seconde fois en l'année 250 de notre ère, avec Annius Maximus Gratus.

Je n'ai pu, quelques recherches que j'aie faites, retrouver ce texte, que je cite d'après Carlone, qui le prend sur la *Storia del. Alp. Maritim.* de Gioffredo p. 101 et 170. Cet auteur lui donne comme emplacement la cour de l'hôtel du baron de Vence.

N° 10

Avant de parler des quatre inscriptions qui vont suivre, je dois dire qu'elles proviennent d'une voie romaine qui mettait en communication Vintium et Salinium (Castellane). Bourguignat (loc. cit.) le premier, en 1869, a parlé de cette voie et l'a nommée *via Ventiana* : je lui conserverai ce nom.

La *via Ventiana* s'embranchait sur la *via Aurelia* au point aujourd'hui nommé Saint-Jean, qui est l'emplacement de l'ancienne capitale des Décéates. C'était là que se trouvait son premier milliaire. Elle suivait, en la remontant, la vallée du Malvan et arrivait à Vence par l'endroit nommé aujourd'hui encore *Milliaires*, qui, sans aucun doute, vient du latin *ad milliarium*. Ce devait être là, que se trouvait le dernier milliaire avant d'arriver à Vence.

A partir de Vence, la route suivait à peu de chose près, l'ancien chemin de Coursegoules ; elle passait au pied du pic qui domine Vence, au haut duquel on voit encore les restes bien conservés d'une station militaire romaine. C'est là que j'ai trouvé le premier milliaire. Deux kilomètres plus loin, à l'embranchement de la route de Bezaudun, se trouvait le second : les cantonniers l'avaient placé au point de jonction des deux routes. Le troisième, qui est brisé et dont l'inscription est effacée, est encore en place, un peu

au-dessus du point où la nouvelle route vient croiser l'ancienne. Les deux autres ont été trouvés dans les carrières romaines de la *Chaise-de-l'Evêque*.

De la Chaise-de-l'Evêque, la route suivait le plateau de Saint-Barnabé, descendait par le bois de *Garavagne*, traversait le vallon de la Ganière un peu au-dessous du pont actuel et se dirigeait sur Gréolières, en remontant la vallée du Loup. Deux milliaires ont été trouvés, l'un avant, l'autre après ce village. De ce point, la route remontait le Cheiron, débouchait dans la vallée de Thorenc, d'où elle lançait probablement un embranchement sur Brigantium, et arrivait à Salinium.

Ce tracé diffère quelque peu de celui que Bourguignat avait primitivement indiqué ; mais cet auteur a reconnu avec moi que son tracé primitif était trop long pour concorder avec le chiffre que porte le milliaire de Gréolières.

Voici maintenant quels sont les milliaires de Vence ; je parlerai des autres en parlant des localités où ils se trouvent.

Le premier est un fragment qui se trouvait à côté de la Commanderie des Templiers.

(Fragment inédit)

RTHICI · MA
MAX · GERM
TRIB · POT · I
PROCO

On peut restituer ainsi ce fragment :

PARTHICI · MAX · BRITA
NICI · MAX · GERMANICI
MAX · TRIB · POT · I... COS...
PROCOS

... Parthici maximi, Britannici maximi, Germanici maximi tribunitiâ potestate.... consul... proconsul.

Ce qui paraît se rapporter à Caracalla.

Cette pierre se trouve actuellement dans le mur de soutènement du laboratoire de parfumerie de M. Arthur Maliver, sur l'ancienne route de Grasse.

N° 11

IMP · CAES
C IVLIVS VERVS
MAXIMINVS
PIVS · FELIX · IN
VICTVS · AVG...
P · MAX · TRIB...
P · P · PROC · COS...
ATVS · REST
ITVIT

Brun, Ann. de la Soc. des Lett., Sc. et Arts des Alp.-Mar., t. II, p. 115, 6me ligne, P · MAXIMVS, sans mention de la puissance tribunitienne.

Imperator Cæsar — Caius Julius Verus — Maximinus — pius, felix, in — victus, augustus — pontifex maximus tribunitiâ.... — pater patriæ, proconsul, consul — designatus rest — ituit.

L'empereur César Caïus Julius Verus Maximinus, pieux, heureux, invaincu, auguste, grand pontife, en jouissance de la puissance tribunitienne, père de la patrie, proconsul et consul désigné, a restauré (cette voie).

Caius Julius Verus Maximinus, parvenu à l'empire en 988 de Rome (235 de notre ère), fut massacré par ses soldats trois ans après; il ne fut élu consul qu'une fois en 236: il fut donc *consul designatus* en 235 depuis le mois d'août, époque à laquelle se faisaient les élections des futurs consuls, qui n'entraient en fonctions qu'à partir du 1er janvier suivant. C'est donc pendant cette période de cinq mois, que la voie fut réparée.

Cette pierre est actuellement dans la cour des pompiers, à Vence, où je l'ai fait transporter.

N° 12

IMP · CAES
C · IVLIVS · VERVS
MAXIMINVS
PIVS · FELIX · INVI
CTUS · AVG · PONT
MAX · P · P · TRIB · P
PROC · COS · DESIGN
NATVS RESTTV
IT

Bourguignat, Inscr. rom. de Vence, p. 75, la donne avec cette variante, à la 6me ligne *max. p. patriæ* et ne fait pas mention de la puissance tribunitienne.

Cette inscription, qui se rapporte à la même réparation que la précédente, lui est identique au fond ; la forme seule a subi quelques changements. En effet, le titre de père de la patrie est mentionné dans celle-ci avant la puissance tribunitienne, tandis que, dans la précédente, il la suit.

J'ai aussi fait transporter cette inscription dans la cour des pompiers à Vence.

N° 13

........M....C........
............RAS.......
.....EL MAX · V...I...
.....FN.....AX.......
..V....SS.......NN...

Comme la précédente, cette pierre, qui est excessivement fruste, a été transportée dans la cour des pompiers. Je laisse à plus habile que moi le soin de la reconstituer.

N° 14

D · X M
MAECIA
MAECIANI FIL
VALERIA

VIVA SIBI FECIT

Tisserand, Hist. de Venc. p. 7, et Hist de Nice, p. 46, D O, au lieu de D M. — Bouche, Hist. de Prov. Chor. t. I, p. 283 — Millin, Voy. t. III, p. 9, n° 8 — Ann. du Var, (1823) p. 52 — Bourquelot, Inscr. ant. de Nice, etc. p. 74, n° 99 — Clarone, Epigraphie greco-massal. et rom, n° 245, p. 145 — J. Roux, Statistique des Alp. Mar. p. 75 — Bourguignat, Inscr. rom. de Vence, p. 48 — Brun et Sardou, Vérific. de l'épigraphie etc. p. 177.

Diis manibus — Mœcia — Mœciani filia — Valeria — viva sibi fecit.

Aux dieux mânes, Mœcia Valeria fille de Mœcianus, s'est, de son vivant, élevé ce monument.

Cette inscription est scellée dans le mur de l'église cathédrale, place de l'ancien Évêché.

N° 15

IVLIO · EVGE
NIO
IVLIV S · CLE
MEN S · ALVM
NO PIE NTI S
SIMO · FECIT



Tisserand, Hist. de Vence, p. 7, ne donne que quatre lignes à l'inscription et met à la troisième ligne *pietissimo*; cette dernière erreur est corrigée dans son Histoire de Nice, p. 45 — Bouche, Hist. de Prov., t. I. p. 234, lit *Julio Fucinio* — Millin, Voy. t. III, p. 9, n° 7 — Ann. du Var (1823), p. 52 — Bourquelot, Inscr. ant. etc. p. 78, n° 108, 5me ligne *no pientissi* — Carlone, Epigr. greco-massal et rom, p. 144, n° 244 — Noyon, Statist. du Var, p. 250 — J. Roux, Statist. des Alp. Mar. p. 74 — Bourguignat, Inscr. Rom. de Vence, p. 48. — Brun et Sardou, Vérific. de l'Epigr. p. 177.

Aucun de ces auteurs n'a remarqué l'ascia qui est au bas de cette inscription ; Brun et Sardou, ne mentionnent pas les points qui y sont bien réellement.

Julio Euge-nio-Julius Cle-mens alum-no pientis-simo fecit.

Julius Clemens a élevé cette sépulture à Julius Eugenius son nourrisson dont il était chéri.

Cette inscription a été gravée sur une pierre éclatée en divers points : ce qui a obligé le graveur à éloigner des lettres qui devraient être rapprochées, comme cela se voit surtout à la troisième ligne, où le V et l'S de *Julius* sont complétement séparés.

Noyon, traduit *alumnus* par élève ; je pense, avec Carlone et Bourguignat, qu'il s'agit ici d'un enfant trouvé, à qui le nom d'*Eugenius* fut probablement donné par antiphrase, à cause de sa naissance problématique.

Cette inscription est gravée sur un cippe, elle est enclavée dans le mur de la cathédrale à côté de la précédente, place de l'Évêché.

N° 16

IVLIVS · MARCIA
NVS · AVRELIE · SABI
NELLE · CONIVGI
MERENTISSIME · FEC
ETMAXIMIA · QVIN
ĪNA · AVIA · CORNE
LIES · SABINELLES
SVE · PIENTISSIME
FE CIT

L'Ann. du Var (1823) p. 48 — Noyon, Statist. du Var, p. 248 — J. Roux, Statist. des Alp. Mar. p. 71 — Carlone, Epigr. gréco-massal. et rom. p. 146, n. 248, lisent : *Quintina Vavia Cornelies sabinelles sue pientisimes..... fecit* — Millin, Voy. t. III, p. 7, n° 2 — Bourquelot, Inscr. ant. de Nic. etc. p. 83. n° 120 — et Tisserand, Hist. de Nice p. 46 et Hist. de Vence, p. 7, changent *vavia* en *vivia* — Bourguignat, Inscr. rom. de Vence, lit : *merentissimœ fec — Maximia Quint-ina viva Cornelies* etc. — Brun et Sardou, Vérific. des inscrip. etc. p. 170, ne mettent qu'un seul L à *sabinelle* de la 3me ligne ; ils font à tort la liaison du M et de l'A dans *merentissime*,

négligent l'E du commencement de la 5me ligne et rapprochent, à la dernière ligne, la syllabe FE de CIT. Ainsi que je l'avais déjà fait, dans mon mémoire imprimé en 1874, ces auteurs, qui ont écrit en 1877, ont lu, à la sixième ligne, AVIA, au lieu de *vavia, vivia ou viva.*

Julius Marcia-nus Aureliæ Sabi-nellæ conjugi-merentissimæ fecit — et Maximia Quin-tina avia Corne-liæ Sabinellæ — suæ pientissimæ — fecit.

Julius Marcianus, à Aurelia Sabinella son épouse bien-aimée et Maximia Quintina son aïeule a aussi fait ce monument à Cornelia Sabinella sa petite-fille qui la chérissait.

Cette inscription est gravée sur une stèle ; elle est enclavée dans le mur de la maison Blacas, (anciens greniers capitulaires) place de l'Evêché.

N° 17

M ☙ M
VIRIAE · MEL
POMENES
MATRI · DVL
CISSIME
SEVERINA
FECIT · DE SVO
SIBI

Ann. du Var (1824) — Tisserand, Hist. de Vence, p. 7, *Vibiæ*, etc. ; le même auteur, Hist. de Nice, p. 45, MM — VIBIAE MELPOMENAE — Noyon, Statistique du Var, p. 213, propose de remplacer M M par D M, — Bourguignat, Inscr. rom, de Vence, p. 52, lit ainsi : D. M. S. *Severinae — Matri dul — cissimae* — J. Roux, Statistique des Alpes-Mar., p. 81, suit la leçon de Carlone. — Brun et Sardou. Vérif. des inscr., etc., p. 179, ont lu : M S M — VIR AE M — . . . . etc.

Manibus (et) *memoriæ — Viriæ Mel — pomenes — Matri dul — cissime — Severina — fecit de suo —* (et) *sibi.*

Severina a fait à ses frais ce monument, aux mânes et à la mémoire de sa mère chérie Viria Melpomène et pour elle-même.

Cette inscription, qui est gravée sur un cippe, brisé aujourd'hui, a été trouvée en 1823 par le président Guérin, dans sa propriété de Saint-Jean, près de Cagnes; elle est actuellement à Vence devant la maison de cette famille.

Quoi qu'en aient dit quelques auteurs, pas plus que dans la précédente, il n'y a d'A lié avec l'M dans le mot *dulcissime*, qui est écrit sans diphthongue, ainsi, d'ailleurs, que cela se voit souvent, dans les inscriptions de cette époque.

La feuille de lierre qui sépare les deux M a été prise par quelques auteurs pour un *S*.

N° 18

D · M
ET MEMORIAE
DVLCISSIMAE
C · SECVNDI GRATI
NIANI SABINIVS
GEMINIANVS
NEPOTI
·KARISSIMO

Gruter, DCCVI, 2, d'après Scaliger, la publie de la façon suivante : D. M. — *et memoriae* — *dulcissime* — *G. Secundi* — *Gratiani* — *Sabinus* — *nepoti* — *Karissimo* — Bourquelot, p. 85, n° 127, Carlone, p. 147 n° 250, et Bourguignat, Insc. rom. de Vence, p. 65, ont suivi cette leçon. — Tisserand, Hist. de Nice, t. 1, p. 46, suit aussi cette leçon, sauf pour la 3me ligne, qu'il lit : *Dulcissimæ* et la dernière *Carissimo*. Aucun de ces auteurs n'a mentionné les *asciæ* que porte la pierre [1].

Diis Manibus — *et memoriæ* — *dulcissimæ* — *Caii Se-*

1. Cette inscription a déjà été publiée dans les Annales de notre Société académique de Nice en 1873, par M. Brun, d'après un dessin que j'avais fourni, au lendemain de la découverte de ce remarquable cippe; mais cet auteur a négligé les deux *asciæ* que porte la pierre.

cundi Grati — niani Sabinius — Geminianus — nepoti — karissimo.

Aux dieux Mânes et à la mémoire chérie de son petit-fils bien-aimé Caius Secundus Gratinianus, Sabinius Geminianus a élevé ce monument.

Cette inscription, perdue depuis Scaliger, a été retrouvée sur la place de la Poissonnerie à Vence, enfouie à 60 c. de profondeur ; elle est actuellement dans la cour des pompiers.

N° 19

P · AELIO . PAMP///////
CALPVRNIA · P//////
PHILE · PATR///////
MERENTISSIMO
POSVIT
AD · QVOD · OPVS
COL · LIGN · IVVENVM
NEMESIORVM
INPENDIVM · DEDIT

Ann. du Var (1823). p. 56 — Tisserand, Hist. de Vence, p. 7 et Hist. de Nice, p. 45 — Carlone, Epigr. gréco-massal. et rom. p. 145, n° 247 — Noyon, Statistiq. du Var p. 252 — J. Roux, Statist. des Alp. Mar. p. 77 — Bourguignat, inscr. rom. de Vence, p. 55 — Brun et Sardou, Vérific. des Inscrip. de Vence, 178.

Publio Ælio Pamphilo — Calpurnia Pam-phile patri — merentissimo — posuit — ad quod opus — Collegium lignariorum juvenum — Nemesiorum — impendium dedit.

A Publius Ælius Pamphilus, Calpurnia Pamphila, à son père bien-aimé, a élevé (ce monument). Pour lequel ouvrage, le collége des jeunes bûcherons Némésiens, a fourni les dépenses.

Cette inscription se voit sur un petit cippe ; les lettres en sont fort bien gravées, les lignes bien réglées et les mots séparés par des points au milieu de la ligne : les lettres, qui sont nettement coupées, n'ont pourtant aucune rigidité et présentent au contraire des flexions légères et élégantes, notamment dans les hastes des V et des M, dans les boucles

des R et les barres transverses des E. On y remarque un petit O à la fin de la quatrième ligne, un petit T à la fin de la neuvième, la liaison du V et de l'M à la fin des septième et huitième lignes et du mot *inpendium* ; et l'on reconnaît, à première inspection, que le lapicide a apporté un soin tout particulier à son travail. Je la crois de la fin du deuxième ou du commencement du troisième siècle.

La lecture n'offre aucune difficulté ; en effet, sauf les quatre premières lignes, qui sont incomplètes à droite par suite d'une cassure de la pierre, tous les mots de l'inscription sont très-nettement écrits et ne permettent aucun doute.

La première partie de l'inscription a été lue ainsi par tous ceux qui s'en sont occupés : *Publio Ælio Pamphilo Calpurnia Pamphile, patri merentissimo posuit* et j'admets très bien cette lecture ; mais pour la partie qui suit, les opinions se divisent : l'Annuaire du Var, Noyon et Roux, lisent : *ad quod opus, Conficius Juvenus Nemesiorum inpendium dedit*, qu'ils traduisent ainsi : « auquel Conficius Juvenus a accordé l'argent des Némésées. » Ils ajoutent en note : « Les Némésées, (Nemesia) étaient des cérémonies et des fêtes en l'honneur des morts ; on faisait des sacrifices d'expiation dans ces sortes de fêtes, parce qu'on croyait que Némésis prenait sous sa protection les morts et qu'elle vengeait les injures faites à leurs tombeaux. »

Carlone lit : *ad quod opus conficiendum Juvenus* etc., et Tisserand, *confectum Juvenius*. Ces deux auteurs acceptent la traduction du mot *Nemesiorum* par les Nemésées, fêtes en l'honneur des morts.

Outre qu'elles sont absolument contredites par la lecture de la pierre, qui, je l'ai dit, n'offre aucune difficulté, ces diverses leçons ne peuvent pas être acceptées par des épigraphistes ; car, elles sont en contradiction avec toutes les données épigraphiques, grammaticales et historiques : aussi, ne m'y arrêterai-je pas. Je ferai simplement remarquer que les Némésées n'ont jamais existé que dans le cerveau des auteurs qui les ont mentionnées, que le génitif de *Nemesia* serait *Nemesiarum* et non *Nemesiorum* ; et enfin qu'en conservant à *Nemesiorum* le sens de Némésées, la construction de la phrase serait vicieuse. Or, si l'on peut, au besoin,

admettre un *lapsus* du lapicide, on fera difficilement accepter une faute de syntaxe.

M. Bourguignat, le premier, en 1869, fut frappé de ces raisons et lut l'inscription de la façon suivante : *ad quod opus collegium Juvenum nemesiorum impendium dedit* : « à l'érection duquel (tombeau) a contribué le collége des jeunes némésiens. »

Pour arriver à cette lecture, M. Bourguignat suppose que, par suite d'une erreur, *collign* a été gravé pour *collegiu* dont il fait *collegium*, et c'est en cela surtout que je diffère d'opinion avec lui. COL · LIGN ne peut, à mon avis, signifier qu'une chose : *Collegium lignariorum*.

Le sigle COL est, il est vrai, le plus souvent employé pour COLONIA ; mais nous ne manquons pas d'exemples où, comme dans le cas présent, il est mis pour *collegium* COL LIB, *collegium libertorum* [1], COL SCA, *collegium scabillariorum* [2], COL CENT, *collegium centonariorum* [3] etc.; *collegium lignariorum* est donc conforme aux règles épigraphiques.

Je ne connais que deux inscriptions portant le mot *lignarius* ; ce sont deux affiches électorales retrouvées à Pompéi et rapportées, l'une par Rommanelli [4] et l'autre par Guarini [5]. La première est ainsi conçue :

MARCELLINVM AED · LIGNARJ ET PLOSTRARJ · ROG VT · F

Marcellinum ædilem, lignarii et plaustrarii rogant ut faciatis ; la seconde est presque identique.

On nommait *lignarii*, en général, tous les artisans qui travaillaient le bois ; tels étaient : les charrons, les charpentiers, les menuisiers; et la corporation des lignaires de Pompéi, était certainement ainsi composée; mais je ne pense pas que les *lignarii* de Vence fussent autre chose que des bûcherons. Ce mot a parfois cette signification, et Tite-Live l'emploie dans ce sens [6].

1. Orelli-Henzen, Inscr. lat. 1715.
2. id. id. 4117.
3. id. id. 4418.
4. Romm. *Viaggio a Pompei*, et Orelli-Henzen, n° 4265.
5. Guar. *Fasti duumvirali* p. 150, et Orel-Henzen, n° 7241.
6. Tite-Live — liv. XXXV, Ch. XLI. . *iidem porticum extra portam trigeminam inter* lignarios *fecerunt* : « Les mêmes (édiles) construisirent un portique, au-delà de la porte Trigemine, dans le quartier des *bûcherons*. »

Le pays des Néméaiens, dont le nom me paraît descendre en ligne directe du grec Νέμος, dans l'acception de bois, était certainement couvert de forêts à l'époque de la domination romaine, et la profession de bûcheron devait être l'une des plus répandues ; il devait se passer dans ces régions absolument ce qui se passe de nos jours dans la Forêt-Noire : la cité des Némésiens, éparpillée par petits groupes dans les forêts immenses qui couvraient ses coteaux, aujourd'hui dénudés, devait y vivre du rendement de ses bois et de la chasse qu'elle y trouvait abondante.

Ce sont ces groupes-là, qui, longtemps encore après la conquête, conservèrent leur nom de Némésiens ; tandis que les habitants de Vence étaient devenus les Ventiens, *Ventiensii*, ainsi que nous le prouvent de nombreuses inscriptions de cette ville. Il est certain que Vence, qui n'était d'abord, comme l'indique son nom [1], que le centre de la cité des Némésiens, prit, ensuite de l'occupation romaine, une importance de plus en plus grande, qu'elle acquit le droit de cité, devint un municipe, eut ses temples, ses prêtres, ses magistrats, ses édiles, ses décurions et peut-être un théâtre : ce qui finit par la distinguer complétement des pauvres bûcherons qui formaient l'ensemble de la cité. Petit à petit, au fur et à mesure que Vence prenait de l'importance, les Némésiens, comprenant les bienfaits de la civilisation, se rapprochèrent du centre où ils pouvaient écouler leurs produits ; ils se groupèrent, comme à Rome, aux abords de la ville, et y formèrent le quartier des lignaires ; ils organisèrent leur *collegium*, qui, en raison de leur grand nombre, fut divisé en Jeunes et en Vieux. Pamphilus devait être un membre influent de la section des Jeunes, qui voulurent faire honneur à ses obsèques, en acquitter les frais et perpétuer par une inscription, dans laquelle leur ancien nom de Némésiens serait mentionné, la mémoire de ce fait, qui ne devait pas être commun parmi de pauvres bûcherons. Et en effet, on s'explique très-bien, que, ne voulant pas être confondus avec les lignaires de Vence, les

1. Le nom de Vence vient, à mon avis, du celtique : il faut en chercher l'étymologie dans *benn* ou *penn* tête et *si* ou *sé* lieu, habitation ; mots, que l'on retrouve en breton et en gallois, sous la forme *sé* ou *zé*, qui sont eux-mêmes congénères du sanscrit *si* fixer attacher ; ce qui, en donnant à *benn* le sens de *caput* dans le mot capitale, pourrait être traduit mot à mot, par *chef-lieu*.

Némésiens aient voulu bien spécifier que c'était à leur libéralité, à eux les bûcherons, que Pamphilus était redevable de la pompe de ses funérailles.

Le fait capital, dans la nouvelle lecture de M. Bourguignat, était la traduction du mot *Nemesiorum* par les Némésiens. Frappé de l'analogie de ce mot avec celui de *Nerusii* que Pline assigne aux habitants de Vence [1], M. Bourguignat n'hésite pas à admettre que Pline qui, dit-il, est le *seul* auteur qui ait parlé des Nérusiens, a été altéré par de maladroits copistes, et que le manuscrit original devait porter *Nemesii*.

Cette opinion aurait une grande valeur, si, comme le dit M. Bourguignat, aucun autre auteur n'avait nommé les Nérusiens; mais Ptolémée [2] s'exprime en ces termes à leur sujet : ἐν τοῖς παραλιοῖς Ἄλπεσιν Νερουσίων Οὐίντιον. Or, peut-on admettre que les copistes de Ptolémée se soient aussi trompés et que, dans les deux textes, les erreurs aient abouti à un résultat identique? Que le même mot ait été dénaturé de la même façon, dans deux langues dont l'alphabet diffère, par des copistes qui ne se sont probablement jamais vus? C'est évidemment inadmissible.

Ce que je croirais volontiers, c'est que Pline a pu se tromper en transcrivant l'inscription de la Turbie et que Ptolémée peut avoir pris ce nom dans Pline.

On peut encore supposer que, par suite d'une erreur des rédacteurs de l'inscription de la Turbie, le mot *Nerusii* y a été effectivement gravé, ce qui n'infirmerait en aucune façon le crédit que l'on doit apporter à l'inscription de Vence; car les Romains, qui venaient à peine de soumettre ces peuples, ont très bien pu, connaissant fort peu leur nom, le dénaturer quelque peu, tandis qu'il serait absurde de supposer que cette erreur a été commise par les Némésiens eux-mêmes, qui ne pouvaient se tromper sur la façon d'écrire leur nom.

Donc, à mon avis, on doit accorder à l'inscription de Vence une créance absolue, et désigner désormais, comme le propose M. Bourguignat, les anciens peuples du canton de Vence, par l'appellation de Némésiens.

1. Pline, H. N., livre III, XXIV (XX) 2.
2. Ptol. liv. III, Ch. I.

Cette importante inscription, trouvée en 1821 aux abords de l'église cathédrale de Vence, par M. Bérenger, alors maire de cette commune, est aujourd'hui conservée dans la cour des pompiers à côté de l'Hôtel de ville.

J'ai déjà publié, en mars 1876, dans la *Revue archéologique,* un article presque identique à celui qui précède ; mais, vu l'importance capitale de cette interprétation au point de vue de la géographie ancienne de Vence, j'ai cru bon de le rééditer à peu près textuellement, ma manière de voir n'ayant pas changé depuis.

N° 20

L · VELVDIVS
VALERIANVS
DEC · VINT ❦ MAG
ET SACERDO
TIO ❦ FVNCTVS
SIBI ET VIBIAE
MVCI FIL
PATERNAE
VXORI
VIVI · S · F

Millin, V. t. III, p. 8, n° 2. — Bourquelot, Inscr. ant. etc., p. 44, n° 35. — Ann. du Var (1823), p. 49. — Noyon, Statist. du Var, p. 249. — Carlone, Epigr. greco-massal. et rom., p. 141, n° 241. — Bourguignat, Inscr. rom. de Vence p. 61, 6me ligne *Sibi Vibiæ.* — J. Roux, Stat. des Alpes-Maritimes, p. 72. — Brun et Sardou, Vérif. des inscr., etc., p. 176. Ces derniers auteurs suivent, à peu de chose près, la leçon de Bourguignat. Aucun auteur, sauf Millin, Bourquelot et Carlone qui les ont mal placées, n'a mentionné dans cette inscription la présence des feuilles de lierre.

Lucius Veludius — Valerianus — decurio Vintiensium, Magistratu — et Sacerdo — tio functus — Sibi et Vibiæ — Muci filiæ — Paternæ — uxori — vivi sibi fecerunt.

Lucius Veludius Valerianus décurion de Vence, magistrat autrefois investi de fonctions sacerdotales, pour lui et pour Vibia Paterna, fille de Mucius, son épouse, de leur vivant se sont élevé ce monument.

Cette inscription est gravée sur une stèle scellée dans le mur de l'église paroissiale, place de l'Evêché.

La famille Vibia, que nous retrouverons souvent dans les Alpes-Maritimes, était une des plus importantes de ce pays.

N° 21.

(Voy. pl. II.)

Tisserand, Hist. de Vence, p. 7, lit ainsi : *Quinti f patri e mat pi piissimae Graecinna E f, Marcina extr. iddd* ; il fournit la même leçon dans son Hist. de Nice, p. 46. — Millin, Voy. t. III, p. 14, n° 12. — Bourquelot, Inscr. ant. p. 73, n° 93. — Noyon, Statist. du Var, p. 251. — Ann. du Var, 1823, p. 53. — Carlone, Epigr. greco-massal. et romaine, p. 148, n° 253. — J. Roux, Statist. des Alpes-Maritimes, p. 75. — Bourguignat, Inscr. rom. de Vence, p. 62. — Brun et Sardou, Vérif. des inscr., p. 180. — Ces divers auteurs donnent tous plus ou moins inexactement cette inscription ; aucun ne mentionne la liaison de l'R et de l'E à la 2me ligne, sauf Millin et Bourquelot ; aucun n'a signalé la liaison de l'I et de l'A à la fin de la 5me ligne et presque tous ont écrit *Graecinna* avec deux N, ce qui n'est pas ; enfin aucun, sauf Bourguignat, n'a tenu compte de la syllabe *biae* qui, quoique fruste, se lit encore à la 1re ligne.

En restituant à ce texte quelques lettres qui lui manquent, je lis, avec Bourguignat :

Vibiæ — Quinti filiæ Patern — æ Matri — piissimae — Graecina — Caii filia Marci — ana ex testamento posuit — locus datus decreto decurionum.

A Vibia Paterna fille de Quintus, sa mère bien-aimée Graecinia Marciana fille de Caius, a, suivant l'ordre qu'elle en avait reçu par testament, fait élever ce monument ; le lieu a été donné par décret des décurions.

Cette inscription est sur la place de l'Hôtel-de-Ville, scellée dans le mur, à côté de la porte du poste des pompiers.

N° 22

ENNIA FVSCINA
VIVA SIBI
FECIT

Millin, Voy. t. III, p. 7, n° 3. — Bourquelot, Inscr. ant., p. 73, n° 93. — Ann. du Var (1823), p. 49. — Carlone, Epigraphie greco-massal. et rom., p. 144, n° 243. — Tisserand, Hist. de Nice, p. 46; Hist. de Vence, p. 7. — Noyon, Statist. du Var, p. 248. — J. Roux, Statist. des Alpes-Marit., p. 72. — Bourguignat, Inscr. rom. de Vence, p. 47. — Brun et Sardou, Vérific. des inscr., p. 176.

Ennia Fuscina viva sibi fecit.

Ennia Fuscina s'est, de son vivant, élevé ce monument.

Cette inscription, qui est gravée sur une petite urne, est scellée dans le mur de la maison Blacas (anciens greniers capitulaires) place de l'Evêché.

N° 23

D M
IVCONDILL
A MATER · FILIO
ONESIPHOR
O · PIENT · VIVA
FECIT · V · A · XXV

Millin, Voy. t. III, p. 8, n° 5. — Bourquelot, Inscr. ant. p. 83, n° 121.— Carlone, Epigr., p. 145, n° 246. — Tisserand, Hist. de Nice. t. I, p. 46 et Hist. de Vence, p. 7. 1re ligne DO et dernière *fec*. — Bourguignat. Inscr. rom. de Vence, p. 50. — Ann. du Var (1823) p. 50. — Noyon, Stat. du Var, p. 249. — J. Roux, Stat. des Alpes-Maritimes, p. 73. — Brun et Sardou, Vérific. des inscr., p. 178. Ces derniers auteurs ne mettent qu'un L à *Jucondilla*.

Diis Manibus — jucondill — a mater filio — Onesiphor — o pientissimo, viva — fecit. Vixit annos XXV.

Aux dieux mânes, à Onesiphore son fils bien-aimé, Jucondilla sa mère a, de son vivant, élevé ce monument. Il vécut 25 ans

Cette inscription, qui est gravée sur une petite urne, est, comme la précédente, scellée dans le mur de la place de l'Evêché.

N° 24

D ▿ M
IN ▿ FRON
TE
PED ▿ LXXX
XVII

J'ai publié, pour la première fois, cette inscription dans les mémoires de la Société des lettres de Cannes en 1874.

Diis manibus, in fronte pedes LXXXXVII.

Aux dieux mânes, 97 pieds de façade.

Ce qui signifie que cette borne était placée sur le bord de la route *(via Julia Augusta)* pour avertir les passants que la surface de terrain qu'elle indiquait, était achetée pour des concessions de tombeaux.

Cette inscription que j'ai trouvée à la *Conque*, près de Vence, est actuellement dans la cour des pompiers.

N° 25 (Fragment inédit)

(Voy. Pl. II)

Ce fragment est trop incomplet pour en entreprendre la lecture; mais j'y remarque pour la première fois dans nos régions, à la seconde ligne, le nom de Tertulla, qui est classique et à la troisième, la liaison du T et de l'I.

Cette pièce a été trouvée à Carros, par M. Olivier, qui me l'a envoyée à Vence; je l'ai fait encastrer dans le mur intérieur de la cour des pompiers de cette ville.

N° 26 (Fragment)

.......\LI
......ARI
.......DI
......IIS · N
.....LISSI
.....VIS · O
.....ECO
....VM · PO
.....CIT

Tisserand, *Hist. de Vence*, p. 71 *cel-ari-dl-isn-lissi-aiso ecqu-umpo-cit*; id. *Hist. de Nice*, T. 1, pl. unique, n° 8, *el-ari ol-isn lissi — aise-eca — ump-cit.*

J'ai retrouvé cette pierre, brisée en morceaux, au lieu dit les Bastides, près de la Gaude; je l'ai réparée et je l'ai offerte au musée de Cannes, où elle se trouve actuellement.

N° 27 (Fragment inédit)

E NI
TERNVS
ENE

Ce fragment, que j'ai découvert dans un vieux mur à Vence, est gravé sur un morceau de marbre, ce qui est déjà une rareté pour nos régions; mais, ce qui est encore plus remarquable, l'écriture employée est une cursive élégante, que l'on retrouve dans des textes des deuxième et troisième siècles à Rome et dans l'Italie, mais qui sont très-rares dans les Gaules.

On peut, je pense, lire *Paternus* dans la seconde ligne et *Bene merenti* à la troisième.

J'ai offert ce fragment au musée de Cannes, où il est actuellement conservé.

N° 28 (Fragment inédit)

NI · DEA
/A · ENNI
AN · SEVERI
FECERVNT

Cette inscription, qui est incomplète au haut, à droite et à gauche, servait d'escalier à une vieille maison de Vence; elle est actuellement dans la cour des pompiers où je l'ai fait transporter.

N° 29 (Fragment)

..................AE
.............INFANTI
DULCISSIMO · POSVIT

Ce fragment est à deux kilomètres de Vence, sur la route de Coursegoules, au lieu dit Saint-Martin, propriété Carles ; il est renversé et scellé en guise de linteau au-dessus d'une porte. L'inscription était certainement faite pour un très jeune enfant : le mot *infans*, sauf le cas où il s'appliquait à un muet, ne s'employant que pour désigner un enfant à la mamelle.

N° 30 (Fragment)

D M
L · VAL · FRON
TON..........
QVO.........
....

Ce fragment est situé à trois kilomètres de Vence, sur la route de Grasse, dans la propriété Isnard, au quartier des Sines.

L'inscription est surmontée d'un triangle dans lequel est gravé un croissant, ce qui indique la dédicace à Proserpine ou Hécate, que l'on représentait sous les traits de la Lune.

N° 31 (Perdue)

BLAENIAE · FRONTONILLAE · FILIAE · CARISSIMAE · PIEN
TISSIMAE · DVLCISSIMAEQVE · AVL · BLAENIVS · FRONTONIS · FIL
PAPIRIA · LVCILIANUS · DEC · BRIGOM · IIVIR · FLAMEN
ET · VALERIA · MATERNA · MATER · BLAENIVS · AVLINVS · FRATER
SORORI · AMANTISS · ET · SIBI · POSTERISQVE · SUIS. VIVI · FECER

L'Annuaire du Var (1823), p. 58, publie cette inscription d'une façon très incorrecte. — Tisserand, Histoire de Vence p. 7. et Hist. de Nice p. 45. — Noyon, Statist. du Var, p. 252. — Carlone, Epigr. greco-massal et rom. p. 146, n° 249. — et Roux, Statistiq. des Alpes. Mar. — p. 78, suivent la leçon de l'Annuaire du Var, qui est la suivante :

Blæniæ Frontonillæ filiæ carissimæ pien — tissimæ dulcissimæque Aul. P. ennius. Frontonis fil — papiria. Lucilianus dec. Brectenus II vir flamen — et Valeria materna mater Ennius Aulinus fratr. — sorori amantiss et sibi pos e suis vivi fecer.

Ce qui n'est admissible à aucun égard ; il faut lire ainsi cette inscription :

Blæniæ Frontonillæ filiæ carissimæ pien-tissimæ dulcissimæ que. Aulus Blœnius Frontonis filius — Papiria Lucilianus, decurio Brigomagensium, duumvir flamen — et Valeria Materna mater, Blœnius Aulinus frater — sorori amantissimæ et sibi posterisque suis vivi fecerunt.

Ce qui doit se traduire ainsi :

A Blænia Frontonilla leur fille très chère, très pieuse et très douce, Aulus Blænius Lucilianus, fils de Fronton, qui appartient à la tribu Papiria, qui est décurion de Brigomagensium (Briançonnet) duumvir et flamine : et Valeria Materna sa mère, ainsi que Blænius Aulinus, son frère, pour sa sœur bien-aimée, ont élevé ce monument ainsi qu'à eux et leurs descendants.

Cette inscription est très importante en ce sens, qu'elle nous apprend que Briançonnet appartenait à la tribu Papiria, ce que l'on ne savait pas encore.

N° 32

D M (Controuvée)
LVCIVS · GRATIVS EVTICHES
DOMVM · AETERNAM · SIBI
VIVVS · CVRAVIT · NE HEREDEM
ROGARET

Cette inscription, citée pour la première fois par Gruter DCCCCLXXVIII, 13 d'après Scaliger, a été depuis reproduite par Carlone, Epigr. gréco-massal. et rom. p. 147, n° 251, par Tisserand, Hist. de Nice, t. 1, p. 46, par Bouche, Chor., par Bourguignat, Inscrip. rom. de Vence p. 66, et toujours donnée comme se trouvant à Vence. C'est là une erreur ; l'inscription est à Saint-Gilles-du-Gard, dans l'église collégiale, sur le linteau de la porte du cloître. Elle est citée au nombre des inscriptions de Saint-Gilles par Guiran, Inscr. Ant. mém. ms., cap. 13, p. 150 et par Mesnard, Dissert. sur les antiq. de la ville de Nîmes, t. VII, p. 467.

Elle doit être traduite ainsi :

Aux dieux mânes Lucius Gratius Eutyches, de son vivant, a pris soin de se construire une demeure éternelle de peur d'en prier ses héritiers.

A TOURETTES-DE-VENCE

N° 33

L M
L · COELIVS RV
FINVS · Q · CO
ELIVS · NICEP
MERCVRIO · AR
A · POSVERV · QV
OT PATERVOV
ERAT

Cette inscription, que j'ai eu la bonne chance de découvrir dans l'église de Tourettes, est très fruste ; elle n'a jusqu'à ce jour été publiée que par moi dans les mémoires de la Société des lettres de Cannes. Elle est scellée derrière le maître-autel.

Lubens Merito — Lucius Cœlius Ru-finus, Quintus Co-elius Nicéphorus — Mercurio ar-am posuerunt qu-od pater voverat.

Lucius Cœlius Rufinus, et Quintus Cœlius Nicéphore de leur plein gré, ont élevé cet autel au dieu Mercure, selon le vœu de leur père.

Mercure était adoré comme dieu du commerce et des voyageurs ; le nom de Nicéphore, qui est certainement d'origine grecque, semblerait indiquer (les Grecs étant les commerçants de cette époque), un vœu fait par quelque Massaliote en grand danger de périr ; vœu accompli plus tard par ses enfants.

AU BAR

—

N° 34

QVADRATIAE SEXTINAE
VAL · MARCELLA · MATER
FILIAE · PIENTISSIMAE
QVAE · VIXIT · ANNIS · XXXI
ET · SIBI · VIVA · FECIT

Tisserand, Hist. de Vence, p. 7 et Hist. de Nice, p. 47, la cite très inexactement — Carlone, Epigraphie greco-massal. et rom. p. 153 n° 268.

Quadratiæ Sextinæ — Valeria Marcella Mater — filiæ pientissimæ — quæ vixit annos XXXI — et sibi viva fecit.

A Quadratia Sextina, sa fille bien-aimée qui vécut trente et un ans, et pour elle, Valeria Marcella sa mère a, de son vivant, élevé ce monument.

Cette inscription est gravée sur une urne funéraire, elle est entourée d'une bande de feuillage remarquablement sculptée ; elle est scellée au pied de la tour campanaire, à droite de la porte d'entrée de l'église paroissiale.

A OPPIO

—

N° 35

(Voy. Pl. II)

Tisserand, Hist. de Vence, p. 7, *alicot-ova*::: XX — *albu*:::*c*; id. Hist. de Nice, T. 1. p. 46 — Carlone, Epigr. gréco-massal, et rom. n° 267, p. 153, copie Tisserand.

Cette inscription, dont quelques parties sont détruites, peut facilement être reconstituée : on peut lire à la première ligne *C. Albucius*, et un nom d'homme commençant par

O. Nous n'avons que le choix; *Olbius* est souvent cité dans les inscriptions, *Olbus* est rapporté par Valérius Flaccus; *Oppius*, que l'on rencontre dans Cicéron, Tite-Live et Tacite, fournirait une étymologie facile du nom du pays, et l'on verra plus loin, qu'il n'est pas sans exemple, qu'un quartier prenne son nom d'un vocable gravé sur une inscription [1]. *Oscus* est cité par Sénèque et Tacite; *Opsius*, par Tacite; *Orbius* par Cicéron et par Horace; *Ornitus*, par Horace; *Ovius* par Cicéron et Tite-Live; *Orthrus* se retrouve dans les inscriptions du département, et *Ortorius* est cité par Cicéron. Le même nom, commençant par un *O*, se retrouve coupé entre les troisième et quatrième lignes; à la fin de la quatrième ligne, est un nom de femme commençant par la syllabe NA : ce ne peut être que *Naevia ou Navia*, qui sont également usités.

On pourrait donc lire ainsi :

Caio Albucio Oppio (ou tout autre nom) — *Qui vixit annos vigenti* — *Caius Albucius Op-pius et Naevi* — *a Paterna-filio carissimo* — *posuerunt.*

A Caius Albucius Oppius, qui vécut vingt ans, Caius Albucius Oppius et Naevia Paterna, ont élevé ce monument à leur fils bien-aimé.

Cette inscription est scellée au coin du mur méridional de la mairie, sous un tuyau de descente.

A VILLENEUVE-LOUBET

N° 36

(Voy. Pl. II)

Ann. du Var, (1823), p. 62, deuxième ligne *Euvarists* — Noyon, Statist. du Var, p. 254. — et J. Roux, Stat. des Alp. Mar. p. 79, suivent cette leçon. — Tisserand, Hist. de Nice, t. 1, p. 47, dernière ligne, T FECIT; même leçon dans l'Histoire de Vence, p. 7. — Carlone, Épig. gréco-massal. et rom. p. 134, n° 225, suit la leçon de l'Annuaire du Var.

1. Voir au n° 119 l'inscription de Valeria.

Vivus fecit — Caius Albucius — Euvaristus — Sibi — tumulum fieri Jussit.

De son vivant, Caius Albucius Euvaristus a donné l'ordre de lui élever ce monument funéraire.

Les initiales V F, sont remarquables, à cause de leur forme ; elles sont empruntées à la cursive, ce qui n'est pas commun. Cette inscription est gravée sur une stèle qui est scellée à côté de la porte du presbytère.

N° 37 **(Perdue)**

M · DOMITIO ZOZIMO
DOMITI
PRIMOGENIVS
SOTER FELIX
PATRI PIISSIMO

Tisserand, Hist. de Nice, T. 1, p. 45 — Carlone, Epigr. etc. p. 136, n° 229.

Cette leçon, certainement incorrecte, est fournie par Tisserand. J'ai inutilement cherché cette inscription sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de la Dorade, lieu que Tisserand lui donne pour emplacement ; si elle y a été, elle n'y est plus.

A CAGNES

—

N° 38

M · LIVIVS · NICOSTRATVS
LIVIO · ONESIMO · PATRI · ET
LIVIA · NICE · LIVIO · ONESIMO
MARITO ET LIVIO · HERMAE
PATR.....O...I...I.......RVNT
....
....

Bouche, Hist. de Prov. chor. t. 1, p. 284, d'après Solery. — Spon, Miscel. erud. antiq, p. 12, sec. 1 art. IV. — Noyon Statist. du Var, p. 253. — Ann. du Var, (1823) p. 60. — J. Roux, Statist. des Alp. Mar. p. 78. — Tisserand, Hist. de Vence, p. 7, 1[re] ligne *Licostratus*, 4[me], *Herme*. — Hist de Nice, T. 1, p. 46, même leçon. — Carlone, Epigr. etc, p. 134, n° 226.

Tous ces auteurs commencent l'inscription par les lettres D M, ce qui est probable, quoiqu'il soit aujourd'hui impossible de s'en rendre compte, le commencement de l'inscription étant engagé dans un mur. Les mêmes auteurs ajoutent à la fin les mots *Sibi posterisque suis;* bien que ces mots soient aujourd'hui totalement effacés, la disposition de l'inscription autorise cette restitution ; il faut donc la lire ainsi ;

Diis manibus — Marcus Livius Nicostratus — Livio Onesimo patri et — Livia Nicea. Livio Onesimo — marito et Livio Hermae — patrono, vivi fecerunt et sibi — posteris que suis.

Aux dieux mânes, Marcus Livius Nicostratus et Livia Nicea ont, de leur vivant, élevé ce monument à Livius Onesimus leur père et leur mari, à Livius Herma leur patron, à eux-mêmes et à leur postérité.

Cette pierre tumulaire est actuellement à Cagnes, rue de la Bourgade, où elle forme le dessus d'un banc en maçonnerie, à côté de la porte d'un magasin, à droite en montant.

J'ai déjà dit, dans l'introduction de ce travail, que cette inscription avait été trouvée au monastère de Saint-Véran, sur les bords du Loup, et transportée à Cagnes.

N° 39 (Inédite)

(Voy. Pl. II)

Cette inscription a été trouvée au Cros de Cagnes, sur le parcours de la voie Aurélienne; elle est actuellement à Grasse chez M. Mouton, ex-inspecteur primaire. Elle est incomplète au haut et à gauche ; on peut y reconnaître les sigles du quatuorvir et du duumvir, qui s'appliquent à ce Rutilius, auquel sa fille Secunda a élevé ce monument.

Il faut remarquer la liaison du D et de l'A qui est rare.

A SAINT-LAURENT-DU-VAR

—

N° 40 (Erreur)

.........HERMES
.........SPES
..CIVIOM........
....

Tisserand. Hist. de Nice, p. 45, et Hist. de Vence p. 7. — Carlone, Epigr. gréco-massal et rom., p. 133, n° 223.

J'ai vu le fragment d'inscription indiqué par ces auteurs, il forme l'escalier de la maison Euzière, mais il appartient à une inscription récente ; le voici d'ailleurs tel qu'il est :

ENNE
RMAE SPES
CIVIUM
A I[A] I[DH]

Il est difficile, on en conviendra, de confondre celà avec une inscription romaine.

A LA GAUDE

—

N° 41

FLAVIMIVS · MVCI · LI..
CREMONIVS
VXORI · BENE MER
ENTI · FECIT

Tisserand, Hist. de Vence, p. 7, *Flaminius Mucilius — Cremonius suæ — uxori bene me — renti fecit*, même leçon dans l'Histoire de Nice, t. I, p. 46. — Carlone, Epigr. etc. p. 148, n° 254 suit cette leçon.

Flavimius Muci libertus — Crèmonius — uxori benè mer — enti fecit.

Flavimius Cremonius, affranchi de Mucius, a élevé ce monument à son épouse bien méritante.

Cette inscription, gravée sur une urne funéraire, est située à 800 mètres de la Gaude au lieu dit les Bastides, sur le chemin de la Baronne, elle est renversée sur le bord de la route.

A la première ligne, après la syllabe LI, il y a une cassure de la pierre, ce qui n'a pas empêché un graveur moderne d'y ajouter, dans la cassure, les lettres V S, qui, probablement, à son avis, complétaient le texte.

N° 42

1°

CREMONIO · ALBVCI · FI
AVLINO · IMMATVRA
AETATE DECEPTO · Q · VI
XIT · ANN · XII · ET · VINICIO
INGENVI · FILIO · AVLINO
PRIMA · AETATE.........
Q · VIXIT ANN...........
VIBIAMATER.............
PIISSIMI.................
CISSIM..................

2°

CREMONIO ALBVCIO
DEC · VINT · IIVIRA....
SACERDOTALI · ET · OM
NIBVS · HONORIBVS · FV
NCTO · VIBIA · MATER
NA · MARITO · INCOM
PARABILI FECIT

N° 1 — Quoique en partie incomplète à droite, on peut facilement rétablir ainsi cette inscription :

Cremonio Albuci filio — Aulino immatura — aetate decepto, qui vi — xit annos duodecim et Vinicio — Ingenui filio Aulino — prima aetate DECEPTO — qui vixit an nos.......... — Vibia MaterNA FILIIS — piisimiS ET DVL — cissimIS FECIT.

A Crémonius Aulinus, fils d'Albucius, qui lui a été ravi dans un âge tendre, il vécut douze ans, et à Vinicius Aulinus, fils d'Ingenuus, qui lui a été ravi dans les premières années de son âge, il vécut ?... Vibia Materna a élevé ce monument à ses fils bien-aimés qui la chérissaient.

N° 2. — *Cremonio Albucio — decurioni Vintiensium duumvirali — Sacerdotali et om — nibus honoribus functo Vibia Mater — na Marito incom — parabili fecit.*

A Crémonius Albucius décurion de Vence, investi des fonctions duumvirales, sacerdotales et de tous les autres honneurs. Vibia Materna a élevé ce monument à son mari incomparable.

L'ordre des décurions répondait exactement au Sénat romain. On y était reçu de la même façon; il suffisait pour cela de remplir certaines conditions d'âge, de naissance et de cens. La charge était héréditaire ; on était décurion de père en fils, à la seule condition de conserver une fortune suffisante.

Il semble que le minimum de cette fortune ait été ordinairement fixé à cent mille sesterces, ce qui fait environ 25,000 francs de notre monnaie. Cette somme était certainement une belle fortune à cette époque.

Il fallait, pour devenir décurion, avoir été honoré de certaines magistratures importantes. Mais comme le nombre des membres était limité, il arrivait que les admissibles étaient obligés d'attendre, longtemps quelquefois, qu'une vacance se produisît, avant de pouvoir être portés sur le registre de l'ordre par le censeur.

Les préséances, au sein de la curie municipale, étaient réglées par l'usage et par les lois. Le premier rang appartenait à ceux qui avaient été investis des plus hautes fonctions et du plus grand nombre de charges; et si, dans certains cas, il se rencontrait deux décurions investis d'honneurs et de charges égales, la préséance appartenait à l'âge.

Il y avait encore une classe de décurions, que l'on pourrait nommer décurions honoraires : c'étaient ordinairement de grands personnages, dont la notoriété et l'influence flattaient la vanité ou servaient les intérêts des municipes. Pour ces décurions, admis à titre gracieux *(gratis)* dans la curie, il n'était nécessaire d'aucune des conditions de cens, d'âge ou de naissance exigées pour les décurions ordinaires ; on les appelait les *ornements* de la cité *decuriones ornamentariœ.* Cicéron reprochait à Verrès d'avoir toléré cette corruption dans son gouvernement de Sicile. L'administration réagit bien contre ce procédé; mais, à la longue, l'intérêt municipal

l'emporta et les admissions gratuites se multiplièrent à l'infini [1].

Les duumvirs étaient des magistrats nommés pour agir ensemble dans une circonstance donnée. Il y avait quatre catégories de duumvirs qui se divisaient en :

1° *Duumviri sacrorum*: c'étaient des prêtres nommés pour prendre soin des livres sibyllins, fonctions confiées plus tard aux décemvirs (Tit. Liv. III, 10);

2° *Duumviri Jure dicundo;* c'étaient deux magistrats principaux, qui rendaient la justice dans les villes de province (Cic. Agr. II, 34);

3° *Duumviri Perduellionis:* deux juges nommés pour faire le procès aux personnes coupables du meurtre d'un citoyen romain (Tit. Liv. 1, 26; Cic. Rabir. perd. 4);

4° *Duumviri Navales:* deux commissaires nommés pour surveiller l'équipement ou le radoubement d'une flotte (Tit. Liv. 30).

Ces inscriptions sont gravées sur une grande urne funéraire, qui est scellée dans le mur d'une bastide presque en face de la précédente; je les ai découvertes il y a quelques années, elles n'ont encore été publiées que par moi, et par M. Charles Robert, dans son rapport sur mon travail.

A GATTIÈRES

—

N° 43

Q · VIBIO · SECVNDIANO · Q · V · A · XII
M · VI · D · VIII · Q · VIBIVS · QVIR · SALIN · CAPITO
FILIO · SVPRA · MODVM · AETATIS · PIENTISSIMO
SIBI · POSTERISQVE · SVIS · VIVVS · FECIT

Bouche, Hist. de Prov. t. I, liv. I, C. V, p. 31 — Spon. Miscel. érud. antiq. p. 198, sec. V. — Bourquelot, p. 51, n° 45 — Gioffredo, Stor. delle Alp. Mar. t. 1, p. 201 — et Carlone,

1. Voyez mém. de l'Acad. des Inscr., séance du 19 mars 1875, lect. de M. Ch. Giraud, sur le tribunal militaire donné par le peuple.

Epigr. p. 134, n° 224, donnent à l'inscription sept lignes, tandis qu'en réalité elle n'en a que quatre, et lisent à la première ligne *secundino* — P. Scalier, ms. Arch. de Nice. — Tisserand, Hist. de Vence p. 7. et Hist. de Nice, t. I. p. 46, la cite avec quelques inexactitudes et lui donne cinq lignes. — Orelli, Insc. Lat. etc, 203, copie Spon.

Quinto Vibio Secundiano, qui vixit annos duodecim — menses sex, dies octo, Quintus Vibius Quirina Saliniensis Capito — filio supra modum aetatis pientissimo — sibi posterisque suis vivus fecit.

A Quintus Vibius Secundianus, qui vécut douze ans, six mois et huit jours, Quintus Vibius Capiton, de Saline (Castellane) qui appartient à la tribu Quirina, a élevé de son vivant, ce monument à son fils, qui le chérissait plus que d'ordinaire à cet âge et pour lui et ses descendants.

Cette inscription faisait partie d'un monument, espèce de *conditorium*, orné de triglyphes et de denticules, d'un linteau et d'un fronton monumental; les pierres de ce monument, qui pourrait être rétabli, sont à côté de l'inscription à demi enfouies.

Ce texte est très important, car il nous apprend que Salinium était rattachée à la tribu Quirina.

On trouve cette pierre au-dessous de Gattières, à cinq cents mètres en amont de la ville, sur le bord d'un petit chemin et sur les rives du premier vallon que ce chemin traverse.

A CARROS

N° 44

....ET DOMITIA· PAVLA· PAR· F

... *et Domitia Paula parenti fecerunt*

Le nom de Domitia Paula, était incontestablement précédé d'un autre nom, comme l'indique la conjonction *et* qui le précède.

Cette inscription est gravée sur la pierre qui sert d'entablement au four municipal.

N° 45

M · ENNIO · MARCIAN
O · ET · MANILIAE · MA
RCIAE · VIVENTI · M
ENNIVS · QVADRA
TVS · ET · ENNIA · MARCI
ANNA PARENTIBVS CARISSIMIS
POSVERVNT · P · O · B

Tisserand, Hist. de Vence, p. 7, 3me ligne *Marian*; 6me, *ana parentibus caris*; et 7me *posuerunt trob.* Même leçon dans l'Hist. de Nice, t. I, p. 47 — Carlone, *Epigr.* gréco-massal. et rom. p. 149, n° 256, copie Tisserand.

Marco Ennio Marcian — o et Maniliae Ma — rciae viventi Marcus — Ennius Quadra — tus et Ennia Marci— anna parentibus carissimis — posuerunt pro omnibus beneficiis (?)

Marcus Ennius Quadratus et Ennia Marcianna ont, de leur vivant, élevé ce monument à leurs parents chéris Marcus Ennius Marcianus et Manilia Marcia en souvenir de tous leurs bienfaits.

C'est la première fois que je rencontre les sigles P · O · B ·, je ne sais si je les traduis bien, mais j'ai cherché à leur donner un sens satisfaisant.

Cette inscription est gravée sur une urne funéraire, que l'on a renversée pour en faire le piédestal d'une croix, à côté du cimetière actuel.

N° 46

.........ENNI
.........CAR ·
.......MERE
......VIVVS
....O

Ce fragment, qui est incomplet au haut, à gauche et au bas, n'est pas assez explicite pour pouvoir être rétabli avec certitude. M. Ollivier, adjoint au maire de Carros, le conserve chez lui.

N° 47

1°	2°
M · VELOCIO · CV	DOMITIAE · GR
/// ITO · M · VELO	ATILLAE · VEL
//// IVS · CVPITV	OCIA · SEVERI
S · FIL · PATRI · A	NA · MATRI · ME
SE · BENE · ME	RENTISSIMA
RENTI · FECIT	E · MEMORIAM
	FECIT

Tisserand, Hist. de Vence p. 7, et Hist. de Nice, t. I, p. 47. Cet auteur n'a pas remarqué que la pierre portait deux inscriptions séparées ; il a simplement lu d'un bout à l'autre de la pierre. Voici comment ce remarquable tour de force a été accompli et ce qu'il a produit :

MITIS SVAE DOMI PIA EXPI
OMVTIO MANILIAEVELL
VSQ VRITVR SOCIAQ SEVERI
NI PATRIMA · MATRIMAQVE
BENE MER FECIT IN MEMORIAM
ELII FEC

Carlone, Epigr. gréco-massal. et rom. p. 149, n° 255, qui copie cette leçon, veut bien reconnaître qu'elle est incorrecte, mais il ne la corrige pas.

1° — *Marco Velocio Cu — pito, Marcus Velo — cius Cupitu — s filius patri a — se bene merenti fecit.*

A son Père Marcus Velocius Cupitus, plein de bonté à son égard, Marcus Velocius Cupitus, son fils, a élevé ce monument.

2° *Domitiae Gr — atillae Vel — ocia Severi — na matri — me — rentissima — e memoriam — fecit.*

A la mémoire de sa mère chérie Domitia Gratilla, Velocia Séverina a élevé ce monument.

Ces inscriptions sont gravées sur une grande urne funéraire, qui se trouve à cinq cents mètres avant d'arriver à

Carros, en venant de Vence, à gauche de la route, dans une ferme appartenant actuellement à M. Euzière ; elle sert d'auge pour abreuver les animaux.

N° 48

ALERIO ∇ P
ATERNO ∇ L
VALERIVS ∇
VELOX ∇ ET ∇ DO
MITIA · PAVLA · PAR
OPTIMO · FE[c]

Tisserand, Hist. de Nice, t. I, p. 47 — Carlone, Epigr. gréco-massal. et rom. p. 149, n° 257. Ces deux auteurs la rapportent avec quelques inexactitudes.

Valerio — P-aterno Lucius — Valerius — Velox et Domitia Paula parenti — optimo fecerunt.

A Valerius Paternus, leur très cher parent, Lucius Valerius Velox et Domitia Paula ont élevé ce monument.

Il est très probable que ce nom de Valerius Velox est celui qui, dans l'inscription du four municipal, que j'ai rapportée sous le numéro 44, précédait celui de Domitia Paula.

Cette inscription est gravée sur un petit cippe scellé dans le coin du mur de la chapelle de Saint-Christophe à Carros.

N° 49

......IIIII · COHO · PR · T.....

On peut en partie rétablir ce fragment de la façon suivante :

(Legionis) quintæ cohortis primæ T(ungrorum).

De la cinquième légion de la première cohorte des Tongres.

Cette pierre sert actuellement de seuil à la porte du cimetière; l'inscription, qui est à l'intérieur, est protégée contre une destruction certaine par un léger pavage.

N° 50

L//////////////////
VIC · A/////////////
LAVARATO/////////
V · S · L · N//////

Cette inscription, qui est incomplète au haut et à droite, est gravée sur un cippe brisé; les lignes en sont bien réglées; les mots, séparés par des points au milieu de la ligne, et les lettres, d'une forme élégante, présentent des flexions légères qui indiquent, comme date approximative, le deuxième siècle de notre ère.

On peut, je crois, la lire ainsi, pour les trois dernières lignes :

VICvs ALTVS
LAVARATO · DEO
VOTUM SOLVIT LUBENS MERITO

Je crois qu'il faut voir dans ce *Vicus altus* le hameau nommé aujourd'hui *l'Autreville*, mais qu'on appelait autrefois *l'Aulteville*, ce qui est la traduction de *vicus altus*.

Le hameau de l'Autreville, dont l'altitude au-dessus du niveau de la mer est de 1.009 mètres, a donné plusieurs inscriptions, qui sont publiées plus loin ; il est situé à 500 mètres à l'ouest de Coursegoules, dans la vallée de la Cagnes.

Le nom de *Lavaratus*, apparaît pour la première fois : c'était certainement une de ces divinités topiques, que les Romains accueillaient si volontiers dans leur Olympe.

Cette inscription est située en pleine montagne, entre le Broc et Carros, au lieu dit le plan-Carros : on la connaît dans le pays sous le nom de *pierre écrite*. Il faut une heure et demie pour s'y rendre, en venant de Carros, qui est le point le plus rapproché.

N° 51

ME ET INVIV...............
RILVS · CONIVGI · DVLCISSIME
QVAE · VIXIT · ANNIS · XX · TITV
LVM · COMMVNEM-POSVERVNT

Ce fragment d'inscription est gravé sur une urne funéraire brisée, qui sert de banc contre un mur situé au sud du cimetière. L'inscription est incomplète au haut seulement.

C'est un monument commun, élevé à plusieurs personnes, mais notamment par un mari à sa femme, qui mourut à vingt ans.

N° 52 (Fragment)

ET ENNIA

Ce fragment est scellé dans le mur intérieur de l'écurie de M. Ollivier.

AU BROC

—

N° 53

L · VALERIVS
FRONTINVS · L · V
INICIO · MARTI
NO · F · P · SVO
ET · VINICIAE · TE
RTIAE · M · S · K

Tisserand, Hist. de Vence, p. 7, *L. Valerius — Frontinusiu — Vinicio Marino fr. suo;* le même auteur, Hist. de Nice, t. I, p. 46, donne la leçon suivante : 3me ligne *Viniccio Mari* — 4me *no Fuscino...* — Carlone Epig. gréco-massal. et rom. p. 150, n° 259, dernière ligne *M. S. I* —

Lucius Valerius — Frontinus, Lucio V-inicio Marti-no, filius patri suo — et Viniciae Te - rtiae Matri suæ karissimæ.

A Lucius Vinicius Martinus son père, Lucius Valérius Frontinus son fils ainsi qu'à Vinicia Tertia sa mère chérie, a élevé ce monument.

Cette inscription est gravée sur un cippe qui est scellé dans le mur de l'église paroissiale du Broc, en face de la mairie.

N° 54

.........VELABI · F · MIL · CHOR
.........PINORVM · QVI
.........T IN · PANNVNIA
.........LA...IO · VIRO CE
.........I....TVLATVNÆ
.........MENTO
.........IT

Carlone, Epigr. etc, p. 150, n° 258, en donne une copie inexacte.

Ce texte est trop incomplet pour pouvoir en tenter avec fruit la restitution. La deuxième ligne est commencée par le mot *pinorum* qui est certainement la fin du mot *Alpinorum;* à la sixième ligne, *mento* est la fin des mots *ex testamento*, et *it* de la septième la fin de *fecit* ou *posuit*: mais c'est là tout ce qui est certain; tout le reste ne pourrait être qu'hypothétique.

Cette inscription, gravée sur une stèle, est scellée à côté de la porte de l'ancien presbytère.

N° 55

...........VELABELL...........
.......VELABELLIVS · DA.......
.....L · VELABELLIVS · F · V.....
.....ORORI · P · ET · PAREN.....
T P

Cette inscription est incomplète au haut, à droite et à gauche. On peut dans les trois dernières lignes déchiffrer : ..*et Lucius Velabellius frater vivus*... — ... *sorori pientissimæ et parentibus* — *tumulum posuerunt*

... Et Lucius Velabellius son frère ont de leur vivant élevé ce monument à leur sœur chérie ainsi qu'à leurs parents.

On trouve cette inscription dans les environs du Broc, au quartier des *Fondues*, dans le mur de la bastide du sieur Pierre Hugues.

A COURSEGOULES

—

Lecture de Bourguignat : **N° 56** **(Perdue)**

SEX · SVLPICI
VS · FRONTO
FRONTONI · F ·
....
....
O V I

Tisserand, Hist. de Vence, p. 7, publie cette inscription de la façon suivante :

SEX · SVUCI
VSIRONID
IRONIONCI
BAIVCLIUIC
CROIVCETI
O V P

Ce qui paraît quelque peu incompréhensible. On voit comment Bourguignat a lu les trois premières lignes ; quant aux lignes qui font défaut, il faut, je crois, y chercher le nom de la femme de ce *Sulpicius* et la dernière ligne se compléterait par le mot *conjugi*.

Cette inscription était gravée sur une stèle; au dessous figuraient un poignard ou une courte épée et divers autres objets qui n'ont pas été déterminés. Elle se trouvait à l'Autreville, près de Coursegoules, et a été brisée par son propriétaire, il y a quelques années.

N° 57

F V S C O S E C V N
D I · F · A N N O R V M
X I X E T F A V O R I · S E C
V N D I · F · A N N O R V M
XIII · DEFVNCTIS · SECVN
..S...NICENTI · F · ET VELIA
FAVORIS · F · PARENTES · F

Brun, Ann. de la Soc. des Lett. Sc. et Arts, des Alp. Mar. (1873), p. 116, pl. B, fig. IV, à la 5[me] ligne XIIII au lieu de XIII ; 6[me] ligne *us Inigenif* — 7[me] ligne, *parentes p*.

Fusco, Secun-di filio annorum — uno de vingenti et Favori Sec-undi filio annorum — tresdecim defunctis, Secun-dus... nicenti filius et Velia-Favoris filia parentes fecerunt.

A Fuscus et à Favor fils de Secundus, morts, l'un à 19 et l'autre à 13 ans; Secundus fils de... nicentus et Velia fille de Favor, leurs parents, ont élevé ce monument.

Cette inscription est gravée sur une stèle ; au dessus sont grossièrement sculptées deux têtes ; au plus haut un croissant, et sur les côtés, deux cyprès : de chaque côté, on voit une *ascia* dans un petit cercle.

Elle est située à quinze cents mètres de Coursegoules, dans la chapelle de *Saint-Michel*

La forme ordinaire de l'*ascia* sur les pierres tumulaires est celle de la houe ou de l'erminette ; ce sont deux instruments qui servaient et qui servent encore à niveler, l'un la terre, l'autre le bois. Il n'est donc pas étonnant que l'on ait pris, pour représenter l'idée de la mort, qui nivelle tout, l'instrument qui servait à niveler ; cette idée de nivellement est parfois complétée par la présence, à côté de *l'ascia*, du niveau triangulaire dont se servent les maçons, comme on pourra le voir plus loin, dans l'inscription du *Castellaras* de Mougins.

La signification emblématique du niveau ne peut être douteuse. Le grand niveau, c'est la mort qui va réduire au même rang l'empereur, qui commande à la moitié du monde, et le pauvre esclave, qui, après l'avoir servi toute sa vie, sera peut-être jeté en pâture aux murènes, pour que, même après sa mort, sa dépouille soit utile à son maître.

Le rapprochement du niveau et de l'instrument qui nivelle était tout naturel ; c'est par une succession d'idées de même ordre que de nos jours on a armé d'une faux la Mort et le Temps, qui, non-seulement doit trancher l'existence, mais aussi laisser après son passage tout au même niveau, comme cela a lieu dans un pré, où l'orgueilleuse

ulmaire est ramenée par la faux implacable au même niveau que l'humble pensée qui s'épanouit à son ombre.

L'*ascia* comme le niveau, ne sont donc que des figures emblématiques, qui représentent l'idée de la mort. Ceci une fois admis, quelle peut être la signification de la formule *sub ascia dedicare*, qui accompagne quelquefois l'*ascia* sur les pierres tumulaires ?

Recevoir les honneurs funèbres était une des principales préoccupations des Romains. La croyance qu'avaient ces peuples, que l'âme de ceux dont les corps étaient privés de sépulture était destinée à errer perpétuellement sur les bords du Styx, les poussait à s'occuper, durant leur vie, de la construction de leurs tombeaux, à respecter les sépultures et à honorer les mânes de leurs aïeux. Les preuves de l'existence de ces sentiments abondent dans les textes anciens : or, comme les monuments funéraires étaient ordinairement placés le long des grandes voies, aux abords des cités, il convenait d'avertir le passant, par un signe de convention, que le monument qu'il avait sous les yeux était sacré et avait droit à son respect. Pour les lettrés, l'inscription aurait suffi, mais c'était certainement le plus petit nombre ; l'*ascia* était pour les autres, la marque à laquelle ils reconnaissaient un monument funéraire, et la formule *sub ascia dedicare* indiquait simplement que ce monument était placé sous les auspices de la mort, que la mort habitait là, que le monument devait être respecté.

Il arrivait souvent que l'*ascia* n'était pas gravée sur la pierre même qui portait l'inscription, mais sur une autre de celles qui composaient le monument. C'est ce qui fait, que l'on voit quelquefois la formule *sub ascia* sans *ascia* apparente ; mais comme l'on trouve souvent des pierres portant des *ascia* sans inscription (et, pour en prendre un exemple dans la contrée, je citerai la pierre de Saint-Jean, entre Cagnes et Villeneuve, que l'Ann. du Var, Noyon, Carlone, Roux etc., ont publiée) on est fondé à croire que ces pierres ont fait partie de monuments funéraires dont le reste est perdu. On a pu voir par ce qui précède, et l'on verra par ce qui suit, que très-souvent on rencontre sur des inscriptions des *ascia* sans formule dédicatoire ; ce qui s'explique bien, puisque la formule n'était là que pour attirer les yeux sur l'*ascia*.

A LA ROQUE-ESTERON

—

N° 58

FAGO DEO
C · SECVNDVS
C · F · PATERNVS
EX · PAG · STAR
VIC · VEL
GRAV · INF · LIB
V · S · L · M

Ce que je lis de la façon suivante : *Fago-Deo — Caius Secundus — Caii filius Paternus — ex pago Staroni — Vico Velacio (ou Velostino) — Gravi infirmitate liberatus — votum solvit lubens merito.*

Au dieu Hêtre, Caius Secundus Paternus fils de Caius, du hameau de Velacie ou Velostine au canton de Staron, guéri d'une grave maladie, s'est acquitté selon son vœu.

Cette curieuse inscription, contient, comme on le voit, deux noms géographiques, ce qui en fait une des plus précieuses de ce recueil.

Je traduis *star* par *staro* dans lequel je vois Roque-Esteron et *Vel* par *Velacie* ou *Velostine*, qui sont deux localités, ou mieux, deux quartiers des environs de Roque-Esteron. On verra, par l'inscription qui va suivre, que cette ville a été habitée par les Romains. Cette inscription, dont l'importance n'échappera à personne, nous apprend que c'était un *pagus* ou bourg qui commandait à un certain nombre de *vici*, qui étaient des villages et des hameaux ; cela ne peut mieux se comparer qu'aux chefs-lieux de cantons de nos jours.

Je ne pense pas que les Romains, ou plutôt les Gallo-Romains, aient jamais adoré le hêtre, mais je suis porté à croire qu'ils adoraient en lui la vertu curative qu'ils prêtaient à ses feuilles ; et Caius Secundus, après sa guérison, vint dans un lieu ou le hêtre abondait, laisser un monument de sa piété, à la divinité bienfaisante qui l'avait débarrassé de son mal.

On a retrouvé plusieurs autres inscriptions au dieu *Fagus* ; je n'en citerai qu'une, trouvée à Tibiran (Hautes-Pyrénées) :

FAGO
DEO
BONXVS
TAVRINIF

Bonxus fils de Taurinus, au dieu Hêtre.

Cette inscription, qui fait partie de la belle collection du baron d'Agos, a été publiée par lui, dans le XLIme volume du Bulletin de la Société française d'archéologie.

J'ai découvert mon inscription sur le versant nord du Cheiron, dans le bois communal de Sigale, au centre d'une clairière qui se trouve au pied d'un grand escarpement d'où sort une source, entre la bastide Gerbière et le Vegay, mais plus au sud. L'inscription est gravée sur une pierre plate, grossièrement polie ; les lettres, quoiqu'un peu frustes, sont parfaitement lisibles sauf l'avant-dernière ligne dont les lettres finales sont à peu près effacées.

N° 59

BIBE MVLTOS ANNOS BIBAS

Bois, et puisses-tu boire de longues années.

Cette curieuse inscription est gravée sur un mur de rochers, à côté de la précédente, au-dessus de la petite source qui sort de là.

N° 60 (inédite)

M · CVPITI · PA
TERNI · DECV
RIONI A LXXV
TVTVS FIL

Marci Cupiti Pa-terni decu-rioni annorum LXXV Tutus filius.

A Marcus Cupitus Paternus décurion âgé de soixante-quinze ans, Tutus son fils.

Cette inscription complète celle du Cheiron qui nous avait appris que la Roque-Esteron existait, comme ville, du temps des Romains ; elle nous apprend qu'il y avait un ordre de décurions, c'est-à-dire que la ville possédait une organisation municipale complète.

Ce texte se trouve sur le pied-droit de la porte du village de Roque-Esteron de Grasse, à gauche en venant de la Roque-Esteron-Puget.

N° 61 (Inédite)

(Voy. pl. II.)

Cette pierre, malheureusement hors d'état d'être lue complétement, est encore une preuve de l'importance de la Roque-Esteron sous les Romains. On y voit le sigle du duumvir à la quatrième ligne, et l'on peut lire à la dernière *vivi posuerunt*. C'est donc un monument funéraire élevé probablement à un soldat, un centurion peut-être (car il me semble reconnaître le sigle du centurion à la fin de la deuxième ligne), par quelques-uns de ses parents. Je ne me hasarderai pas dans une lecture plus complète qui nécessairement ne serait qu'hypothétique.

Cette pierre se trouve à l'entrée du village par la route de Sigale, sous une voûte qui couvre le commencement de la rue qui se rend à la poste.

A GRÉOLIÈRES

—

N° 62

IMP · CAES · M AVREL
ANTONINVS · AVG
F PARTHIC · M BRIT
TANIC · M TRIB PO
TESTATE COS IIII
PP · PROC · PONT VIAMQ
VETVSTATE COLLA
BS · RESTITVIT · CVRA
NTE · IVLIO · HONO
RATO · P · AVG · EX · PR
IMIPILO
M P XI

Bourguignat, Inscrip. rom. de Vence, qui, le premier, a donné cette inscription, p. 71 de son mémoire, a commis quelques erreurs de peu d'importance. Ainsi, il n'y a pas, à la troisième et à la quatrième ligne, de liaison entre l'A et l'M; par contre, cette liaison existe dans le mot *viam* ; il a lu à la 8me ligne *bs. rest. curan* et à l'avant-dernière *imipil* sans *o* final. Il est vrai de dire que l'inscription est dans un si pitoyable état, que de telles erreurs sont très-excusables. Ce qui rend d'ailleurs la lecture de cette pierre exceptionnellement difficile, c'est ce fait, déjà plusieurs fois constaté dans des textes anciens, que l'on a gravé cette inscription sur une ancienne borne portant primitivement une autre inscription, qui a été martelée tout à fait sommairement avant de graver la dernière : de sorte qu'il reste encore une foule de traits étrangers au texte et qui embarrassent le lecteur.

Imperator Cæsar Marcus Aurelius — Antoninus Augustus — felix, Parthicus maximus, Brit-tanicus maximus tribunitià po-testate, consul quartum, pater patriæ, pro-

consul, pontes viamque — vetustate colla — psos restituit; cura-nte Julio Hono-rato, procuratore Augusti, ex pr-imi-pilo — millia passuum undecim.

L'empereur César Marcus Aurélius Antoninus Auguste, heureux, très-grand Parthique, très-grand Britannique, en jouissance de la puissance tribunitienne, consul pour la quatrième fois, père de la patrie, proconsul, a restauré les ponts et la voie détériorés par la vétusté; par les soins de Julius Honoratus procurateur d'Auguste, ancien primipile. Onze mille pas.

L'empereur signalé par cette inscription est Caracalla; né à Lyon en 941, César en 949, Auguste en 951, consul pour la première fois en 955; empereur avec son frère Géta en 964, seul en 965, tué à Edesse (Asie) en 970.

Sous son règne, les fastes consulaires indiquent :

En 955, 1° Septimus Severus Augustus.
2° Marcus Aurel. Antoninus Augustus (Cos. I).
En 958, 1° Septimius Geta Augustus.
2° M. Aurelius Antoninus Augustus (Cos. II).
En 961, 1° Septimius Geta Augustus.
2° M. Aurelius Antoninus Augustus (Cos III).
En 966, 1° M. Aurelius Antoninus Augustus (Cos. IV).
2° D. Cœlius Balbinus.

C'est donc en 966 de Rome (213 de J.-C.), que fut faite la restauration dont il est fait mention sur ce milliaire ; c'est-à-dire vingt-deux ans avant celle que fit faire Caius Julius Verus Maximinus.

Ce Julius Honoratus, procurateur d'Auguste, est certainement le même que celui que mentionnent les colonnes votives de Vence et l'on voit que c'est bien *ex-primipilo* qu'il faut y lire.

La distance de onze mille pas, marquée sur le milliaire, est celle qui sépare Vence de Gréolières, puisque chaque mille romain équivalait à 1,482 mètres, ce qui fait un total de 16,000 mètres, et force à accepter le tracé que j'ai indiqué par Saint-Barnabé et les bois de Garavagne.

Cette borne est située à 800 mètres à l'ouest de Gréolières, à l'embranchement des chemins de Thorenc et de la Vallette, où elle supporte une croix.

N° 63 (Fragment)

....
..................IB....
........COS IIII........
.........T VIAMQ......
.........TE COLLA....
............CVRAN....
...ONO................
....

Bourguignat, Inscr. rom. de Vence, p. 74, le cite, mais incomplétement; voici sa lecture :

COS IIII
AM
T COLLA
NTE
ONO

Ce qui est évidemment complété par l'inscription précédente et faisait mention de la même restauration faite sous le même empereur par les soins du même Julius Honoratus ; le chiffre final seul était changé.

Ce fragment est situé dans un mur de soutènement, entre le Loup et Gréolières, sur le chemin qui, de cette localité, se rend à Cipières.

N° 64 (Fragment)

OTI DIVI CO
NSTANTI
AVG · PII..

Ce fragment, que je cite à dessein à cette place, a été trouvé à Saint-Jean, vallée du Malvan; je ne l'ai pas donné avec les inscriptions de Cagnes, parce que je voulais le joindre aux milliaires de Gréolières, de façon à montrer d'où partait et où arrivait la voie.

Noyon, Statist. du Var, p. 254. — Tisserand, Hist. de Vence, p. 9, *Aug pi* et Hist. de Nice, t. I, p. 38. — Carlone;

Epigr. gréco-massal. et rom. p. 62, n° 91. — Ann. du Var (1824) — J. Roux, Stat. p. 8.

L'inscription de ce milliaire est facilement complétée par le texte suivant, qui se trouve à Cabasse, près de Brignoles :

Imp · Caes
Fl · Val · Cons
tantino
P · F · Aug.
Divi · Maxi
miani · Aug.
*ne*POTI
DIVI · CONS
TANTI · AVG
PII
filio
XXXIIII

La réparation de la voie, mentionnée par cette inscription, a donc été faite entre les années 323 et 340 de notre ère, sous l'empereur Flavius Valérius Constantin, dit Constantin le Jeune.

A ANTIBES

—

L'un des monuments les plus curieux et les plus discutés d'Antibes, est certainement l'inscription grecque trouvée en 1866 par le docteur P. Mougins de Roquefort, au quartier de Peiregoüe. C'est un galet de serpentine dure, sur lequel se trouvent gravés deux hexamètres grecs en quatre lignes. C'est au sujet de cette inscription que l'on peut, sans crainte de se tromper, rappeler le proverbe latin, *quot homines tot sententiæ* (Térence) ; en voici d'ailleurs la copie :

N° 65

ΤΕΡΠΩΝ ΕΙΜΙ ΘΕΑΣ ΘΕΡΑΠΩΝ
ΣΕΜΝΗΣ ΑΦΡΟΔΙΤΗΣ
ΤΟΙΣ ΔΕ ΚΑΤΑΣΤΗΣΑΣΙ ΚΥΠΡΙΣ
ΧΑΡΙΝ ΑΝΤΑΠΟΔΟΙΗ

A première vue, il semble que rien ne soit plus simple que la traduction de ce texte; la lecture en est facile grâce à l'absence des sigles abréviatifs, et presque tous les auteurs sont d'accord pour y lire :

Τέρπων εἶμι Θεᾶς Θεράπων σεμνῆς Ἀφροδίτης,
τοῖς δὲ καταστήσασι Κύπρις χάριν ἀνταποδοίη.

Seuls, MM. Gazan et Mougins de Roquefort ont lu, au commencement du second vers, τοῖς δέκατας τήσασι, lecture qui n'a été acceptée par personne ; car, comme le fait remarquer M. Heuzey [1], « outre que l'on n'arrive point ainsi à une tournure acceptable en grec, les mots τοῖς δὲ καταστήσασι se lisent trop couramment pour qu'il y ait autre chose à chercher. »

Mais, dès qu'il s'agit d'interpréter, les divergences commencent. MM. Bazin, de Saulcy et Frœhner [2], ainsi que le compte rendu du Congrès scientifique qui eut lieu à Nice en 1866 [3], traduisent ainsi :

Je suis Terpon, ministre de l'auguste déesse Aphrodite, que Cypris paye de retour ceux qui m'ont élevé cette image.

Et ces divers auteurs, pensent que l'inscription était gravée sur le piédestal de la statue de Terpon ; mais la seule vue de la pierre écarte cette hypothèse. Carlone, *Epigr. greco-massal. et rom.* dans le bulletin de la Soc. Française d'archéologie, XXXIV vol., n° 33, (troisième ligne ΚΥΓΡΙΣ) en donne la traduction latine suivante : « Terpon sum deæ sacerdos magnæ Aphoditis; eis qui (me *id est* statuam) statuerunt, Cypris gratiam vicissim tribuat » qui s'écarte peu de la précédente. M. Saint-Marc-Girardin, proposait la traduction suivante :

1. Léon Heuzey, la Pierre sacrée d'Antipolis, Paris 1874 in-8°.
2. Frœhner, la Vénus d'Antibes, in Rev. Arch. 1867, vol. XV, p. 3 60, nov. Ser.
3 Congrès scientifique de France, 1866, Nice; séance du 28 décembre, p. 276.

Je suis Terpon, serviteur ou desservant de la vénérable déesse Aphrodite. que Cypris accorde en retour ses faveurs à ceux qui m'ont investi (de ces fonctions).

Enfin M. Léon Heuzey, dans une très savante dissertation, s'appuie de nombreux textes de Pausanias, d'Arnobe, de Platon, d'Aristophane, pour démontrer que la pierre en question n'est autre chose que la représentation primitive de Terpon, dont il fait une divinité locale du cortége d'Aphrodite; c'est selon lui un *bétyle* ou pierre sacrée, et il traduit :

Je suis Terpon, serviteur de l'auguste déesse Aphrodite, que Cypris récompense de sa faveur ceux qui m'ont placé ici.

Ce sont, à peu de chose près, les termes de la traduction de M. Bazin ; « mais, ajoute M. Heuzey, sous les mêmes mots, j'entends tout autre chose, puisque Terpon est pour moi un surnom ou du moins une forme secondaire du dieu *Érôs,* ou tout au moins un génie de la même famille directement représenté par ce caillou noir. »

Se plaçant à un point de vue analogue, c'est-à-dire recherchant dans la forme de l'objet, l'explication de l'inscription, quelques archéologues ont voulu y voir un emblème *phallique*, ou Phallus votif, mais ici encore, la forme de la pierre se prête peu à cette explication.

Dans leur travail, MM. Gazan et Mougins de Roquefort[1], publient la lettre d'une personne qu'ils ne nomment pas et qui s'exprime ainsi, au sujet de cette inscription :

« A vrai dire, ce Terpon me paraît avoir été un personnage de la pire espèce, de ceux que les anciens trouvaient aimables et qui comparaissent aujourd'hui devant nos tribunaux. De quelle façon était-il le serviteur de Vénus ? C'est ce que je n'ose guère approfondir ; mais je crois que, si la déesse était respectable, il ne se souciait guère, lui, d'être respecté. Et quand quelques-uns de ses admirateurs, sans doute, eurent élevé la statue au bas de laquelle il mit hardiment son nom, qui à lui seul est une enseigne, s'il pria Cypris sa maîtresse de les en récompenser, je le soupçonne d'avoir assuré aux donataires d'autres faveurs que celles de la déesse.

1. Inscr. Grecq. d'Antibes, notice, par Mougins de Roquefort et Gazan, in bull. de la Soc. acad. du Var. Tir. à part 32 feuilles. 1876. Laurent à Toulon.

« Tout cela n'est peut-être que pure médisance. En tous cas, il serait difficile sur ce point de calomnier les anciens Grecs ; ils sont au-dessous de la calomnie. »

Telles sont, *grosso modo*, les diverses interprétations qui ont été émises par ceux qui ont étudié cette curieuse inscription. Après d'aussi illustres opinions, oserais-je émettre mon pauvre avis?

Je commence par rejeter complétement l'opinion de MM. Bazin, de Saulcy, Frœhner, Carlone etc., qui raisonnent en prenant pour base, que cette inscription est gravée sur le piédestal d'une statue aujourd'hui perdue : la pierre, je l'ai dit, ne permet pas cette supposition ; et, quelque bonne volonté que l'on y mette, on ne parviendra jamais à faire un piédestal d'un galet.

Quant à l'opinion émise par M. Heuzey, je ferai simplement remarquer que, pour une pierre sacrée, le lapicide a mis bien peu de soin à la gravure de l'inscription, qui n'est même pas entourée d'un simple encadrement; cette gravure est faite à la pointe, très grossièrement, les lettres n'ont aucune régularité, les lignes n'en ont pas davantage; plusieurs lettres oubliées ont été postérieurement ajoutées en petits caractères; tout enfin nous dénote une main inhabile et certainement inexpérimentée à ces sortes de travaux. D'ailleurs, deux choses resteraient à prouver : 1° que les bétyles portaient des inscriptions ; 2° qu'on les posait à plat et non dressés, comme le laissent supposer, non-seulement les anciens, mais encore les cônes sacrés, comme celui que cite M. Heuzey, qui a été exhumé par M. G. Cecaldi à Golgos.

Reste l'opinion de MM. Mougins et Gazan, qui traduisent : « je suis le joyeux ministre de la déesse Aphrodite ; puisse Cypris accorder ses faveurs à ceux qui ont payé les dîmes »

J'ai déjà dit, que τοῖς δέκατας στήσασι, n'est pas acceptable en grec; j'ajouterai qu'il n'est pas plus rationnel de reconnaître dans le mot *Terpon* le participe Τερπων, οντος. « En effet, dit encore M. Heuzey, il ne me paraît pas conforme aux habitudes de la langue grecque, d'attribuer au participe d'un verbe actif, le rôle d'un adjectif en l'employant ainsi sans régime. D'un autre côté, la position des deux mots Τέρπων εἶμι au commencement de l'inscription, invite naturellement le lecteur à traduire : « je suis Terpon » ; je n'insisterai donc pas sur

cette interprétation, qui s'écarte trop des règles généralement admises pour pouvoir être utilement discutée.

Quant à moi, me rapprochant en cela des interprétations de M. Saint-Marc-Girardin et du correspondant anonyme de MM. Gazan et Mougins, que j'ai cités plus haut, je pense que cette pierre n'était qu'une enseigne ; sa couleur insolite l'avait fait choisir par Terpon, qui avait intérêt à ce que la pierre fût remarquée et l'inscription lue[1]; et, pour traduire ce texte, de façon à ne pas trop blesser les convenances, je proposerai la traduction suivante, qui se rapproche beaucoup de celle de M. Saint-Marc-Girardin.

Je suis Terpon, serviteur de l'auguste déesse Aphrodite, que Cypris accorde en retour ses faveurs à ceux qui m'ont *investi*.

Mais à mon tour, je dirai, « sous les mêmes mots j'entends tout autre chose » et cette traduction ne rend ma pensée qu'à la condition d'accorder au mot *investi*, le sens érotique que lui donnaient Rabelais et Brantôme.

Ce curieux monument épigraphique est actuellement déposé dans la propriété de M. Muterse, capitaine de vaisseau en retraite, qui se fait un plaisir de le communiquer aux savants et aux curieux qui manifestent l'intention de le voir.

N° 66 (Fragment)

ΜΙΟΙΠΟΛΙΤΑ
ΝΠΥΘΩΝΑΚΙ
ΙΚΑΙΕΥΕΡΓΕΣΙΑ
ΟΥΣΕΥΡΓΕΤΑ

Carlone, Epigr. greco-massal. et rom. p. 38, n° 32, avec quelques différences de peu d'importance. — Tisserand, Hist. d'Antibes, t. 1, cap. IV, p. 30. Plusieurs leçons ont été proposées ; M. Brun, membre de l'Institut des Provinces, à Nice, lit ainsi : καὶ οἱ π ολίται τὸν Πυθοναχ-καὶ ἑὺεργεσί-οὺς εὐ ερχε. — Carlone propose : Ἀντὶπολιτανοι πολῖται — τὸν Πυθῶνα καὶ — ἱ καὶ εὐεργεσίαν — τοὺς εὐργέτας — A. Bertrand, in Rev. Arch. 1862, t. 1, n° 20, p. 315.

M. Alexandre, membre de l'Institut, voit dans ce texte une mention honorifique décernée à un certain Pythonac, mem-

1. Voyez les Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. IV, p. 183.

bre d'une troupe scénique. Quant à moi, je ne puis m'empêcher de remarquer que la seconde ligne semble formée des mots Πυθών et ἀκέσιος et que, de ces deux mots, le premier signifie Delphes et le second est un surnom du dieu Apollon, ce qui, joint aux deux dernières lignes que je lis comme Carlone, me paraît être un monument de la piété des citoyens d'Antibes au dieu Apollon. Il serait, je crois, téméraire de vouloir tenter une explication plus complète.

Cette inscription fait partie de la collection du colonel Gazan.

N° 67

IVLIAE CAELIANI	C·TVLLIVS·FLAVIANVS
LIBERTAE·NIALVSAE	DECVRIONIS·FILIVS
UXORI·MERENTISSIMAE	DOMO·CATINA·EX·PROVIN
VIVVS FECIT	CIA·SICILIA·INCOLA·ANTI
	POLITANVS·SIBI·ET

Bouche, Hist. de Prov. Chorographie, t. 1, p. 288 — et P. Gioffredo, Hist. des Alpes-Maritimes (italien) p. 104, la donnent ainsi : *Tullius Flaminius decurionis — filius, domo Catinæ exortus — civis, Siciliæ — incolá Antipolitanus — sibi et posteris.* Gruter, 410, 1, ex Scalig. Sched. — *C. Tull. Flaminius — Decurionis filius — Domo Catina — ex provin — cia Sicilia in cola — Anti — politanus sibi et s.;* — Maffei, Gall. Antiq., 58-64 ; — id. epist. duod. p. 63 ; — Muratori, 1025, s. (Maff.) — Orelli-Henzen, 3708 — v. 1 *Flaminius, traditum est* 2 sq. *Catinæ exortus civis Siciliæ* (Grut) ; *secutus sum* apog. Maff. (Herzog. Gall. Narbon. descr. app. ep., p. 64) — Carlone, épigr., etc., p. 44, n° 50, *sicut* Bouche. Tisserand, Hist. de Nice, t. 1, p. 48, *sicut* Bouche; — id. in Hist. de Nice, pl. unique. *Tulius Flavianus — decurionis filius — domo Catinæ ex provin — cia Siciliæ incola anti — politanus sibi et.* —

Juliæ Celianæ — libertæ... uxori merentissimæ — vivus fecit. — Id. Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 36 *Juliæ Cælianæ,* etc. — A. Bertrand rev. Arch. 1869, t. 1, n° 17, p. 305.

Cette inscription se traduit ainsi :

Caius Tullius Flavianus, fils du décurion, originaire de Catane dans la province de Sicile, habitant d'Antibes, pour lui et pour Julia Nialusa, affranchie de Cælianus, sa femme bien-aimée, de son vivant, a élevé ce monument.

Cette inscription est gravée sur une grande urne funéraire, qui est conservée dans le vestibule de la mairie.

N° 68.

D M
VENVS · VIC
TORIN · BENE
MERENTI
L · VIBIVS · ACILINVS
ET · L · VERCINVS
CLAPHYRNVS
HEREDES

Grut. DCCCXCIV, 3 (Antipoli in œde Johannis) : *D M — Venus Victorin bene merenti — Exibinus, ac Herinus Tilaercinus — heredes* (a Scaligero) — Maff. Epist. non. p. 51, *D M — Venus Vic — torin bene — merenti — L. Vibius Sacillinus — et L. Vercinus — Claphernus — heredes.* ; — Bouche, Hist. de Prov., t. 1er chor., p. 290, *D. M. — Venus Victoriam — benemerenti,* le même auteur rapporte les lignes suivantes, dont il fait une seconde inscription, p. 290, *Exibinus et Hercinus — Tilarcnus hœredes :* ce sont évidemment les dernières lignes de l'inscription ci-dessus. — Carlone, Epigr., etc. p. 39 n° 34 copie Bouche, et tombe dans la même erreur que lui, en en séparant les dernières lignes, qu'il publie à part, p. 46, n° 57. — Tisserand, Hist. de Nice, t. 1, p. 47 n'en donne que la première partie, qu'il copie dans Bouche. — Id. Hist. d'Antib., t. 1, chap. 4, p. 31, la donne conforme à ma lecture, sauf l'L d'*Acilinus* qui n'est pas élevé.

Le colonel Gazan, Réfut. de la rép. de M. Rossi. p. 6 ; la publie correctement. — Arazi, ms. Hist. d'Antib. (1708) cap. III, donne la leçon de Maffei. — A. Bertrand, in rev. Arch. 1869, t. 1, n° 18, p. 305.

Je la lis de la façon suivante :

Diis manibus, — Venusino Vic — torino bene-merenti, Lucius Vibius Acilinus et Lucius Vercinus Claphyrnus heredes.

Aux dieux mânes, et à Venusinus Victorinus, qu'ils chérissaient, Lucius Vibius Acilinus et Lucius Vercinus Claphyrnus ses héritiers (sous-entendu) ont élevé ce monument.

Cette inscription est gravée sur un cippe, qui est conservé dans le vestibule de la mairie.

N° 69

D M
IVVENTIAE · SABINAE
ET · FILI · EIVS

Tisserand, Hist. d'Antib., Append., la cite d'après une copie que je lui ai envoyée.

Aux dieux mânes de Juventia Sabina et de ses fils.

Cette inscription est gravée sur une plaque de calcaire encastrée dans le mur de la mairie, à gauche en montant à l'église.

N° 70

D ❧ M
PVERI · SEPTENTRI
ONIS · ANNORVM · XII · QVI
ANTIPOLI · IN · THEATRO
BIDVO · SALTAVIT · PLA
CVIT

Cette inscription est incorrectement figurée dans les planches du *Voyage d'Italie* de Gabriel Siméon (1557) — Tisserand, Hist. de Nice, la fait figurer aussi, plus incorrectement encore ; — Arazi en donne un bon dessin, qui n'a pas été publié. — Bouch. Hist. de Prov., chor. t. 1, p. 288, *biduo placuit et saltavit.* — Gruter *(Antipoli in provincia. Ex libello Gabr. Simeonis)*, CCCXXXII, 4.

D [1] M.
PVERI SEPTENTRIONIS
[2] QVI · ANNORVM XII
[3] ANTIPOLI · IN · THEATRO
BIDVO · SALTAVIT · ET · PLACVIT

1. D M *adjecit Victorius* quam *vide var. lect.* XXXVII, 8.
2. QVI, *ex Victorio adjeci* — 3 QVI, *delevi ex Victorio.*

Noyon, Statistique du Var, p. 258 — Millin, Voyage dans les départements du midi de la France, t. II, p. 511. —Orelli-Henzen, 2607 — Herzog, Gall. Narb. Descrip., app. épig., p. 64. — Carlone, Epigraph., etc., p. 40, n° 39. — Tisserand, Hist. de Nice, t. I., p. 48, leçon très-incorrecte. — Id. Hist. d'Antib. correctement, sauf les abréviations et les signes. — Elle a servi de thème à l'un des plus touchants morceaux de Michelet. — Annuaire du Var, 1827, p. 91.

Aux dieux mânes, A l'enfant Septentrion qui sur le théâtre d'Antibes a dansé deux jours et a plu.

Cette inscription, qui est à côté de la précédente, est gravée sur une plaque de calcaire, dans un demi-cercle au-dessus duquel sont dessinés des cyprès; au dessous on voit un vase d'où s'échappent des feuilles de lierre; on remarque entre le D et l'M de la première ligne une feuille de lierre, à la deuxième ligne la liaison de l'N et du T, à la quatrième la liaison de l'H et de l'E, à la cinquième l'I de *biduo* est élevé.

Arazi, qui se trompe sur la nature des attributs qui décorent cette inscription, dit à ce sujet : « ces plumes qui marquent l'agilité de cet enfant Septentrion, cette urne qui reçoit les cendres des vieux et des jeunes de toute qualité; ces deux roses qui en sortent, l'une en bouton, et l'autre qui commence à s'épanouir, pour signifier la fragilité de la vie dans ces deux états de personnes et le rapport au temps et à l'action de cet enfant; leur situation penchante, pour montrer que ce jeune enfant estoyt mort à la fleur de son âge, ces deux autres roses mises de chaque costé, pour marquer l'antique coutume d'en orner les tombeaux, qui laissoyent la bonne odeur de quelque action louable.

« Quam longa una dies otos tam longa rosarum.
« Quos pubescentes, juncta senecta premit. »

Tisserand, Hist. d'Antibes, traduit *biduo* par quatre fois !

N° 71

A · CALPVRNIO · P
ANNOR · X · MEN · VI · C
TROPHIM · FILIO · P
FECIT · ET · S

Noyon, Stat. du Var, p. 256. — Carlone, Epigr., etc. p. 39, n° 36.

Tisserand, Hist. d'Antib., cap. IV, p. 32 — Ann. du Var, 1827, p. 82.

Aelio Calpurnio puero, — Annorum decem, mensium sex, Caius Trophimus filio pientissimo fecit et sibi.

A Aelius Calpurnius enfant âgé de dix ans six mois. Caius Trophimus, à son fils bien-aimé et à lui-même a élevé ce monument.

On lit cette inscription, qui est renversée, sur la face sud de la tour qui sert de clocher à l'église ; on ne peut la lire qu'avec une lorgnette. Carlone, la place à tort, sur l'un des murs du vieux château d'Antibes.

N° 72 (inédite)

VALERIAE//////////////
CALBVCIVS·ORTRVS
VXORI A SE MEREN
TISSIMAE·FECIT·CVM
QVA·VIXIT·ANNOS·XXX
SINE·VLLA·QVERELLA

A Valeria.......... Caius Albucius Ortrus, à son épouse très-méritante à son égard, avec laquelle il vécut trente ans, sans aucune querelle.

Cette inscription est gravée sous la baie campanaire de la face ouest du clocher de l'église ; on la lit assez bien des fenêtres de la mairie à l'aide d'une lorgnette, quoique la pierre soit renversée de façon à ce qu'il faut lire de bas en haut, en commençant à gauche.

N° 73

VIATOR·AVDI·SILIBET·INTVS VENI
TABVLA·EST·AENA·QVAE·TE·CVNCTA·PERDOCET

Gruter, (ex Simeonio) (DCCCCXXVIII, 12) *Viator intus adi — tabula est œnea — quœ te cuncta perdocet;* — Grut. DCCCXCVII, 16, (a Scaligero) : *viator audi si libet intus vi....i — tabula est œnea quœ te cuncta perdocet* — Solery

et Hon. Bouche, la rapportent incorrectement ainsi que Tisserand, Hist. de Nice, p. 48; et le même auteur, Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 39, deuxième ligne AENA; et Carlone, Epigr., etc., pag 46, n° 55, qui a copié Solery.

Arazi, Hist. d'Antibes, ms. la rapporte exactement.

Voyageur, écoute s'il te plaît, entre ici, tu y trouveras une table d'airain qui t'apprendra tout.

Cette inscription est tronquée, le premier fragment porte:

VIATOR·AVDI·SILIB
TABVLA·EST·AENA·QVAE

et le second:

ET·INTVS·VENI
TE·CVNCTA·PERDOCET

Ces deux parties forment les pieds-droits d'un portail que l'on voit en contre-bas de la route Nationale n° 97, à gauche et à mi-chemin, entre les fossés de la ville et la chaussée du chemin de fer.

G. Siméon rapporte qu'elle a été trouvée dans une table d'airain brisée par le milieu; il est certain qu'il y a eu de la part de cet auteur confusion entre la table d'airain que mentionne l'inscription et l'endroit où l'on a trouvé la pierre; il est inadmissible qu'une pierre de ce volume ait jamais été renfermée dans une table d'airain; il est probable que lorsque Gabriel Siméon passa à Antibes pour se rendre en Italie (1557), il trouva les gens du pays fort occupés de ce texte, qui avait été déterré au quartier de Laval quelques années auparavant, et que, comme toujours en pareil cas, l'imagination se donnant une libre carrière, on fit au voyageur des récits tant soit peu fantaisistes qu'il eut le tort de prendre pour argent comptant et que plusieurs auteurs ont répétés après lui.

Qu'était cette inscription et que signifie-t-elle? C'est ce qui est assez difficile à préciser. La forme de la pierre paraît se rapprocher de celle d'un linteau de porte, ou même de l'architrave d'un petit monument; de l'une ou l'autre façon,

l'inscription faisait partie d'un édicule ; mais quel était l'usage de cette construction, et que devait trouver le voyageur, en entrant, comme l'en priait l'inscription? Dans l'intérieur du monument, se trouvait-il en présence d'une de ces salles funéraires que l'on construisait le long des routes, et dans lesquelles nos ancêtres aimaient à se faire inhumer? Rencontrait-il en ce lieu, gravés sur une table d'airain, les renseignements nécessaires à son voyage? C'est ce que nous ne saurions dire. Ou bien cette inscription était-elle d'un lieu de plaisir où l'on invitait le voyageur à s'arrêter? Toutes ces suppositions sont permises et bien d'autres encore.

On raconte que cette inscription, qui venait d'être découverte alors, fut présentée au pape Paul III, en 1538, alors que ce pontife essayait de conclure une paix durable entre Charles-Quint et François 1er. Je ne sais ce qu'en pensa Sa Sainteté ; mais je doute fort qu'elle ait éclairci le problème, qui après, comme avant la visite du Pontife, continua à exercer la sagacité des archéologues qui ont visité la ville d'Antibes.

N° 74

L·ALBVCIO·SCAEVIANO·ALBVCIA CHRYSIS
MATER·O·ET·SIBI·POSTERISQVE·SVIS·VIVA·FECIT

Gruter, DCLXVI, 10 (à Scaligero) *L. Albutio Coeviano Albutia Chrysis mater — . . . . et posterique ejus viva fecit*; — Millin, Voy. etc., II — Noyon, Statist., etc., p. 257, deuxième ligne, *mater opt. sibi etc.* — Carlone, Epigr., etc. même faute, p. 40, n° 38. — Arazi, Hist. manuscr. d'Antibes, cap. III. — Tisserand, Hist. de Nice, p. 48, donne la leçon de Gruter, — id. Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 32. première ligne E. ALBVCIO etc.. .. CHRVSIS...... OPT. — Annuaire du Var 1827, p. 91.

A Lucius Albucius Scaevianus, Albucia Chrysis son excellente mère et pour elle et ses descendants, a de son vivant élevé ce monument.

Cette inscription, est gravée sur une pierre qui sert de linteau à la porte du Revelin ; l'inscription en est renversée.

N° 75 (Fragment)

...DIVI · M · ANTON.......
...M · ATICI · FILIO · N.....
....TRI · DIVI · ANTONI...
....I PRN · DIVI · TRAIAN.

Gruter, CXC 12, *Divi, manic. actici. f.—p. divi Antonini. prn — divi Traiani* (ex Scaligero schedis) Solery et Bouche t. 1, Chor. p. 289, rapportent cette inscription de la façon suivante: *Divi Manio Attici filio-patri divi Antonini, prn-divi Traiani.* — Arazi, Hist. manuscr. d'Antibes, cap. III, première ligne, D M au lieu de DIVI. — Tisserand, Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 39, suit la leçon de Bouche, de même que Carlone, Epigr., etc., pag. 45, n° 52. Ces divers auteurs concluent de cette inscription, que le père d'Antonin le Pieux a été inhumé à Antibes ; c'est, je crois, aller un peu vite en matière d'interprétation.

Cette inscription est remarquable, par les I de trois *divi* qui sont élevés ainsi que celui de la syllabe TRI et par le sigle PRN, qui signifie *pronepos* ou arrière-petit-fils — Tisserand, Hist. de Nice, la donne ainsi, p. 47 : *Divi Manio Attici filio — patri divi Antonini prin-divi Tratani.*

L'inscription est trop incomplète, pour pouvoir tenter une restitution certaine, je préfère donc m'abstenir.

Cette pierre est à Antibes, encastrée dans l'angle du bastion royal, dans le fossé.

N° 76 (Fragment)

.... M
.... AE · C · F T · A · EX · TESTAMENTO

Gruter, DCCCXCVII, IS (a Scaligero) ne donne que la 2me ligne — Bouche, Hist. de Prov. t. 1. Chor., p. 288, *A. E. M. C. F. T. A. ex-testamento* — Arazi, Hist. d'Antibes ms., *A. M. E. C.* etc. et il traduit : *Ancus Manilius eques curavit fieri turrim Antipoli ex testamento* et ajoute « Ancus Manilius Capitolin feust consul de Rome en l'an 371, devant la nativité de Jésus-Christ ; il est probable que cette tour feust ordonnée par son testament. » Toutefois, il admet que l'on

pourrait y voir la phrase suivante : *Allobroginus Maximus Emilianus*, etc. « Ou bien, dit-il, cette tour fut ordonnée par Maximus Emilianus qui fut surnommé Allobrogien et qui estoyt consul de Rome après Cneius Domitius Aenobarbus, l'an 361 de la fondation de la ville ; c'est-à-dire l'an 120 de la nativité de Jésus-Christ. » Noyon, Statist. etc. p. 256, suit cette leçon et accepte cette interprétation. — Tisserand, Hist. de Nice, suit incorrectement la leçon de Bouche ; dans l'Histoire d'Antibes, cap. IV, p. 33, il suit la leçon d'Arazi, que finalement il corrige, dans son Appendice, d'après mes notes. — Carlone, Epigr. etc. p. 40, nº 37, cite la leçon de Bouche et celle d'Arazi qu'il prend dans Noyon ; il cite aussi l'interprétation d'Arazi, tout en la mettant en doute. Annuaire du Var, 1827, p. 89.

Cette interprétation fantaisiste montre bien jusqu'à quel point ou peut s'égarer en épigraphie, en ne révisant pas soi-même les textes que l'on cite. En effet, la tour dont il est question, qui est celle sur laquelle est encastrée la pierre qui porte cette inscription, est un monument qui date au plus du XIIme siècle, mais que je crois plutôt du XIIIme ; elle est construite en grande partie à l'aide de matériaux provenant de monuments romains alors détruits ; or, voit-on d'ici, ce chevalier romain ordonnant, par son testament, la construction d'une tour au moyen âge !

Cette inscription peut facilement se compléter : c'est le *titulum* d'une femme ; la diphthongue AE, qui termine les mots manquants, ne peut laisser aucun doute à ce sujet ; voici de quelle façon on peut la lire :

D M
VIBIAE LVCILIAE [1] C · F · T · A · EX · TESTAMENTO

Vibiæ Luciliæ, Curaverunt fieri titulum Antipoli ex testamento.

Aux dieux mânes. A Vibia Lucilia, on a pris soin d'élever ce tombeau à Antibes, suivant le vœu émis par son testament (sous-entendu ses héritiers ou ses parents.)

1. Ou tout autre nom.

Cette inscription, qui est aussi rapportée par Millin (voy. t. II), lequel suit la leçon d'Arazi, se trouve sur la cinquième assise, à l'angle méridional de la tour du château d'Antibes.

N° 77 (Fragment)

OPVS THE......

Cette inscription, comme la précédente, a donné lieu à une méprise bien amusante : on avait lu :

BORVSTHE

et l'on en faisait un monument élevé au cheval d'Adrien, nommé Borysthène, parce qu'il avait été nourri sur les rives du fleuve de ce nom ; on en prenait prétexte, pour gémir sur la bassesse des peuples qui se laissent entraîner à d'aussi viles flatteries, et le cheval de Caligula arrivait à point pour corroborer la morale qu'en tirait l'auteur.

A dire vrai, je ne sais où Noyon, qui a publié ce morceau de choix, a pu voir le B de Borysthène, car, tout contre l'O *d'opus*, se trouve le tore qui formait l'encadrement de l'inscription. Il est vrai que le même auteur ne paraît pas l'avoir attentivement examinée, car il dit qu'elle est gravée sur un morceau de marbre et qu'elle est très fruste, tandis qu'au contraire, l'inscription est gravée sur un bloc de calcaire et que les caractères ont près d'un centimètre de creux. Carlone, Epigr. etc. p. 47, 59, copie Noyon. — Tisserand, Histoire d'Antibes, cap. IV, p. 38, copie Carlone et dans son Appendice publie, toujours d'après mes notes, la correction que je viens d'indiquer. — Ann. du Var, 1827, p. 97.

Je pense que l'on peut lire : *Opus Theâtrale ;* ce devait être le linteau de la porte d'entrée du théâtre. Ce texte sert actuellement de marche à la maison Augier.

N° 78 (Fragment)

(Voy. Pl. II.)

Alex. Bertrand, *in* Rev. Arch. 1869, t. I, nov. ser. p. 306, n° 21 — et Tisserand, Appendice de l'Histoire d'Antibes, d'après mes notes.

Ce texte est dans le cabinet du colonel Gazan, qui m'a gracieusement autorisé à prendre copie de tous les textes qu'il conserve.

Nº 79 (Fragment)

ELLICIO · F · D
VIII · KAL · F
P · CAESARE · D
NEPOTE
HADRIANC///
VIII · COS
NSCRIPTIO
PONTIFIC
DEDICATVM

Alex. Bertrand, in Rev. Arch. 1869, nov. ser. t. I, p. 306, nº 22 — Tisserand, Append. etc.

Cette inscription n'est complète qu'au bas; elle est chez le colonel Gazan.

Nº 80 (Fragment)

L I
SC

Incomplète de tous les côtés. Cette inscription est chez le colonel Gazan.

Nº 81 (Fragment)

....
....CELIA · SECVNDI
....RVS · FECERVNT

Bouche, Hist. de Prov. t. I, Chor., p. 289 — Gruter DCCXXXI, 9 (in area arcis Antipoli) *Juliæ Victorinæ Val. Cornelianus — et Abicellia — Secundina — nurus fecerunt.* — Arazi, Hist. d'Antib., ms. cap. III, *Juliæ Victorinæ Val Cornelianus fil* — E. FABICELLA (sic) *Secundina — nurus fecerunt.* — Carlone, Epigr. etc., p. 46, nº 58, et Tisserand, Hist. de Nice, suivent la leçon de Bouche, qui est la suivante : *Juliæ Victorinæ — Val Cornelianus — et*

Albicelia Secun —dina nurus fecerunt. Ce dernier auteur, Hist. d'Antib. p. 37, troisième ligne, change le mot *Albicelia* en *Aurelia.*

D'après ce qui nous en reste, la meilleure leçon serait celle d'Arazi, sauf pour les mots *et Albicelia* dont il fait *E fabicella.*

Il faut la traduire ainsi :

A Julia Victorina, Valerius Cornelianus son fils et Albicelia Secundina, sa bru, ont élevé ce monument.

Ce fragment est chez le colonel Gazan.

Nº 82 (Fragment inédit)

.MITIA
NTIBVS · V

On peut lire à la première ligne *Domitia* et à la seconde *parentibus vivi fecerunt* ou *posuerunt.*

C'est encore chez le colonel Gazan que se trouve ce fragment.

Nº 83 (Fragment inédit)

T · VENICLVTIO...

Le docteur Mougins de Roquefort, conserve chez lui ce fragment, qui est trop incomplet pour qu'on en puisse rien tirer.

Nº 84 (Fragment inédit)

(Voy. Pl. II.)

Découverte par le colonel Gazan, dans le rempart, au-dessus de la porte de France et transportée chez lui, où elle est actuellement.

Le colonel Gazan a tenté quelques restitutions, qu'il se propose de publier; je ne veux pas déflorer son travail à venir en publiant aujourd'hui ces restitutions.

Nº 85 (Fragment inédit)

....SIBI · ET · GI....
......I · B MER.....
.....POSTERISQV....

L'inscription est incomplète au haut, à droite et à gauche. C'est certainement un monument funéraire, fait par un personnage dont le nom manque, pour lui et pour un personnage dont le nom commence par GI ou GE, *Gillo, Gentius?* son époux bien-aimé, et pour ses descendants.

Cette inscription est chez le docteur Mougins de Roquefort.

N° 86 (Fragment)

...........I.......
........√ A.......
.....SACERD O...

Alex. Bertrand, Rev. Arch. 1869, t. I, nov. sér., p. 305, n° 19 — et l'abbé Tisserand, Appendice, etc., — d'après mes notes. Ce fragment est renversé, il forme le pied-droit d'une petite croisée, dans le jardin du château.

N° 87 (Fragment inédit)

IMO FEC

Sur la face nord de la tour du château.

N° 88

(Voy. Pl. II.)

On peut lire l'inscription qui précède, sur la 8me assise de la face nord de la tour qui sert de clocher au château.

Je crois y retrouver l'inscription suivante rapportée par divers auteurs, et que l'on croit perdue :

M · MOTELLIO · VOLT
SECVNDINO · FLAMINI · $\overline{II}$VIRO
ANTIPOLI
C · F · HERED · EX · TESTAMENTO

Gruter, CCCXXV, 16, Antipoli in ædibus Maurani presbyteri (ex Scaligeranis)... *Molt. C. F. Vol. — Secundino flamini II viro Antipoli — Heredibus ex testamento* — Bouche, Hist. de Prov. T. I, Chor. p. 290 : *M. Moltelio C.f. Volt. Secun — dino flamini, II viro Antipoli — heredes ex testamento* — Spon, Miscel, p. 157, *ex* Bouche — Maffei, Mus. Veron; CCCCXIX, 13 *ex* Bouche — Herzog, Gall. Narb. des-

crip., append. épigr., p. 64, n° 310., *ex* Bouche ; il ajoute : « *pro flamini II viro* est fortasse in lapide *flamin IIII viro:* in reliquis quidem oppidis latinis summi magistratus dicuntur quatuorviri. » — Noyon, 1re ligne, *M. Motelio*` *Volt.* Statist. du Var, p. 259 — Carlone, Épigr. etc. p. 41, n° 41, suit cette leçon — Tisserand, Hist. de Nice, p. 48, suit la leçon de Bouche et le même auteur, dans son Histoire d'Antibes, suit celle de Noyon, cap. IV, p. 33 — Ann. du Var 1827 p. 88.

On voit par la diversité des lectures qui précèdent, qu'aucun des auteurs qui la rapportent, n'a vu cette inscription, pas plus Arazi que les autres ; car cet auteur met ordinairement un soin extrême à désigner le lieu où se trouve la pierre ; et, pour celle-ci, il dit seulement que c'est un beau monument de gloire et d'antiquité pour Antibes, sans désigner aucune place. On peut donc en conclure qu'elle était perdue de son temps. Gruter seul, d'après Scaliger, prétend qu'elle se trouvait dans la maison du prêtre Mauran ; mais, outre que ce Mauran, pouvait parfaitement habiter dans le clocher, qui est une tour complétement indépendante de l'église, ce qui, jusqu'à un certain point, pourrait expliquer cette désignation, il ne faut pas se fier outre mesure aux désignations de Gruter. C'est lui qui a placé à Vence une inscription qui est à Saint-Gilles-du-Gard ; c'est encore lui qui place à Antibes une inscription qui se trouve dans le département du Var, au village détruit de Cagnosc ; il dit encore, CXC, 9. *Antipoli in Bordiguera* et plus loin *Antipoli in loco Bior.* C'est encore lui qui, comme nous le verrons plus loin, place à Antibes une inscription qu'Apian, qui écrivait au XVIme siècle, désigne comme se trouvant à Mayence, dans la préfecture, et qui y est encore aujourd'hui. Il est donc évident, que des erreurs de désignations peuvent être commises. Je me crois donc fondé à dire, que cette inscription, qui existait certainement avant la construction de la tour du clocher, a été, comme bien d'autres à cette époque, brisée et mise en œuvre pour cette construction ; et depuis lors, tous les auteurs se sont copiés, sans se préoccuper de savoir ce qu'était devenu ce texte. Il est vrai que je suis obligé, pour faire cadrer le fragment restant avec le texte ancien, de déranger quelque peu les lignes; mais outre que cela a peu d'importance, puisque, dans la version de Gruter, les lignes ne portent pas les

mêmes mots que dans celle de Bouche, et qu'il est rare de voir une lecture de Gruter ou de Bouche concorder, pour l'arrangement des lignes, avec l'original, quand il existe encore, on remarquera que ma restitution est plus conforme aux données classiques généralement admises en épigraphie.

Je ne pense pas que les sigles C. F. aient existé entre les mots *Motelio* et *Volt.*, j'estime qu'il doit y avoir eu confusion avec ces deux lettres qui se trouvent au commencement de la quatrième ligne.

Marco Motellio, Voltinia-Secundino, flamini II viro — Antipoli — curaverunt fieri heredes ex testamento.

A Marcus Motellius, Secundinus de la tribu de Voltinia, flamine et duumvir à Antibes, ses héritiers ont élevé ce monument, d'après le vœu émis par son testament.

Cette inscription, une des plus importantes d'Antibes, nous apprend, que cette ville était inscrite à la tribu de Voltinia.

N° 89 (Fragments)

(Voy. Pl. II.)

Ces deux fragments, que je rapproche, sont dans l'intérieur de la tour qui sert de clocher, en face l'un de l'autre ; le second est renversé.

Gruter, CLXXV, (in imo turris Antipoli) — Bouche, Chor. t. 1, p. 289 — Carlone, Epigr. etc. p. 42, n° 42. — Noyon, Statist., p. 260 — Tisserand, Hist. de Nice t. I, p. 48. — Idem, Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 34.

Ni Bouche, ni Gruter, ni aucun des auteurs qui rapportent cette inscription, ne mentionnent sa séparation en deux parties bien distinctes, qui sont, l'une, la première, encastrée dans le mur ouest ; et l'autre, dans le mur est et renversée ; il est donc évident, que la copie de cette inscription, comme celle de la précédente, avait été prise avant la construction de la tour.

N° 90 (Fragment inédit)

)MNIVN

Sur la face nord du même clocher, on lit le mot qui précède et qui, par la forme et la grandeur des lettres, paraît dater de

la même époque que la précédente, avec laquelle il n'a peut-être fait qu'une seule inscription.

N° 91

Sur les faces sud et ouest de la même tour, on voit, sur deux pierres, des entailles profondes qui ont dû servir à retenir des lettres en bronze. Sur la face sud, on lit :

APIRI

et sur la face ouest :

N - PAI

(Voy. Pl. II.)

Il faudrait, pour tenter une restitution, quelque chose de plus complet ; je m'abstiens donc de donner aucune interprétation.

Telles sont les incriptions qui existent encore aujourd'hui à Antibes. Celles qui vont suivre sont perdues et je ne les cite que d'après les auteurs.

N° 92 (Perdue)

ΑΝΤΙΠΟΛΙΣ · ΚΑΙ · ΟΙ · ΠΟΛΙΤΑΙ · ΤΟ
ΓΕΝΙΚΟΝ · ΜΟΝ · ΚΑΙ · ΜΑΝΓΟΝ
ΚΑΙ · ΟΥΕΛΛΑΡΙΟΝ · ΚΑΙ..........

Gruter, CLXVIII, 10 (ex Scaligeranis). — Bouche, Hist. de Provence, t. 1, p. 289 ΑΝΤΙΠΟΛΙΣ·ΚΑΙ·ΟΙ·ΠΟΛΙΤΑΙ·ΟΙ·ΓΕΝΙΚΟΙ·ΜΟΝ·ΚΑΙ·ΜΑΥΤΟΝΙΚΑΙΟΥΕ · Α · ΑΡΙΟΝ · ΚΑΙ... — Gioffredo, Stor. delle Alp. Mar., Chor., p. 87, d'après les notes de P. Boyer. ΑΝΤΙΠΟΛΙC.ΚΑΙ·ΟΙΠΟΛΙΤΑΙ·ΟΓΕ·ΝΙΚΟΙ·ΜΟΝ·ΓΕ·ΜΑΝΣΟΝ·ΟΓΕΛΛΑΠΙΟΝ·ΚΑΙ. — Gruter, corp. inscr. grec. 6,776 pense que γενικὸν est un lieu public ; il cite, pour étayer cette interprétation, un texte de Théophane ; de ΜΟΝ· il fait μονομάχων, gladiateur, et conclut de tout cela qu'il s'agit de gladiateurs ayant combattu dans un lieu public, probablement pour la célébration des funérailles, ainsi que cela se pratiquait chez les Romains.—Herzog, Gall. Narb. Descr. append. épigr. p. 64, n° 315 : Ἀντίπολις καὶ οἱ πολῖται τὸ — γενικὸν μον [ομάχων] — καὶ ὀυελαρί(ων) καὶ...... Il fait suivre ce texte des réflexions suivantes : « ΟΙ ΓΕΝΙΚΟΙ ΜΟΝ ΚΑΙ ΜΑΥΤΟΝΙ ΚΑΙ ΟΥΕΛΛΑΡΙΟΝ. Bouche, qui in corpus inscr. grec. edidit Franz

Gruterii lectionem sequens : TO ΓΕΝΙΚΟΝ locum publicum esse dicit, citans Théophan. ed. Bonn, v. 31. Georg. Cedren, ed. Bonn. II, p. 204, idem v. 2, litteras Gruterii MON·KAI· MANΓON ita emendendos putat, ut vocabulum unum efficiatur MONOMAXΩN ; at quod Bouche, quoque habet MON KAI etc., dubia mihi videtur hœc restitutio, atque malim litteras MON per se solas esse μονομάχων, in litteris autem MANΓON latere nescio quam speciem gladiatorum. Lectio vero ἀντίπολις καὶ οἱ πολῖται nullo modo potest ferri, siquidem titulum hoc modo putas incipisse neque versus desunt anteriores. » Carlone, Epigr. etc., p. 37, 38, n° 31, cite la leçon de Gruter. — Tisserand, Hist. d'Antib. Cap. IV, p. 28.. — Orelli-Henzen, p. 189.

En face d'un texte disparu, nous sommes obligés de nous en tenir à ce qu'ont dit les auteurs. Je pense, comme Herzog, que les premières lignes de l'inscription manquent; mais je ne suis pas de son avis pour repousser les restitutions de Gruter, que je trouve au contraire très-acceptables ; la leçon de cet auteur est, à mon avis, la seule probable.

Le mot OYEΛΛAPION semble être le même que le latin *velarii ;* il s'appliquait aux gladiateurs qui combattaient avec un filet, dont ils se servaient pour envelopper leurs adversaires.

N° 93 (Perdue)

D · M
Q · VIAMELIVS · CELER
CALVESIAE · TYCHE
VXORI · OPTIMAE
ET · VAL · ELPIS · MATER

Ex sched. Peiresc. — Grut. DCCCXXI, 3 (ex Scaligeranis, in ædibus Maurani presbyteri) donne une leçon peu différente de celle de Peiresc, mais sur trois lignes. — Bouche, Chor., t. I, p. 290 : *Quintus Amelius Celer — Calvisione Tyche — uxori optimae — et Vall. Pis Mater.* — Millin, voy. t. II. — Noyon, Statist. du Var, p. 260 et Carlone, Epigr., etc., p. 42, n° 45. — Tisserand, Hist. de Nice, 1re leçon, t. I, p. 47 : *Qui Amelius Celer Calvisione Tucia uxori optimae et Vall pis mater ;* id., même ouvrage, p. 48 (2me leçon) *D. M. — Qui Amelius Celer Calvisiae — Tychae uxori optimae et Yae El-*

pis mater; le même auteur, Histoire d'Antibes, cap. IV, p. 34, donne la leçon de Millin qui est la suivante : ***D. M. Qui Amenus Celer — Calvesiae Tyche — uxori optimae — et Valespis mater.*** D'après Noyon, cette inscription, qui était, dit-il, très fruste, se trouvait dans la cour de la maison Guide. En rapprochant ce renseignement de celui que fournit Gruter, qui la place dans la maison de Mauran le prêtre, on est amené à conclure que les deux maisons n'en faisaient qu'une, et qu'il faut chercher dans les environs de la maison Guide, ce que Gruter indique comme devant se trouver à la maison Mauran. — Annuaire du Var, 1827, p. 97.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas retrouvé cette inscription que je traduis ainsi :

Aux dieux mânes — Quintus Viamelius Celer, à Calvesia Tycha, son épouse bien-aimée, avec le concours de Valeria Elpis, sa mère, ont élevé ce monument.

N° 94 (Perdue)

. IVLIAE MARTIAE
NEVIBIVS · LVCINIANVS · ET · NVMI
NIELLA · LVCIANA · HEREDES

Noyon, Statistique du Var, p. 261. — Annuaire du Var, 1827.— Bouche, Chor, etc., t. I, p. 290 : *Juliae Marciae*, etc. — Tisserand, Hist. de Nice, p. 48, t. I, en donne deux leçons différentes : la première, *Juliae Martiae... Ne Vibius Lucinianus — et Numiniella Luciana heredes.* La seconde : *Juliæ Martiæ Nevibius — Lucianus et Marianella — Luciana heredes.* — Le même auteur, Hist. d'Antibes, Cap. IV, p. 34, donne la leçon de Noyon, qui est celle que je fournis moi-même. — Carlone, Épigr. etc., p. 42, n° 46.

A Julia Martia, Nevibius Lucinianus et Numiniella Luciana, ses héritiers.

N° 95 (Perdue)

D M
AVRELIAE · LVCILIAE · Q · MATICIVS
ALBVCIANVS · VXORI · BENE · DE · SE · MERITAE

Bouche, t. I, Chor., p. 290. — Carlone, Epigr., etc., p. 43, n° 47. — Tisserand, Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 35. —

Gruter, DCCLXI, 8. (a Scaligero. Antipoli, in via quæ ducit ad Munimentum), donne la leçon ci-dessus, sauf à la 1re ligne : *L. Matucius,* et fait une troisième ligne du mot *meritae.* — L'Annuaire du Var, 1827, et Noyon, Statistique du Var, p. 261, donnent la leçon suivante : *Aureliæ Luciliæ Q. Matucius — Albutianus uxori merentissim.*

Aux dieux mânes. A Aurelia Lucilia son épouse bien-aimée, Quintus, Maticius Albucianus a élevé ce monument.

Arazi, qui donne la leçon de Bouche en quatre lignes, prétend que cette inscription fut brisée lors de la reconstruction du port, par un inspecteur des travaux qui refusa absolument de la laisser placer ailleurs.

N° 96 (Perdue)

D M
TVLLIO · VALERIO TVLLIVS PRIMVS
M · P

Gruter, DCCX,7, (a Scaligero. Antipoli in œdem Sebastiani). L'Annuaire du Var, 1827, Noyon, Statist. du Var, p. 261 ; Carlone, Epigr. etc., p. 43 n° 48, donnent la leçon suivante : *Tullio Valerio — Jul. Primus filio M. P.* — Bouche, t. I, Chor. suit à peu près cette leçon ; il écrit Tulio avec un seul *L.* — Tisserand, Hist. de Nice, t. I, p. 48 : *D. M. Julio, Valerio,* etc. ; le même auteur, Hist. d'Antibes, donne la leçon de Noyon. — Il faut lire :

D. M. Tullio Valerio Tullius Primus monumentun posuit.

Aux dieux mânes. A Tullius Valérius, Tullius Primus a élevé ce monument.

Noyon, prétend que cette inscription est gravée sur un marbre très-fruste, que l'on voit à la maison Augier.

N° 97 (Perdue)

D M
DOMITIO · MACAZIO · MACILIVS
REGILIVS · ET DOMITIA FOELICISS
IMA ALVMNO PIENTISSIMO

Annuaire du Var 1827. — Noyon, Statist. p. 261, Carlone, Epigr., etc., p. 43, n° 49 et Tisserand, Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 35. — Gruter, DCLVI, 8 (a Scal.) *Domitio Macazio, m. Accius Rigilus — et Domitia felicissima alumna — pientissima.* — Bouche, Chor., t. 1, p. 289... *Macius*, etc. — Tisserand, Hist. de Nice, t. p. 48 : *D. M. Domitio Macario Macius Ri — cilius et Domitia felicissima alumno pientissimo.*

Aux dieux mânes. A Domitius Macazius leur tendre nourrisson, Macilius Regilius et Domitia (son épouse) très-heureuse, ont élevé ce monument.

N° 98 (Perdue)

LATTIVS · VERVS · SIBI · ET · LATTIO · PATRI
ET · LATTIO · PVT · PATRA
TESTAMENTO · FIERI · IVSSIT

Tisserand, Hist. de Nice, t. I, p. 47. — Carlone, Epigr. etc. p. 45, n° 51, copie Tisserand. — Gruter, DCCXXI, 3 (a Scaligero. Antipoli in minore munimento) *L. Attius Verus sibi L. Attio patri — et L. Attio rut-ratra..... — testamento fieri jussit.*

Ces deux leçons, sont évidemment aussi incorrectes l'une que l'autre, je propose la suivante :

L · ATTIVS · VERVS · SIBI · ET · L · ATTIO · PATRI
ET L · ATTIO · FRATRI · PATRATOR
EX · TESTAMENTO · FIERI · IVSSIT

Ce que je traduis :

Lucius Attius Verus, exécuteur testamentaire, pour lui et pour Lucius Attius son père, et Lucius Attius son frère, a ordonné l'érection de ce monument d'après le vœu exprimé par leur testament.

N° 99 (Perdue)

P. MANSVETA
SIBI · ET · C · K · L · C · S
L · F · C

Gruter, DCCCLXXIX, 3 (a Scaligero) sans désignation. — Tisserand, Hist. de Nice, t. I, p. 48, 2me ligne, *sibi et* CRLCS. — Carlone, Epigraphie, etc., p. 45, n° 53, copie Tisserand, qui

lui-même, Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 36, corrige ainsi cette inscription, d'après Carlone : *P. Mansueta — sibi et suis.* Cette correction me paraît admissible, il faut seulement ajouter au bas T. F. C.

N° 100 (Transportée à Aix)

D M
REGIVS · ARISTIVS · PRIMITIVVS
ARISTIAE · FILETENI · PATRONAE
BENE · MERENTISSIMAE · ET · REGIVS
HERMES · VXORI · MERENTISSIMAE · F

Gruter, DCCCXXXII, 7 (a Scaligero. Antipoli in œdibus privatis). — Carlone, Epigr. greco-massal. et rom., p. 45, n° 54 *Reius Aristeius*, etc... *phileteni*, etc... *et Reius Hermes uxori merentissimæ.* — Bouche, t. I, Chor., p. 289, *Reius Aristius... Phileteni*, etc. — Tisserand, Hist. de Nice, t. I, p. 48, et Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 36, même leçon que Carlone.

Aux dieux mânes, Regius Aristius Primitivus a élévé ce monument à Aristia Filetenis, son excellente maîtresse; avec l'aide de Regius Hermes, dont elle était l'épouse chérie.

On prétend que cette inscription a été transportée à Aix, je n'ai pu encore m'en assurer.

N° 101 (Perdue)

ARISTIA · EVTICHYA · SIBI · VIVA · FECIT

Gruter, DCCCCII, 6 (a Scaligero. Antipoli in monumento). — Bouche, t. 1, Chor., p. 289 : *Aristiae ut... — chia sibi viva — fecit.* — Carlone, Epigr., etc., p. 46, n° 56, donne la leçon de Bouche, qu'il propose de rétablir : *Aristea Eutychia.* — Tisserand, Hist. de Nice, t. I, p. 48, suit la leçon de Bouche; le même auteur, Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 37, suit en partie la leçon de Carlone : *Aristia Eutuchia*, etc.

Aristia Eutychia, s'est de son vivant élevé ce monument.

N° 102 (Perdue)

... SECVNDINO · EQVO · PVBLICO

Gruter, DLX. 7 (ex Scaligeranis ; in basilica Antipoli). — Bouche, t. 1, Chor., p. 290. — Arazi, Hist. d'Antibes, ms. cap. III, dit : « qu'elle est sur cette grande pierre vive, qui soutient comme un pilier la voûte de la chapelle de Saint-Pierre dans la grande église. » — Jean Rosin, Ant. rom. lib. 1, cap. 17 et lib. 4, cap. XI. — Ern. Herzog, Gall. Narb. Descr. Append. épigr., p. 64, n° 311 (*ex* Bouche). — Annuaire du Var, 1827, p. 95. — Noyon, Statist. etc., p. 359. — Tisserand, Hist. de Nice, t. 1, p. 48. — Id. Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 34. — Carlone, Epigr., etc., p. 42, n° 43.

On lit dans l'Annuaire du Var, 1827, les considérations suivantes au sujet de cette inscription :

« On appelait *Equus publicus* ou *Equo publico honoratus*, les chevaliers qui recevaient un cheval, non pour servir dans la cavalerie mais par honneur et par distinction. On était chevalier par la naissance, mais on recevait des censeurs ou des empereurs, le cheval qu'ils donnaient solennellement au nom de la République ; on entrait dans les compagnies qui s'appelaient *turmæ equorum publicorum*, et l'on devenait alors, *Eques equo publico;* tel était *Secundinus* qui était peut-être né à Antibes ; car il y avait dans nos villes des citoyens décorés du titre de chevaliers romains. »

N° 103 (Perdue)

IMP · CAES · CONSTANTINVS

Bouche, t. I, Chor., p. 289. — Annuaire du Var, 1827, p, 96. — Carlone, Epigr., etc., p. 42, n° 44. — Noyon, Statist. p. 260. — Tisserand, Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 39.

Cette inscription faisait sans doute partie d'un monument élevé à Constantin.

N° 104 (Perdue)

S . IVLII · CAESARIS · ARCHITECTVS

Gruter, DXCIV, 5. (in arcu antipolitani). — Bouche, t I, Chor., p. 288, rapporte que cette inscription est à l'entrée d'un grand portail abattu, sa leçon est celle-ci :

SEX · IVL CA.... ARCHIC....

Carlone, Epigr., etc., p. 47, n° 60. — Tisserand, Hist. de

Nice, t. I, p. 48 et le même auteur, Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 38, suivent la leçon de Bouche.

J'ai adopté la leçon de Gruter, qui me paraît plus complète que celle de Bouche.

N° 105 (Controuvée)

C · IVLIO · FLAVIANO · CORNICVLARIO
LEG · XII P · P · F STIPENDIORVM XVII
QVI VIXIT ANNOS XXXV M XI D XXV
COCCEIA CHRYSIS CONIVGI
INCOMPARABILI PIETATIS · S
F C

Apianus, Inscr. Sacrosanc. vet. CCCCLXVIII, Mogontiæ, in œdibus prefecti curiæ, (Eitevuolfi, de Lapide). — Gruter, DXLV, s, suit incorrectement la leçon d'Apian, que Spon et Smet suivent aussi. — Arazi, Hist. d'Antibes, ms, donne la leçon suivante : *C. Julio Flaviano, corniculario — leg XXII p. p. p. f. stipendiorum—XVII quivixit ann. XXXV—mensib XI . dieb XXV — Coccia Chrysis conjugi — incomparabilis pietatis.* — Bouche, t. 1, Chor., p. 31, donne une leçon peu différente, qu'ont copiée les auteurs suivants : Tisserand, Hist. de Vence, p. 7 et Hist. d'Antibes, cap. IV, p. 38. — Gioffredo, *Nicea Civitas*, p. 19. — Bourquelot, Inscrip. ant. de Nice, de Cimiez et des environs, p. 64, n° 72, — et Carlone, Epigraphie gréco-massal. et rom., p. 47, n° 61.

Cette inscription a été à tort attribuée à Antibes ; elle est encore de nos jours dans la cour de la préfecture, à Mayence, et l'on ne comprend pas comment elle a pu être mentionnée parmi les inscriptions de Provence ; Gruter, qui en cite deux leçons, la place une fois à Mayence et une autre fois à Antibes. Quant à moi, si je la mentionne parmi les inscriptions d'Antibes, c'est simplement pour corriger l'erreur de mes prédécesseurs ; car je n'admets pas qu'il puisse y avoir eu deux textes aussi semblables gravés, l'un à Mayence et l'autre à Antibes ; les noms des personnages, leurs qualités, leur âge, etc., sont les mêmes dans les deux textes, on n'y remarque qu'une légère différence dans l'arrangement des lignes, ce qui est insignifiant ; et comme Apian écrivait au commencement du seizième siècle, on ne peut pas admettre

qu'elle ait été trouvée à Antibes puis transportée à Mayence, puisque ni Bouche, ni Arazi ne le mentionnent.

Quoi qu'il en soit, voici comment doit se lire cette inscription dans la leçon d'Apian, qui me paraît la plus correcte :

Caio Julio Flaviano Corniculario — legionis XXII primigeniæ, piæ, fidelis, stipendiorum XVII — qui vixit annos, XXXV, menses, XI dies XXV. Cocceia Chrysis conjugi — incomparabili pietatis, (de) suo — fieri curavit.

A Caius Julius Flavianus Corniculaire de la vingt-deuxième légion, premier-née, pieuse, fidèle, lequel servit dix-sept ans, il vécut trente-cinq ans, onze mois et vingt-cinq jours. Cocceia Chrysis, de ses deniers, a fait faire ce tombeau à son époux incomparable de piété conjugale.

Les corniculaires, étaient, dans le sens strict du mot, des soldats, qui, par quelque action d'éclat, avaient mérité le *Corniculum* ou casque orné de cornes; mais ce nom était généralement donné aux officiers en second, qui remplaçaient le consul ou le tribun, probablement parce qu'ils étaient toujours pris parmi les soldats ayant mérité cette distinction. Suétone [1] nomme un certain *Claudianus*, Corniculaire, comme ayant aidé au meurtre de Domitien.

A BIOT

—

N° 106 **(Fragment inédit)**

D M
......O·MARITI
......IXIT·ANNOS
......·MARCELLA
......) ·ET.SIBI·POS
...... IVA·FECIT

Cette inscription est incomplète à gauche; les premières lignes renferment des noms propres et le chiffre des années

1. Suétone, *Domit.*, 17.

que vécut le défunt ; on peut lire dans les dernières : *et sibi posterisque suis viva fecit.*

Ce qui nous permet la restitution suivante, nécessairement arbitraire pour les noms propres.

D	M
P · VALERI	O · MARITI
F · PRISCO · Q · V	IXIT · ANNOS
XXV · VIBIA	MARCELLA
CONIVGI · OPTIM	O · ET . SIBI · POS
TERISQ · SVIS · V	IVA · FECIT

Ce qui se lit :

Diis Manibus — Publio Valerio Mariti — filio, Prisco, qui vixit annos — vigenti quinque, Vibia Marcella — conjugi optimo et sibi pos — terisque suis viva fecit.

Aux dieux mânes. A Publius Valerius Priscus fils de Maritus, qui vécut vingt-cinq ans, Vibia Marcella à son excellent époux et pour elle et ses descendants a, de son vivant, élevé ce monument.

Je fais de Maritus un gentilicium, à cause de la position qu'il occupe dans le titulum et je le regarde comme le nom du père de Publius Valerius, à cause du cas ; car, si Maritus avait pu se traduire par : son mari, il eût fallu le datif au lieu du génitif ; il en eût été de même, si c'eût été le cognomen de P. Valerius. Je dois reconnaître pourtant que, dans la plupart des cas, la filiation est indiquée par le prœnomen et non par le gentilicium ; mais ce n'est pas là une règle absolue et l'on a des exemples où, comme dans le cas présent, le gentilicium remplace le prœnomen.

Cette inscription est encastrée au bas du clocher de l'église.

N° 107 (Perdue)

D M

LVCILLAE·TYNNAE·PIENTISSIMAE

ET·L·VIBBIO·MARCELLO·CAETERISQ·SVIS·FECIT

Gruter, DCCCI, 11 (a Scaligero Antipoli in loco Bior). — Tisserand, Hist. de Nice, t. I, p. 47 : *Lucillæ Junnæ*... etc. *Vibbio* etc. — Carlone, Epigr. etc., p. 136, n° 233, suit cette

leçon ; il regarde ce texte comme un fragment, ce qui est inexact, si effectivement, les lettres D. M. mentionnées par Gruter, ont existé ; mais dans ce cas, il faudrait corriger ainsi ce titulum :

D M
LVCILIA TYNNA PIENTISSIMA
FIL·VIBBIO·MARCELLO·CAETERISQ
SUIS VIVA FECIT

et traduire :

Aux dieux mânes, à Vibbius Marcellus son fils bien-aimé, et à tous les siens, Lucilia Tynna a de son vivant élevé ce monument.

VALLAURIS

—

N° 108

TIB·CAESAR
DIVI·AVG·F·AVG
PONTI·MAXVM
TRI·POTE·XXXII
VIAM REFECIT

Alliez, Les Iles de Lérins, Cannes et les rivages environnants, p. 262. — Tisserand, Hist. de Nice, t. 1, p. 38, 3e ligne PONT MAXIM. Carlone, Epigr. etc, p. 57, n° 86.

Tiberius Caesar divi Augusti filius, Augustus, — pontifex maximus — tribunitia potestate XXXII viam refecit.

Tibère Caesar, fils du divin Auguste, Auguste lui-même, grand pontife, investi pour la trente-deuxième fois de la puissance tribunitienne, a réparé la voie.

Ainsi qu'on le voit, il s'agit ici d'un milliaire. L'abbé Alliez nous apprend qu'il a été trouvé en 1856 tout près de la

route impériale (aujourd'hui, route nationale, n° 97) ce qui nous permet d'affirmer qu'il faisait partie des milliaires de la voie Aurélienne.

Cette pierre est aujourd'hui à Vallauris, encastrée dans le mur du lavoir, vis-à-vis l'église.

Tibère fut associé à la puissance tribunitienne par Auguste, l'an 13 av. J-C. : c'est donc l'an 19 de notre ère que cette inscription fut gravée et que fut faite la réparation qui y est mentionnée.

N° 109 (En trois fragments)

BALBIAE P.... ERNAE M MVLTILIVS PATE.....
LVCILIA.......VMNAE ET SIBI POSTERIS......
VIVI FEC ERVNT

Cette inscription est gravée sur trois fragments de pierre, qui composaient autrefois l'architrave d'un petit monument funéraire, les trois fragments sont éloignés l'un de l'autre : c'est ce qui fait que tous les auteurs qui en ont parlé, en ont fait trois inscriptions différentes.

Alliez, Les Iles de Lérins, etc.. p. 279. — Tisserand, Hist. de Nice, t. I, p. 47. — Carlone, Epigraphie, etc., p. 136, n°s 230, 231, 232. — Alex. Bertrand, *in* Rev. Arch. 1869, t. I, nov. ser., p. 303, n°s 14, 15, 16.

Cette inscription peut facilement être restituée.

BALBIAE PATERNAE M MVLTILIVS PATERNVS ET
LVCILIA ALVMNAE ET SIBI POSTERISQ SVIS
VIVI FECERVNT

A Balbia Paterna qu'ils avaient élevée, à eux-mêmes et à leur postérité Marcus Multilius Paternus et Lucilia ont de leur vivant édifié ce monument.

Cette inscription se trouve sur le versant sud-est de la montagne des Encourdoules ; près de là sont toutes les pierres qui formaient le tombeau, ainsi que les ossuaires ou urnes qui le garnissaient. Il serait très-facile de reconstruire en entier ce tombeau, car je me suis assuré qu'il n'y manque rien ; le fronton, les colonnes, les acrotères, tout y est.

N° 110 (Fragment)

IMP · CAES
FL · VAL
CONSTAN
TINO · P · F

Alliez, Iles de Lérins, etc. p. 264 — Tisserand, Hist. de Nice, t. I, p. 38. — Carlono, Épigr. etc., p. 63, n° 94.

Tous ces auteurs ont lu à la quatrième ligne TINO·P·P et traduit *pater, patriæ;* c'est P. F. qu'il y a et qu'il faut lire *pius felix;* le reste de l'inscription manque; mais il est facile de la compléter.

IMP · CAES
FL · VAL
CONSTAN
TINO · P · F
AVG
DIVI MAXI
MIANI · AVG
NEPOTI
DIVI · CONS
TANTI AVG
PII
FILIO

(*Un chiffre*)

Je fais cette restitution, en me basant sur les inscriptions analogues qui ont été retrouvées sur le parcours de la voie Aurélienne, qui se ressemblent toutes.

Cette inscription est gravée sur un milliaire tronqué, dont la partie inférieure manque; elle a été trouvée, en 1834, sur le parcours de la voie Aurélienne, aux environs du Golfe-Jouan. Elle est actuellement déposée dans le vestibule de l'hôtel de ville à Vallauris.

N° 111 (Fragment perdu)

....ILO VILO....
....SACRV.......
VALERI.........
VNE...V........
....VEN.........
...VRI..........
.....T..........

Alliez, Iles de Lérins, etc., p. 280, donne cette inscription qu'il dit être placée dans le jardin du château situé à l'est du village, sur une pierre carrée très-fruste.

Je n'ai pu retrouver cette pierre, que les propriétaires du château ne se souviennent pas d'avoir jamais vue. Elle est trop incomplète, pour pouvoir rien en tirer.

A CANNES

N° 112

D M
VENVSIÆ
ANTHIMIL
LAE
C · VENVSIVS
ANDRON · SEX
VIR AVG CORP
FILIAE
DVLCISSIM/////

A.-L. Sardou, note sur une inscr. et les seviri Aug.; (Mém. de la Société des lettr., scienc. et arts de Cannes) t. II, p. 232; cinquième ligne, ANDROM[1] — Alexandre

1. Faute typographique dont la correction se trouve à la page 233 des Mémoires de la Société de Cannes dans la lecture que M. Sardou a donnée de cette inscription.

Bertrand, in Rev. Arch., 1869, t. I, Nov. Ser. p. 302-303, n° 6; dernière ligne DULCISSIM.

Diis Manibus, — Venusiae — Anthimil — lae — Caius Venusius — Andronicus sex — vir Augustalis corporatus — filiæ — Dulcissimæ.

Aux dieux mânes et à Venusia Anthimilla, sa fille chérie, Caius Venusius Andronicus, incorporé dans les sévirs Augustaux.

Je n'entrerai dans aucun commentaire au sujet de cette inscription; la note qu'a publiée M. Sardou à son sujet dans les Mémoires de la Société académique de Cannes, ne laissant plus rien à dire, j'y renvoie le lecteur.

Cette pierre a été trouvée à l'ancienne chapelle de Saint-Nicolas; elle a été depuis transportée dans le local des séances de la dite Société, où elle est conservée aujourd'hui.

N° 113 (Fragment inédit)

_ _ A · FLAMINI
CALI SACERDOS
VIVA · SIBI · FECIT
''''LIMI MEMORIAM
CONSVMMAVIT



Cette pierre était autrefois à Peymenade, dans la propriété de M. Giraud; elle a été, depuis quelques années, transportée à Cannes, dans le local des séances de la Société académique de cette ville où elle est conservée. Elle est incomplète au haut : il manque tous les noms de la personne; mais il reste le plus intéressant, c'est-à-dire, la mention de ses titres; elle avait été flamine et prêtresse. C'est la première fois, dans nos régions, que l'on rencontre la mention de cette dignité appliquée à une femme; la formule *memoriam consummavit* est aussi très-rare.

L'inscription est gravée sur un bloc qui a été creusé après coup, pour servir de réservoir à un forgeron, qui y trempait ses outils; la forme des caractères semble indiquer le troisième siècle. Elle était sur le parcours de la voie Aurélienne.

N° 114 (Fragment inédit)

EREN
FEC

Probablement, *Merentissimo fecit.*

Ce fragment, qui a été trouvé entre la rue du Bivouac et la mer en faisant les fondations d'un édifice, est aujourd'hui conservé, comme les deux inscriptions précédentes, au musée de Cannes.

A LA NAPOULE

N° 115 (Perdue)

VIC · Hλ · MEIIA
MASSAE FILIA
MARTI OLLOVBO
V · S · L · M ·

J. Anthelmy, Dissert. sur Saint-Eucher, Sect. VII — Spon, Miscel.. p. 97 — Tisserand, Hist. de Nice, t. I, p. 47 — Papon, Hist. gén. de Prov. — Carlone, Épigr., etc. p. 47, n° 62 — Achard, Géogr. de la Prov. t. I — Alliez, les Iles de Lérins, etc. p. 326.

La leçon d'Anthelmy, qui est celle que j'ai adoptée, est certainement incorrecte, du moins la première ligne; mais c'est la seule qui offre un certain caractère d'authenticité. Anthelmy a *vu* cette inscription, puisqu'il dit qu'on la trouve du côté de Théoule, et qu'elle est gravée sur une plaque d'airain. Qu'est-elle devenue aujourd'hui? Je ne saurais le dire. Je l'ai inutilement cherchée dans toute la région, et j'ai la presque certitude qu'elle a été transportée ailleurs; pourtant il ne serait pas impossible, qu'elle fût de nouveau enterrée et que d'un jour à l'autre elle fût mise au jour.

Mais, en attendant que nous ayons l'original, il faut nous contenter de la copie et tâcher d'en tirer tout le parti possible.

La première ligne doit certainement se lire *Vigilia Metia*, Cette correction a déjà été publiée par Papon, qui l'a prise dans les Miscellanées de Spon ; mais je n'admets pas la correction de OLLOVBO en OLLOVDIO, que propose encore Papon ; OLLOVB est un nom topique qui se retrouve trop souvent dans le pays pour qu'il soit nécessaire de chercher autre chose, et l'intervention du terme grec ἀλλοδαπός, d'où cet auteur cherche à faire dériver *olloudio*, n'est nullement justifiée.

Je lis donc : *Vigilia Metia —Massæ filia — Marti Olloubo — Votum solvit libens merito.*

Vigilia Metia, fille de Massa, au dieu Mars Olloubien, s'est acquittée selon son vœu.

Quel était ce *Mars Olloubien* que mentionne l'inscription? C'est ce que je vais tâcher d'expliquer.

On rencontre en Provence un grand nombre de mots, notamment des noms de localités, ou la syllabe *loub* se retrouve; tels sont *Pey-Loubet*, *Colle Loubière*, *Loup*, *Lubiane*, que les anciens prononçaient *Loubiane*, *Loubet*, etc. ; et, chose remarquable, ce sont toujours des lieux boisés qui portent ces noms : ainsi, le fleuve du Loup, qui coulait, de la source à son embouchure, entre deux rives boisées, reçut son nom de cette particularité; c'était le fleuve du bois, de même que la Cagne tira le sien des roseaux de son embouchure, et la Siagne, des massettes qu'elle fournit en abondance [1].

La Lubiane coulait aussi dans des bois. Le Loubet était une habitation située au milieu d'un bois, dans les environs de Villeneuve ; la colle Loubière se retrouve près de Vence, dans les bois de la Sine et dans l'Estérel; Pey-Loubet, entre Grasse et Châteauneuf, était, comme son nom l'indique, une éminence boisée : la culture l'a envahi aujourd'hui jusqu'à son sommet qui seul est couronné de vieux chênes. Dans le

1. En provençal la massette se nomme *Siagna* ou *Saigna*.

langage usuel, je retrouve ce mot dans *la loubo :* c'est la scie à deux mains, dont se servent les bûcherons; il est aisé de comprendre que ces derniers, allant couper du bois (*loubar*), l'instrument dont ils se servaient se soit appelé *la loubo.*

Je me crois donc fondé à traduire *Mars Olloubien* par Mars du bois; ce Mars, qui habitait l'Estérel, était appelé Olloubo, de même que celui de Vence était nommé Vintio : c'était le Mars de la forêt que les paysans connaissaient sous le nom de *Loub.* Lorsque les Romains, maîtres du pays, voulurent connaître les divinités locales pour les introduire dans leur Olympe, ils apprirent qu'une célèbre divinité était adorée par les peuples riverains de l'Estérel. A quoi présidait ce dieu? Aux combats; c'était donc Mars, mais un Mars topique, qu'il fallait désigner de façon à ne pas le confondre avec le grand Mars de leur mythologie; il habitait le bois (le *loub*), on le nomma donc *Mars Olloubien.*

Les preuves du culte de Mars à la Napoule, découlent de cette inscription et du *Mons Martis* dont j'ai parlé dans l'introduction de ce travail.

En changeant *Olloubo* en *Olloudio*, Papon veut rapprocher le qualificatif de Mars, du nom de l'Estérel; en effet, il fait descendre *Olloudio* du grec ἀλλοδαπός étranger, et *Estérel* de l'italien *Estero* qui a la même signification.

A MOUGINS

N° 116

D ∆ M
T · FL ∆ VA
L E R I O ∆
TIL ∆ ADREITI
O ∆ ET ∆ TIL ∆ MO
DERATVS ∆ PPF

Alliez, Les Iles de Lérins, etc., p. 283, D. M. *Tel. Va — lerio — t..... ilareiti — O. et Til... mo — deratus p. p. f.* — Tisserand, Hist. de Nice, t. I, p. 47; et Carlone, Épigr., p. 150, n° 261, suivent cette leçon — L. Sardou, Epigr. antique, Inscr. gallo-rom. de Mougins, *in* Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice), p. 105, la rétablit telle que je la donne. — Alex. Bertrand, *in* Rev. Arch. 1869, nov. Ser. t. 1, p. 303, n° 8, lit aux troisième et quatrième lignes, T. FL. au lieu de *Til;* et *Adrettio* au lieu de *Adreitio.*

Diis Manibus, — Tito Flavio Valerio, Tillius Adreitio et Tillius Moderatus, patri pio fecerunt.

Aux dieux mânes, à Titus Flavius Valerius, Tillius Adreition et Tillius Moderatus à leur père bien-aimé.

Cette inscription est gravée sur une plaque de calcaire encastrée dans le côté gauche du porche de la chapelle de Notre-Dame-de-Vie qui est située à 2 kilomètres au S. E. de Mougins.

N° 117

D M
FLA · VALERIO
R · FLA · VALERIA
NVS · ET · VOCO
NIA · PRIMITI
VA · FILIO
Q · V · A
XXVIII

Alex. Bertrand, Rev. Arch 1869, t. 1, Nov. Ser., p. 303, n° 9, néglige les lettres D. M., qui, il est vrai, sont inscrites sur l'entablement, en dehors de l'inscription proprement dite, première ligne T· FL· *Valerio*, deuxième TFL *Valeria* — A.-L. Sardou, inscr., ant., etc, p. 104, première ligne I.... A *Valerio* cinquième *va filio.....*

Diis Manibus — Flavio Valerio — R. Flavius Valeria — nus et Voco — nia Primiti — va filio qui vixit annos XXVIII.

Aux dieux mânes, à leur fils Flavius Valerius, qui vécut vingt-huit ans, R. Flavius Va'érianus et Voconia Primitiva ont élevé ce monument.

Cette inscription, qui est gravée sur une plaque de calcaire, est dans la sacristie de la chapelle de Notre-Dame-de-Vie. Sur un autre mur de la même chapelle, on voit un cippe romain, sur lequel sont gravées trois flèches en forme de trèfle.

N° 118

VALERIAE
PATERNAE
L · VAL · BIATV
FILIAE PIISS
V · AN · XVIIII

Alex. Bertrand, Rev. Arch. 1869, t. 1, nov. ser., p. 303, n° 7, troisième ligne *l. Val. Blatu.*

A Valeria Paterna, sa fille bien-aimée, qui vécut dix-neuf ans, Lucius, Valerius Biatus a élevé ce monument.

Le second I de *piissimo* est élevé.

Cette inscription se trouve à la bastide du sieur Euzière, entre la chapelle de Notre-Dame-de-Vie et la route de Grasse; j'en dois la découverte à M. Sardou, car M. Bertrand ne la désigne que par les mots (au territoire de Mougins), ce qui est bien vague, et ne m'avait pas permis de la retrouver.

N° 119

(Voy. Pl. II.)

Alliez, Les Iles de Lérins, etc. p. 283... *Val* — ... *Saturnini* ... — *Saturnini*... — Tisserand, Hist. de Nice, t. I, p. 47... —... *Val.* — *Saturnini* — *Saturnini* — Carlone, Épigr., etc., p. 150, n° 261 — Alex. Bertrand, Rev. Arch. 1869, t. I, nov. ser., p. 304, n° 11, *D M* — ... *turnini* — ... *aturni.*

On voit que tous les archéologues qui ont vu cette pierre, ne l'ont lue qu'en partie. L'abbé Alliez, l'abbé Tisserand et Carlone négligent le D. M; Alexandre Bertrand, ne mentionne pas la première ligne, et aucun ne parle des objets

figurés dans le carré qui surmonte l'inscription. Ces figures sont pourtant fort intéressantes; on y voit un disque, un pain et une faux : le disque est taillé en creux, le pain en faible relief et la faux en creux. Le disque et le pain se rencontrent souvent sur les pierres funéraires : il n'en est pas de même de la faux; et je ne connais, dans le département, qu'une seule pierre portant cet attribut : c'est une inscription inédite du hameau de la Sagne, commune de Briançonnet.

Je lis ainsi cette inscription, en rétablissant quelques lettres qui manquent.

Diis Manibus — Valeriae — Saturnini filiae — Saturninus — filius, vivus fecit.

A Valeria, fille de Saturninus, Saturninus son fils, a de son vivant élevé ce monument.

On trouve cette pierre dans un mur de soutènement, au quartier Saint-Basile, sur la route de Grasse à Antibes.

Le quartier a pris le nom des *Turni* à cause de ce vocable, qui est gravé deux fois sur la pierre.

N° 120

A D M 

RESPICE PRAETERIENS ORO TITVLVMQ
DOLEBIS QVAM PRAEMATVR NIMI
VM SIM MORTIS ADEPTVS · TRIGINTA AN
NORVM RAPTA EST MIHI LVX GRATISSI
MA VITAE · ET DE GENTE MEA SOLVS SINE
PARVOLO VIXI QVEM MATER MISERAM
FLEVIT QVOD PIETATIS HONORE RELICTA
EST Q LVCCVNIO VERO
RAIELA SECVNDINA MATER
FILIO PIISSIMO FECIT



Noyon, Statistique du Var, p. 509, publie cette inscription, qu'il place à Sartoux; Carlone, Épigr., etc., p. 151, n° 262, copie Noyon. Voici la leçon que fournissent ces deux auteurs : *A. D. M.— respice pruetriens oro titalamq — dolebis quam praematare nimium — Simmotis adeptus. triginta an — noram rapta est mihi lux gratissi — ma vitae : et de gen*

te mea solus sine — parvolo voixi quem mater miserum — flevit quod pietatis honore relicta — est Q. Luccunio vero — Raiela Secundina mater — filioiissimo fecit. — Alex. Bertrand, Rev. Arch. 1869, t. I, nov. ser., p. 303, 304, n° 6, la donne à peu près telle qu'elle est ; mais il ne tient pas compte des feuilles de lierre que l'on rencontre dans le texte et les remplace par des points ; il lit ainsi la neuvième ligne : *Raielia Secunda mater* et ne mentionne pas le cyprès qui finit l'inscription.

(Niveau) Aux dieux mânes (Ascia)

Passant, regarde, je t'en prie, cette inscription et tu pleureras !

Combien prématurément j'ai été enlevé par la mort, à trente ans, la douce lumière de la vie m'a été ravie, et de ma famille seul, sans enfant, j'ai vécu malheureux, et ma mère a pleuré, veuve qu'elle est des honneurs de la piété filiale.

A Quintus Luccunius Verus, son fils bien-aimé Raiela Secundina sa mère a élevé ce monument.

Cette inscription se compose de trois parties bien tranchées. Dans la première partie, c'est la pierre elle-même qui s'adresse au passant pour le prier de s'arrêter et de prendre connaissance de l'inscription qui va suivre : cette première partie est séparée de la seconde par une feuille de lierre. Dans la seconde partie, c'est le mort qui parle et raconte sa vie malheureuse et sa mort prématurée ; une feuille de lierre, marque la fin du discours, et la pierre reprend la parole pour apprendre au passant le nom du défunt et celui de sa mère, qui lui a élevé ce monument : après quoi, un cyprès finit l'inscription. Les représentations de cyprès dans les inscriptions funéraires sont très-communes ; mais c'est la première fois que je trouve le cyprès employé comme signe de ponctuation.

Cette inscription n'est pas à Sartoux, comme l'ont dit Noyon et Carlone ; elle est au Castellaras de Mougins, encastrée dans un mur à côté d'une chapelle.

N° 121 (Controuvée)

IVSTITIAE
ET
CLEMENTIAE
C · CAESARIS

Carlone, Epigr. etc., p. 152, nº 265, place à tort cette inscription au Cannet près Cannes ; tous les auteurs la placent au Cannet-du-Luc. C'est donc par erreur que Carlone la fait figurer parmi les inscriptions du département [1].

C'est un monument élevé à la clémence et à la justice de Caius Cœsar (Germanicus ou Caligula)

Nº 122 (Controuvée)

L · CALVISIVS AQVINVS
C · CALVISIO RVSTICO
ET GAVIAE MODESTAE
PARENTIBVS

Carlone, Epigr. etc., p. 153, nº 266. Cet auteur place cette seconde inscription dans le voisinage d'un temple antique dispersé pour faire place à une construction rustique au Cannet près Cannes. Comme pour la précédente, c'est du Cannet-du-Luc qu'il s'agit : cette inscription se trouve en effet, au village de Sainte-Maïsse près le Cannet-du-Luc.

Nº 123 (Controuvée)

CLAVDIA · TI · F · PRISCA · VIRO · OPTIMO
ET · FLAVIA · T · PRISCILLA
PATRI OPTIMO

Tisserand, Hist. de Nice t. I, p. 47, et Carlone, Epigr. etc. p. 152, nº 263, placent cette inscription à Cipières, *canton de Cannes*. Il n'y a dans le département qu'une seule localité du nom de Cipières, qui est située sur les bords du Loup, dans le canton de Coursegoules ; et je n'y connais aucune inscription. Je ne sais d'où M. l'abbé Tisserand a tiré ce texte, évidemment incomplet et incorrect, mais il est étonnant que deux auteurs aient attribué à une localité qui n'existe pas, des textes absolument étrangers au département. Si cela était compréhensible pour le Cannet à cause de la conformité des noms, il n'en est pas de même dans ce cas-ci, où non-seulement on introduit dans le département un texte qui

1. L'erreur de Carlone relativement à cette inscription et à la suivante avait été déjà signalée par M. A.-L. Sardou, p. 106, t. II, *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*.

ne s'y trouve pas, mais encore on le place dans une localité imaginaire. Le même, Carlone, p. 152, nº 264, toujours sur le dire de l'abbé Tisserand, p. 46, rapporte comme se trouvant à Cipières, canton de Cannes, la longue inscription suivante :

Nº 124 (Controuvée)

T · FLAVIO · TL · HILARIONI
PECVL · COLL · FABRI · V · LVSTRO · XV
VNGVENTO · AD · IVR · FRAG · LVSTRO · XVI
MAG · QVINQVE · COLL · FABRVM · TIGNARIORVM
LVSTRO · XVII · HONORAT · ET · LVSTRO · XVIII
CENSOR · BIS · AD · MAGNA · CREANDIS · LVSTRO · XIX
ET · EXIVDEX · INTER · ELECTOS · XXI · AB OR
DINE · LVSTRO · XX

Carlone ajoute : « Cette inscription, évidemment incomplète, se rapporte aux sacrifices expiatoires que faisaient les censeurs à la clôture du cens pour purifier le peuple »?

Je fais, au sujet de cette inscription, les mêmes réserves que pour la précédente.

A L'ILE SAINT-HONORAT

—

Nº 125

(Voy. Pl. II.)

Presque tous les auteurs citent cette inscription comme se trouvant à Antibes, ce qui est faux. Bouche, t. 1, Chor., p. 288. — Papon, Hist. gén. de Prov., Chor., t. I. — Noyon. Statist., p. 358. — Tisserand, Hist., de Nice t. I, p. 48, Hist. d'Antibes, t. I, cap. 14, p. 33. — Arazi, Hist. d'Antibes, manuscrit, cap. III, *Collegio Utriclar — C. Julius Capitolinus — don pos.* — Annuaire du Var, 1827, p. 93. — Spon. Miscel. érud. antiq., p. 61. — Herzog. Gall. narb. descr. append. épigr., p. 64,

n° 313. —Carlone, Epigr. greco-massal. et rom., p. 41, n° 40, — J. Roux, Statist. des Alp. Marit., t. II, p. 87. — Alex. Bertrand, Rev. arch., 1869, nov. série, t. I, p. 304, n° 12 (à Saint-Honorat). — Alliez, Les Iles de Lérins, etc., p. 30 (à Saint-Honorat.)

De tous les auteurs qui ont reproduit ce texte, aucun n'a tenu compte des deux I élevés que l'on voit dans *Julius* et dans *Catullinus*; seul, M. Bertrand en mentionne un, celui de *Catullinus*; mais cet auteur écrit *Cattulinus* avec deux T et un seul L, et *Utricular* au lieu de *Utriclar* que porte l'inscription. Tous les autres auteurs, sauf l'abbé Alliez, écrivent *Catulinus*. Aucun, sauf M. Bertrand, ne mentionne la liaison du V et de l'S dans *Catullinus*: et tous, sauf Alliez et Bertrand, donnent ce texte sur deux ou trois lignes, au lieu de cinq que porte l'original.

Toutes ces incorrections n'ont pas peu contribué à perpétuer jusqu'à nos jours, l'erreur de la situation que j'ai signalée. Plusieurs épigraphistes avaient bien remarqué que les deux textes étaient presque identiques; mais les différences qu'ils remarquaient dans la rédaction, l'orthographe et l'arrangement des lignes, laissaient subsister un certain doute dans leur esprit; néanmoins ce doute disparaît, aussitôt que l'on collationne les divers auteurs qui attribuent cette inscription à Antibes: il y a entre eux de telles différences, que l'on est obligé d'en conclure, que toutes ces fautes sont imputables aux auteurs qui ont rapporté ce texte. D'ailleurs, il est à remarquer, que ceux qui placent ce monument à Antibes ne précisent pas sa situation et ne le mentionnent pas à Saint-Honorat.

Collegio — Utriclariorum — Caius Julius — Catullinus dono posuit.

Caius Julius Catullinus a élevé ce monument en l'honneur du Collége des Utriculaires.

Les Utriculaires étaient des passeurs de rivières ou de bras de mer, qui se servaient d'outres gonflées, assemblées entre elles et recouvertes de planches pour transporter voyageurs et marchandises. On a constaté l'existence de plusieurs corps d'Utriculaires dans les Gaules. Ceux de Cavaillon portaient

comme signe distinctif une médaille de bronze, dont on a retrouvé un exemplaire.

Ces sortes de radeaux, très légers et ne tirant que très-peu d'eau, pouvaient, avec de grosses charges, aborder dans les bas-fonds bien plus facilement qu'aucune autre embarcation. Ceux de Saint-Honorat faisaient probablement le service de *Lero* à *Lerina* et de ces îles à la Croisette ; or, il n'est pas douteux que la Croisette ait été un marécage jusqu'à la fin du moyen âge (v. l'Introduction) et, par conséquent, d'un abord difficile à d'autres barques qu'à des radeaux aussi légers que ceux des Utriculaires.

Bouche veut y voir des joueurs de cornemuse, « ou les conducteurs des eaux ou ceux qui iouent de la cornemuse. Il y a de l'apparence (dit-il) que ce mot s'entend de la deuxième signification et de ces deux inscriptions, l'une de la danse[1] et l'autre des instruments à danser, il appert qu'en cette contrée (Antibes) l'on se plaisait fort à la danse ; et Solery, parlant de la ville de Grasse, dit que ses habitants sont les plus adroits et agiles à danser, habituez à cela de ieunesse, qu'en nulle autre part de Provence et peut-être du monde, s'il est vrai ce qu'il dit, que les enfants s'étudient si fort à sauter, qu'ils ressemblent à des chatz en agilité, et s'élancent si fort et si haut, qu'ils passent en sautant la commune stature d'un homme. »

Si Bouche et Solery pouvaient revenir visiter Grasse, ils trouveraient certainement ce talent bien diminué et pourraient constater que les habitants de Grasse ne sont rien moins que sauteurs.

Cette inscription est gravée sur un cippe de calcaire d'un bon style, elle est conservée dans le monastère.

N° 126 (Fragment)

NVS LIBERTO
INCONPARABILI

Alliez, Les Iles de Lérins, etc., p. 34, *Incomparabili.* Cet auteur a négligé la première ligne, c'est le seul auteur qui ait relaté ce texte. Je lis ainsi :

nus liberto — incomparabili

1. Celle de l'enfant Septentrion, voir n° 70.

L'inscription se composait du nom de l'affranchi au datif, du nom du maître au nominatif, ce nom se terminait par la syllabe *nus* et les mots *liberto incomparabili.*

Cette inscription est gravée sur un chapiteau dans le cloître; elle est renversée.

N° 127 (Fragment)

....ERIVS · FEROX · SIBI · ET
SVIS V F

Bouche, t. I, Chor., p. 288, réunit cette inscription à celle qui suit et les place toutes deux à Antibes. Voici sa leçon: *Neptuno Veratia Montana — Dexiderius ferox sibi et suis* ; erreur manifeste, puisque cette inscription est gravée sur un bloc de calcaire formant linteau, tandis que l'autre est sur un cippe. — Alliez, Les Iles de Lérins, etc., p. 26, *erius ferox sibi — et suis v. f.* — Prosper Mérimée, Notes d'un Voyage, p. 251, *...S Ferox sibi et...* — Herzog, Gall. narb. Descr. append. épigr., p. 65, n° 318. Cet auteur ajoute, « recepi hoc fragmentum, quod testatur latinam linguam in ea insula sicut in ipsa Antipoli esse usurpatam. » Carlone, Epigr., etc., p. 48, n° 63, *Dexiderius ferox sibi et — suis v. f.* Cette inscription, comme la précédente, est conservée dans le monastère actuel.

N° 128

NEPTVNO
VERATIA
MONTANA

Alliez, Les Iles de Lérins, etc., p. 52. — Bouche, t. I, Chor., p. 288, la joint à la précédente. — Carlone, Epigr., etc., p. 39, n° 35. — Tisserand, Hist. de Nice, t., I p. 48, comme Bouche. — Id. Hist. d'Antibes, t. I, cap. IV, p. 32, correctement.

A Neptune, Veratia Montana a élevé ce monument.

Cette inscription, qui, comme je l'ai dit, est gravée sur un cippe de calcaire, se trouve à côté de la chapelle de Saint-Porcaire, entre le monastère actuel et la tour, ou ancien monastère.

N° 129

IMP CAES
FL VAL
CONSTAN
TINO P F
AVG
.... VI MAXI
......I......
....VG
NEP
DIVI C...
STAN......
....

Alliez, Iles de Lerins, etc. p. 65, *Imp. — fl. val — constan — tino p. f — Aug.... — ...... — ...... — ...... — ...... — ... nepoti — divicon — stant. aug.* Ce qui n'est pas exact à divers points de vue, mais surtout en ce sens que cela ferait croire que l'inscription est écrite sur douze lignes, tandis qu'en réalité il n'y en a que onze. — Prosper Mérimée, Notes d'un voy. p. 246, — Herzog, Galliæ Narbon. descr. append. epigraphica p. 65, n° 317, (inscriptio Columnæ, sive cippi rotundi) : *Constantino Augusto divi Contanti filio* — Carlone, Epigr. etc. p. 49, n° 65, suit cette leçon. — Alex. Bertrand. Rev. Arch., 1869, t. 1, nov. ser.

On peut très-facilement compléter cette inscription, il faut la lire de la façon suivante :

Imp(eratori) Cæs(ari) — Fl(avio) Val(erio) — Constan — tino p(io) f(elici) — Aug(usto) — DIVI MAXI — MIANI — AVG(usti) — nep(oti) — DIVI CON — STANTI AVG(usti) — PII · FILIO — *un chiffre* (V. N° 110, à Vallauris).

A L'empereur César Flavius Valérius Constantin, pieux, heureux, Auguste petit fils du divin Maximien Auguste, fils du divin Constance Auguste, pieux.

C'est un milliaire, l'inscription est gravée sur une colonne en porphyre. Comme le porphyre ne se trouve pas à Saint-Honorat, qui ne donne que du calcaire, il est certain que cette colonne y a été transportée de la terre ferme, et comme

l'inscription de Vallauris est sur une colonne de même matière, il est à présumer qu'elles étaient voisines sur la même route, probablement l'embranchement qui d'*Aegitna* se rendait à *Horrea* en passant par Vallauris et Mougins.

Cette inscription se trouve sur l'une des colonnes de l'impluvium de la tour, qui est formé de six colonnes, une en marbre rose, trois en porphyre bleu des carrières de l'Estérel et les deux autres en calcaire. L'inscription est en partie détruite par le vent de mer, qui attaque très vigoureusement cette pierre ; il est malheureusement certain que si elle reste quelques années encore au même lieu, on ne pourra plus rien reconnaître de son inscription.

N° 130 (Fragment Inédit)

MI...Υ
ΠΑΝΩ
....
ΟΚΕΙ
ΑΛΠ
ΙΙ

Ce texte grec est gravé sur la même colonne que la précédente, au-dessus de cette dernière. Les lettres en sont très-frustes ; elle était, quand je l'ai découverte, complétement cachée sous une épaisse végétation de mousses et de lichens, que j'ai eu quelque peine à faire disparaître, à l'aide d'un fort lavage à l'eau chaude. Comme la précédente, l'eau de mer, apportée par la brise, l'a presque complétement détruite ; pourtant on peut y reconnaître le sigle ΑΛΠ, qui pourrait s'appliquer à la province des Alpes-Maritimes παραλίοις ἄλπεσιν.

Je crois que cette inscription avait été gravée sur cette colonne par les Grecs d'Antibes et que, plus tard, lors de la réparation faite à la voie Aurélienne par Constantin le Jeune, entre 337 et 340 de notre ère, les Romains firent de cette colonne un de leurs milliaires. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer des milliaires qui portent d'autres inscriptions ; dans le département, on en voit un exemple, dans le milliaire de Caracalla à Gréolières ; et cela vient encore confirmer mon opinion que ce milliaire appartenait à la voie Aurélienne.

N° 131 (Fragment)
(Voy. Pl. II.)

Alliez, Les Iles de Lérins, etc. p. 490, pl., d'après Vasserot n° 13—
— Alex. Bertrand, Rev. arch., 1869 t. I, nov. ser., p. 303,
Inscription renversée, gravée sur l'une des pierres qui forment la base de la Tour du vieux monastère, côté Est.

A L'ILE SAINTE-MARGUERITE

N° 132 (Transportée à Paris)

ΥΠΕΡ ΤΗϹ ϹΩΤΗΡ	PRO SALVTE
Μ ΙΟΥΛΙΟΥ ΛΙΓΥΟϹ	M · IVLII LIGVRIS
ΕΠΙΤΡΟΠΩ ΚΑΙϹ	PROCVRATORIS AVG
ΑΓΑΘΟΚΛΗϹ	AGATHOCLES
ΔΟΛΟϹ	SERVVS
ΕΥΧ · ΑΠΕ · ΠΑΝΙ	VOTVM NVNCVPAVIT
	PANI

Alliez, les Iles de Lérins. etc. p. 116 — Tisserand, Hist. de Nice, le texte latin, p. 47 ; le texte grec, pl. unique, très-incorrectement. — Le même auteur, Hist. d'Antibes : correctement, t. I, cap. IV, p. 30, Herzog. Gall. Narb. Descr. append. épigr., p. 65, n° 316 — Corp. Inscr. grec — n° 6,777 — Millin, Magas. Encycl., ann. 1818, t. VI, p. 150. — Mougins de Roquefort, Mém. sur l'Ile et le fort de Sainte-Marguerite (1874) — Mougins et Gazan, Inscr. Grec. trouv. à Antib. (1876) p. 31.

Dans cette inscription les Σ ont la forme C, adoptée dans l'alphabet Cyrillien ; cette forme, aussi communément employée que le Σ, est connue sous le nom de sigma lunaire ; on la rencontre presque constamment, à partir du deuxième siècle de notre ère, mais elle était employée bien avant cette époque. A la seconde ligne l'I et le Γ de λίγυος sont liés.

L'inscription latine est la traduction littérale du texte grec; on a même négligé la forme latine, qui aurait demandé une autre tournure. Il faut lire ainsi cette inscription:

Ὑπὲρ τῆς σωτηρ(ίας) — Μ(άρκου) Ἰουλίου Λίγυος — Ἐπιτρόπω Καισ(αρος) Ἀγαθοκλῆς — δοῦλος — Εὐχ(ὴν) απέ(δωκε) Πανί.

Pour (le rétablissement de) la santé de Marcus Julius Ligurus procurateur de César, Agathocles son serviteur a fait un veu à Pan.

Cette belle inscription bilingue, découverte vers 1818 aux environs du fort actuel, a, depuis, été transportée à Paris, où elle est actuellement conservée.

A LA SAINTE-BAUME (Estérel)

N° 133 (Fragment)

TRIBVNICIA
POTESTATE XX
....VIII

Noyon, Statistique du Var, p. 214 — Bourquelot, Inscr. de Nice, etc, p. 147 — l'abbé Alliez, Les Iles de Lérins, Cannes et les rivages environnants, p. 372 — Tisserand, Hist. de Nice, p. 38 — *ibunit — potestate* — VIII. — De Cessole. Notice sur la Turbie, pl. unique. — Carlone, Epigr. etc. p. 57, n° 85 — Annuaire du Var, 1820 — Bonstetten, Cart. arch. du dép. du Var, lettre A, p. 7.

Cette inscription appartient à un milliaire de la voie Aurélienne; elle peut être restituée ainsi :

IMP · CAESAR
AVGVSTVS IMP · XIX
TRIBVNICIA
POTESTATE XX
DXLVIII

Imperator Cœsar-Augustus, imperium XIX — tribunicia — potestate XX — DXLVIII.

L'empereur César Auguste, la dix-neuvième année de son empire et la vingtième de sa puissance tribunitienne; milliaire n° 648.

Je restitue cette inscription d'après une demi-douzaine d'originaux identiques, que l'on trouve entre Vintimille et Cimiez. Quant au chiffre final, la borne de la Turbie porte le chiffre 603 ; de la Turbie à Fréjus, d'après la table de Peutinger il y a 32 milles, ce qui ferait que le milliaire du Cap-Roux, devrait se trouver à 7 milles de Fréjus pour porter le chiffre que j'indique ; or, comme chaque mille romain valait à peu près 1500 mètres actuels, cela ferait une distance de 10500 mètres, qui est bien la distance qui sépare cette pierre de Fréjus.

Ce texte est situé entre la Sainte-Baume et le Cap-Roux, au fond d'un fossé, sur le rebord de la route ancienne.

A GRASSE

N° 134

MAIVRRO
C · FLAVIVS
SECVDIN
VS · V · S · L · M

Annuaire du Var, 1829, p. 112, n° 5. L'auteur dit que cette pierre se trouve au quartier de Malbosc, où elle forme la dernière assise de l'angle d'un mur de soutènement, sur la propriété du sieur Antoine Hugues, à l'entrée de la campagne de M. Paul Pérole ; il ajoute que l'inscription est un peu fruste. Tous ces renseignements sont erronés ; j'ai inutilement reconnu tous les murs de soutènement du quartier de Malbosc. Il n'y a pas la plus petite lettre gravée. L'inscription ci-dessus est au pied du Peyloubet, à plus de trois kilomètres de là et les lettres en sont parfaitement lisibles.

Maiurro, — Caius Flavius-Secundin — us votum solvit libens merito.

A Maiurrus, Caius Flavius Secundinus, s'est librement acquitté selon son vœu.

Maiurrus, est le nom d'une divinité topique; sa demeure devait être dans la forêt qui couvrait autrefois ce mamelon, au haut duquel, parmi quelques vieux chênes, j'ai cru reconnaître des ruines celtiques. Il serait, je crois, intéressant, d'y pratiquer des fouilles.

Ce mamelon, je l'ai déjà dit, a gardé son nom celtique ou ligure ; ce qui est déjà une indication que longtemps il a été connu et respecté des populations. Ce n'est qu'à la longue que la culture s'en est emparée, ne laissant, comme témoin de l'ancienne forêt druidique, que quelques vieux chênes à son sommet, et l'inscription à sa base.

On la trouvera sur le chemin de la Mougine, près de la bastide Isoard.

N° 135

T · VAL · T · FIL · VOLT
PATERNO · IIVIR · FL
DECVRIONI · T · VAL
NEPOS · VOLT · EQ · P
PONTIFEX · P
PATR

L'Annuaire du Var, 1829, page 112, n° 6, la publie avec cette seule différence qu'il lit à la cinquième ligne : *pontifex. R.*, ce qui me paraît difficile; car, si la lettre dont on ne voit que la boucle, avait été, à cette époque, assez bien conservée pour pouvoir être reconnue en entier, l'auteur aurait vu une bonne partie de la lettre suivante, qu'il ne mentionne même pas. Je ne pense pas que la pierre ait été brisée depuis et il est aujourd'hui complétement impossible d'y reconnaître autre chose que ce que j'indique. J'insiste sur ce point, car cela peut aider à déterminer le genre de pontificat, dont Valérius Nepos était investi.

L'auteur fait suivre cette inscription du renseignement suivant : encastrée dans le mur méridional de la chapelle de Saint-Marc, au quartier de ce nom, désignation ambiguë ; car il y a à Grasse deux quartiers de Saint-Marc, l'un à Peymenade et l'autre au Plan ; ils sont à près de deux lieues l'un

de l'autre. C'est à Saint-Marc-du-Plan, que se trouve cette inscription.

Tito Valerio Titi filio Voltinia — Paterno duumviro, flamini, — decurioni. Titus Valerius-Nepos Voltinia eques publicus,- pontifex..... — patr (i pio posuit).

A Titus Valérius Paternus fils de Titus, incorporé à la Tribu Voltinia, duumvir, flamine et décurion, Titus Valérius Népos, aussi de la tribu de Voltinia, chevalier public, Pontife.. à son père bien-aimé a élevé ce monument.

De quel municipe ce Titus Valérius Paternus était-il décurion? C'est ce que je vais tâcher de déterminer.

Il n'y avait aux environs en fait de municipes, que Salinium, Brigantium, Ventium et Antipolis ; tout le reste appartenait à la classe des *Pagi* et des *Vici* excepté Forum Julii, qui était une *colonia*. Salinium appartenait à la tribu Quirina [1] et Brigantium à la tribu Papiria [2] : il ne reste donc plus que Ventium et Antipolis. Il est vrai que nous ne savons pas à quelle tribu appartenait Ventium, ce qui fait qu'elle pourrait être rattachée à la tribu Voltinia ; mais nous sommes certains qu'Antibes était inscrite à cette tribu [3], ce qui est déjà d'un grand poids dans la balance. Une autre inscription d'Antibes [4], nous a appris qu'il y avait dans cette ville des chevaliers publics, et cette dignité est mentionnée dans notre inscription, tandis qu'aucune inscription de Vence ne mentionne ce grade, et cette dernière raison achève de me convaincre.

Cette inscription est encastrée dans le mur ouest de la chapelle en ruine de Saint-Marc-du-Plan, près Grasse.

N° 136 (Egarée)

FANVM IOVIS

L'inscription qui précède était, dit-on, gravée sur une pierre formant la clef de voûte de la petite chapelle de Saint-Sauveur, aujourd'hui la poudrière ; on en tirait la conséquence que Grasse avait été habitée par les Romains et qu'il

1. V. N° 13.
2. V. N° 31.
3. V. N° 88.
4. V. N° 102.

y avait un temple à Jupiter. Je ne voudrais, pour rien au monde, enlever aux habitants de Grasse une douce illusion ; mais, dans tous les cas, ce que je puis affirmer, c'est que l'édifice que l'on dit avoir été le temple de Jupiter, n'a aucun rapport avec une construction romaine. Il se peut que la clef de voûte ait porté les mots *Fanum Jovis ;* mais, si cette inscription était antique, cela prouverait tout au plus que l'on avait employé, pour la construction de ce petit monument, des pierres qui provenaient de monuments plus anciens, alors détruits. Quant à l'âge du prétendu temple, je ne pense pas que l'on puisse le faire remonter au-delà du sixième siècle ; et pour ce qui est de sa destination, il ne faut qu'en visiter l'intérieur, pour y reconnaître un baptistère. Ceux qui douteraient, peuvent aller visiter celui de l'île Saint-Honorat, qui semble être la copie exacte de celui de Grasse. Les Romains ont occupé la plaine qui est au-dessous de Grasse ; ils pouvaient y avoir un monument élevé à Jupiter, dont plus tard quelques pierres peuvent avoir été transportées à Grasse même, pour y servir à la construction du baptistère. D'ailleurs, n'ayant pas vu l'inscription, il m'est impossible de me prononcer.

A SAINT-CÉZAIRE

—

N° 137

M · OCTAVIO · NEPOTI · OB · VOTV · IVVENTVTIS
LVCE · FORO · DVCERET · IPSA · DIE · VITA · PERDI
DIT · VIXIT · AN · XVIII · M · OCTAVIVS · VALERIA
NVS · ET · IVLIA · SEMPRONIA · INFELICISSIMI
PARENTES · IN · DOLORIS · SVI · SOLATIVM · FIL
IO · DVLCISSIMO · ET · SIBI · VIVIS · MEMORIAM
FECERVNT

Noyon, Statist. du Var, p. 370, *M. Octavi... Moiios...... iuge foro duceret ips.....d......vit.... — ...... Vixit an.*

XVIII. M. Octavius.... — nus et Julia Sempronia infelicissimi.... — parentes in doloris sola.... — io dulcissimo et su.... — .... — Bonstetten, Carte archéologique du Var, lettre C, p. 14, *M. Octavius....io....col.... — ruce toro duceret ipsa....vit.... — d....vixit....an. XVIII, Marcus Octavius* — .... *nus et Julia Sempronia infelicissimi — parentes in dolore solatium et.... — ....io dulcissimo et....* — Par moi, dans la *Revue de Nice*, p. 250 (1874).

En voici la traduction qui ne diffère guère de celle, peu littérale il est vrai, que j'en ai donnée dans la *Revue de Nice* :

A MARCUS OCTAVIUS NEPOS.

Il perdit la vie âgé de dix-huit ans, le jour même où, suivant le vœu de sa jeunesse, il allait consacrer au forum l'entrée dans son âge viril.

Marcus Octavius Valérianus et Julia Sempronia, ses infortunés parents, dans la douleur, pour leur soulagement, ont élevé ce monument, de leur vivant, à la mémoire de leur fils bien-aimé et pour eux-mêmes.

Cette belle inscription est gravée sur un ossuaire au Puits-du-Plan, à 1500 mètres de Saint-Cézaire ; elle est dans le plus triste état : les agents atmosphériques l'ont sillonnée en tous sens et les bestiaux qui viennent s'y abreuver ont dégradé la première ligne, au point de la rendre presque illisible. C'est ce qui explique la diversité des lectures. Moi-même, dans ma première lecture, j'avais lu *Solascium* ; j'ai revu la pierre, depuis, et c'est *Solatium* qu'elle porte.

A l'époque de la puberté, les enfants romains mettaient de côté la *prétexte* et la *bulla*, qui étaient les insignes de l'adolescence, pour vêtir la *toga virilis*, qui ne différait de la *prétexte* que par l'absence de la bande pourpre, et consacraient aux divinités tutélaires de leurs demeures, les insignes de leur jeune âge. Cette cérémonie se faisait aussi solennellement que possible et donnait lieu, suivant la richesse des parents, à des fêtes plus ou moins somptueuses [1].

1. Macrob. Sat. I, 6 et II, 10; Perse, Sat. V, 31.

A CABRIS

—

N° 138

D M

Ces deux lettres sont gravées sur un cippe en calcaire d'un bon style, précisément au milieu de l'espace ordinairement occupé par l'inscription.

Ces deux lettres me laissent perplexe. Faut-il y voir un cippe funéraire et lire *Diis Manibus*, ou un autel votif et lire alors *Deo Mercurio ?*

Je pencherais vers cette dernière explication ; car je n'ai jamais trouvé de cippe ou d'autre monument funéraire, ne portant que ces deux lettres, gravées à la place qu'occupent celles-ci ; tandis que le D M pour *Deo Mercurio* serait acceptable, si l'on admet que le cippe portait une image ou statue de Mercure, ce qui dispensait de mettre son nom tout au long. Je connais plusieurs inscriptions à Mercure commencées par les lettres D M pour *Deo Mercurio.*

Il est certain que nous pourrons difficilement faire autre chose que des hypothèses à ce sujet : aussi est-ce surtout au point de vue de la constatation de l'habitation de Cabris par les Romains, que j'ai tenu à citer ces initiales.

A SÉRANON

—

N° 139 (Fragment inédit)

.....NO · P......
.....ERVN......

On peut reconnaître dans la dernière ligne le mot *fecerunt*, ou *posuerunt.*

J'ai trouvé ce fragment dans une cave ruinée au village abandonné de Séranon.

N° 140 (Inédite)

VALERIAE · MF · MATERNAE
D GALERIVS · FEROX · VXORI · MER M
CVM · QVA · VIXIT · A · XXII · M · VIII

Aux dieux mânes
A Valéria Materna, fille de Mucius, sa femme bien méritante, avec laquelle il a vécu vingt-deux ans et huit mois, Galérius Ferox a élevé ce monument.

Cette inscription est gravée sur une pierre formant l'angle d'un mur à l'est du village ruiné de Séranon.

L'inscription est entourée d'un encadrement, formant de chaque côté de l'inscription deux boucles dans lesquelles se trouvent gravées les initiales D M.



ADDENDA

Dans un ouvrage de longue haleine, il est bien rare que l'auteur ne soit pas obligé, s'il veut se tenir au courant des découvertes, d'ajouter un appendice à son œuvre: c'est ce qui m'arrive aujourd'hui. Depuis que les premières feuilles de cet ouvrage ont été tirées, on a découvert à Vence le sommet d'un cippe, ou mieux, d'un piédestal, qui porte l'inscription suivante, dont la fin fait défaut :

N° 141. (Inédite.)

TIB·CLAUD

Quoique incomplète, cette dédicace est très-précieuse pour la ville de Vence, car elle démontre que déjà, au commencement de l'ère chrétienne, cette ville était assez importante pour que l'on y élevât des statues aux empereurs, ce qui implique l'existence d'une organisation municipale complète.

Ce monument devait supporter une statue de bronze, car on voit encore au dessus, les trous en queue d'aronde qui tenaient les pieds de la statue; le pied gauche était porté en avant. Claudius Tibérius Néro, à qui était dédiée cette inscription, fut le successeur d'Auguste; né en 42 avant J.-C., il monta sur le trône en l'an 14 après J.-C. et mourut en 37. C'est certainement le monument le plus ancien de Vence.

Puisque nous revoilà à Vence, j'en profite pour revenir au remarquable rapport de M. Charles Robert [1] sur mon premier travail, traitant de l'épigraphie de Vence, que je n'ai pu qu'effleurer dans mon travail actuel, le rapport ne m'étant

1. Revue des Soc. Sav. des dép. publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, sixième sér., t V, janv., fév. et mars. p. 75 à 90. Paris, Imp. Nat., 1877, in 8°.

parvenu que lorsque les premières feuilles de mon Mémoire étaient déjà imprimées.

Commentant, avec la science et l'autorité qu'on lui connaît en pareille matière, quelques inscriptions de mon recueil, le savant membre de l'Institut, jette sur quelques-unes d'entre elles un jour tout nouveau et je me hâte de profiter de cette bonne fortune, en faisant à mon savant commentateur quelques emprunts, tout en regrettant de ne pouvoir imprimer en son entier ce remarquable travail.

Après avoir examiné les inscriptions votives du Taurobole et de Tourettes-lès-Vence, l'auteur en arrive à parler des deux colonnes votives de Vence. Il résume d'abord toutes les opinions émises par les divers auteurs qui ont cité ces textes et conclut en ces termes :

« En résumé, les diverses opinions émises [1] n'en forment que deux bien distinctes. Les fûts sont-ils simplement des *termini columniaci* [2], ou appartiennent-ils à l'ensemble d'un édicule consacré par une dédicace? Telle est la question. Avant de la discuter, établissons ce qui ressort incontestablement du texte tronqué. »

« Les colonnes ont été érigées par l'autorité du *præses* des Alpes-Maritimes, *Julius Honoratus*, et dédiées par lui. On conn ît le temps où vivait ce personnage, ce qui permet de fixer approximativement l'âge des colonnes. *Julius Honoratus*, dans une inscription milliaire reproduite par M. Blanc, figure, en effet, comme ayant, l'an 213 ou 214, surveillé la réparation d'une route. Il exerçait alors les fonctions de procurateur d'Auguste dans la province dont il devait être plus tard le gouverneur. Le procurateur remplissait souvent, comme *vice præsidis*, les fonctions de *præses* [3]; quelquefois même, dans les petites provinces, le même personnage réunissait les deux fonctions [4]. Il n'est donc pas étonnant de voir l'ancien *procurator Augusti* dans les Alpes-Maritimes chargé du gouvernement de cette province. L'élévation

1. Je n'ai pas insisté sur l'hypothèse de Bouche, reproduite par M. Bourquelot (Société des Antiquaires de France, 1850, t. XX, p. 85). Cette hypothèse, fondée sur l'introduction arbitraire du mot POPULO avant MASSILIENSIUM, exige que les colonnes soient lues dans un ordre inverse, ce qui rend ce sens impossible.

2. Grammatici Veteres, ed. Blume, Lachmann et Rudorff, Berlin, 1848, t. I, liv. VIII, p. 242.

3. De Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 235.

4. Orelli-Henzen, n° 3,601.

d'*Honoratus* a pu avoir lieu, soit du vivant de Caracalla, qui excita, comme on le sait, des haines méritées en changeant tous ceux qui avaient un gouvernement dans les Gaules [1]; soit sous Héliogabale, qui choisit la plus grande partie des présidents et des légats parmi ses affranchis [2]; soit enfin sous Alexandre Sévère, qui, dès son avénement, en 222, reconstitua l'administration et voulut que les gouverneurs, à leur entrée en charge, fussent pourvus de tout, au compte du trésor public, afin de n'avoir rien à prélever sur le peuple [3]. Quoi qu'il en soit, *Julius Honoratus* dut être revêtu, dans le premier tiers du troisième siècle, de la dignité que rappelle l'inscription. La part que le gouverneur prit à la fondation du monument prouve qu'il s'agit d'une fondation publique. »

« Maintenant le mot MASSILIENSIVM, gravé sur le haut du second fût, désigne-t-il les Marseillais proprement dits, ou les habitants de Nice, l'antique colonie marseillaise, voisine de Vence, et que Ptolémée appelle au deuxième siècle Νίκαια Μασσαλιωτῶν [4]? La dernière hypothèse ne me paraît pas suffisamment fondée. Si notre inscription remontait au premier siècle, l'ethnique *Massilienses* qu'elle mentionne aurait pu s'appliquer à la rigueur non-seulement aux Marseillais, mais aux habitants des colonies grecques, relevant encore d'eux politiquement et vivant sous la même loi. Mais pourrait-on admettre qu'au troisième siècle Marseille avait conservé assez d'indépendance vis-à-vis du gouvernement romain et d'autorité sur la côte et sur Nice pour que l'*ager* de cette ville pût être assimilé à l'*ager* marseillais [5]? Je ne le crois pas. Marseille, assurément, jouissait encore d'une grande autonomie [6]; mais cette autonomie consistant, suivant toute appa-

1. « Cunctis deinde turbatis qui in Gallia res gerebant odium tyrannicum meruit. » (Spartien, *Vie de Caracalla*, ch. V.)

2. Lampride, *Héliogabale*, ch. XI.

3 Lampride, *Vie d'Alexandre Sévère*, ch. XIV.

4 Liv, VIII, chap III, p. 3.

5 Marseille paya chèrement son attachement à Pompée et ne conserva d'abord que l'apparence de la liberté. Mais l'indépendance de cette ville, qui avait été si longtemps l'alliée de Rome et dont on attendait encore tant de services, se rétablit plus tard. Quant à sa puissance territoriale, Marseille ne la perdit point entièrement, et le dictateur s'était contenté de lui enlever le territoire nécessaire à l'établissement de diverses colonies militaires. Marseille conserva quatre ports au nombre desquels était Nice. (Strabon, IV, 15. — Orose, VI, 15. — Cicéron, *Philippe*, VIII, 6, 18; XIII, 5, 32; *Lettres à Atticus*, XIV. 14; *Des Devoirs*, XI, 8, 28. — Dion Cassius, XII, 25. — Pline, *Hist. Nat.*, III, 11. Ptolémée, liv. III, ch. I, § 2.

6. Marseille qui, au temps de Strabon, échappait encore à l'autorité des magistrats romains (Strabon, *Géogr.*, liv. IV, ch. 1, § 5) s'était maintenue au rang de « civitas libera fœderata » et pendant de longues années elle continua à jouir de l'immunité sur toute l'étendue de son territoire (Strabon, liv. IV, ch. VIII, — Tacite, *Annales*, liv IV, ch. XLIII, et *Agricola*, 4. — Dion Cassius, liv. XLI, ch. XXV.

rence, dans le droit de s'administrer suivant ses anciennes lois [1], ne devait plus comporter l'indépendance politique dont les Marseillais jouissaient du temps de Strabon, c'est-à-dire au commencement du premier siècle. Il ne faut pas l'oublier, on approchait du temps où la Notice des provinces nous montre l'antique ville phocéenne et son territoire formant une simple *civitas* relevant du gouverneur de la Viennoise, de même que la *civitas Vintiensium* relevait du gouverneur des Alpes-Maritimes, qui résidait dans la métropole d'Embrun [2]. Si donc, au troisième siècle, et peut-être avant, Marseille ne devait plus être un État grec indépendant, enclavé dans la Gaule romaine, mais simplement une ville se gouvernant elle-même suivant ses antiques lois et jouissant de grands priviléges municipaux, on ne saurait admettre qu'elle exerçât encore sur ses colonies cette autorité qui jadis aurait pu les faire considérer comme une partie intégrante de son territoire.

« Dès lors, quelles qu'aient été l'origine de Nice, la nationalité de ses habitants et la persistance de ses institutions intérieures ou de ses priviléges commerciaux, cette ville, au troisième siècle, ne devait pas échapper politiquement à l'autorité du *præses* des Alpes-Maritimes. Par conséquent, ses habitants ne pouvaient être compris sous l'éthnique générique de Marseillais. L'épigraphie vient, du reste, confirmer cette observation en nous montrant les habitants de Nice désignés simplement, vers cette époque, sous le nom de *Nicœenses*.

« De tout ce qui précède, je crois pouvoir conclure que le mot MASSILIENSIVM, qui occupe le haut du second fût, désigne bien les habitants même de Marseille. »

« Les données de la question ainsi établies, le comité jugera plus facilement de la valeur de chacun des deux systèmes d'interprétation en présence.

« Millin, on s'en souvient, voulait que les colonnes eussent servi à délimiter le territoire de Marseille. Or ces colonnes n'auraient pu appartenir à l'*ager* marseillais proprement dit, car le président des Alpes-Maritimes n'aurait pas eu à intervenir dans la délimitation d'un territoire enclavé dans la Narbonnaise et ne confinant

1. Le passage de l'histoire Justinienne que M. Herzog (*Galliæ Narbonensis descriptio*, p. 171) a mis en avant, pour prouver l'indépendance de Marseille, fait plutôt allusion à l'organisation intérieure de la ville, à ses institutions grecques, qu'à son autonomie politique. On sait que les Romains laissaient facilement les provinces s'administrer comme elles l'entendaient, mais qu'ils se montraient jaloux, en Occident surtout, de l'indépendance qu'elles avaient pu conserver. Pour le texte d'Agathias voir l'édition de *Bonaventura Vulcanius*, 1594, in-4°, p. 7, et p. 7 de la traduction.

2. C. F. Guérard, Essai sur les divisions territoriales de la Gaule, in-8°, 1832.

pas, par conséquent, à son département ; elles n'auraient pu davantage être érigées entre le territoire de Vence et le territoire de Nice considéré comme sol marseillais, puisque les habitants de cette dernière ville ne pouvaient pas être désignés par l'ethnique *Massilienses;* en conséquence, l'hypothèse de Millin n'est pas admissible. Si donc ce n'est pas à l'occasion d'une délimitation territoriale que les habitants de Marseille sont cités par l'inscription, ce ne peut être que dans une circonstance politique ou religieuse que l'état du monument et de son texte ne permet pas de préciser.

« La présence du verbe *dedicare* dans le cours de l'inscription avait fait penser à Bourguignat et après lui à M. Blanc, que le monument avait un caractère religieux. Cela est possible sans être certain, car, au troisième siècle, *dedicatio* ne signifiait plus exclusivement l'action d'attribuer aux dieux, par une formule sacramentelle, ce qui était profane, mais bien parfois de livrer à l'usage une chose quelconque, étrangère par conséquent à la religion et, s'il s'agissait d'un monument, d'en faire l'ouverture solennelle. C'est ainsi que l'épigraphie nous révèle la *dedicatio* de colonnes ajoutées dans un amphithéâtre, d'un pont de bois tombé de vétusté, d'une écurie construite pour les animaux employés au service de la poste publique, d'embellissements apportés au théâtre de *Rusicada.* [1] L'existence de la *dedicatio* ne permet donc pas de décider à *priori* s'il s'agit d'une consécration religieuse ou de l'inauguration d'un monument public. Quel qu'ait été l'usage des deux colonnes, je considère comme plus heureuse l'opinion qui les rattache à un ensemble architectural. Leur hauteur autorise cette manière de voir ; la place qu'occupent les lignes écrites, tout au haut des deux fûts, c'est-à-dire presque contre l'abaque, marque bien aussi qu'elles faisaient suite à une ou plusieurs lignes gravées sur la moulure d'un entablement supérieur.

« La fréquence des rapports entre Marseille et les contrées voisines, laisse croire, ou que cette ville était intervenue directement pour l'érection d'un monument sur le territoire de Vence et sous la surveillance du président des Alpes-Maritimes, ou mieux encore, que ce président avait élevé un monument en l'honneur des Marseillais, de leur Génie, ou de quelqu'un de leurs dieux, à la suite d'un de ces services que la richesse et le puissant commerce de ce peuple lui permettaient de rendre au monde romain

1. Orelli-Henzen, 3192 ; PONTE LIGNEVM........PROVIDE FECIT DEDICAVITQVE ; 3300, STABVLVM PROVIDIT : CONSTITVIT AEDIFICAVIT ADQVE DEDICAVIT, 3329 : 6596.

et particulièrement aux contrées du midi de la Gaule. Dans l'un et l'autre cas, on peut admettre qu'il y ait eu primitivement plus de deux colonnes et qu'une troisième existât encore au dix-huitième siècle. »

Le second emprunt que je me permettrai de faire au travail de M. Charles Robert, se rapporte à la dédicace, aujourd'hui perdue, que j'ai publiée sous le n° 9 dans mon travail. M. Charles Robert élucide un point très-important, se rapportant au *cursus honorum* de Trajan-Dèce, qui se trouve mentionné, dans ce texte, d'une façon spéciale, qui a semblé irrégulière à divers auteurs des plus autorisés. Voici ce qu'en dit M. Robert :

« Elle relate en effet la troisième puissance tribunitienne et le second consulat de Trajan-Dèce. Or, ce prince, élu par les légions de Mésie et de Pannonie et reconnu empereur par le sénat en 249, après la mort de Philippe, fut cette année, consul pour la première fois en même temps qu'il avait sa première puissance tribunitienne. L'année suivante, en 250, il obtenait le second consulat, de même qu'il prenait sa seconde puissance tribunitienne, si bien que, pendant les deux premières années de son principat, le chiffre de ses puissances tribunitiennes devait être le même que celui de ses consulats. C'est ce que prouvent nettement divers monuments, dont le plus précieux est un diplôme commenté par Borghesi [1] réédité par M. Renier [2], et duquel il résulte qu'au 28 décembre 249, le *cursus honorum*, que Trajan-Dèce s'attribuait publiquement, ne comportait qu'une puissance tribunitienne et qu'un consulat. Un second diplôme, gravé au revers du premier en 250, marque la seconde puissance tribunitienne et le second consulat de Trajan-Dèce. Le *cursus* TRIB · POT · II COS · II est comfirmé aussi par d'autres inscriptions [3]. Lorsque des témoignages incontestables établissent, pour les deux premières années du principat de Trajan-Dèce, la concordance du consulat et des puissances tribunitiennes, comment l'inscription de Vence marque-t-elle TRIB · POT · III · COS · II c'est-à-dire une *tribunitia potestas* en plus ?

« Le savant Ekhel [4] avait relevé cette anomalie sans l'expliquer ; M. Henzen [5] était d'avis, soit de retrancher un chiffre numéral au

1. Œuvres complètes, t. IV, p. 277.
2. Recueil de diplômes militaires, 1876, liv. 1, p. 68, et pl. VII.
3. Orelli, n° 991 et 992.
4. *Doctrina nummorum*, T VIII, p. 443, col. 2.
5. *Ampl. collectio*, n° 5227, et Index, p. 77, col. 2.

premier terme honorifique, soit d'ajouter un chiffre au second ; mais l'inscription de Vence n'est pas la seule inscription qui présente le *cursus* en apparence irrégulier. Un texte découvert à Feltre le reproduit. Orelli [1] et M. Henzen [2], ont bien proposé une correction analogue à celle qu'ils avaient admise pour le texte de Vence. Quant à Borghesi, il a jugé superflu d'attacher trop de valeur à des textes qui lui paraissaient contestables [3], mais M. Léon Renier a fait ressortir l'authenticité de l'inscription possédée jadis par le Baron de Vence [4]. Cette inscription se trouve copiée deux fois et de deux mains différentes, sans variantes, dans les papiers de Peiresc conservés à la Bibliothèque nationale [5].

« Le cursus qui donne à Trajan-Dèce plus de puissances tribunitiennes que de consulats mérite déjà une grande considération, rencontré qu'il fut sur deux points aussi éloignés l'un de l'autre que Feltre et Vence ; mais il semble s'imposer complétement, puisqu'il est confirmé par un troisième témoignage, c'est-à-dire par une inscription qui ne peut se rapporter qu'à l'année 250 et qui donne à Trajan-Dèce une troisième puissance tribunitienne et seulement un second consulat [6]. On est donc, sans aucun doute, en présence de deux formes de cursus usitées pour Trajan-Dèce : l'une lui donnant chaque année autant de puissances tribunitiennes que de consulats et, par exemple, en 250 deux puissances et deux consulats ; l'autre, au contraire, lui marquant chaque année une puissance de plus et, par exemple, en 250, trois puissances contre deux consulats seulement. La première forme est la plus autorisée, puisque c'est celle que relatent des monuments ayant, comme le diplôme et les bornes milliaires, un caractère public ; la seconde ne se relève que sur des monuments d'initiative privée ou dans les hommages rendus au prince par des cités lointaines. Pour donner la raison de l'existence simultanée de ces deux énoncés, M. Mommsen propose l'explication suivante: Trajan-Dèce n'aurait pas été élu par les armées de Mésie en 249 comme on l'a toujours cru, mais en 248, en sorte que son principat aurait pu commencer à la rigueur un an avant que le sénat l'eût reconnu publiquement. Par conséquent on aurait pu lui compter en 248 une puissance tribunitienne et il aurait eu sa

1. N° 993.
2. Loc. cit.
3. Op. Laud. p. 293.
4. Note à l'article de Borghesi, *Op, laud.* p. 292, note 2.
5. Fonds latin, n° 8958, suppl. n° 101, B.
6. En publiant ce texte, Borghesi avait mis *(trib .pot.)* II COSS II., M. Mommsen (*Œuvres comp. de Borghesi,* t. IV, p. 290, note 6) a rectifié les chiffres de cette manière : (trib. pot.) III COSS II ; cette correction était faite d'après un estampage pris par M. le duc de Blacas, possesseur du monument.

deuxième puissance lors de son premier consulat, et sa troisième en 250, lors de son deuxième consulat.

« Cette seconde forme de cursus, quoiqu'elle n'ait pas comme l'autre un caractère public et officiel, n'en est pas moins digne d'intérêt ; aussi ai-je cru devoir vous soumettre la difficulté, avec l'espoir que vous jugerez comme moi que la rédaction de l'inscription de Vence ne doit pas être modifiée. »

Un savant épigraphiste de mes amis, à qui j'ai parlé de la restitution que j'ai proposée au n° 49 de mon Mémoire, me fait quelques observations, auxquelles je crois bon de répondre ; voici le texte :

...... IIIII·COHO·PR·T......

J'avais proposé, dans mon premier travail [1], la lecture suivante : *Quintæ cohortis præfecto titulum.* M. Léon Renier me fit remarquer que le numéro de la cohorte se mettait toujours après et que par conséquent le chiffre IIIII ne pouvait s'appliquer à la cohorte puisqu'il la précédait. Je me rendis à cette raison et je lui proposai la lecture suivante qui est celle que j'ai publiée : *(Legionis) Quintæ cohortis primæ Tungrorum.* Le savant professeur approuva ma restitution, et, fort de cette approbation, j'ai cru pouvoir publier ma lecture sans commentaires. Mais puisque cette restitution peut sembler arbitraire à certains épigraphistes et que l'on y fait des objections sérieuses, je crois bon de répondre d'avance et de justifier de mon mieux ma lecture.

On dit : le chiffre cinq ne peut pas désigner la cinquième légion, car il y avait deux légions cinquièmes qui avaient chacune un surnom que l'on mentionnait toujours dans les inscriptions. Or, comme ce surnom était toujours gravé après le chiffre de la légion et qu'ici le chiffre est immédiatement suivi du sigle COHO, ce n'est évidemment pas à une légion que se rapportent les cinq barres ; d'un autre côté, les termes *legionis quintæ cohortis primæ Tungrorum* s'excluent l'un l'autre, car il est clair que si le personnage mentionné par l'inscription était légionnaire, il n'appartenait pas à une

1. Mém. de la Soc. des Sc. Lett. et Arts de Cannes, 1874.

cohorte d'auxiliaires et si, au contraire, il était auxiliare, il n'était pas légionnaire.

Voici ce que je crois pouvoir répondre à ces raisons : il y avait en effet deux légions cinquièmes, l'une, Leg. V^a, *Alaudæ*, était cantonnée dans la Germanie inférieure [1], et c'est certainement de celle-là qu'il est question dans notre texte, puisque la seconde, Leg. V^a nommée *Macedonica*, était cantonnée en Orient, en Mésie [2] d'abord, en Dacie [3] ensuite.

La V^a *Alaudæ* suivit Vitellius dans nos régions, sous la conduite de Valens; elle livra aux environs de Cagnes un grand combat aux Othoniens ; elle était accompagnée de ses auxiliaires, et, parmi ces derniers, se trouvait la cohorte des Tongres, qui, comme on le sait, habitaient la Belgique.

Il est hors de doute que la cinquième *Alaudæ* suivit Vitellius dans nos régions, puisque les Flaviens, arrivés au pouvoir, supprimèrent quatre légions de Vitellius, qui s'étaient trop compromises et que parmi ces quatre se trouva la V^a *Alaudæ*. D'un autre côté, si la cinquième légion est venue dans nos régions, elle y était certainement accompagnée de ses cohortes auxiliaires parmi lesquelles se trouvait la cohorte des Tongres. Or, ne peut-on pas admettre que le personnage désigné par l'inscription était, quoique légionnaire et attaché à la cinquième légion, détaché auprès de la cohorte des Tongres ? Ne pourrait-il pas être, par exemple, centurion dans la cinquième légion, remplissant les fonctions de préfet dans la première cohorte des Tongres ? Je n'y vois, pour ma part, aucune espèce d'empêchement, d'autant mieux que ce personnage pouvait encore rappeler dans son inscription, qu'il avait autrefois rempli une fonction dans la cinquième légion et qu'il exerçait alors un commandement dans la cohorte des Tongres.

Quant à la désignation *Alaudæ* qui manque, c'est certainement une irrégularité; mais comme le monument était dû à l'initiative privée, comme il n'avait aucun caractère offi-

1. Aujourd'hui l'Alsace-Lorraine.
2. Aujourd'hui la Bulgarie et la Serbie.
3. Aujourd'hui la Moldavie et la Valachie.

ciel, comme, d'ailleurs, il était impossible de confondre la V[u] *Alaudæ* avec la V[a] *Macedonica*, qui était alors en Orient, on peut, ce me semble, très-bien admettre que cette petite négligence a pu se produire. Nous en avons d'ailleurs d'autres exemples que je citerai en parlant des inscriptions de Nice et de Puget-Théniers.

Toutes ces raisons me font persister dans mon opinion première; et, d'ailleurs, si ma restitution paraît hasardée, je ne la donne pas comme incontestable, mais simplement comme possible et faute de mieux. Le jour où l'on m'apportera une autre explication plus rationnelle, je ne demande pas mieux que de revenir de l'opinion que j'exprime aujourd'hui; mais tant que l'on ne fera que critiquer mon explication sans en fournir soi-même, je persisterai dans ma lecture qui me paraît satisfaire suffisamment l'esprit.

Vence, septembre 1877.

ED. BLANC

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

ERRATA

—

Page 190, ligne 2, lisez : deuxième, au lieu de onzième.
» 191, ligne 11, lisez : *Alpium Maritimarum*, au lieu de *Alpiun Maritimarun*.
» 196, ligne 18, lisez : d'Anville, au lieu de Danville.
» 204, ligne 11, lisez : Frœnher, au lieu de Fræhner.
» 216, ligne 3, lisez : les parcours, au lieu de leurs parcours.
» 220, ligne 31, lisez : cette formation, au lieu de ce pays.
» 243, ligne 5, lisez : Carlone, au lieu de Clarone.
» 245, ligne 12, lisez : un cippe, au lieu de une stèle.
» 267, note 1, 2me ligne, lisez : tribunat, au lieu de tribunal.
» 311, inscrip. 105, ligne 2, lisez : LEG XXII, au lieu de LEG XII.
» 318, dernière ligne, lisez : Julienne, au lieu d'Aurélienne.

L'ÆGITNA[1] DE POLYBE

RÉFUTATION DE L'OPINION ÉMISE PAR M. EDMOND BLANC SUR LA SITUATION DE CETTE VILLE ANTIQUE[2]

Où faut-il placer le port des Oxybiens auquel Polybe donne le nom d'*Ægitna?*

Grâce à une discussion approfondie, de toutes les localités désignées comme probables par ceux qui ont essayé de résoudre cette question, il n'en est plus que deux aujourd'hui entre lesquelles l'hésitation soit permise : *Cannes* et le *Golfe-Jouan.*

Je me suis prononcé pour Cannes dès 1858 ; et au début de ma *Notice historique sur Cannes et les îles de Lérins*, publiée en 1867, j'ai de nouveau exposé les raisons qui m'ont fait adopter un avis généralement partagé de nos jours par les personnes qui ont écrit sur cette ville. Dans l'introduction à son excellent travail sur l'épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes, mon jeune et savant ami Edmond Blanc a repris la thèse de Papon, qui place *Ægitna* au Golfe-Jouan : voyons les arguments qu'il fait valoir contre Cannes et ceux qu'il présente en faveur du Golfe-Jouan.

M. Edmond Blanc rejette tout d'abord l'étymologie de *Cannes* venant d'*Ægitna*, et certes j'admets qu'il en ait parfaitement le droit. J'ai déclaré moi-même que cette étymologie m'avait été proposée par un de mes amis et que je ne prétendais point en garantir la valeur; je ne m'arrêterais donc pas

1. Grec Αἴγιτνα (Cluverius, *Italia antiqua*).
2. Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes. *Introduction*, III.

sur ce point du débat, d'une importance d'ailleurs tout à fait secondaire, si la manière dont M. Edmond Blanc réfute le cas particulier d'une étymologie un peu hasardée sans doute n'exigeait, selon moi, quelques observations que je crois devoir faire en vue d'un intérêt plus général, celui de la science étymologique elle-même.

Mon honorable collègue décoche à l'auteur de ladite étymologie cette maligne boutade de Voltaire : « Les étymologistes tiennent peu compte des consonnes et négligent absolument les voyelles. » — Voilà qui est fort spirituel, certes, et fort plaisant ; mais des plaisanteries sont rarement de bonnes raisons, et l'esprit n'atteint pas toujours son but ; parfois même il s'égare d'une étrange façon : témoin Voltaire lui-même s'efforçant de combattre les grandes idées de Buffon sur l'origine des fossiles, et prétendant que les coquilles recueillies sur le mont Cenis et sur divers points de la France et de l'Italie, y avaient été apportées par la multitude des pèlerins qui se rendaient à Rome et par la foule des Croisés revenant de Syrie [1].

Que l'on ait fait contre les étymologistes de l'école de Ménage cette épigramme si connue :

Equus vient d'*Alfana* [2] sans doute ;
Mais il faut avouer aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route,

à la bonne heure. Mais il n'en est pas moins vrai que beaucoup d'anciens noms de lieux ont subi une transformation considérable en traversant les siècles. Voici des étymologies incontestables : Rouen, de *Rotomagus ;* Bordeaux, de *Burdigala :* Cimiez, de *Cemenelum* ou *Cemenelion,* comme l'écrit Pline (en grec Κεμενέλεον) *;* Fréjus, de *Forum Julii ;* Mâcon, de *Matisco ;* Lyon, de *Lugdunum*, etc. Que de voyelles remplacées par d'autres, que de lettres disparues ! Et *Aquæ Sextiæ* donc ! une dénomination com-

1. Voltaire. *Des singularités de la nature*, ch. XV, et *Dissertation sur les changements arrivés sur notre globe*.
2. Mot espagnol d'origine arabe : grand et fort cheval.

posée de dix lettres se réduisant à un mot qui n'en a plus que trois : *Aix!* Ces faits ne sont-ils pas tout aussi étonnants que celui d'*Ægitna* (Eghitna) donnant *Cannes?* Car, à la rigueur, l'*E* initial a pu tomber comme dans *Epidaurus* devenu *Pidovra;* le *g* dur a pu se transformer en *c* comme pour *Gades*, qui a donné *Cadix;* il aurait pu se faire aussi que l'*i* eût fini par sonner *a* : les exemples de cette permutatiou abondent dans notre langue : *bilanx*, balance; *hirundo*, aronde; *lingua*, langue; *sine*, sans; etc., etc. La désinence *na* serait restée entière et il ne serait tombé qu'une seule consonne, la dentale *t*, que la forte articulation *na*, portant l'accent tonique, aurait fini par oblitérer tout à fait. Franchement, serait-ce là quelque chose de plus improbable que *Forum Julii* converti en *Fréjus*, où ne se voit plus l'*o* de *Fo* et où se trouve en revanche un *é* remplaçant la nasale sourde *um*, puis une *s* venant on ne sait d'où? Serait-ce plus extraordinaire que *Aquæ Sextiæ*, qui, pour nous arriver sous la forme singulièrement raccourcie d'*Aix*, a laissé tomber en route sept lettres, dont quatre voyelles et trois consonnes?

Après avoir rapporté le mot plaisant de Voltaire, M. Edmond Blanc présente les deux objections suivantes :

1° « Si Cannes vient d'*Ægitna*, le Cannet, Cagnes, le Canet du Luc, Cagnosc et les vingt-trois autres localités de ce nom que mentionne le dictionnaire des postes, en descendent donc aussi ? »

Fort bien, — mais ne s'y prendrait pas autrement celui qui voudrait contester une des étymologies les plus certaines, l'étymologie de *Marseille*. « Si, pourrait-il dire, Marseille vient du grec *Massâlias* en passant par le latin *Massilia*, le Marseille du département de l'Oise, celui du département du Cher près de Sancerre, Marseillan et Marsillargues de l'Hérault, et même Marsala, ville de Sicile, en viennent donc aussi? » — Eh quoi! des localités ayant aujourd'hui des noms à peu près semblables ne peuvent-elles pas avoir des étymologies différentes? Roanne et Rohan viennent-ils nécessairement de *Rotomagus* comme Rouen? et les noms Tournay, Tournus,

Tournon, Tourny, etc., etc., sont-ils forcés d'avoir la même origine?

Passons à la seconde objection.

2° « Si *Ægitna* se prononçait avec le *g* dur des Grecs, comment admettre que *Mons Ægitnæ* a pu faire *Mougins;* et pourquoi le *g*, qui s'est conservé doux dans *Mougins*, s'est-il durci dans *Cannes?* »

Pardon ; mais d'abord pour que le *g* se fût conservé doux dans *Mougins*, il aurait fallu qu'il l'eût été primitivement. Or le *g* du latin *Ægitna* est le représentant exact du γ d'Αἴγιτνα, qui avait le son dur : cela ne fait pas le moindre doute. « G avait toujours en latin le son dur que nous lui donnons dans *gargariser*, dit M. de Chevallet, p. 103, t. II de son excellent ouvrage sur l'origine de la langue française (voir la Méthode latine de Port-Royal, *Traité des lettres*, chap. IX, art. 4). »

D'ailleurs, il faut bien admettre que Polybe a dû figurer par les caractères de l'alphabet grec la prononciation exacte du nom que les Oxybiens donnaient à leur ville ; le *g* était donc dur dans *Ægitna*, comme le γ dans Αἴγιτνα. Par conséquent, M. Blanc aurait dû poser ainsi la question : « Comment le *g* dur, qui est devenu un *c* dans le mot *Cannes*, s'est-il adouci dans *Mougins?* » Il aurait même dû dire, et c'eût été bien plus exact : « Comment ce *g* dur est-il devenu une articulation chuintante dans le mot *Mougins?* » Car les Provençaux prononcent ce mot, non comme on le fait en français, mais à l'italienne : *Moudgin*.

Ai-je besoin de faire remarquer que ce changement du *g* dur et même du *c* en une articulation chuintante, s'est produit bien des fois dans la formation de la langue d'*oc* et aussi de la langue d'*oil?* γίγας, qui se prononçait en latin comme en grec, a donné le provençal *gigant* (dgigant) ; d'Αἴγυπτος, lat. *Ægyptus*, les Provençaux ont fait *Egito;* en français le *c* de *catena*, de *cathedra* et le *g* de *pergamenum*, sont devenus la chuintante *ch* (chaîne, chaire et chaise, parchemin). Citons encore *pistacium*, franç. *pistache*, prov. *pistacha* ou *pistacho; caballus*, cheval, dont les Provençaux francisants ont

fait *chivau*, autrefois *caval* et aujourd'hui *cavau; canis*, chien, provençal ancien et moderne *can* et *chin*.

Ces exemples doivent suffire, je pense ; mais il reste toujours à savoir comment le *g* dur d'*Ægitna*, que l'on suppose s'être changé en un *c* pour former le mot *Cannes*, n'a pas subi la même métamorphose pour le mot *Mougins* (Moudgin), contracté de *Mons Ægitnæ*. Je me bornerai à répondre qu'il faut peut-être ici tenir compte de l'accent tonique, dont l'influence est toujours très-grande dans les modifications de langage, et que très-probablement l'accent tonique n'était pas le même lorsqu'on prononçait le nom simple *Ægitna* et la dénomination composée *Mons Ægitnæ*.

M. Edmond Blanc admet une étymologie beaucoup moins savante. « Cannes, dit-il, comme toutes les localités dans le nom desquelles on retrouve ce mot comme radical, a tiré son nom des roseaux qui couvraient anciennement *son emplacement;* et en effet, ne savons-nous pas que toute la plaine de Laval n'était autrefois qu'un marécage dans lequel on cultivait le riz ?... Il y avait à la Croisette un étang et des salines qui étaient encore exploitées au moyen âge ; il est donc tout naturel que la ville ait tiré son nom de la plante qui couvrait ses environs ; c'était la ville des cannes ou simplement *Cannes*. »

Voilà une étymologie certainement des plus simples et qui pourrait s'appliquer à bien des localités en France et même à l'étranger, par exemple à celles-ci : La Canée, ancienne *Cydonia* (Κυδωνία) de l'île de Crète [1] ; Cannes dans l'Apulie et Cana en Galilée, lieux célèbres, le premier par la victoire d'Annibal, le second par le miracle de l'eau changée en vin. Je me permettrai cependant de lui opposer, relativement à notre ville, quelques considérations qui me semblent avoir une certaine valeur. Je ferai remarquer d'abord que l'*emplacement* de la vieille ville de Cannes est très-probablement le haut monticule appelé *le Suquet* ou *Mont-Chevalier*, et que d'ordinaire ce n'est pas sur un monticule de cette élévation,

1. Il est fort probable que le nom moderne *Canée* vient de l'ancien nom Κυδωνία.

masse énorme de gneiss, que poussent les roseaux. La base occidentale du Suquet plonge, il est vrai, dans le vallon du *Riou*; mais le petit ruisseau de ce nom, presque complétement à sec toute l'année, n'a guère pu, jadis comme aujourd'hui, rafraîchir de ses rares eaux que quelques plantes rabougries. J'accorde volontiers que de nombreux roseaux ont dû pousser autrefois dans la plaine de Laval, sur les bords de la Siagne, et même à la Croisette, c'est-à-dire à environ une lieue du vieux Cannes vers l'est, et à plus d'une lieue et demie vers l'ouest; mais j'ai peine à croire que les anciens habitants de Cannes aient tiré le nom de leur paroisse d'un fait aussi commun, aussi peu important, que la présence d'une certaine quantité de roseaux si loin de leur demeure. Il eût été plus naturel, dirai-je à mon tour, qu'ils eussent gardé le nom de *Villafranca* que portait leur bourg à la fin du treizième siècle [1], traduction fidèle de *Castrum francum*, donné à ce bourg en 1131, par une charte du comte de Provence Bérenger-Raymond, en remplacement du nom de *Castrum marsellinum* ou *marcellinum* [2], qu'il portait auparavant.

Et qu'on me permette à cette occasion une petite remarque : *Castrum marsellinum*, château-fort des Marseillais, ne serait-il pas une première preuve en faveur de Cannes-Ægitna? En effet Polybe et Strabon nous apprennent que les Romains donnèrent aux Marseillais la ville d'*Ægitna* et toute une zone de la côte maritime.

Un fait bien certain, c'est qu'outre les noms de *Castrum marsellinum* et *Castrum francum*, on lit dans les vieilles chartes ceux de *Castrum* ou *Portus de Canois*, de *Canuis*, *Canoes*, *Canoas*, et jamais celui de *Cannis*. « Ces désignations, dit l'abbé Alliez (*Iles de Lérins*, etc., p. 213) prouvent que le nom moderne ne vient pas des *cannes*. » Mais d'où proviennent ces désignations elles-mêmes? Je reproduirai ici la réponse que j'ai déjà faite, page 23 de ma *Notice historique sur Cannes*. « Les noms de *Castrum marsellinum*

1. Voy. mon édition de *La Vida de sant Honorat*, chap. XXII et XCV.
2. Les scribes du moyen âge ne respectaient pas toujours l'orthographe.

et de *Castrum francum*, que l'on trouve employés concurremment avec ceux-ci : *Canois*, *Canoes*, *Canuis*, etc., et qui peut-être ne s'appliquaient spécialement qu'au château-fort, n'apparaissent plus depuis le quatorzième ou le quinzième siècle ; et à moins d'admettre l'étymologie proposée (celle d'*Ægitna*), qui démontrerait que le nom primitif, altéré dans sa forme antique, s'était maintenu parmi les populations et avait enfin prévalu sur les dénominations officielles, il est impossible de découvrir l'origine du nom actuel de la ville de Cannes. »

Mais laissons là toutes ces considérations d'étymologie impuissantes, j'y consens à résoudre la question qui nous occupe ; demandons à l'étude du pays lui-même des indications plus précises, des renseignements plus certains.

A la sortie des montagnes de l'Estérel on trouve, en suivant la côte du couchant au levant, d'abord le hameau de la Napoule, peu après la Siagne, petit fleuve aux eaux toujours limpides et dont la source ne tarit jamais, ensuite la jolie ville de Cannes ; à l'est de Cannes le Golfe-Jouan, corruption de *Gourjan* ou *Gourgean*, qui selon toute probabilité, signifie grande masse d'eau en mouvement ou mer agitée, mer profonde [1] ; puis enfin Antibes, ancienne colonie marseillaise d'*Antipolis*, en face de Nice (*Nikè*), autre colonie marseillaise au-delà du Var.

Deux tribus ligures occupaient cette étendue de côtes dans les temps antiques : les Oxybiens, ayant *Ægitna* pour capitale, entre l'Estérel et *Antipolis ;* les Décéates ou Déciates entre *Antipolis* et le Var.

Cannes, la seule ville maritime que l'on rencontre au-

1 Au tome XXIII du *Mercure français* on lit qu'en 1639 l'armée navale du comte d'Harcourt séjourna longtemps à la rade du *Courjan* (sic) avant de se rendre à Villefranche pour soutenir, contre les princes de Savoie et les Espagnols, le chevalier de Sales, gouverneur de la ville de Nice au nom de la duchesse de Savoie, régente pendant la minorité de son fils Charles-Emmanuel II. Papon, reproduisant l'expression locale (p. 237 de son *Voyage littéraire de Provence*), dit *le Gourjan*. Dans ma jeunesse je n'ai jamais entendu dire autrement par les gens du pays. *Gourg* existe encore dans le provençal moderne et désigne au propre un creux, un gouffre au fond duquel se fait entendre le bruit d'une chute d'eau ou d'une eau courante, bouillonnante : de là *gourga* ou *gourgo*, gouttière, et *gourgaréu*, tuyau qui conduit l'eau.

jourd'hui sur l'ancien territoire des Oxybiens, occupe une des plus belles positions de la côte. L'église, la vieille tour féodale et plusieurs autres restes du château moyen âge, s'élèvent au-dessus d'un monticule rocheux, qui a son versant oriental fortement incliné vers le port ; ce qui, par parenthèse, nous offre une situation presque identique à celle du port et de la ville d'Antibes, dont les premières habitations ont dû couvrir les flancs de la hauteur au sommet de laquelle se dressent deux vieilles tours auprès de l'église paroissiale.

De hautes collines, se développant en amphithéâtre, bordent le Golfe-Jouan et le séparent de Cannes à l'ouest, de Vallauris au nord-ouest et d'Antibes au nord-est. Un ruisseau, formé des petits vallons de Madé et de Maymès, a son embouchure vers le milieu de la courbe que trace le rivage du golfe : ce ruisseau, presque toujours à sec, est à 1200 mètres environ de la gare du chemin de fer et à 1400 mètres au plus du pied des hauteurs qui courent entre le golfe et Antibes. Notons bien cette dernière distance, plus loin nous verrons pourquoi.

Sur la rive droite du vallon de Madé se trouvent quelques restes d'une construction romaine qu'on appelle les *Crottons :* c'est là et aussi sur la rive gauche, au lieu dit le *Gou-Jouan-pourri*, que M. Edmond Blanc place la ville d'*Ægitna*. Voici les raisons qu'il en donne.

Des fûts de colonnes, des corniches, des chapiteaux grossièrement travaillés, gisent autour des Crottons ; il a trouvé lui-même au Gou-Jouan-pourri des tombes gallo-romaines. « Comme station maritime aucune localité ne peut, suivant lui, lutter avec celle-là. Le Golfe-Jouan proprement dit, quoique bien abrité, est encore ouvert au vent du sud-est ; mais le port *aujourd'hui comblé* du Gou-Jouan-pourri se trouvait, par sa situation, protégé contre tous les vents. Ce qu'il faillait aux Ligures c'était un port naturel ; et si l'on examine toutes leurs stations entre Marseille et Monaco, on verra qu'ils choisissaient toujours des rades profondes et sûres : or, quelles raisons donne-t-on pour faire admettre

que ces peuples se sont départis de leur coutume et se sont établis à Cannes, qui n'offrait alors qu'une plage insalubre, mal commode, peu abritée et perpétuellement ensablée? »

Répondant à cette objection de l'abbé Alliez que les Ligures choisissaient de préférence des hauteurs pour augmenter leurs moyens de défense, et que par conséquent il est peu probable qu'ils aient construit une ville fortifiée sur la côte absolument plate du Golfe-Jouan, M. Edmond Blanc porte un jugement dont je crois devoir tout d'abord contester la solidité. « Quant à croire, dit-il, que les Ligures s'établissaient de préférence sur les hauteurs, cela est formellement contredit par l'observation. Ne savons-nous pas en effet que Fréjus existait avant la colonisation romaine comme ville ligure? »

L'exemple de Fréjus est assez mal choisi, ce me semble; car cette ville reposait et repose encore sur « *une éminence dominant* la plaine alluviale de l'Argens et contournée à l'ouest par la petite vallée du Reyran. » (Elisée Reclus, *les Villes d'hiver*, p. 19). De plus l'observation confirme. loin de la contredire, l'assertion de l'abbé Alliez : en effet, suivons la côte ligurienne à partir de Fréjus; nous trouvons, outre cette ville, la presque totalité des anciennes habitations couronnant des hauteurs : Auribeau, le vieux Cannes, Mougins, Sartoux, Grasse, Antibes, Biot, Cagnes, Saint-Paul, le château de Nice, Cimiez, Eza, Monaco, etc.

Voyons maintenant si les autres raisons alléguées par M. Blanc sont plus concluantes.

Que prouvent les grossiers débris antiques des Crottons et les anneaux à amarrer des embarcations que, suivant une tradition rapportée par l'abbé Alliez, on a vus autrefois au Gou-Jouan-pourri? Ils prouvent tout simplement ceci : que quelques habitations romaines ont dû s'élever sur ce point du rivage et que les barques y abordaient, comme font aujourd'hui les petits navires qui viennent atterrir au groupe de maisons modernes situées auprès de la gare du chemin de fer.

Mais Cannes aussi possède quelques vestiges du séjour des Romains. Sans parler d'un pont sur le Riou, que bien

des archéologues, contrairement à l'opinion de Mérimée, considèrent comme une construction romaine, n'y a-t-il pas deux inscriptions rapportées par M. Blanc lui-même, et dont l'une, fort remarquable, à été trouvée à trois ou quatre cents mètres au nord de la gare de Cannes, et l'autre entre la rue du Bivouac et la mer, dans les tranchées faites pour les fondations d'un édifice?

Quant aux quelques tombes gallo-romaines (M. Blanc n'en dit pas le nombre) trouvées par lui au Gou-Jouan-pourri, ne sait-on pas que les Romains plaçaient leurs tombes non-seulement à l'entrée des villes, mais aussi sur le bord des routes et des chemins, dans les champs, un peu partout? La présence de ces sortes de monuments n'est donc qu'un indice fort vague, n'offrant par lui-même aucune preuve suffisante de l'existence d'une ville sur l'emplacement où on les trouve [1] : sans quoi il faudrait admettre que partout où on les rencontre, les Gallo-Romains avaient des villes ou tout au moins des *vici*, comme par exemple à la chapelle de Notre-Dame-de-Vie, oratoire moderne situé au pied du haut monticule qui porte Mougins, et aux environs duquel ont été trouvées diverses inscriptions tumulaires, attestant seulement qu'une voie romaine a dû passer par là, celle peut-être qui conduisait d'*Antipolis* à *Horrea*, l'Auribeau d'aujourd'hui, suivant l'opinion de plusieurs savants antiquaires.

M. Blanc nous assure que nulle station maritime ne valait celle du Gou-Jouan-pourri, et que le port, *aujourd'hui comblé*, qui s'y trouvait était protégé contre tous les vents. Contre le vent du sud-est, soit ; mais il me semble que si ce port est comblé depuis longtemps, ce n'a pu être que par l'effet d'autres vents, ceux du sud et du sud-ouest par exemple, qui y poussaient et y poussent encore de fortes vagues chargées de sable ; car cela n'aurait pu se faire par les atterrissements du très-maigre ruisseau de Madé, qui, comme je l'ai déjà fait remarquer, est presque toujours à sec.

1. C'est ce que reconnaît M. Blanc lui-même. V. son *Epigraphie antique des Alpes-Maritimes*, 1re partie, Introd. section III.

Enfin M. Blanc nous dit qu'il fallait aux Ligures des ports naturels, des rades profondes et sûres, et que par conséquent ils n'avaient pas dû s'établir à Cannes, qui, à ce qu'il assure sans en fournir la moindre preuve, « n'offrait alors qu'une plage insalubre, mal commode, peu abritée et perpétuellement ensablée. » — Je pense avec lui que des ports naturels faisaient parfaitement l'affaire des Ligures ; mais je ne vois pas que pour leurs petites embarcations, qu'ils amarraient au rivage ou qu'ils tiraient à terre dans les gros temps, ils eussent absolument besoin d'une rade profonde, offrant un bon mouillage comme il en faut à nos grands navires de guerre ; et, quoi qu'il en dise, la position de Cannes au fond du golfe de la Napoule, tout aussi bien abrité que le Golfe-Jouan, et qui ne lui cède en rien comme étendue, que cette position, dis-je, pouvait parfaitement bien leur convenir [1].

Dans quel auteur ancien mon excellent collègue et ami a-t-il appris que la plage de Cannes, ville aujourd'hui si renommée pour la beauté et l'excellence de son climat, était insalubre au temps des Oxybiens? Où a-t-il vu que cette plage devait être mal commode, peu abritée et perpétuellement ensablée? Et comment ne s'est-il pas aperçu que ces derniers inconvénients ont dû être plus grands encore sur la plage du Gou-Jouan-pourri, dont le port supposé est, nous dit-il, comblé depuis longtemps?

Carlone assure, il est vrai (p. 12 de son livre *Vestiges épigraphiques*, etc., Caen, 1868), que « la plage de Cannes est mal abritée et perpétuellement ensablée par l'Argens! » confondant ainsi Cannes avec Fréjus, comme aux pages 152 et 153 il a confondu le Cannet (Alpes-Maritimes) avec le Canet-du-Luc (Var). Mais, mieux que personne, M. Edmond Blanc sait que l'embouchure de l'Argens est à près de quarante kilomètres de Cannes, qui est séparée de ce petit fleuve

1. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte du département pour reconnaître que, comme situation maritime, le golfe de la Napoule, protégé par la chaîne de l'Estérel contre le mistral et le vent d'ouest, par les collines de Vallauris, la presqu'île de la Croisette et les iles de Lérins contre les vents d'est et de sud-est, présentait à une tribu ligure, riche seulement de quelques barques, des avantages au moins égaux à ceux que pouvait leur offrir le Golfe-Jouan.

par la chaîne de l'Estérel, dont le haut promontoire s'avance fort au loin en mer dans la direction du S.-O.; il n'ignore pas non plus que si l'Argens a pû à la longue combler le port de Fréjus, il n'est point encore parvenu à combler celui de Saint-Raphaël, distant de son embouchure d'une lieue tout au plus, en ligne droite; et bien, certainement mon savant ami n'hésiterait pas à dire avec moi : « Prétendre que la plage de Cannes est perpétuellement ensablée par l'Argens, c'est absolument comme si l'on soutenait que le Var ensable continuellement les ports de Menton et de Vintimille, tout en respectant les ports intermédiaires de Nice et de Monaco. » Ce n'est donc pas à Carlone que M. Edmond Blanc a dû emprunter une opinion défavorable touchant la situation maritime de la ville de Cannes.

Si M. Edmond Blanc fût venu au monde vingt ou trente ans plus tôt, il aurait pu se faire une idée plus juste de ce que devait être la plage de Cannes à l'époque des Oxybiens, et il eût admis sans peine qu'elle formait alors un port naturel tout à fait suffisant aux besoins de cette pauvre tribu. Il aurait vu qu'avant la construction du quai et de la jetée, dont la première pierre fut posée en 1838, la mer baignait le pied du mur soutenant la route qui contourne les flancs inférieurs du Suquet, et que ce mur reposait, non sur un terrain sablonneux, mais sur les assises mêmes de la roche qui constitue ce monticule. Il aurait vu que la petite éminence sur laquelle s'élève la chapelle de Saint-Pierre et dont la jetée actuelle du port n'est que le prolongement, s'avançait en pointe dans la mer et formait ainsi une sorte de crique à l'abri du vent du sud-ouest et du mistral ; en outre, il reconnaîtrait aujourd'hui que cette crique avait une certaine profondeur avant que, pour la construction du quai et des maisons qui le séparent de la route, relativement moderne, on eût conquis quarante mètres environ sur la mer elle-même. Enfin il aurait remarqué que l'ensablement perpétuel dont il parle, se faisait, non sur cette partie du rivage, mais à plusieurs centaines de mètres plus loin, dans la direction de l'est, là où venaient surtout déferler les vagues poussées

par les vents du sud et du sud-ouest, exactement comme au Gou-Jouan-pourri.

Consultez les vieillards de Cannes : tous vous diront qu'à partir de la maison Gazielle, remplacée aujourd'hui par le *Splendid-Hôtel,* et qui, dans leur jeunesse, terminait la ville de ce côté-là, tout le rivage, jusqu'à la route (maintenant rue d'Antibes), et fort au loin vers la Croisette, ne présentait que des masses de sable. Ils vous diront que la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Voyage apparaissait isolée au milieu des dunes, et que c'est au pied de l'une de ces dunes, là où aboutit actuellement la rue du Bivouac, que dans la nuit du 1er au 2 mars 1815, l'empereur Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, reçut, devant un grand feu allumé sur le sable, le prince de Monaco rentrant dans ses modestes États.

J'arrête ici une étude topographique qui me donnerait le droit de conclure plutôt en faveur de Cannes que du Gou-Jouan-pourri ; et j'admets, si l'on veut, que toutes les raisons que j'ai présentées jusqu'ici pour ou contre chacune de ces deux localités sont insuffisantes, laissent la question en suspens, et qu'il faudrait pour la résoudre quelque preuve historique, quelque témoignage digne de foi. Eh bien ! c'est le vieil auteur auquel nous devons de connaître le nom de la capitale des Oxybiens, c'est Polybe lui-même qui va nous fournir ce témoignage.

« Une ambassade des Marseillais, inquiétés depuis longtemps par les Ligures, dit l'historien grec, vint à Rome vers ce temps-là. Ces peuplades les avaient réduits à de grandes extrémités et tenaient assiégées leurs colonies d'Antibes et de Nice[1]. Les ambassadeurs exposèrent l'état fâcheux de leurs

1. Tous les traducteurs ont rendu le mot du texte par un des temps du verbe *assiéger*. Certes, il ne peut s'agir ici d'un siége selon les règles de la tactique moderne, avec tranchées, lignes d'approche, etc., ni même, si l'on veut, des moyens employés par les Romains pour s'emparer d'une ville fortifiée ; mais de quelque façon qu'on entende le mot *assiéger*, il résulte du récit de Polybe que les deux colonies d'Antibes et de Nice étaient réduites aux dernières extrémités. Les Oxybiens et les Décéates ne s'en tiennent plus à de simples incursions dévastatrices sur le territoire de ces colonies, comme ils avaient toujours fait jusque là : Antibes et Nice sont serrées de près, les Ligures sont au pied de leurs murailles. D'ailleurs, dans la suite du récit nous apprenons que les députés romains avaient pour mission de faire lever le siége des deux villes : elles étaient donc véritablement assiégées.

affaire ; et implorèrent du secours. Le Sénat décréta l'envoi de députés chargés d'employer la voie des négociations pour obtenir des Barbares la réparation du mal qu'ils avaient fait aux deux colonies marseillaises. » (*Excerpta leg.* CXXXI).

« Le Sénat désigna pour cette députation Flaminius, Popilius Lenas et Lucius Pupius. Ceux-ci, naviguant avec les envoyés de Marseille, abordèrent à la ville d'*Ægitna* dans le territoire des Oxybiens. Mais les Ligures, ayant appris que ces Romains venaient leur ordonner de lever le siége des deux villes, accoururent pour s'opposer à leur débarquement. Ils trouvèrent Flaminius déjà à terre avec ses bagages, et le sommèrent tout d'abord de quitter le pays ; puis, sur son refus d'obéir, ils se mirent à piller ses effets, repoussèrent violemment et maltraitèrent fort les esclaves et les valets qui voulurent empêcher ce pillage, blessèrent Flaminius lui-même, défendant ses gens, tuèrent deux de ses esclaves, et refoulèrent les autres Romains sur leurs navires. Flaminius, coupant les cables [1], se sauva à grand' peine.

« Le Sénat, informé de ces événements, ordonna aussitôt à Quintus Opimius, l'un des consuls, de partir avec une armée pour aller combattre les Décéates et les Oxybiens. Ayant placé son camp le long du fleuve *Apron*, il attendit les ennemis, qu'il savait réunis et tout prêts à combattre. Bientôt il mena ses forces contre *Ægitna*, où avaient été insultés les députés du peuple romain, prit cette ville d'assaut, réduisit les habitants à l'esclavage, et envoya à Rome, chargés de chaînes, les auteurs de l'injure. Cela fait, il marcha aux ennemis.

« Les Oxybiens, comprenant qu'ils n'avaient aucun pardon à espérer pour leur conduite criminelle envers les députés, prirent une résolution désespérée ; excités par une rage aveugle, n'attendant même pas quatre mille Décéates qui devaient se joindre à eux, ils s'élancèrent contre les Romains. Le consul, ainsi attaqué brusquement, fut d'abord étonné et inquiet

1. Voilà, s'il en était besoin, une preuve concluante que les petits navires des anciens, que les galères romaines elles-mêmes s'amarraient au rivage et par conséquent n'avaient pas un bien grand tirant d'eau.

de l'audace et de la fureur des Barbares : mais en homme qui à une grande expérience joignait beaucoup de sagacité, il jugea bientôt que c'était un acte sans raison et inspiré par le seul désespoir ; et il augura favorablement de l'issue du combat.

« Il fit donc sortir ses troupes du camp ; et, après une allocution convenable, il les mena d'abord au pas ordinaire ; puis, s'élançant avec impétuosité, il rompt sans peine les rangs des Oxybiens, en tue un grand nombre et met les autres en fuite. Alors paraissent les Décéates, qui, alliés des Oxybiens, venaient partager leurs périls ; arrivés après le combat, ils arrêtent les fuyards, et bientôt ils fondent sur les Romains avec une ardeur, une énergie incroyable. Mais, vaincus dans ce combat, ils se soumettent bientôt, eux et leur cité, à la loi du vainqueur. » (*Excerpta leg.* CXXXIX).

Tel est le récit très-circonstancié de Polybe [1]. Comme il s'agit pour nous de déterminer des localités, demandons-nous d'abord quel est ce fleuve *Apron* sur les rives duquel le consul Opimius assit son camp, dès son arrivée chez les Oxybiens.

Papon, un de ceux qui placent *Ægitna* au Golfe-Jouan, veut que *Apron* soit le Loup, petite rivière qui coule entre Antibes et Cagnes, c'est-à-dire en plein pays des Décéates. Vraiment Papon avait bien mal lu Polybe [2] ! Il n'a donc pas remarqué que le général romain se rendit directement sur le territoire des Oxybiens ? Or, si, arrivé sur ce territoire, il s'était porté ensuite chez les Décéates, il aurait infailliblement

1. La traduction de ce récit est de moi : je l'ai déjà donnée en 1867 dans ma *Notice historique sur Cannes et les îles de Lérins*. Un écrivain l'a insérée textuellement, sans en indiquer la source, dans une de ses récentes publications : peu soucieux de passer moi-même pour plagiaire, je me vois forcé de revendiquer ici un travail qui m'appartient, quelque faible qu'en soit la valeur.

2. Ce n'est pas la seule fois que cet historien, fort estimable d'ailleurs, a commis une inadvertance de ce genre : c'est ainsi qu'au mépris du texte de Tacite (*Hist.*, liv. II, ch. 14 et 15), il prétend que le combat entre les Othoniens et les Vitelliens accourus de *Forum Julii*, s'est livré dans la plaine de Laval, entre Arluc (Saint-Cassien) et Cannes. J'ai, le premier, démontré, d'abord dans le *Bulletin* de la Société de géographie de Paris (juillet et août 1858), puis page 27 de ma *Notice historique sur Cannes* (1867), et enfin dans le troisième volume des Annales de la Société Académique des Alpes-Maritimes (1875), que cette action a dû se passer entre Antibes et le Var. On a reproduit plusieurs fois, et telle que je l'avais donnée, la solution de ce petit problème de géographie historique ; mais l'abbé Alliez est le seul qui ait eu la bonne foi de m'en accorder la priorité.

rencontré les assiégeants d'Antibes, que cependant, au rapport de Polybe, il avait attendus dans son camp sur l'*Apron*, immédiatement après son arrivée chez les Oxybiens. De plus, il aurait dû rétrograder de chez les Décéates pour venir prendre d'assaut la ville d'*Ægitna*, et pourtant le combat avec les Oxybiens n'eut lieu qu'après la prise de cette ville. Que de contradictions ! Que d'invraisemblances ! L'*Apron* de Polybe ne peut donc être que la Siagne d'aujourd'hui, comme l'avait très-bien jugé le savant géographe Cluverius (*Italia antiqua* [1]).

Voyons maintenant si nous pourrons tirer du récit de Polybe quelques indications précises sur la position d'*Ægitna*.

Après s'être emparé de cette ville, dont il réduisit les habitants à l'esclavage, Quintus Opimius marche aux ennemis, asseoit de nouveau son camp et s'y voit attaqué par les Oxybiens furieux, par ceux évidemment qui serraient de près la colonie d'Antibes et qui bien certainement devaient occuper les collines situées entre cette ville et le Golfe-Jouan. Si *Ægitna* eût été au lieu dit le Gou-Jouan-pourri, distant de 1,400 mètres au plus du pied de ces collines, les Oxybiens n'auraient jamais perdu de vue leur ville capitale ; et, je le demande, eussent-ils laissé Quintus Opimius attaquer tranquillement cette ville, la prendre d'assaut, massacrer ou charger de chaînes les vieillards, les femmes et les enfants, puis s'avancer contre eux et établir un nouveau camp à quelques pas de leurs positions ? Comment admettre qu'ils soient restés impassibles tout ce temps et qu'ils n'aient pas marché les premiers contre l'ennemi pour sauver leurs foyers ? Et comment concilier ce calme inexplicable de leur part, quand il y va du salut de leurs familles, avec la rage qui les anime,

1. Quelques anciennes éditions de Polybe portent *Acron* au lieu d'*Apron*, que donnent toutes les bonnes éditions modernes. Or, certains écrivains qui n'ont pas l'habitude de remonter aux sources, ayant lu quelque part ces deux mots ou les ayant entendu prononcer, en ont fait les noms de deux rivières différentes : *Acron* a été pour eux la Siagne et *Apron* le Loup. « Car, se sont-ils dit, le grec *Apron* est évidemment le même que le latin *Aper*, qui signifie sanglier, et il n'y a guère loin d'un sanglier à un loup : ils sont aussi sauvages l'un que l'autre. » — O puissance de l'imagination ! Notez que la rivière du Loup est la plus tranquille et la plus innocente du monde.

lorsqu'ils s'élancent tardivement sur les Romains dès qu'ils les voient venir à eux?

Plaçons au contraire *Ægitna* à Cannes, tout a pu se passer comme le raconte Polybe. Du haut des hauteurs qui courent entre Antibes et le Golfe-Jouan, on ne peut rien voir de ce qui se fait à Cannes : les hautes collines placées entre cette ville et le Golfe-Jouan interceptent complétement la vue, le spectateur fût-il placé à la pointe méridionale de la presqu'île de la Garoupe. De plus Cannes est à deux bonnes lieues d'Antibes, ce qui nous donne un espace suffisant pour le mouvement stratégique du général romain après la prise d'*Ægitna* et pour l'établissement d'un nouveau camp avant son combat avec les Oxybiens.

Je conclus donc en disant que Cannes est sans nul doute l'*Ægitna* de Polybe. A l'appui d'une conclusion aussi nettement formulée, je reproduirai ici quelques autres considérations que j'emprunte à l'une de mes précédentes publications [1].

Polybe nous laisse ignorer par quelle voie Quintus Opimius se rendit chez les Oxybiens. Après avoir franchi les Apennins, ce général traversa-t-il le Var et le pays hostile des Décéates, ou bien fit-il embarquer sa petite armée dans un des ports de la Ligurie italienne et vint-il descendre sur le littoral des Oxybiens? On ne peut hésiter longtemps entre ces deux hypothèses, si l'on considère que la seconde, plus conforme aux règles de la stratégie, éclaircit singulièrment le récit de l'historien grec. Voici donc ce qu'il y a de plus probable : le consul romain aborda un des points du golfe de la Napoule près de l'embouchure de la Siagne, ancien *Apron;* il assit son camp sur les bords de ce petit fleuve et y attendit quelque temps les ennemis, que tout naturellement il devait supposer être informés de son arrivée ; puis marchant vers l'est sur *Ægitna* (Cannes), il s'empara de cet oppidum, où ne se trouvaient plus que de faibles défenseurs, et continua de s'avancer du côté d'Antibes, pour faire lever aux Oxybiens

1. *Notice historique sur Cannes et les îles de Lérins.* Cannes, Robaudy, 1867.

le siége de cette ville. Ceux-ci, voyant enfin paraître les Romains, s'élancèrent au-devant d'eux ; et, sans attendre les Décéates, probablement occupés de leur côté au siége de Nice, ils engagèrent le combat, funeste pour eux, qui dut se donner sur la côte même du golfe Jouan.

A.-L. Sardou.



RECTIFICATION

de

L'ITINÉRAIRE MARITIME D'ANTONIN ENTRE VINTIMILLE ET NICE

On sait que l'itinéraire dit d'Antonin ne peut avoir été dressé à l'époque des empereurs de ce nom, puisqu'il y est fait mention de *Constantinopolis* et de *Maximianopolis*. On croit, généralement, que ce travail ne date que de la fin du quatrième siècle [1]. Mammert pense que l'éditeur de cet itinéraire est *Aethicus Hister* [2], qui écrivait vers la première moitié du cinquième siècle et dont la cosmographie se trouve jointe aux plus anciens manuscrits de l'itinéraire.

Cette table, copiée et recopiée maintes fois avant de parvenir jusqu'à l'impression de sa première édition (Venise 1513), comporte un grand nombre d'erreurs qui peuvent être, en grande partie, attribuées aux copistes. L'une des erreurs les plus faciles à commettre est celle de l'addition des dizaines, comme, dans notre numération actuelle, celle des zéros ou le déplacement des indications décimales. Il est rare de trouver des différences sur les chiffres des unités qui, par leur variabilité, fixent l'attention du copiste.

C'est à des erreurs de ce genre que nous devons attribuer l'énorme différence qu'on trouve entre l'indication de la table et la distance réelle de Vintimille à Nice.

Quelques autres raisons, que nous donnerons dans le cours de ce rapide aperçu, nous permettront de nous prononcer d'une manière certaine sur les distances entre les diverses stations depuis Vintimille jusqu'à Nice et de dé-

1. A. de Caumont. Rudim. d'arch. ère gallo-romaine p. 8.
2. id. note p. 8.

terminer les positions, contestées jusqu'à ce jour, d'*Olivula*, d'*Anao* et du port d'*Avisio*.

L'itinéraire maritime d'Antonin nous donne les indications suivantes :

Ab Albintimilio, Herculem Monœci portus M. P..........	XVI
Ab Hercule Monœci, Avisionem portus................	XXII
Ab Avisione, Anaonem portus........................	IV
Ab Anaone, Olivulam portus.........................	XII
Ab Olivula, Niciam plagia..........................	V

Ce qui ferait, le mille romain valant 1484m 58,

	23.753m	de Vintimille à Monaco;
	32.660m	de Monaco au port d'Avisio;
	5.939m	d'Avisio à Anao;
	17.814m	d'Anao à Olivula ;
	7.422m	d'Olivula à Nice ;
TOTAL...	87.588m	de Vintimille à Nice.

La première distance, entre Vintimille et Monaco, est à peu près exacte; l'erreur serait donc comprise entre Monaco et Nice, la distance indiquée par l'itinéraire entre ces deux localités étant de 63.835 mètres, soit près de 64 kilomètres, tandis qu'elle est, en réalité, d'environ 20 kilomètres. L'erreur est donc ici manifeste; les 43 milles romains indiqués à l'itinéraire doivent être réduits à 13, ce qui confirme ce que nous disions plus haut relativement à la cause des erreurs : les copistes, selon les errements ordinaires, n'auront pas écrit le texte en même temps que les chiffres et, en inscrivant ces derniers, n'auront pas apporté le soin voulu à cette partie du travail. Notre opinion serait pleinement confirmée si, supprimant tous les chiffres des dizaines dans les distances indiquées entre Nice et Monaco les chiffres restants correspondaient aux divers points du littoral où nous avons constaté des traces d'établissements anciens.

Nous remarquerons d'abord que les lieux choisis par les anciens pour débarquer et tirer leurs navires sur la plage étaient toujours des côtes faciles à aborder, avec un fond de gravier ou de sable.

Ces endroits devaient, en outre, être abrités contre les vents du large.

Quels sont, entre Monaco et Nice, les points du littoral où ces deux conditions se présentent?

A 5 milles romains de Nice, distance indiquée par l'itinéraire, nous trouvons, du côté de l'Est, la baie de Saint-Jean; plus loin, l'anse de Beaulieu; puis enfin, celle de Saint-Laurent.

Ainsi que nous l'avons fait observer, la distance indiquée entre Vintimille et Monaco est à peu près exacte; il en est de même de celle entre Nice et Olivula. Si le port de ce nom avait été, comme on l'a prétendu, établi dans la rade de Villefranche, à l'anse de Passable [1], il n'eût été qu'à 3 milles de Nice au lieu de 5. Ce serait déjà un argument en faveur de la baie de Saint-Jean; mais nous avons encore une meilleure raison à faire valoir: c'est la découverte que nous avons faite, dans cette localité, d'un grand nombre de substructions romaines, celle de nombreuses sépultures sur la date desquelles il ne peut y avoir aucun doute, vu leur identité avec celles que nous avons précédemment découvertes et décrites dans le mémoire qui a été communiqué en 1874, aux délégués des Sociétés savantes réunis à la Sorbonne. Tout nous démontre qu'il y avait à Saint-Jean un établissement d'une certaine importance. Les citernes que nous avons visitées sont semblables à celles qu'on trouve encore à ce jour en Algérie dans les ruines des établissements romains.

A Passable, au contraire, pas plus que sur le parcours de la rade de Villefranche, on ne trouve aucune trace de l'occupation romaine.

Je crois donc que, vu la concordance de tous les faits que je viens de signaler, nous pouvons admettre l'exactitude de l'itinéraire maritime entre Nice et *Olivula* dont la position aurait été celle qu'occupe actuellement le hameau de Saint-Jean.

Il nous reste 8 milles à distribuer entre Olivula et Monaco.

Supprimant le chiffre X dans l'indication de la distance entre Olivula et Anao, il nous reste 2 milles romains.

1. La charte de Charles II d'Anjou (1295) démontre qu'il ne faut pas confondre les localités désignées sous les noms de Mont-Olive, *Castrum Olivi*, *Portus Olivi*. Le castrum dominait le Cap-Ferrat et les baies de Saint-Jean et de Villefranche.

Cette distance de 2 milles correspond précisément à l'anse de Beaulieu où nous avons constaté de nombreuses sépultures de l'époque romaine.

Beaulieu est donc, selon toute probabilité, bâti sur l'emplacement d'*Anao*.

L'indication suivante nous donne, entre le port d'*Aviso* et *Anao*, une distance de 4 milles. Nous n'avons donc qu'à admettre ce chiffre et à voir à quel point de la côte il nous amènera ou bien, partant de Monaco, à rechercher quel est le point abordable et abrité du littoral qui se trouve à environ 2 milles à l'ouest de ce port, l'indication XXII entre Monaco et le port d'Avisio étant reconnue absurde.

En procédant par l'une ou par l'autre de ces méthodes, nous aboutissons à l'anse de Saint-Laurent, la seule convenablement abritée et abordable entre Beaulieu et Monaco. C'est à ce point du littoral que, pendant l'exécution si difficile des travaux du chemin de fer de Nice à Monaco, se faisaient, par bateau, les approvisionnements des matériaux nécessaires à la construction des souterrains et de la voie.

De plus, à ce point du littoral correspond une ancienne voie qui remonte vers la Turbie et Eza.

On y a trouvé des vestiges d'habitations romaines, et Fodéré, dans son voyage aux Alpes-Maritimes, tome 1er, page 8, pense que la gorge de Saint-Laurent a pu, dans l'antiquité, constituer un port.

Les raisons que nous venons d'exposer nous paraissent concluantes et nous proposons donc de rectifier de la manière suivante l'itinéraire maritime entre Vintimille et Nice.

Ab Albintimilio, Herculem Monœci portus M. P	XVI
Ab Hercule Monœci, Avisionem portus	II
Ab Avisione, Anaonem portus	IV
Ab Anaone, Olivulam portus	II
Ab Olivula, Niciam plagia	V
TOTAL....	XXIX

Chiffre qui correspond à la distance réelle entre ces deux villes, en suivant le littoral d'une station à l'autre, comme l'indique l'itinéraire.

F. BRUN.

ÉTYMOLOGIE

DU NOM DE Κεμενέλεον (CEMENELVM)

En bonne règle il faut, pour rechercher une étymologie, remonter au nom le plus anciennement connu, c'est pourquoi nous prendrons pour point de départ de notre étude le nom grec de Cimiez.

Ptolomée, sans doute d'après Martin de Tyr, lequel avait probablement recueilli ce renseignement des navigateurs en relation avec les Grecs de Nice, désigne Cimiez sous le nom de Κεμενέλεον mot dans lequel la racine Keltique Kéméné est absolument dégagée.

Dans le Wörterbuch der Griecheschen Eigennamen (Pape) 3e édition, le nom de Κεμενέλεον est traduit en latin par *Gemelino,* d'après certaine édition de Pline.

D'autres éditions (L.III, ch. 7) désignent cette localité sous le nom CEMENELEVM.

D'autres enfin (Livre III, ch. 5) la désignent sous le nom de CEMENELIO. (Oppidum Vediantiorum civitatis Cemenelio.)

L'itinéraire d'Antonin, édition Wesseling, p. 296, désigne sous le nom de CEMENELO la capitale des Védiantiens.

Toutes ces variantes disparaissent devant l'uniformité des *tituli* connus jusqu'à ce jour. Toutes les inscriptions romaines trouvées jusqu'à présent et qui mentionnent cette localité la désignent sous le nom de CEMENELVM.

Citons-en quelques-unes :

QVIR LAVRO
DECVRIONI CEMENELENSIVM etc.
(Carlone 105, Bourquelot 94)

CIVITAS CEMENE etc.
(Carlone 106, Bourquelot 63)

CLAVDIVS
HELENVS
CEMEN.....
(Carlone 107, Bourquelot 63)

SIBI ET LIBERTIS
LIBERTABVSQVE CEMENEL.....
(Carlone 110),

ORDO CEMEN
(Carlone 130),

La fameuse inscription en l'honneur de l'impératrice Cornélie Salonine, épouse de Gallien, où l'on lit :

ORDO
CEMENEL CVRANT
(Bourquelot 22, Orcelli 1010)

Le titulum n° 136 de Carlone où nous lisons :

CVRATORI CEMENELENSIVM
(Bourquelot 28)

Id. 154.

C · ALBINIO etc. etc.
.... CVRATORI
KALEN · PECVNIÆ
CEMENELENSIVM ·
L · D · DECR DECC · CEMEN
(Bourquelot 14. Orcelli 2093)

Id. 175.

MATRONIS
VEDIANTIABVS
etc..........
CL · PATERNVS
CEMENELENSIS
(Durandy 166)

Id. 287.

M · LVCIVS VALENS ET M · AVRELIVS
FLACCVS DOMO CEMENELENSI

Nous ne multiplierons pas davantage ces citations qui sont concluantes : le nom grec de Cimiez était Κεμενέλεον et le nom latin *Cemenelum* la désinence seule est changée, selon les règles de la langue, la racine est restée invariable, pas une lettre n'a été modifiée si ce n'est l'initiale K que remplace le C dur latin. Nous devons ici faire observer que la lettre C n'existe pas dans le Keltique moderne où elle est toujours remplacée par la lettre K.

Nous nous trouvons donc en présence d'une racine qui est incontestablement le mot Kéméné.

D'autre part, il est certain que cette localité était depuis les temps les plus reculés considerée comme la capitale d'une tribu keltique.

Nous avons démontré, d'autre part, d'accord en cela avec les auteurs anciens, que les habitants des Alpes-Maritimes appartenaient à la race keltique [1].

A quelle langue appartient le mot Kéméné? — Il suffit de voir le dictionnaire de Le Gonidec pour s'assurer de son origine purement keltique. En effet, le mot Kéméné ou Kéménet est le participe passé du verbe actif *Kemenna* et par abus *Kemenn,* qui signifie *commander*, *ordonner*, *enjoindre*. *Kemenn* substantif masculin, signifie commandement, ordonnance, fief, message.

Or, nous venons de le dire, Cimiez était la capitale des

1. Mémoire lu à la 44ᵉ session du Congrès scientifique de France.

Vediantii, le lieu d'où venaient les commandements, les ordres.

Il n'est donc pas nécessaire, pour trouver l'étymologie du nom de Κεμενέλεον, d'avoir recours au tour de force de Gioffredo qui fait venir ce mot de Cemen-Ilion, la Troie des montagnes Céménéliennes.

Mais ce qui est encore bien plus concluant que tout ce que nous venons d'exposer, c'est que les anciennes *commanderies* de Bretagne portaient toutes, dans les temps primitifs, le nom de *Kéménet* [1], qu'Ingomar, écrivain du onzième siècle, a traduit par *commendatio*. (Prolégomènes du cartulaire de Redon).

C'est ainsi que nous trouvons Keménet-Théboé (ancien doyenné qui s'étendait de Plœmeur à Priziac); Kéménet-Guégant ou la commanderie de Guéngamp (aujourd'hui Guémené sur Scorf); Kéménet-Even, dans le Finistère; Kéménet-Penfao (Loire-Inférieure); Kéménet-Ili (diocèse de Léon).

Devant ces nombreux exemples, il est difficile de ne pas admettre que le mot Κεμενέλεον, d'où CEMENELUM, est composé du keltique Kéméné et d'une désinence grecque et que, par conséquent, il signifie *Chef-lieu*.

1. Guyot Jomard, Géographie du Morbihan.

F. Brun.

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE GÉNÉRALE PUBLIQUE DU 19 MARS 1877.

La séance est ouverte à 3 heures 20 minutes, dans la grande salle de l'Athénée, sous la présidence de M. Darcy, préfet des Alpes-Maritimes.

Sont présents : MM. Sardou, président honoraire ; Lambron, président de la Société ; Corinaldi, vice-président ; Brun et Teysseire secrétaires ; Fernand Lagarrigue, trésorier ; ainsi que MM. B. Arnulphy, Bonnal, Collongues, Carré, Cugnin, Croze, A. Defly, Fabre des Essarts, Macario, Clément Michel, Marguet, A. Nièpce, B. Nièpce, de Chambrun de Rosemond, Ferdinand Thénard, Steinbruck et Warrick.

Un nombreux auditoire se presse dans la vaste enceinte de l'Athénée ; la salle d'attente et les couloirs sont envahis.

M. le Préfet ouvre la séance et donne la parole à M. le Dr. Lambron, président de la Société [1].

Après avoir exposé brièvement l'état actuel des Sociétés savantes des départements, avoir indiqué les liens qui les unissent, M. Lambron passe en revue les divers travaux de la Société de Nice pendant l'exercice qui vient de s'écouler : il mentionne notamment le mémoire de M. Fernand Lagarrigue sur l'état de l'instruction publique dans la République Argentine; le travail d'analyse de M. Desforges sur la messe de *requiem* de Verdi ; les études de M. Collongues sur le

[1] Nous regrettons bien vivement que la place nous fasse défaut dans ce volume pour reproduire *in extenso* le remarquable discours de M. Lambron, que notre analyse insuffisante ne peut évidemment remplacer.

(Le comité de publication).

bioscope ; la notice de M. Domergue sur les stries qu'il a constatées à la surface des roches mises à nu par les déblais faits aux abords du château de Monaco ; son ingénieux travail de comparaison entre les intervalles musicaux et les entre-colonnements des ordres anciens. M. Lambron mentionne encore l'envoi fait à la Société par M. Toesca, architecte à Nice, d'ossements humains enfermés dans un dépôt de carbonate de chaux et qui ont été trouvés près de Sospel, dans une grotte désignée sous le nom d'Ablarea.

Il cite également les travaux de M. Brun, dont il a été fait mention dans la *Revue des Societés savantes* et celui, tout récent, qu'il a publié sur les instruments diastimométriques, si remarquables, de MM. Peaucellier et Wagner, nos anciens collègues, dont l'un, M. Peaucellier, a reçu, l'an dernier, le prix Monthyon pour la belle invention du lozange remplaçant le parallélogramme de Watt.

L'auteur parle ensuite des savants travaux de linguistique dus à notre cher Président honoraire, M. Sardou, qui a déjà appelé sur nous, au concours de Montpellier, une si flatteuse distinction ; il cite enfin les remarquables et si persévérantes observations de notre honoré collègue M. Teysseire.

Passant ensuite au rôle moral de la Société, M. Lambron se félicite que nous ayons pu concourir à la réorganisation des cours publics à Nice, réorganisation due, surtout, à M. le Préfet du département ; il a exposé le programme des travaux que la Société se propose d'accomplir et, particulièrement, la reproduction dans ses annales, des chartes, manuscrits et autres documents inédits pouvant intéresser la contrée.

M. le Préfet prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, quand j'ai un grief contre un de mes amis, je vais de suite aux explications ; permettez-moi donc, tout d'abord, de protester contre les paroles trop bienveillantes à mon égard de votre Président : si les anciens cours publics ont été rétablis à Nice, ce n'est pas moi qu'il faut en remer-

cier mais ceux qui, mettant de côté les fâcheuses appréhensions, les décourageants pronostics, ont fait le sacrifice de leur temps et ont courageusement triomphé des obstacles.

« Le Ministre m'a chargé de remercier les personnes qui ont bien voulu, par de nobles et généreux efforts, ménager une manifestation aussi honorable à l'esprit français et à la parole française.

« Un sage gouvernement ne doit pas limiter son action à ménager les ressources matérielles ; il doit savoir exploiter les ressources morales, les forces de l'esprit comme les forces du corps, en faisant tourner tous les efforts au profit de la nation. Rappelons-nous, Messieurs, le mot célèbre d'un souverain moderne : « Mes universités sont mes ailes et avec ces ailes je conquerrai le monde. »

« La Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, concourt largement, pour sa part, à l'avancement des travaux intellectuels. »

Après avoir adressé des éloges à chacun des membres de la Société dont le Président avait énuméré les travaux, M. le Préfet ajoute: «Que dirai-je des savants travaux de M. Sardou? Je ne ferai que répéter les si justes éloges qui lui ont été décernés. Permettez-moi pourtant d'exprimer le regret que ce nom célèbre à double titre, n'ait ici qu'un représentant et un titulaire, nous nous consolons en espérant que l'autre aura bientôt une place dans une autre enceinte plus importante encore.

« Soit que vous vous occupiez de recherches archéologiques ou historiques, vos efforts tendent à ressusciter les images des âges antérieurs comme cette fresque découverte récemment à Rome dévoile à nos yeux toute une rue de l'antique ville des Césars avec ses maisons, ses monuments, ses boutiques, le mouvement et la vie.

« Vous vous appliquez à l'étude du beau pays que nous habitons et mettez surtout en principe le Γνῶθι σεαυτόν des anciens.

« Soit que vos études portent sur le mode de distribution des richesses, sur les matières de la politique ou de l'histoire, ou

qu'elles aient pour objet les recherches de l'époque antérieure aux sciences modernes ou ces sciences elles-mêmes, votre Société fait une œuvre utile et méritoire.

« C'est pourquoi, Messieurs, je seconderai vos désirs et ferai, près du Gouvernement, toutes les démarches nécessaires pour que dans un avenir très prochain, votre Société soit reconnue d'utilité publique. »

Cette improvisation est couverte de chaleureux applaudissements.

M. Thénard lit ensuite son rapport sur le travail envoyé au concours par M. Paul Gilbert, de Montpellier, et qui a pour titre : *l'Industrie artistique dans le midi de la France.* Ce travail a été analysé dans la séance du 16 février dernier et la Société a accordé à son auteur une mention honorable.

M. Corinaldi fait l'analyse du travail de M. le commandant Cugnin ayant pour titre : *Essai de psychologie appliquée aux mathématiques.*

M le Préfet remet, au nom de la Société, à M. Cugnin, une médaille de vermeil.

M. Fabre des Essarts lit ensuite une poésie pleine de sentiment et de fraîcheur ayant pour titre : *le Réveil de Mathilde.*

M. Macario communique une. étude intéressante sur les nébuleuses et les centres multiples de mouvements.

M. Nièpce lit une notion nécrologique sur notre regretté collègue Gény.

M. Teysseire lit le programme du concours ouvert par la Société pour l'année 1878.

La séance est levée à 5 heures 1/2.



NOTICE NÉCROLOGIQUE

Depuis la publication du dernier volume de ses Annales et dans le court intervalle de quelques mois, notre Société a eu la douleur de perdre cinq de ses membres : MM. Croze, Clément Michel, Henry Lefèvre, Warrick et Rastoin-Brémond. Les plus anciens ont été frappés en même temps que les nouveaux venus.

M. Rastoin-Brémond, qui avait comme nous travaillé à l'organisation première de la Société, puissamment secondé au début les efforts de nos regrettés collègues et, pendant plusieurs années, presidé à nos travaux, vient de terminer, il y a peu de jours, son honorable carrière. Ancien avocat, savant modeste, botaniste distingué, M. Rastoin-Brémond, si nos souvenirs sont fidèles, avait été l'un des professeurs attachés à la famille d'Orléans. C'était aussi un homme de goût, grand amateur des beaux-arts, et il s'était créé une véritable galerie de tableaux anciens et modernes, dont un musée de province aurait droit d'être fier.

M. Croze, ancien agent voyer en chef du département des Alpes-Maritimes, était un travailleur savant et aimable, qui a rendu de grands services à l'administration à laquelle il appartenait. Nommé membre de la Légion d'honneur, il venait depuis peu de prendre sa retraite, espérant pouvoir consacrer ses loisirs à l'étude de nos richesses historiques et archéologiques.

M. Clément Michel, ancien professeur de l'Université, négociant estimé, président du Tribunal de Commerce, travailleur infatigable, a été enlevé à la fleur de l'âge, de même que notre nouveau collègue Warrick, vice-consul d'Angleterre à Nice, et dont nous avons à peine eu le temps d'apprécier les sérieuses qualités et l'amour de la science.

Henry Lefèvre, député des Alpes-Maritimes, ingénieur civil des plus distingués, a été également frappé à l'âge de l'énergie et du travail. Patriote plein de dévouement et d'ardeur, Henry Lefèvre s'était imposé, au moment de la fatale guerre de 1870, d'énormes sacrifices pour l'armement et l'équipement des corps-francs. Il a aussi fait à ses frais les études des chemins de fer de Nice à Coni et à Digne, lignes qu'il est, en ce moment, question d'exécuter. Sa conduite politique, d'une inflexibilité remarquable, lui a valu l'estime de ses adverseraires et l'attachement inaltérable de ses amis. Cultivant les sciences et les lettres, Henry Lefèvre fut en outre un amateur éclairé des beaux-arts : les artistes de Nice ont perdu en lui un véritable Mécène.

Que ne pouvons-nous retracer dans tous ses détails la vie honorable et laborieuse de chacun de ces dignes collègues que la mort nous a ravis ! Ce serait autant d'exemples offerts à nos successeurs et un hommage bien dû à leur mémoire.

F. Brun.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Président Honoraire

M. A.-L. SARDOU, ✠

Membres Honoraires

S. A. S. CHARLES III, prince de Monaco.
Le Préfet du département (président d'honneur).
Mgr l'Evêque de Nice (président d'honneur).
M. le Recteur de l'Académie d'Aix.
M. WALFERDIN, ✠, membre fondateur des Sociétés géologique et météorologique de France, etc. (7 mai 1868).
M. CAMILLE FLAMMARION, ✠, astronome (1er avril 1873).
M. GAZAN O., ✠, ✠, colonel d'artillerie en retraite (3 juin 1873).
M. GAMBART, ✠ (1er avril 1876).
M. DUMONCEL CH., ✠, membre de l'Institut (1er avril 1876).
S. A. le duc de Parme (11 mai 1876).
M. GARNIER, sénateur (11 mai 1876).
M. CÉSAR DALY, ✠, ✠, architecte, directeur de la *Revue d'architecture* (16 février 1878).
M. MISTRAL, homme de lettres (16 juin 1878).
M. DELESTRAC O., ✠, ✠, inspecteur général des ponts et chaussées.
M. V. SARDOU O., ✠, membre de l'Académie française.
M. MONTALIVET, comte, G. O. ✠, ✠ ancien ministre.

Bureau pour l'année

Président..............	M. CORINALDI.
Vice-président.........	Dr MACARIO.
Secrétaire..............	M. BRUN.
Secrétaire-adjoint......	Dr NIEPCE (Alexandre).
Trésorier-archiviste....	M. THÉNARD.

Membres Titulaires

MM.

F. **Brun**, architecte à Nice, membre fondateur, rue Saint-Étienne, 29 (14 novembre 1861).

Juge, ingénieur des mines, membre fondateur, rue Saint-Étienne, 24 (14 novembre 1860).

Marguet, ✻, chef de division à la préfecture, rue Chauvain, 7 (5 février 1863).

Niepce, O. ✻, docteur en médecine, quai Masséna, 5 (16 février 1865).

Teysseire, météorologiste, rue Croix-de-Marbre, 2 (8 mars 1866).

Lagarrigue, ✠, consul de diverses puissances, rue Gioffredo, 54 (6 décembre 1866).

Funel de Clausonne, avocat, rue Gioffredo, 52 (5 décembre 1867).

A.-L. **Sardou**, O. ✻, homme de lettres, rue Adélaïde, 3, (19 mars 1868).

Blond, agent-voyer, à Grasse (1er septembre 1868).

Nègre, artiste-peintre, professeur au Lycée, rue du Pont-Neuf, 13 (1er septembre 1868).

Piccon, avocat, rue Saint François-de-Paule, 24 (1er septembre 1868).

E. **Corinaldi**, propriétaire, rue Masséna, 13 (13 novembre 1868).

L. **Giraud**, docteur en médecine, rue Saint-François-de-Paule, 11 (13 novembre 1868).

Germain, ✻, conducteur des ponts et chaussées, rue de France, 32 (11 février 1869).

MM.

Chevallier, architecte, à Nice, avenue de la Gare, 28 (16 mai 1873).

Macario, ✻, docteur en médecine, rue Croix-de-Marbre, 2 (17 novembre 1873).

Carré, ✻, artiste-musicien et compositeur, place Saint-Étienne, 18 (16 janvier 1874).

Bonnal, docteur en médecine, rue de la Buffa, au Hammam (16 janvier 1874).

Faraut Henri, docteur en médecine, rue Saint-François-de-Paule, 20 (16 janvier 1874).

Proll, docteur en médecine, de Gastein (Autriche).

G. C. **de Coppet**, chimiste, à sa villa des Baumettes (19 février 1874).

Henry, docteur en médecine, rue Palermo, 5 (1er décembre 1874).

Collongues, ✻, docteur en médecine, rue Masséna, 12 (16 décembre 1874).

Lambron, O. ✻, docteur en médecine, villa Michel-Ange, rue Beaulieu (4 janvier 1875).

Bonnaffé, propriétaire, rue Alberti, 15 (16 avril 1875).

Domergue, géologue, rue de France, 62 (16 avril 1875).

Desforges, notaire à Nice, rue de la Préfecture, 10 (16 avril 1875).

Barety, docteur en médecine, place Saint-Étienne, 18 (3 novembre 1875).

Thaon, docteur en médecine, membre du Conseil général, rue Masséna, 8 (3 novembre 1875).

MM.

De Montbrial, ancien magistrat, avenue de la Gare, 23 (1er décembre 1875).

Antony Regnier, artiste-peintre, à Marseille (1er mars 1876).

Cugnin, O. ✻, commandant du génie, à Nice (12 avril 1876).

Masse, notaire à Nice, rue du Pont-Neuf, 3 (12 avril 1876).

Bessat, conseiller général, avocat à Aix (11 mai 1876).

Chiris Léon, ✻, député à Grasse (11 mai 1876).

Dieudé-Défly Auguste, ✠, architecte, rue de France, 15, à Nice (11 mai 1876).

Durandy, ✻, ingénieur civil, conseiller général, rue Saint-Michel, maison Tiranty (11 mai 1876).

De Fontanes, avocat, rue de France (11 mai 1876).

Gilly Jules, villa Giulia, montée de Villefranche (11 mai 1876).

Roissard de Bellet, député, place Masséna, 2 (11 mai 1876).

Balestre, docteur en médecine, professeur adjoint à la Faculté de Montpellier, place de la Poissonnerie, 2 (16 juin 1876).

Chauvain Pierre, hôtel Chauvain, quai Saint-Jean-Baptiste (16 juin 1876).

A. Risso, avocat, rue Ségurane, 4 (16 juin 1876).

Steinbruck, hôtel d'Angleterre, place du Jardin-Public (16 juin 1876).

Maurin, ✻, docteur en médecine, rue Papacino, 8 (16 octobre 1876).

Thénard, artiste-peintre, rue du Temple, 2 (3 novembre 1876).

L. Fabre des Essarts, homme de lettres, rue Saint-Etienne, villa Esperanza (3 novembre 1876).

MM.

Arnulphy Bernard, docteur en médecine, place du Jardin-Public, 6 (8 janvier 1877).

De Barrême, comte, rue de France, 60 (6 janvier 1877).

Labordette, O. ✻, docteur en médecine, rue Grimaldi, 8 (8 janvier 1877).

Niepce (Alexandre), docteur en médecine, quai Masséna, 5 (8 janvier 1877).

Granvilliers, docteur en médecine, quai Masséna, 7 (18 janvier 1877).

Deprez, docteur en médecine, avenue de la Gare, 27 (16 février 1877).

P. Conduzorgues-Lairolle, avocat (2 mars 1877).

D'Izalguier, professeur libre et publiciste, rue Gioffredo (16 avril 1877).

Alaux, docteur ès lettres, professeur de philosophie au Lycée de Nice (2 mai 1877).

A. Defly, ancien consul, rue Saint-Étienne, 31 (2 mai 1877).

Ed. Arène, négociant, rue Charles-Albert, 1 (3 novembre 1877).

Nis, docteur en médecine, rue Gioffredo, 46 (3 novembre 1877).

James Bruyns Andrews, propriétaire, villa Pyganti, à Menton (16 novembre 1877).

A. Peragallo, directeur des contributions directes (15 décembre 1877).

Jandin, président du tribunal de commerce à Lyon (9 juin 1878).

Lambert, docteur en médecine (9 janvier 1878).

Petit d'Ormoy, quai Masséna (16 février 1878).

Tiengon des Rovaries, rue de la Paix, 1 (16 février 1878).

Féraud, O. ✻, colonel du génie en retraite, membre du Conseil général (13 avril 1878).

Comte P. Schouvaloff, villa Monticello.

Delestrée, inspecteur d'Académie (1er juin 1878).

Membres Correspondants

MM.

De Berluc-Pérussis, président de la Société académique d'Aix, à Apt (Vaucluse).

Lombard (Alexandre), à Genève.

Tarbé (Prosper), correspondant de l'Institut, à Reims.

Mougins de Roquefort, ✻, conseiller à la Cour d'appel d'Aix.

Mougins de Roquefort, ✠, docteur en médecine, à Antibes.

Malval, ancien chef de division à la préfecture de Clermont-Ferrand.

Parrocel, à Marseille.

Lescouvé, ✻, président à la Cour d'Aix.

D'Auvarre, G. O. ✻, ✠, général de division en retraite.

Luigi, pasteur évangélique.

Garcin, homme de lettres.

Chabrol, O. ✻, docteur à l'hôpital militaire Saint-Martin, à Paris.

Cassagne (Armand), artiste-peintre, 12, rue du Bac, à Paris.

Durenne, ✻, maître de forges, rue de la Verrerie, 20, à Paris.

Rivière, naturaliste, rue du Bac, 93, à Paris.

Millière, naturaliste, à Cannes.

Blanc (Edmond), archéologue, à Vence, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Cortambert (Émile), ✻, conservateur à la Bibliothèque nationale, à Paris.

Guessard, ✻, professeur à l'école des Chartes, à Paris.

Heuzey (Léon), ✻, conservateur au Musée du Louvre.

Azaïs (Gabriel), à Béziers.

MM.

Von Sigmund, docteur en médecine, à Vienne (Autriche).

Santiago Garcia de Mendoza, ✠, consul de Portugal, à Marseille.

Vingtrinier, membre de la Société littéraire de Lyon.

Didier (abbé), directeur du Petit Séminaire de Brignolles.

Mazard, ✻, conservateur de la bibliothèque du Musée de Saint-Germain.

Duhamel, archiviste du département de la Corse.

Sénequier (Paul), à Grasse.

Chevrier (Jules), directeur du Musée de Châlons-sur-Saône.

Faraut (Félix), ✻, ingénieur civil, à Saïgon.

Pierrugues (abbé), vicaire à Grasse.

Lecocq (Georges), secrétaire de la Société académique de Saint-Quentin.

De Puymaigre (comte de), membre de l'Académie de Metz.

Bianchi, auteur dramatique, à San-Remo (Italie).

Boyer de Sainte-Suzanne, O. ✻, ✠ (baron de), gouverneur général de la principauté de Monaco.

Bacquias, docteur en médecine, à Troyes (Aube).

Bersezio (Victor), auteur dramatique, à Turin.

Guébhard (René), ingénieur-topographe, à Zurich (Suisse).

Bélin (Gaspard), homme de lettres, à Lyon.

Raillard (abbé), rédacteur du journal *Les Mondes*, à Paris.

MM.

Semerie (Henri), propriétaire, à Biot.

Rovery, maire de Saint-Étienne-des-Monts.

Roumanille, homme de lettres, à Avignon.

M. de Croizier, consul de Grèce, à Versailles, (17 octobre 1877).

Rossi (G.), ✠, inspecteur des fouilles de la province de Vintimille.

Baldy, ancien proviseur, à Beauvais,

MM.

Deslys (Ch.), homme de lettres, à Paris.

Dubarle (Achille), homme de lettres, à Boulogne-sur-mer.

William C. Bonaparte Wyse, homme de lettres, à Aix.

Mougins de Roquefort, propriétaire, à Grasse.

Desjardins, président de la Société archéologigue de Lyon.

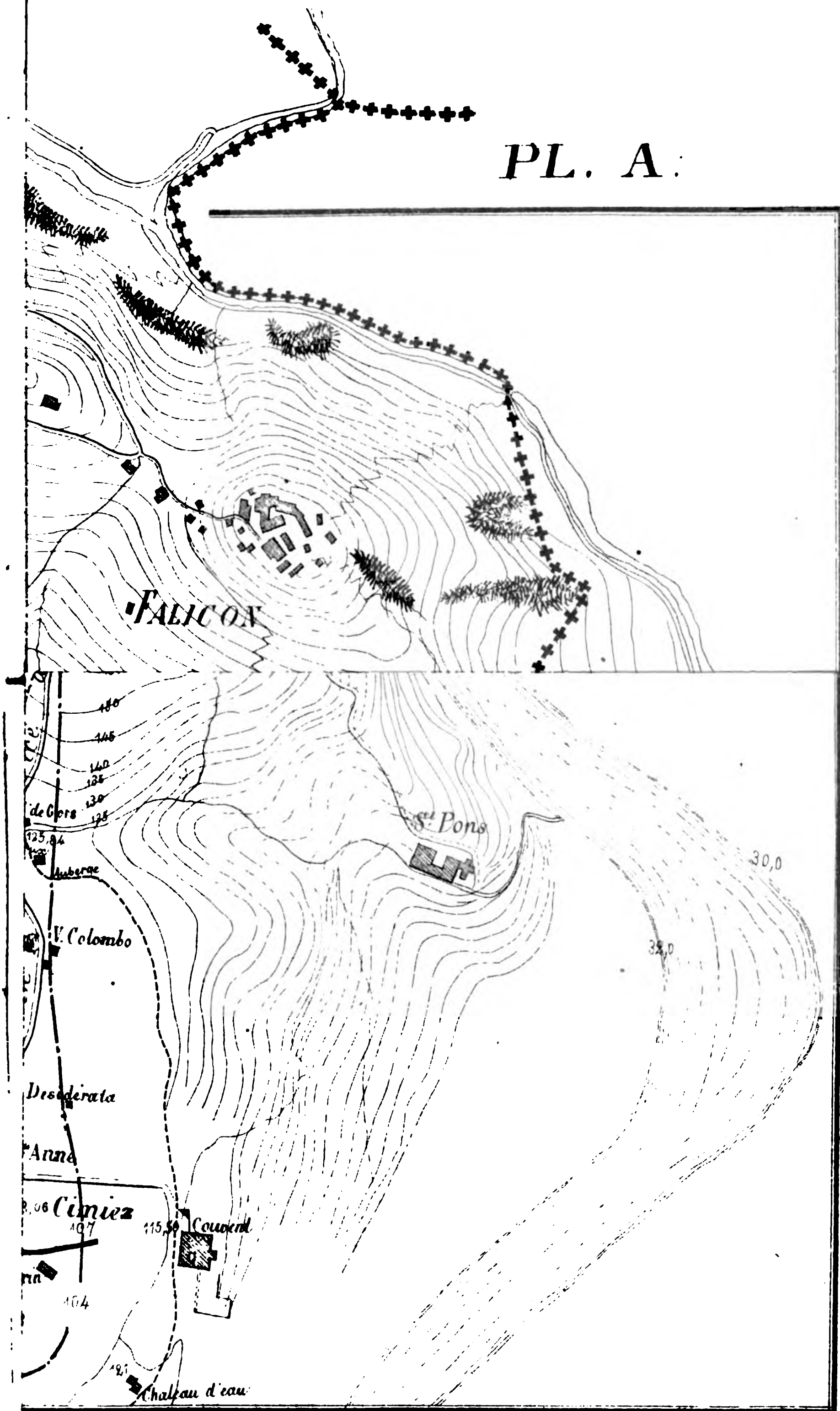


TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

—

FIN

Nice. — Imprimerie et pap. Anglo-Française Malvano-Mignon, rue Gioffredo, 62.



Lith. J. Lea, Nice

B.

des Tégulae

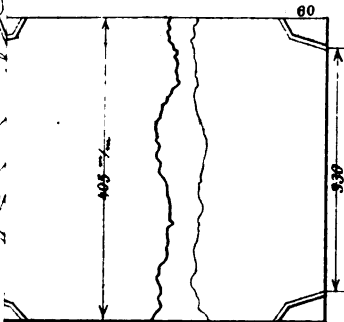
PL. B.

Vue de Côté



Vue du bout





Face interne



Béton

70 %

Fouille Barralis

Aqueduc de Falicon Audessus du Village de St. André

ARGENTEU

CARTE ANCIENNE
DE L'ARRONDISSEMENT DE GRASSE

Nota. Les noms écrits en capitales sont les noms anciens, tous les autres noms sont récents et ne sont là que pour guider le lecteur.

Les noms soulignés, sont ceux des localités où [l'on a] trouvé des restes d'occupation romaine.

TINIA FL.
VARVS FL.
VIA
IVLIA
CARALVCO
EPVLIA (La Napoule)
P. de la Croiselle
C. de la Garoupe
LERO INSVLA cum Leronis Herois Sacello
LERINA INSVLA Cum Vergoano Oppido
SVELTERI
VIA
Ste Baume
AVRELIA
FORVMIVLII
VIA
St Raphaël
Agay
ARGENTEVS FL.
MARE LIGVSTICVM

EXPLICATION DES SIGNES

Arrondissements
Cantons
Communes
Hameaux
Voies
Milliaires
Diversicula

Echelle de 1 à 240.000

1000 2000 3000 4000
0.600 1500 2300 3800 4800 5 6 7 8 9 10 18 20

N° 5

CA
DIVI ANTO
FIL·DIVI SE
NEPOT
A AVREL A
NINO·PIO·
AVG·TRIB·
COS·III P

N° 35

C·ALBVC·
Q·V·A·X
C·ALBVC
VS·ET·N
A·PAT
FIL·

N° 84

ARIC
ERIVS·
·PATR
CIT·C

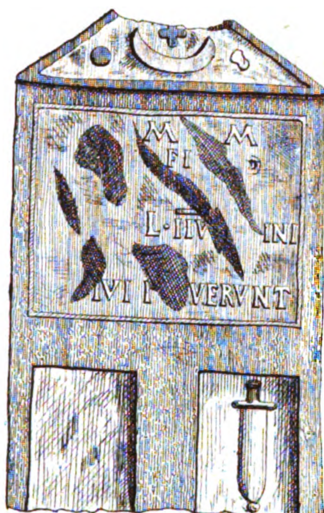
N° 88

ANTIPO

N° 25

TERTVLLAE
NT INIA·P
PPI

N° 61



N° 125

COLLEGIO
VTRICLAR
C·IVLIVS
CATVLLINVS
DON·POS

N° 131

ΩTIEM

LITH. J. LEA, NICE





